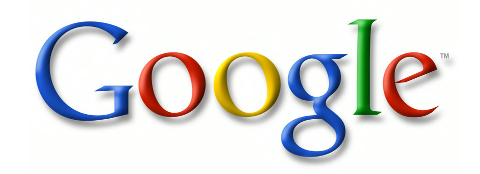
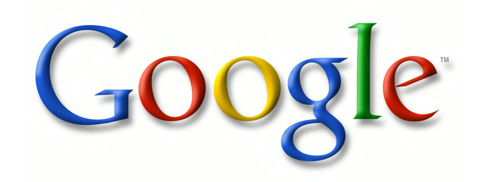





UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

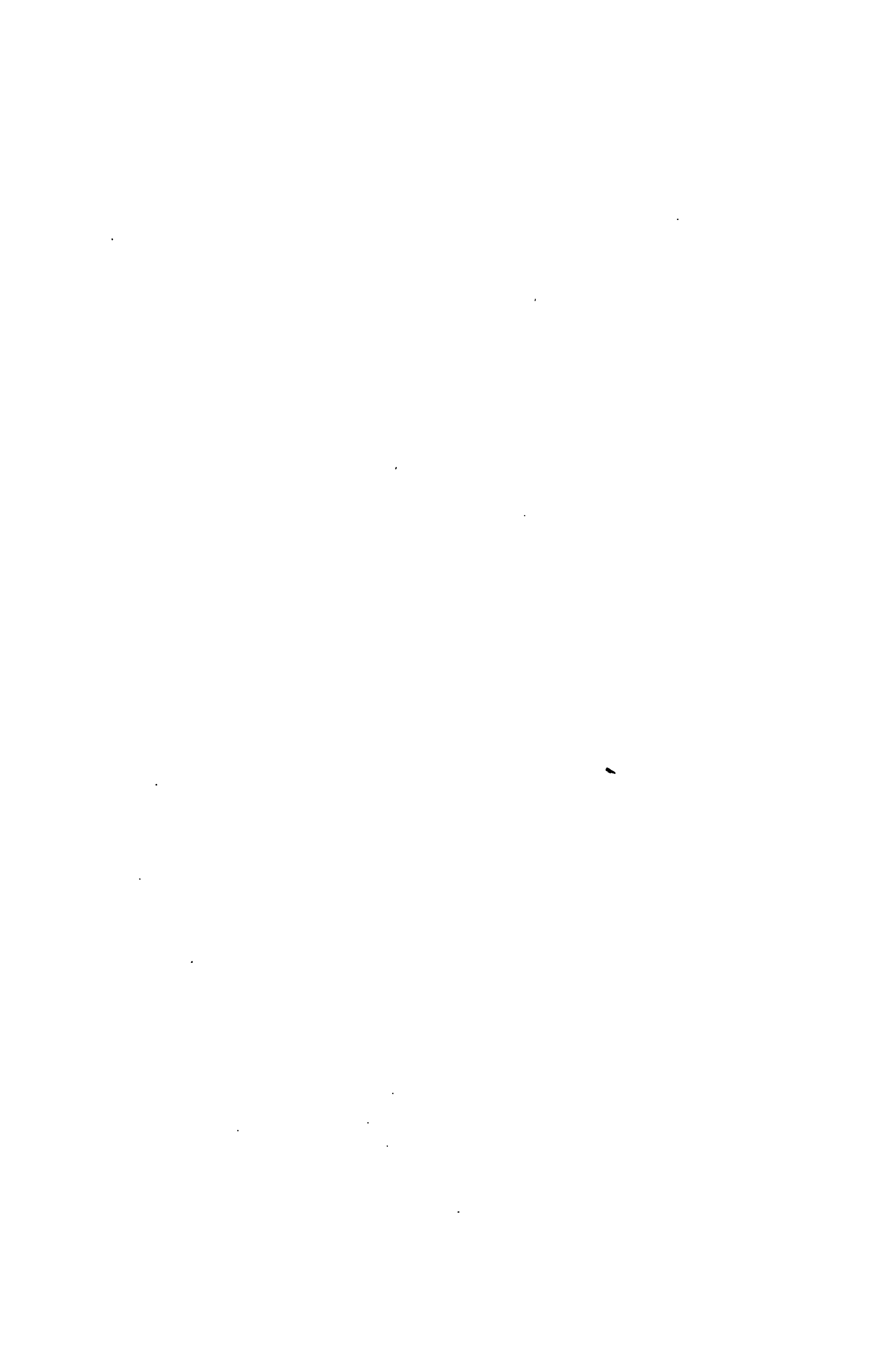




ANNALES

DE

L'ACADÉMIE DE MACON.



ANNALES

DE

L'ACADÉMIE DE MACON,

SOCIÉTÉ DES ARTS, SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET D'AGRICULTURE, de Saône-et-Loire.

RÉDIGÉES ET MISES EN ORDRE

PAR

M. CHARLES PELLORCE,
Secrétaire perpétuel.

TOME IV. — IIe PARTIE.



MACON,
IMPRIMERIE D'ÉMILE PROTAT.

1858.

ACADÉMIE DE MACON.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 28 JANVIER 1858.

Présidence de M. J. de PARSEVAL-GRANDMAISON, président.

Membres présents : MM. Aubert, Bouchard, Bournel, Boussin, Chavot, Duperron, Dunand, Fournier, Gueneau d'Aumont, Lacroix, Martigny, Mastier, Monnier, de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Bellin, juge-suppléant au tribunal civil de Lyon, fait hommage à l'Académie de divers ouvrages dont il est l'auteur, et demande le titre de membre correspondant. M. Chavot est chargé d'en faire l'examen et d'en rendre compte.

M. le docteur Aubert communique à l'Académie le travail suivant :

MESSIEURS,

Vous savez que l'on désigne sous le nom générique de glandes certains organes destinés à puiser dans le sang les éléments de divers liquides utiles à la vie, tels que la bile, les larmes, le lait, la salive, etc.

Certaines glandes, comme le foie, les reins, la mamelle, ont un nom qui leur est propre, tandis que d'autres, comme les glandes salivaires, les glandes lacrymales, sont caractérisées seulement par la nature du liquide qu'elles produisent.

On appelle *sécrétion* la propriété commune à tous ces organes d'élaborer un liquide spécial à chacun d'eux.

De tous les liquides sécrétés, le lait est sans contredit celui qui attire le plus l'attention du médecin et celle du naturaliste, à raison de sa propriété alimentaire qui le rend indispensable dans les premiers temps de la vie, non-seulement de l'homme, mais encore de tous les animaux mammifères.


UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST





succion des seins, favorise singulièrement la production du lait chez la femme et chez les femelles de divers animaux, M. Becquerel répondit que, dans les deux observations citées, ce désir ne manquait pas, non plus que les efforts des nourrissons, et que pourtant le lait ne revenait pas. Dans les deux cas, l'électricité rappela presque immédiatement la sécrétion lactée.

J'adressai alors à l'*Union Médicale* l'observation suivante :

Le 8 octobre 1856, j'électrisai une femme de 26 ans, accouchée depuis 6 mois, n'ayant pas nourri et dont le lait, d'ailleurs peu abondant, avait complétement disparu trois semaines après l'accouchement.

Mon but était d'enlever les dernières traces d'une anesthésie ou paralysie de la sensibilité qui, après avoir occupé toute la peau du corps, avait promptement cédé au traitement électrique et résidait alors seulement dans le sein droit.

Je promenai le balai métallique sur toute la surface de cet organe, tandis qu'un autre excitateur sec était placé dans le voisinage du premier, toujours dans les limites de la peau qui recouvrait la glande mammaire.

Les intermittences étaient rapides; le courant aussi fort que possible. Je déterminai autant de douleur à la peau que mon appareil volta-faradique pouvait en produire, ne déplaçant le balai que quand la sensation de brûlure devenait intolérable (la sensibilité ne renaissait qu'à cette condition).

Les séances duraient de 10 à 20 minutes, selon le courage de la malade et il lui en fallait beaucoup.

Dès la troisième, Mme X..... accusait des douleurs de tête, un peu de fièvre avec gonflement douloureux des mamelles; mais surtout du côté droit.

Le lendemain 11 octobre, elle se plaignit d'*être*, disait-elle, *comme après sa fièvre de lait*, et obligée de se couvrir les seins qui mouillaient tous deux ses vêtements.

Il me fallut insister pour continuer le traitement, et à la cinquième séance, j'examinai au microscope le lait dont on avait sans peine rempli une cuiller, il me parut entièrement semblable à celui d'une nouvelle accouchée.

Je m'arrêtai après la septième séance, la sensibilité avait reparu et se maintenait partout.

Quelques jours de régime et un laxatif eurent bientôt tari cette sécrétion inattendue, qui aurait certainement permis l'allaitement.

On n'accusera pas ici le moral de s'être mis de la partie. La mère avait placé volontairement son enfant en nourrice et ne

songeait nullement à l'en retirer. L'apparition du lait fut accueillie avec une véritable inquiétude et comme un accident de la médication employée.

La succion ne venait pas non plus en aide ; il n'y eut d'autre excitation que celle de l'électricité dont je m'efforçais de limiter l'action à la peau.

Pour y parvenir, j'employai des excitateurs secs et le courant induit qui, selon M. Duchenne, agit spécialement sur la sensibilité, je séchai la peau à l'aide d'une poudre absorbante, et cependant l'influence se fit sentir à la glande.

Est-ce par une action réflexe que transmettaient les nerfs? ou bien les orifices du mamelon établissant une continuité de surface entre la peau et l'intérieur du sein, l'ébranlement s'est-il communiqué par cette voie?

Je crois plutôt que le courant électrique a, malgré moi, impressionné directement l'organe sécréteur à travers la peau, comme les petites mains des enfants impressionnent le sein de leur nourrice. On sait que leur contact fait frémir doucement la jeune mère, produit l'érection du mamelon et l'affluence plus grande du lait qui est parfois lancé à distance.

Depuis la publication de ce dernier article, qui eut lieu le 20 janvier 1857, il n'en a point paru d'autres à ma connaissance; mais je crois que les trois faits cités dans ce mémoire suffisent à établir la prompte efficacité des courants interrompus pour rétablir la sécrétion lactée dans les cas où l'agalaxie compromet les jours de l'enfant, et que ce moyen nouveau remplit une véritable lacune dans le *Mémorial thérapeutique*.

Il serait curieux d'essayer si ce moyen, appliqué à des femmes qui n'auraient point conçu, ferait naître à lui seul une fonction qui n'est dans l'ordre naturel que le complément de la maternité. Le succès paraîtra probable, si l'on se rappelle que des jeunes filles ont pu nourrir l'enfant de leur sœur morte ou malade ; car dans ces cas, bien évidemment, il a suffi d'une maternité morale pour éveiller dans le sein vierge une fonction latente, une force *en puissance*, selon l'expression des mathématiciens.

Peut-être même à l'aide d'appareils spéciaux, pourrait-on activer la sécrétion des vaches laitières et augmenter ainsi à peu de frais leur produit. Mais il faut m'arrêter sur le chemin des hypothèses. Nous vivons dans un temps d'activité scientifique où les suppositions les plus hasardeuses en apparence, sont bientôt distancées par la réalité des nouvelles découvertes. Qui vivra, verra.

M. Chavot place sous les yeux de l'assemblée des médailles recueillies dans les fouilles pratiquées récemment à la fontaine de Douceroux, près de Cluny.

M. Fournier communique un rapport sur l'état du drainage dans le département de Saône-et-Loire (1).

M. Boussin donne lecture de la pièce de vers suivante :

LES ANNIVERSAIRES.

A mon ami Henri de Lacretelle.

C'était un de ces jours où le soleil d'automne
Jette sur la campagne un reflet monotone :
Loin du monde, isolés, dans un agreste lieu,
Nos cœurs, avec nos pas, s'élevant dans leur course,
Comme un fleuve béni qui remonte à sa source,
Parlaient du ciel pour bénir Dieu.

Nous parlions entre nous de ces riantes fêtes
Qui, sous un même toit, réunissent les têtes
Et les cœurs, pour qu'on puisse à tel jour mieux s'aimer;
Le soleil du foyer fatiguait ta paupière,
Et ces fêtes en toi retrouvaient leur Saint Pierre ;
Tu les niais pour les blâmer.

Tu ne comprenais pas le saint anniversaire
Qui, dans un même amour, doucement nous enserre,
Faisant vibrer en nous l'écho puissant du cœur;
Qui met la douce joie au front le plus sévère,
Et fait, comme un rubis, au fond de chaque verre,
Du vin vieux briller la liqueur.

L'hiver a cependant ses jours tristes et sombres,
L'été ses blés jaunes et ses chemins pleins d'ombres,
L'automne et le printemps ont les fruits et les fleurs
Au cadran des saisons quand le temps les ramène,
Et tu ne comprends pas que la grande âme humaine
Date sa joie et ses douleurs?

---

(1) Ce travail a été inséré à la fin de la 1re partie du tome IV.

Mais en toi-même, ami, daigne un instant descendre ;
De tes foyers éteints viens remuer la cendre,
Et tu retrouveras bien loin, dans ton passé,
Comme un songe envolé, l'heure triste et sonore
Qui, dans ton souvenir, semble sonner encore
Ton premier bonheur effacé.

Mais de ton froid mépris flétrir l'anniversaire,
De ces fêtes du cœur te faire l'adversaire,
C'est brûler la moisson aux mains du moissonneur ;
Mais, pour mieux la nier, c'est éteindre la flamme,
C'est vouloir imposer le silence à ton âme,
Pour ne pas crier ton bonheur.

Tu te rappelleras la visite importune
De l'hôte inattendu qu'attire ta fortune,
Et tu la laisseras passer, sans la dater,
Pour qu'en ton souvenir toujours elle demeure,
L'heure où le ciel amène au seuil de ta demeure
Un ami de plus à fêter.

Arrache de ton cœur cette corde sonore,
Ce doux amour des siens dont tout homme s'honore ;
Ce sentiment n'a plus place au calendrier,
Et le dieu du foyer n'est plus qu'un dieu futile,
Si ton doigt dédaigneux biffe comme inutile
Le jour où j'aime à le prier.

Mais avoir eu vingt ans, avoir senti sa lèvre
Baiser ce fruit d'amour qui brûle de sa fièvre;
Avoir aux frais sentiers égaré bien souvent
Ses pas et son bonheur ; dans la forêt prochaine,
Confié son secret à l'écorce d'un chêne,
Aux rayons du soleil levant.

Avoir bercé son cœur, quand la vie est en fête,
A l'extase enivrante, aux rêves du poète,
Et défié la mort dans un stupide orgueil,
Puis se retrouver seul, sans appui sur la terre,
Et sonder, impuissant, l'insondable mystère
De la vie au bord d'un cercueil.

Avoir été sevré des baisers de sa mère,
Avoir trempé sa lèvre à toute coupe amère ;
Dans la nuit de son âme avoir maudit les fleurs ;
Avoir, un seul instant, douté de l'espérance,
Puis avoir remonté dans ses cris de souffrance
Toute la gamme des douleurs.

Avoir noyé tes doigts dans les soyeuses ondes
Qui de tes beaux enfants baignent les têtes blondes ;
Avoir senti ton cœur s'illuminer un jour
De l'immense bonheur qu'un enfant sait écrire,
Avec son frais regard et son premier sourire,
Aux pages blanches de l'amour.

Les voir courir, joyeux, parmi les grandes herbes,
Des fleurs de ton jardin faire de grosses gerbes,
Et jeter à tes pieds leur brillante moisson ;
Puis avoir entendu, musique sans pareille,
Comme un écho de Dieu, monter à ton oreille,
Le bégaiement de leur chanson.

Avoir eu tout cela, puis perdre la mémoire ;
De même qu'un buveur, que l'on a trop fait boire,
Qui brise avec dédain le verre trop rempli ;
Qui laisse aller sa vie, insouciant de l'heure,
Et va noyer la part de ses jours, la meilleure,
Dans son ivresse et son oubli.

Mais, parmi les splendeurs des fêtes éternelles,
Les fleurs n'ont-elles pas leurs fêtes annuelles ?
Et n'a-t-on pas daté de tout temps, en tout lieu,
L'heure bonne ou mauvaise où les choses sont nées,
Comptant, par les moissons, le nombre des années
A ce grand almanach de Dieu ?

Mais avant d'étouffer, sous ton indifférence,
Tout ce qui vibre en nous de joie ou d'espérance,
Fais que le jour qui luit meure sans lendemain ;
Car un anniversaire est une coupe sainte,
Pleine, suivant le jour, ou de miel ou d'absinthe,
Qu'on se passe de main en main.

Mais cette date, ami, que ton esprit redoute,
C'est le jalon du temps, posé sur notre route,
Qui, lorsque sur nos pas nous voulons revenir,
Nous dit, dans une joie ou dans une prière,
Ce que nous avons eu de bonheur en arrière
Pour éclairer notre avenir.

Que de l'esprit humain le niveau baisse ou monte,
Tout se date ici-bas : les succès et la honte ;
Et nul ne sait encore ce qu'il en a coûté
Au peuple pour avoir, dans un jour de démence,
Oublié ce qu'il faut d'amour et de clémence
Pour enfanter la vérité.

Lorsque de tous nos droits l'enceinte se resserre,
Quoi ! tu ne comprends pas le grand anniversaire
Qui donne au temps présent la honte du remords ;
Qui pousse un peuple en deuil aux saintes funérailles,
Et de l'esprit humain consacre les batailles
Sur la dépouille de ses morts ?

Et ce jour, trois fois saint, où, grandissant sa cause,
Le peuple devant Dieu fit son apothéose ;
Où, calme, remettant son épée au fourreau,
Il brisa de ses mains l'instrument du supplice,
Sacra la vie humaine, et fit que la justice
Ne fut plus l'œuvre du bourreau.

Ah ! nous les laisserions se perdre dans la foule
De ces jours sans grandeur que notre siècle roule,
Ces jours où, renaissant dans sa virilité,
La grande nation, l'esclave de la veille,
A secoué sa chaine, et, forte, se réveille
Au grand jour de la liberté.

Non, consacrons-les bien, ces immortelles fêtes,
De la raison d'un siècle elles sont les conquêtes ;
Elles sont le foyer des nobles passions,
Qui reflète sur nous les vérités fécondes
Que sème l'Eternel, dans ses leçons profondes,
Pour la grandeur des nations.

HIPPOLYTE BOUSSIN.

La Grange-Saint-Pierre, 10 novembre 1853.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1858.

Présidence de M. BOUCHARD, vice-président.

Membres présents : MM. Aubert, Bouchard, Chavot, Dunand, Duperron, Fournier, Gueneau d'Aumont, Lacroix, Mastier, Pellorce, Ch. Pellorce.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le docteur Aubert est chargé d'examiner une brochure intitulée : « *Du pronostic de l'épilepsie,* par le docteur Michea, » et d'en faire un rapport.

M. Chavot rend compte des ouvrages présentés par M. Bellin à l'appui de sa candidature au titre de membre correspondant.

M. Chavot a la parole pour une communication. Il s'exprime ainsi qu'il suit :

Monastères de l'ordre de Cluny en Pologne

AU XVe SIÈCLE.

Le moine Rodolphe disait, au XIIe siècle, dans son histoire de Pierre-le-Vénérable : « L'Eglise de Cluny a » rempli le Globe de la lignée de ses fils et rendu son lustre » à la religion des peuples d'Occident, à tel point qu'on » ne trouverait pas sur la terre une contrée qui ne sollicitât son patronage. »

Les historiens racontent, sur la foi de Longin (Dlugosch), auteur du XVe siècle, ancien chanoine de Cracovie, qu'après la mort de Miceslas, fils et successeur du religieux et belliqueux Boleslas Ier, en 1034, le royaume de

Pologne fut, pendant sept ans, troublé par les dissensions des grands qui ne pouvaient s'entendre sur le choix de son successeur. La veuve de Miceslas et son fils Casimir furent obligés de se retirer en Allemagne. Casimir, renonçant au siècle, entra au monastère de Cluny et y fit solennellement profession de la vie monastique sous le nom de Charles.

En 1041, les grands s'assemblèrent dans le but de mettre fin aux malheurs de leur patrie déchirée par la guerre civile et la guerre étrangère. Ils hésitèrent s'ils prendraient un roi en Pologne ou à l'étranger; enfin ils firent choix de Casimir. Des légats, chargés de découvrir sa retraite, se présentèrent chez sa mère. Elle leur apprit qu'il était au monastère de Cluny. Ils s'y rendirent et trouvèrent Casimir sous l'habit de moine et remplissant les fonctions d'archidiacre. Ils prièrent l'abbé de rendre à la Pologne son roi légitime. Mais, après avoir consulté des hommes sages et expérimentés, l'abbé répondit que, quels que fussent sa compassion pour les malheurs de ce royaume et ses désirs de les voir finir, cependant il n'avait pas le pouvoir de délivrer un moine des liens qu'il avait contractés et de lui permettre de renoncer à sa profession pour accepter le gouvernement d'un royaume; que cependant ils pouvaient se rendre à Rome et soumettre leur demande au pape.

Les légats suivirent ce conseil. Le Saint Père, après avoir délibéré avec les cardinaux sur les moyens de sortir de cette difficulté et proposé aux Polonais des conditions trop dures pour qu'ils pussent les accepter, leur accorda enfin leur demande et permit à Casimir de se marier et d'avoir des enfants, mais sous les conditions suivantes : chaque noble du royaume de Pologne payerait annuellement à Saint-Pierre de Rome un écu de monnaie courante, ne laisserait plus pousser, à la mode des barbares, sa chevelure et sa barbe, mais aurait les oreilles découvertes et porterait, comme les religieux des nations latines, la tonsure; enfin, dans les principales fêtes du Christ et de

la Sainte Vierge, il porterait attachée à son cou, et pendante en mode d'étole, une étoffe de lin blanc.

Les légats revinrent à Cluny et emmenèrent Casimir. De retour dans sa patrie, ce prince fit, en actions de grâces, construire des monastères, et en confia la direction à des moines de Cluny (v. les annales ecclésiastiques de Baronius, t. II).

Les historiens ne sont pas d'accord sur la date ni sur toutes les circonstances de cet événement. Un document, antérieur de plusieurs années au récit de Longin, et resté jusqu'à ce jour inédit dans les archives de Cluny (probablement parce qu'il était caché dans les simples relations de visites de monastères), attribue l'événement à Boleslas II, fils de Casimir, mort en 1058, et lui assigne d'autres causes qui nous paraissent cependant moins naturelles. L'intérêt historique que peut présenter cette variante, et surtout les détails que renferme cette nouvelle narration sur le nombre, l'état, la situation et l'importance des monastères de l'ordre de Cluny en Pologne au XV[e] siècle, nous engagent à en donner la traduction.

Ce document fut écrit à Constance, à l'époque du concile, le 16 février 1418, sur les ordres de l'abbé Robert (1), par le frère Jean de Montenoyson, religieux et moine profès de l'ordre de Cluny, professeur en lettres sacrées à l'Université de Paris, sur la relation de frère Nicolas Nason, moine du monastère de Tynectz :

« Dans le royaume de Pologne, dit-il, à 12 milles de Cracovie, il existe un monastère construit en l'honneur de Jéshu-Christ et des SS. apôtres Pierre et Paul. On l'appelle Tynectz, et il fait partie du diocèse de Cracovie.

» Le duc Boleslas le fonda dans les circonstances suivantes : Boleslas fut envoyé dans sa jeunesse à Paris pour y étudier les lettres sacrées. Il fit des progrès dans la science comme dans la sagesse, à tel point qu'il n'avait pas d'autre désir que celui de se conformer aux préceptes

(1) Robert de Chandesolles, 40[e] abbé de Cluny, mort en 1423.

de son maître et de se consacrer au service de Dieu. Il entra au monastère de Cluny, y prit l'habit de moine et fut même nommé diacre.

» Quelque temps après, son père étant mort, les habitants du royaume le cherchèrent par toute la terre et arrivèrent enfin à Cluny. Reconnaissant leur duc et seigneur, ils demandèrent à l'abbé de lui permettre de venir régner sur eux. Mais l'abbé répondit qu'il n'avait pas le pouvoir de le faire sans la permission expresse du Saint-Siége. Ils prirent alors le chemin de Rome, se rendirent près du pape et le prièrent d'accorder à leur duc la dispense sollicitée. Le pape refusa d'abord; mais, se rendant enfin à leurs pieuses supplications, il accéda à leur demande sous la condition que les chevaliers de ce duché et leurs clients porteraient à toujours la tonsure à la mode de Cluny, et l'étole comme les diacres, en signe des fonctions que remplissait leur duc.

» Ces propositions furent acceptées avec reconnaissance, et la condition imposée fut observée pendant certain temps. Mais comme de pareils usages étaient contraires à ceux de la vie commune, la permission de revenir aux anciennes habitudes fut demandée et concédée sous la condition que le duc, qui alors était roi (1), ferait, en l'honneur de Jésus-Christ et des apôtres Saint Pierre et Saint Paul, construire et doterait un monastère où il y aurait douze moines et un abbé célébrant chaque jour l'office divin.

» Il n'y a pas encore huit ans que soixante moines résidaient habituellement à l'abbaye de Tynectz, qui n'en possède pas vingt maintenant.

» Au moment où ce monastère fut fondé, le duc, désirant le soumettre à l'Eglise de Cluny et y faire observer la règle et les cérémonies de cette Eglise, obtint de l'abbé douze moines, leur confia la direction du monastère et y institua, avec l'autorisation apostolique, un abbé.

» Encore aujourd'hui, la règle de Saint Benoît et les

---

(1) V. l'*Art de vérifier les dates.*

cérémonies de Cluny sont observées au monastère de Tynectz; du moins il en était ainsi avant la mort du précédent abbé.

» Le prédécesseur de l'abbé actuel se nommait Mcilas; il fut homme excellent et probe. Celui d'aujourd'hui n'a nul souci de la religion, et se nomme Derslas.

» Le père du duc fondateur de ce monastère s'appelait Casimir.

» Il existe encore cinq autres monastères de l'ordre de Cluny fondés par divers :

» Celui de Sainte-Croix (1), diocèse de Cracovie, à 20 milles de Tynectz, près du château de Bozoczin (Bodzelin), qui appartient à l'évêque de Cracovie.

» Celui de Steczecholb (2), diocèse de Cracovie, à 18 milles de Sainte-Croix et 28 de Tynectz, près des Ruthènes, à un demi-mille du château de Stozicza, qui dépend du domaine du roi de Cracovie, et entre les deux villes de Radom et de Lublin (3).

» Celui de Plotsko (4), fondé dans la ville même. — L'évêque de Plotsko a assisté au concile de Constance, et notre seigneur de Cluny l'a bien connu. — Ce monastère est à 60 milles de Tynectz.

» Celui de Mogilno (5), diocèse de Gnesne, à 4 milles seulement de cette ville, 60 de Tynectz et 16 de Plotsko.

» Celui de Lubint (6), diocèse de Posnan (Posvoniæ. — Posen), à 4 milles seulement de cette ville, à 60 de Tynectz.

---

(1) Sainte-Croix *de Calvomonte*, palatinat de Sandomir. Abbaye célèbre fondée en 1006, dit Lamartinière, par Boleslas Ier. Ce prince y installa des moines du Mont-Cassin. Cette abbaye existait encore au XVIIIe siècle.

(2) Zesickow, palatinat de Sandomir.

(3) Chef-lieu du palatinat du même nom.

(4) Ploczco, chef-lieu du palatinat du même nom. Ce monastère existait encore dans le dernier siècle. Voir le dictionnaire de Lamartinière.

(5) V. le même dictionnaire. Même observation.

(6) Szubin. — Suivant l'*Atlas universel* dressé en 1757 par Robert, cette ville faisait partie, à cette date (1757), du palatinat de Gnesne, mais elle est située près de la limite de celui de Posnanie.

» Tous les abbés sont isolés, à l'exception de celui de Plotsko, et chaque abbaye possède au moins quatre prévôtés. »

Le document que nous venons de traduire nous montre les moines de Cluny établis en Pologne dès le XI[e] siècle, et leur observance s'y maintenir jusqu'aux derniers siècles. Dès lors, il est naturel de croire que leur influence, considérée au point de vue politique et religieux, n'a pas été étrangère à l'affermissement de ce royaume dans sa fidélité à l'Eglise de Rome, et que, d'autre part, introduisant dans les maisons de leur ordre les œuvres littéraires de l'Occident et les propageant par l'enseignement, ils ont répandu dans cette contrée du Nord la culture des lettres latines (1).

On procède à l'élection de M. Bellin, qui est admis en qualité de membre correspondant.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire perpétuel, CH. PELLORCE.

---

(1) La relation du frère Nason est insérée à la fin d'un beau manuscrit in-4° de 32 feuillets, intitulé *Visitatio in Alemanniâ de tempore Roberti abbatis*, et faisant partie des archives de la ville de Cluny. A la fin du concile de Constance, l'abbé Robert, le pape Martin V et l'empereur Sigismond chargèrent Jean de Vinzelles, prieur de Celse, et Archambaud des Villars, prieur de Saint-Amand, de réformer les monastères de l'ordre de Cluny situés en Allemagne. Les *visiteurs* parcoururent, dans les mois de janvier, février et mars 1418, les diocèses de Mayence, Paderborn, Osnabruck, Spire et Bâle, accomplirent leur mission dans la plupart des monastères de leur ordre, et revinrent à Constance où était encore leur abbé. Ce manuscrit contient des particularités intéressantes sur l'état de ces monastères, et parfois sur les contrées où ils sont situés. Les visiteurs répètent souvent l'observation suivante :

« Nous avons trouvé dans le monastère un grand nombre de livres sur
» l'écriture sacrée et la doctrine des saints, mais des hommes n'ayant
» aucune connaissance ou presque aucune connaissance des lettres. Nous
» avons enjoint à l'abbé d'avoir à l'avenir un pédagogue qui enseignerait
» aux jeunes gens les premiers éléments des lettres et au moins un reli-
» gieux capable d'enseigner les principes généraux de la philosophie et
» de la théologie. »

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 25 MARS 1858.

Présidence de M. J. de PARSEVAL-GRANDMAISON, président.

Membres présents : MM. Aubert, Chavot, Duperron, Dunand, Gueneau d'Aumont, Lacroix, de La Rochette, Mastier, Pellorce, Ch. Pellorce, Perrault de Jotemps, de Surigny.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. J. de Parseval-Grandmaison est désigné par l'assemblée pour représenter l'Académie, en l'absence de M. Ch. Rolland, et conjointement avec MM. Vitallis et Ernest Desjardins, au Congrès des délégués des Sociétés savantes dont la session doit s'ouvrir en 1858 à Paris, du 5 au 10 avril.

M. J. de Parseval-Grandmaison rend compte des démarches qu'il a faites à Paris au Ministère de l'instruction publique et à celui de l'agriculture pour obtenir des livres et des publications, afin d'accroître les collections particulières de l'Académie. Il annonce que ses efforts ont été couronnés de succès, et que divers envois ne tarderont pas à être reçus. Il dépose sur le bureau deux nouveaux ouvrages de M. E. Desjardins, offerts par leur auteur à l'Académie, et intitulés, l'un : *Etudes archéologiques sur le Pérou ;* l'autre : *Compte-rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pendant l'année* 1857. Il est chargé d'exprimer à M. E. Desjardins les remercîments de l'Académie.

M. Ch. Pellorce présente, en qualité de membre correspondant, M. Jules Simonnet, substitut du procureur impérial près le tribunal civil de Dijon. Il dépose en même temps sur le bureau divers opuscules dont ce candidat est

l'auteur. Il est chargé par l'assemblée de les examiner et de faire le rapport prescrit par le règlement.

M. J. de Parseval-Grandmaison donne lecture d'une note remise par lui à M. le Ministre de l'agriculture sur la formation de conseils régionaux d'agriculture, dont l'ouverture coïnciderait avec celle des grands concours agricoles régionaux.

M. Gueneau d'Aumont fait don à l'Académie d'une série de monnaies corses des années 1763 à 1787, qui tendent de jour en jour à disparaître complétement.

Le même membre présente à l'Académie un assez grand nombre de coquilles du genre *telline* trouvées dans les instestins d'une *barbue. Passer Rhombus (Valenciennes)*, espèce de turbot plus petit que le turbot ordinaire, et dont la peau est dépourvue de piquants. Ces coquilles offrent cette particularité remarquable que c'est la valve droite qui a été brisée. On ne saurait expliquer ce fait qu'en supposant que les tellines reposent sur la valve gauche et que la barbue saisit, pour les briser et les avaler, le moment où elles soulèvent la valve droite afin de s'ouvrir.

M. Gueneau d'Aumont fait ensuite passer sous les yeux de l'Académie un assez grand nombre de *brachinus psophia* (dix) trouvés sous des pierres le long des bords de la Saône, au premier printemps. Cet insecte, commun dans le Midi, est rare à la latitude de Mâcon. Il présente, comme tous les brachinus, cette particularité remarquable que, lorsqu'il est effrayé, il fait entendre plusieurs fois de suite des crépitations assez fortes qui proviennent du dégagement d'une espèce de vapeur qu'il peut lancer au dehors au moyen de deux petits orifices placés de chaque côté de l'anus. Cette vapeur a une odeur très-pénétrante, analogue à celle du chlore ou de l'acide nétreux ; elle est très-caustique et elle rougit le papier bleu de tourne-sol.

Les brachinus sont d'ailleurs des insectes très-carnassiers. Celui qui nous occupe se distingue facilement de ses congénères par son abdomen et ses antennes d'un roux pâle uniforme et ses clytres entièrement vertes.

M. Mastier donne lecture d'un rapport sur le travail de M. Bouillier, président de l'Académie de Lyon, ayant pour but de développer une proposition tendant à relier les Sociétés savantes de province avec l'Institut. L'assemblée, adoptant les conclusions du rapporteur, décide qu'il y a lieu d'adhérer pleinement à la proposition de M. Bouillier.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire perpétuel,
CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 29 AVRIL 1858.

Présidence de M. PELLORCE, doyen.

Membres présents : MM. Aubert, Boussin, Dunand, Duperron, Lacroix, de La Rochette, Mastier, Monnier, Pellorce, Ch. Pellorce, Ch. Rolland.

En l'absence de MM. J. de Parseval-Grandmaison et Bouchard, on défère la présidence à M. Pellorce, le plus ancien, parmi les membres présents, suivant l'ordre de réception.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de Saône-et-Loire qui annonce que M. le Ministre de l'agriculture a mis à la disposition de l'Académie une somme de 500 fr., pour être distribuée, en 1858, en primes aux espèces bovine et porcine, aux exploitations les mieux dirigées et aux serviteurs ruraux. Le comité d'agriculture est chargé de faire des propositions pour répartir cette somme ainsi que celle qui est ordinairement attribuée à l'Académie pour encouragements agricoles, par le Conseil général.

M. le Secrétaire perpétuel lit ensuite une circulaire et un arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, relatifs à l'organisation du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

M. Lacroix communique à l'Académie les détails suivants sur Guillaume, évêque de Mâcon, au XIII[e] siècle.

« Cet évêque (1), né à Mâcon, était parent de Jean, comte de Mâcon; il fit ses études avec tant de succès, qu'il devint un des plus célèbres docteurs de l'Université de Paris, dont les registres le qualifient de *Maximus Surista.* Il ne fut pas plutôt dans l'état ecclésiastique que le roi Saint Louis, à la cour duquel il était élevé, le fit son aumônier. Il devint successivement chanoine de Paris et de Beauvais et doyen de Laon. Il était lié d'une étroite amitié avec le pape Grégoire X ; il accompagna Louis IX à la Terre-Sainte, l'assista à sa mort, l'ensevelit et suivit son corps en France.

» Philippe-le-Hardi, successeur de Saint Louis, retint Guillaume auprès de lui, en 1278, en qualité d'aumônier, dès qu'il fut élevé à l'épiscopat par l'élection du Chapitre d'Amiens; il prêta le serment en 1278, le dimanche après l'octave des apôtres Saint Pierre et Saint Paul. Philippe lui permit de se rendre au siége d'Amiens, et lui conserva la qualité de conseiller du roi. On le reçut comme un troisième Saint Firmin. Il fut sacré par Pierre Barbet, archevêque de Reims.

» En 1278, le roi l'envoya vers le pape Nicolas III, à l'occasion d'un subside pour le voyage de la Terre-Sainte; il fit un second voyage à Rome en 1281, avec Simon, évêque de Chartres, pour obtenir du pape Martin IV la canonisation du roi Saint Louis. A son retour, il assista à plusieurs assemblées du Parlement, et dans l'assemblée du clergé, tenue à Paris en 1284, il parla fortement contre les privilèges nouvellement accordés aux religieux men-

---

(1) Actes de l'Eglise d'Amiens, par Mgr Mioland. — Amiens, 1848, 2 vol. in-8°, p. XLV et suivantes.

diants; il s'éleva de nouveau contre eux dans le concile tenu à Reims en 1287.

» En 1296, il se trouva au conseil que Philippe-le-Bel tint au Louvre au sujet de Gui, comte de Flandre. Il fut du nombre des évêques envoyés par le roi, en 1297, pour négocier la paix entre la France et l'Angleterre. Il fut chargé, par la suite, de plusieurs autres missions relatives au bien de l'Etat.

» En 1300, il fonda la maison des chartreux, à Abbeville, et acheta, dans ce dessein, la maison des Templiers; il dota le monastère avec le village, la cure et la dîme de Port-le-Grand, qu'il acquit du Chapitre de la cathédrale d'Amiens, auquel il donna d'autres biens en échange.

» Le 15 janvier 1303, il souscrivit d'appel, au futur concile, pour la défense de Philippe-le-Bel contre le pape Boniface VIII; il assista, en 1304, au concile de la province de Reims, et, en 1306, à la translation du chef de Saint Louis de l'abbaye de Saint-Denis à la Sainte-Chapelle de Paris.

» Il mourut le 19 mai 1308, ayant siégé 30 ans, et fut enterré dans la cathédrale d'Amiens, dans la chapelle de Sainte Marguerite, où on lui éleva une statue en bronze. Le nécrologe de la cathédrale en parle comme d'un prélat de bon conseil, d'une grande érudition, dont la réputation était répandue dans toute la France. Il est cité comme le père des pauvres.

» On lit dans l'histoire des comtes de Ponthieu et des mayeurs de cette ville, par le père Ignace-Joseph de Jésus-Maria (1), que Guillaume de Mâcon faisait souvent sa résidence à Abbeville. Il donna une cloche à l'église collégiale de Saint-Wulfran, qui s'appelle *la cloche de l'évesque Guillaume, laquelle il ordonna estre sonnée tous les jours au soir à volée, durant qu'il serait à Abbeville, ou quand il arriverait, ou bien quand il en sortirait, afin que le peuple en fut adverti, et voulut que la même chose fut continuée à*

(1) Paris, 1657, in-folio, p. 267.

tous ses successeurs les évesques d'Amiens. Cette louable coutume s'observe encore maintenant pour l'honneur et le respect que les ecclésiastiques et les séculiers portent à leurs évêques. »

M. Ch. Pellorce demande la parole pour faire réparer une lacune regrettable qui existe tant au procès-verbal de l'Académie qu'aux Annales de la Société. Il rappelle qu'à la séance du mois de juin 1854, M. le Secrétaire perpétuel, qui était à cette époque M. Léonce Lenormand, déposa un ouvrage de M. Morin, de Lyon, intitulé *Numismatique féodale du Dauphiné*, avec une demande de l'auteur au titre de membre correspondant. Mention fut faite au procès-verbal de la séance de ce dépôt, ainsi que de la désignation du Rapporteur, qui fut M. Lacroix (v. *Annales*, tome II, p. 282). A l'une des séances suivantes, M. Lacroix fit son rapport, et l'Académie, adoptant les conclusions qui lui étaient proposées, admit M. Morin au nombre de ses membres correspondants. Ces faits, attestés par M. Lacroix, sont d'ailleurs à la connaissance de plusieurs des membres présents. Cependant, on ne trouve aucune trace de la décision qui fut prise par l'Académie en cette circonstance. M. Ch. Pellorce propose, en conséquence, que les faits qu'il vient de signaler soient consignés au présent procès-verbal, qu'un extrait en soit adressé à M. Morin, et qu'avis soit donné à ce dernier de sa nomination au titre de membre correspondant.

L'Académie, adoptant les conclusions de son Secrétaire perpétuel, passe à l'ordre du jour.

Sur la proposition de M. Ch. Pellorce, l'Académie, s'associant aux sentiments qui ont inspiré les fondateurs de la souscription ouverte en faveur de M. de Lamartine, décide qu'elle concourra à cette souscription pour la somme de mille francs.

Ont adhéré à la présente délibération, MM. Carteron, de Surigny, Bouchard, Gueneau d'Aumont et Reboul.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire perpétuel, CH. PELLORCE

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 27 MAI 1858.

Présidence de M. J. de PARSEVAL-GRANDMAISON, président.

Membres présents : MM. Bouchard, Carteron, Chavot, Dunand, Duperron, Lacroix, Mastier, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Ch. Pellorce, Reboul, de La Rochette.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Yéméniz, membre correspondant, offre à l'Académie deux volumes édités par ses soins et à ses frais, intitulés : 1° *Coup d'œil sur le costume au moyen âge ;* 2° *OEuvres de Jacques Papon*. M. le Secrétaire perpétuel est chargé de lui exprimer les remercîments de l'Académie.

M. Ch. Pellorce dépose sur le bureau le tome I[er] des Annales de la Société Eduenne, adressé par cette Société savante à l'Académie de Mâcon.

M. E. Desjardins, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de son rapport sur sa deuxième mission en Italie, intitulé : *Velleïa-Rome*, et récemment publié par lui.

M. J. de Parseval-Grandmaison fait un rapport verbal sur les travaux du Congrès des délégués des Sociétés savantes, dont la session s'est tenue à Paris au mois d'avril, et auxquels il a pris part en qualité de représentant de l'Académie.

Sur la proposition de MM. Lacroix et de Surigny, l'assemblée décide l'acquisition de seize dessins, de divers chapiteaux et sculptures de l'ancienne abbaye de Cluny, dont M. Perret, de Mâcon, est l'auteur.

M. Lacroix offre, au nom de M. de La Saussaye, candidat au titre de membre correspondant, un ouvrage

intitulé : *la Numismatique de la* 2me *Narbonnaise*. Il est chargé d'examiner cet ouvrage.

M. Bouchard présente, comme membre titulaire, M. Saulnier. Cette présentation est appuyée par MM. Monnier, Lacroix, Ch. Pellorce et de La Rochette.

M. Reboul donne lecture du discours de réception suivant :

MESSIEURS,

Vous m'avez fait l'honneur de m'appeler parmi vous, et j'ai à vous remercier de votre choix. La mesure que vous avez adoptée à mon égard n'a d'autre motif possible qu'une gracieuse bienveillance pour laquelle je vous exprime ici toute ma gratitude. Aussi flatteuse que peu méritée, ou pour mieux dire d'autant plus flatteuse qu'elle est moins méritée, elle m'offre, par la corrélation même de ses caractères les plus saillants que je réunis à dessein, un encouragement contre la nullité trop évidente de mes antécédents académiques.

La pénurie produit rarement les mêmes effets que l'abondance. Si peu commune qu'elle soit, cette circonstance se présente pourtant en ce qui me concerne. L'absence complète de tout bagage me laisse une grande liberté sur le choix d'une bannière scientifique, et je me hâte d'en profiter pour me glisser dans les rangs de celle dont les applications font l'objet le plus habituel de mes travaux. Je veux parler du plus modeste, mais non du moins utile fleuron de votre couronne, de l'agriculture. Il me sera particulièrement agréable de participer à l'expérience des savants représentants qu'elle compte au milieu de vous, et puisque vos lois m'y autorisent, puisqu'aussi il est naturel de faire suivre une profession de foi aussi récente d'un acte de fidélité, c'est d'elle, de son origine et de ses progrès que vous me permettrez de vous entretenir.

Ce n'est que tout récemment, Messieurs, que l'agriculture rationnelle a pris naissance. Naguère encore, presque exclusivement abandonnée aux mains les moins habiles, aux esprits les plus grossiers, ses préceptes étaient des usages, et ses pratiques, une pure routine. Le caractère positif et matériel, dont il serait aussi inutile que désastreux d'essayer de l'affranchir, a lontemps inspiré une sorte de répulsion tacitement admise. Les objections les moins fondées ne sont pas toujours les plus faciles à lever, et

lorsque, impuissantes à se produire hautement, elles réussissent à s'asseoir à titre de répugnance ou d'instinct, aucune méthode curative connue n'est sûrement efficace.

Le raisonnement les expulse bien du champ de l'intelligence, mais leurs principales racines s'étendent dans le domaine de la sensibilité dont les portes restent closes devant la discussion et leur créent un asile inviolable. L'agriculture a longtemps gémi sous le préjugé qui, imputant à mal la simplicité de ses moyens, lui en faisait un motif spécieux d'humiliation. Ses progrès restaient invariablement enfermés dans l'intérieur du cercle vicieux éternellement jeune, qui, dépouillé de tous ses accessoires, peut se résumer à peu près ainsi : on ne s'en occupait pas parce qu'elle était dans l'enfance, elle restait dans l'enfance parce qu'on la délaissait.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Plus sage ou plus fou que ses devanciers, notre âge excuse volontiers les tendances positives dans les arts qui pourraient s'en passer, et les encourage dans les sciences auxquelles elles sont indispensables. La chimie et la mécanique, prêtant à l'agriculture le secours de leurs investigations, ont permis d'en codifier les règles et d'en varier les procédés.

Les soins de l'exploitation du sol ont cessé d'être obscurs depuis qu'ils sont devenus la source de profits importants. Par un revirement peu surprenant de l'opinion publique, ils sont même sur le point de devenir tout à fait à la mode. Leurs détails sont vulgarisés par un enseignement spécial et public, des cours, des publications de toute nature. Leur développement est poursuivi par des comités, des congrès. Cette œuvre de régénération, dans laquelle notre société peut justement revendiquer sa part, a porté ses fruits. Les faits recueillis ont pu être coordonnés et méritent le titre de science que personne ne leur refuse plus. Un sol étant donné dans des conditions déterminées, on sait aujourd'hui quel est l'ordre, la série et l'urgence des améliorations qu'il réclame ; et si ces améliorations ne sont pas mises partout en pratique, ce n'est point parce qu'elles sont douteuses, mais bien parce que les conditions financières ou législatives qui les régissent en rendent l'exécution impossible ou peu profitable.

Mais si l'agriculture est une science de création éminemment moderne, si nous touchons aux origines de son histoire, son existence comme art a été de tout temps indispensable à la vie des hommes. Elle a donc un prologue historique qui remonte au berceau du monde. Toutes les sociétés datent leur civilisation de

l'ère de leurs pasteurs, et c'est sous cette forme que nous apparaisssent en effet, dans les temps les plus reculés, les premiers patriarches du peuple de Dieu. Noë connaissait l'usage de la vigne; la tradition rapporte même qu'il en connaissait l'abus, et les meilleures récoltes d'Isaac dénotent, indépendamment d'une fertilité exceptionnelle, des procédés de culture que nous éprouverions quelque difficulté à imiter. L'élève du bétail occupe une place importante dans la période nomade de l'histoire des Juifs. Ils s'y adonnaient plus spécialement et en tiraient leur nourriture et leurs vêtements.

L'Egypte était plus précoce encore en matière d'agriculture proprement dite. Cet antique pays, que nous connaissons à peine à travers les voiles de son écriture et les mystères de sa constitution religieuse, était, antérieurement aux temps historiques, sillonné de canaux qui exercaient une irrigation facile à tous les points de la vallée du Nil. Les traces apparentes que l'on en retrouve attestent la grandeur de ses premiers habitants. Ses hiéroglyphes reproduisent les emblèmes de divers instruments aratoires, ses hypogées nous montrent les Egyptiens très-experts dans les détails d'économie rurale qu'ils représentent, et, lorsque la vengeance divine s'appesantit sur la puissance des Pharaons, on les voit atteindre l'Egypte dans ses intérêts les plus chers, en les frappant de plaies qui détruisent ses récoltes et ravagent son agriculture.

Ce furent les Egyptiens qui communiquèrent sans doute aux Hébreux les notions dont l'application fit fructifier la terre promise, et c'est dans le contact de leurs usages qu'il faut chercher la source des préceptes que Moïse ne dédaigne pas de développer dans ses livres. Ce fut aussi par eux et par les colonies phéniciennes qui partageaient leurs connaissances, que la Grèce s'initia aux premières pratiques de l'agriculture. Elle en avait quelque besoin au temps où les Pelasges, ses plus anciens habitants, y vivaient frugalement des glands de ses forêts. La Grèce cultiva tous les arts avec un éclat contre lequel nos plus jeunes années pourraient seules avoir quelques griefs à produire. Il est donc permis de dire qu'elle cultiva son propre territoire avec beaucoup moins de succès. Si l'agriculture suivit là comme ailleurs les progrès de la civilisation, elle ne les suivit que de loin. Le mouvement irrésistible qui entraînait les esprits vers les belles-lettres et les beaux arts ne laissa dériver vers elle que peu de bras et un moins grand nombre encore d'intelligences. Le génie de la Grèce s'accommodait mal d'un art dont les pratiques

grossières répugnaient instinctivement au sentiment général de la nation. La vie des champs ne forma jamais aucun Alcibiade. Ce fut peut-être là le plus constant motif du rôle restreint qui lui demeura assigné. La littérature la laissa dans l'oubli et eut, à vrai dire, d'autant plus raison que ses mœurs n'étaient propres ni à féconder l'imagination des auteurs ni à captiver l'attention des lecteurs. A peine trouve-t-on deux ouvrages spéciaux sur la matière. Héziode et Xénophon, qui les ont écrits, nous ont légué des œuvres plus remarquables par l'intérêt historique qui s'y rattache que par la valeur des procédés agronomiques qu'ils y exposent. Tout leur système reposait sur la culture des céréales, de la vigne, du figuier, de l'olivier, et tenait à peu près le rang que tiennent encore aujourd'hui, parmi les denrées agricoles sur le sol où elles se sont perpétuées, les raisins de Corinthe, le miel de l'Hymète et le vin de Malvoisie.

La civilisation romaine porte l'empreinte d'un esprit plus pratique. Fondée par des agriculteurs, Rome recruta ses habitants par des concessions gratuites de terrain et dut l'origine de sa prospérité au dogme de la propriété qu'elle sut mettre en lumière. Ses premiers législateurs, guidés par une clairvoyance dont les fruits couvrent encore le monde, s'efforcèrent d'ériger en honneur l'exploitation directe du sol par le propriétaire. Leurs efforts eurent un rapide succès. L'Italie devint bientôt le type de la petite culture. Patriciens, consuls, plébéiens ou soldats ne dédaignaient pas de s'occuper des détails d'amélioration de leurs propriétés, et, quoique détournés fréquemment de leurs travaux par les exigences de la politique conquérante qui fit leur gloire, on les vit longtemps, au retour de leurs combats, déposer l'épée pour la charrue et rouvrir leurs sillons un moment abandonnés. Ils créèrent ce type sublime du soldat laboureur dont l'héroïque simplicité a pris rang parmi les vertus que l'on admire toujours et que l'on ne pratique presque jamais. Heureux, sans doute, si le célèbre adage : *ô fortunati nimium* fût resté leur devise ; mais lorsque la prépondérance de l'empire eut fait participer Rome à l'indolence en même temps qu'aux richesses des vaincus, l'agriculture fut bientôt délaissée. Le système des petits fermages fit place à de nombreuses villas. Leurs possesseurs s'entourèrent des élégantes inutilités d'un luxe exagéré. Ils perdirent ainsi les fécondes habitudes de labeur que leur avaient léguées leurs pères. Le travail de l'homme libre, devenu la tâche de l'esclave, s'empreignit de son nouvel abaissement aussi réel que nominal. Il s'établit, entre les idées d'agriculture et de dépendance, une sorte de

connexité fatale qui, après avoir traversé les siècles, après avoir pesé sur tout le moyen âge, n'est pas encore entièrement rompue. Notre époque en sape péniblement les bases. Ces mots : attachés à la glèbe, n'ont-ils pas été pendant longtemps le symbole d'une décadence morale qui stigmatisait sans appel la vie rurale? Ne voyons-nous pas cette croyance, injuste comme le sont tous les préjugés combattus par l'expérience et par la raison, repoussée par les hommes intelligents, amoindrie, refoulée, mais vivace encore, manifester son existence par la dépopulation de nos campagnes, signe non équivoque de sa vitalité persistante. La question semble aujourd'hui résolue; mais, si l'amour du gain n'était venu prendre part à la lutte, on ne sait vraiment à qui serait restée la victoire.

Quoi qu'il en soit, l'excès de prospérité de l'Italie eut pour conséquence immédiate de déplacer l'agriculture au profit des contrées voisines. La Sicile, l'Egypte, la Numidie, la Gaule enfin devinrent les greniers de Rome. L'œil expérimenté de la Métropole sut discerner promptement les avantages que la fertilité de notre sol lui permettait de réaliser. La diversité de nos climats fut mise à profit, non-seulement pour assurer les ressources les plus essentielles de l'alimentation, mais aussi pour satisfaire les besoins de la gourmandise la plus raffinée. Le jardinage et la grande culture se développèrent concurremment. Marseille et ses vastes possessions, qui comprenaient toute la vallée du Rhône jusqu'à Lyon, exportaient déjà, au troisième siècle, une immense quantité de céréales. La vallée de la Saône n'était pas moins féconde. Chalon-sur-Saône, selon Pline, était, à la même époque, le siége d'un important commerce de grains. Les causes de cette prospérité se trouveraient sans doute si l'intérêt local qu'elles vous inspirent m'en permettait la recherche dans la distinction, alors capitale, entre les variétés ordinaires de froment et celles connues sous le nom d'épeautre. La Gaule méridionale, plus favorisée encore, recevait de l'empereur Probus, par l'extension de ses vignobles, un bienfait que complétait peu après la construction du réseau des canaux d'irrigation du Rhône et de la Durance. Ses légumes et ses fruits, ses asperges spécialement créaient à son jardinage un renom mérité. La Narbonnaise et la Provence devaient à leur beau ciel une prompte assimilation à la civilisation antique. Grâce à leur heureux climat, elles devenaient la résidence d'été des maîtres du monde et gagnaient, par une colonisation exceptionnelle, la connaissance des arts pratiques, ainsi que le goût des beaux arts qu'elles contribuaient à perfectionner.

C'est, à proprement parler, de cette période gallo-romaine, doublement remarquable par son propre éclat et par les ténèbres dont elle est entourée, que date l'origine de notre agriculture. Je craindrais, en lui assignant une époque antérieure, d'imiter la confection de ces arbres généalogiques dont le XVIII[e] siècle vit les racines prétentieuses aspirer à s'étendre jusqu'aux fils de Priam. Les anciens Gaulois ne nous sont guère connus que par les récits de leurs vainqueurs, et tout porte à croire que, suivant les coutumes des hordes nomades et belliqueuses, ils cultivaient peu, bornant leurs soins à l'élève des troupeaux de bétail, en vue des principaux besoins de leur vie errante. Ce ne fut qu'après la conquête, et dans les provinces où les institutions romaines acquirent de la stabilité, que s'introduisirent successivement les procédés d'exploitation dont les auteurs anciens ne nous ont laissé d'ailleurs qu'un aperçu très-sommaire.

L'on doit toutefois faire une exception en faveur de la Provence. Au temps où la Gaule n'était guère couverte que de forêts et de marécages, les Phéniciens avaient pénétré en Bourgogne, mais sans s'y établir. Cinq siècles plus tard, les Phocéens, héritiers de leur génie commercial, fondaient Marseille et initiaient tout le littoral de la Méditerranée aux traditions grecques qu'ils représentaient. Leur colonie, rivale de Carthage et alliée de Rome, prit un essor inouï. Elle eut ses grands hommes, ses législateurs, ses lettres et ses beaux arts. Son territoire s'étendait jusqu'aux confins des Avernes, et longtemps avant qu'il ne servît d'ossuaire aux cadavres des Cimbres et des Teutons, le blé, la vigne, l'olivier en couvraient la superficie de leurs conquêtes pacifiques. Bien que l'on ait peu de données sur les procédés agricoles de la période gallo-romaine, l'on sait pourtant que ces procédés comportaient un art assez avancé. L'usage des fumiers d'étable était très-répandu, et l'on savait créer artificiellement des matières fertilisantes. L'emploi de la marne était justement apprécié. Les pas les plus importants étaient donc faits dans la voie de la conservation ou de l'amélioration du sol. La notion si féconde des engrais et des amendements s'était fait jour; les irrigations étaient très-en usage; la culture proprement dite était sans doute moins avancée. Privée des secours trop récents que des importations successives lui ont prêtés depuis, la *fanne* de nos plantes usuelles était fort restreinte. Le principe de la variété et de l'alternance des cultures restait à peu près méconnu; mais, eu égard à ces causes d'infériorité, combien ne doit-on pas s'étonner de ce fait caractéristique, rapporté par Palladius, qui signale l'existence

d'une machine à récolter, et qui constate ainsi la solution imparfaite, il est vrai, de l'un des problèmes les plus difficiles de la mécanique agricole.

Ce grand tout, si longtemps appelé l'empire, tomba enfin sous l'invasion des barbares. La France fut un des débris de la démolition. Elle devint la proie de ces Germains, que leur admirateur le plus passionné, Tacite, représente comme aimant mieux piller et voler que cultiver la terre, c'est-à-dire à peu près comme des voleurs de grand chemin. Trop tôt soustraits à l'influence protectrice des Césars d'Occident, les germes hâtifs qui s'y étaient developpés ne pouvaient y subsister. Les institutions romaines furent, il est vrai, un moment respectées, grâce au prestige de leur supériorité. Les envahisseurs se firent même gloire d'en occuper nominalement les fonctions; mais, bien que préservées d'une dissolution immédiate, elles n'en eurent pas moins une existence précaire, occulte, provisoire, qui dégénéra en une agonie plus ou moins lente.

L'agriculture fut comprise dans la décadence générale. Incompatible avec le culte exclusif de la force, elle rétrograda, fut prise dans les filets du régime féodal et y demeura frappée d'impuissance. Comment eût-elle pu prospérer, alors que le paysan, réduit à l'état de servage, dépouillé des principales prérogatives de la liberté, flétri par l'ignominie de sa condition, soumis à des corvées, taxes ou tailles arbitraires, mis en réquisition par ses seigneurs, transmis en toute propriété avec le sol dont il n'était qu'un outil, se trouvait, par suite de l'infériorité d'une telle situation, aussi impropre que peu intéressé à bien faire; alors que les guerres, les agressions, les querelles continuelles détruisaient toute sécurité, menaçaient les récoltes de dangers trop certains, et ne laissaient en France d'autre refuge à peu près assuré que les enceintes fortifiées des donjons qui couvraient ses hauteurs? Aussi voit-on, pendant cette longue période, les agglomérations se grouper partout autour des châteaux forts, au milieu des terrains les plus arides. La culture se réduisit au strict nécessaire de l'existence. La raison stratégique la condamna à laisser improductives les plaines les plus fécondes, en s'éloignant des cours d'eau qui les fertilisent. C'est à peine si, du sein de la confusion du moyen âge, apparaissent quelques mesures préservatrices isolées, insuffisantes et souvent mal inspirées. Si les rois de la 1re race s'occupèrent, à temps perdu, de l'aménagement des forêts, ce fut exclusivement au point de vue de l'exercice du droit de chasse. Ils consacrèrent, il est vrai, à l'économie rurale une partie de la

loi salique, mais ces dispositions demeurèrent une lettre morte ; aucun d'eux ne songea à en surveiller l'exécution.

Le génie de Charlemagne tira un moment l'agriculture de l'oubli. Son règne devint l'origine d'une sorte de rénovation, qui, pour être éphémère, n'en fut pas moins signalée. Il posa dans ses Capitulaires des principes détaillés sur l'administration rurale, encouragea la culture de la vigne ainsi que celle des arbres fruitiers, et favorisa, par des concessions privilégiées, l'extension rapide des biens du clergé. Ses soins se portèrent encore spécialement sur le défrichement des forêts. Son successeur immédiat le suivit dans cette voie, dont la division territoriale du pays justifiait l'opportunité. Leur sollicitude ne demeura pas infructueuse. Les provinces méridionales de l'empire, moins arriérées que les autres, grâce aux institutions romaines qui s'y étaient perpétuées, recouvrèrent une splendeur passagère. L'on y créa de nouveaux canaux d'irrigation. Il se forma des associations de propriétaires, véritables syndicats, qui prirent pour but des travaux agronomiques d'utilité générale, et réussirent à les exécuter. Les invasions étrangères restreignirent, mais n'arrêtèrent point ce mouvement; et lorsque plus tard les descendants des Sarrasins furent chassés de la Provence, ils se consolaient, dit la chronique, de la perte du sol qu'ils avaient occupé en songeant que le miel et les fruits du figuier, de l'oranger, de l'olivier, n'étaient pour les chrétiens qu'un dédommagement temporel de leur exclusion du paradis du Prophète.

Les Croisades eurent aussi leur part d'influence, et cette influence fut heureuse. Si elles enlevèrent au pays les bras valides qui auraient pu lui être nécessaires, ce fut plutôt pour nos campagnes un débarras qu'une privation. Elles modifièrent indirectement tout le système de la propriété foncière. L'on n'allait point alors en Orient avec le modeste bagage dont s'accommodent aujourd'hui nos troupiers, et bon nombre de seigneurs durent aliéner leurs chétifs patrimoines pour faire les frais d'un équipement onéreux. Des franchises furent vendues aux serfs par leurs maîtres nécessiteux ; les petits fiefs disparurent et firent place à de vastes domaines. Ce fut un grand pas vers l'unité monarchique. La sécurité publique trouva quelque satisfaction dans l'uniformité qui en fut la première conséquence. Les droits, les coutumes, la justice y perdirent un peu de leur variété, moins bizarre encore qu'incertaine. De personnels ou seigneuriaux, ils devinrent territoriaux, et le commerce local cessa d'être une fiction. Le clergé accrut ses possessions ; il fit mieux, il les améliora. Possesseur de

la majeure partie des meilleures terres, il mit au service de leur exploitation son intelligence, sa discipline et l'économie de ses institutions. Les moines de ses abbayes surent appliquer avec discernement les notions scientifiques ou même empiriques dont ils étaient les seuls dépositaires. Enfin, et ce ne fut pas là leur moindre bienfait, les Croisades ramenèrent en Europe une nouvelle série de plantes utiles. De ce nombre fut le mûrier, dont la culture, importée d'abord en Italie, acclimatée plus tard dans le midi de la France, à la suite de la conquête de Naples par Charles VIII, devint, par l'introduction des vers à soie, un des éléments de notre gloire industrielle, ainsi que de notre richesse nationale.

Les progrès de l'esprit humain sont tous corrélatifs. Si obscur que puisse être son rang, l'agriculture n'en fut pas plus hâtive. Pour elle, comme pour les beaux arts, la renaissance ne se manifesta que dans la dernière moitié du XVe siècle. Un des premiers symptômes de cette vie nouvelle, conquise par le goût, le plus saillant peut-être fut le développement de l'horticulture. La transformation du régime féodal y présida. Jusqu'alors enchaînés par les exigences de leur propre sûreté, les propriétaires de châteaux s'étaient abrités derrière d'étroites enceintes muraillées, dont les dépendances, disposées en carreaux plus ou moins symétriques, restaient exclusivement affectés à la culture potagère ou à celle des arbres fruitiers. Lorsque, plus confiants ou plus forts, ils consentirent à ouvrir leurs poternes et à vivre au grand air, les habitudes du bien-être succédèrent tout naturellement aux privations que la nécessité, la première des lois, leur avait imposées. L'on vit naître les jardins de plaisance avec leurs parcs et leurs futaies, leurs parterres et leurs fleurs. L'architecture leur prêta son concours et s'inspira heureusement de leurs formes. La grande culture ne resta pas en arrière. Les importations les plus utiles vinrent compléter la série des plantes alimentaires. C'est en effet à cette époque que l'on doit rattacher les premiers essais de la culture du maïs et de la pomme de terre. L'extension de ses cultures indique assez leur haute importance. Le maïs est devenu le blé du pauvre. Il occupe annuellement plus de 700,000 hectares. La France en consomme plus de 9,000,000 d'hectolitres. Sa maturité rapide et l'époque tardive de son ensemencement le rendent spécialement précieux pendant les années calamiteuses. On lui doit la cessation de plus d'une disette, et les désastres d'une inondation récente ont permis d'en apprécier une fois de plus les services. Plus utile encore parce qu'elle est d'un usage

général, la pomme de terre constitue la nourriture exclusive d'une grande partie de la population. Elle couvre 1,000,000 d'hectares de terrain et rend annuellement plus de 100,000,000 d'hectolitres.

J'hésiterais à mentionner, à la suite de ces deux bienfaits que nous devons à l'Amérique, une troisième importation qui suivit également de près la découverte de ce pays ; mais je compte sur la faveur de vos sympathies personnelles, et d'ailleurs l'ordre chronologique m'y autorise. C'est, en effet, à la même époque que Cortès envoya à Charles-Quint les premières graines de la plante célèbre que Nicot devait introduire en France peu d'années après. Le tabac eut un avénement d'usurpateur. Les anathèmes d'un pape, d'un sultan, d'un tzar et d'un roi le frappèrent sans l'ébranler. Tout le monde prit feu contre lui. Vous le savez, Messieurs, ce feu s'est éteint devant sa fumée. Moins passionnés aujourd'hui, si nous en médisons parfois encore, nous avons du moins la consolation d'en retirer 140 millions de revenus.

En agrandissant ainsi successivement son domaine, l'agriculture retrouva quelque considération et en recueillit les effets. Elle fut admise à prendre sa part dans le mouvement littéraire dont elle était restée exclue. Bernard de Palissy eut la gloire de l'y introduire. Il fit paraître, au milieu du XVIe siècle, le premier ouvrage d'économie rurale écrit en français ; le bon sens public n'hésitait déjà plus à entrevoir dans l'exploitation du sol la source paisible d'une prospérité durable ; il l'accueillit avec faveur. Cet exemple fut bientôt imité. Divers traités spéciaux et de nombreux opuscules parurent successivement. Ils ne réussirent pas à coordonner d'une manière satisfaisante les faits insuffisants ou mal expérimentés dont on disposait alors, mais ils contribuèrent à vulgariser les préceptes qu'une longue pratique avait consacrés. L'horticulture y puisa de nouveaux développements, et l'on peut encore y chercher avec fruit des renseignements pleins d'intérêt. Ces publications eurent, à défaut d'autre résultat, le mérite de tenir éveillée la sollicitude du pouvoir. L'on en trouve une preuve dans la multiplicité des actes plus nombreux que sages, qui atteignirent souvent, en les blessant, les uns le commerce, les autres la production du vin et des céréales. Nos archives nationales ont recueilli, en effet, entre les règnes d'Henri IV et de Louis XVI, plus de cent soixante édits, arrêts ou ordonnances relatifs au commerce des grains. De cet arsenal de prescriptions, est-il sorti quelque bienfait ? Il est permis d'en douter, en le compulsant. Les bonnes intentions y abondent, et les contradictions aussi. L'on y trouve amalgamées, dans un désordre bizarre, des notions

justes parfois, naïves souvent, confuses toujours sur les idées de production, de consommation et d'échange. Ces documents ne sont, par eux-mêmes, que d'ingrats prolégomènes d'économie politique, et ce n'est point par eux qu'il faudrait préjuger les variations de l'opinion publique. L'on en trouve une plus haute mesure dans l'apparition, hélas! précaire d'une méthode vraiment neuve et féconde. Je veux parler de l'appropriation des assolements aux terrains, et de l'introduction des prairies artificielles. Un moment de vogue eût permis d'en asseoir le succès sur une base durable; faute de circonstances propices, elle demeura à l'état de théorie plus ou moins chimérique; ses adeptes ne furent plus que d'imprudents réformateurs, et leurs tentatives se réduisirent à des expériences sans conclusions. Tout le monde demeura convaincu que l'accroissement de la production des céréales était le type immuable de l'agriculture la plus perfectionnée. L'Etat contribua à encourager une tendance qu'il partageait.

L'agriculture s'étant donné un but, l'érigea en axiome et le poursuivit sans s'embarrasser des discussions.

Si l'action du pouvoir développa une croyance relativement fausse, elle eut du moins pour effet de créer à l'intérieur de la France un commerce plus libre, des relations économiques, des marchés assurés, auxiliaires indispensables de la prospérité nationale, et de rendre en définitive des services dont la haute importance ne saurait être méconnue. C'est à Sully que revient la plus grande part de gloire dans cette œuvre. Après avoir supprimé les taxes arbitraires, et régularisé les péages, il ouvrit à la circulation tout un réseau de routes et de canaux. Ce fut lui qui, frappé de l'improductivité d'une portion étendue du territoire cultivable, conçut le premier l'idée de dessécher les marais, appela le Hollandais Bradley pour la réaliser, l'encouragea par des concessions gratuites, et en obtint, dans de mauvaises conditions, des résultats satisfaisants. C'est encore à lui que nous devons la création de plusieurs jardins publics de botanique, institués sous forme d'école, et destinés, soit par eux-mêmes, soit par leurs annexes, à vulgariser les principes de la botanique pratique. Enfin, l'aménagement des forêts et la jouissance des eaux attirèrent particulièrement son attention et lui suggérèrent les sages prescriptions par lesquelles l'édit de 1594, concernant les juridictions forestières, mit un frein aux abus des droits d'usage.

Les heureux résultats de son administration méritèrent au règne d'Henri IV la popularité proverbiale dont il jouit encore. Ils se firent sentir dès la fin du XVIe siècle, et la première moitié du

XVIIe siècle les recueillit complétement. L'aisance se répandit dans les campagnes. Les productions du sol purent se répartir sur tous les points et se localiser en s'appropriant aux territoires, aux climats, aux usages ou aux mœurs, mais la culture du blé resta toujours largement prépondérante. Son exportation prit même quelque extension, et l'Angleterre vint s'approvisionner dans nos greniers qu'elle avait trop longtemps dévastés.

Louis XIII continua l'œuvre de son père. Ses goûts personnels, dirigés vers l'arboriculture, dont les pratiques manuelles lui étaient familières, firent rejaillir un certain éclat sur les écoles de botanique agricole. Il créa à Paris le Jardin du Roi, et y institua cet enseignement sans rival que les Buffon et les de Jussieu ont immortalisé depuis par leurs travaux. Puis il voulut réorganiser les dessèchements abandonnés, fit appel de nouveau à l'expérience des constructeurs hollandais; mais la matière était difficile. Moins heureux que Sully, il y échoua, et l'histoire de cette dernière tentative est plutôt celle de ses intentions que de ses succès.

Ces efforts sincères étaient malheureusement impuissants à pallier le dommage moral que la politique du pouvoir faisait subir à l'agriculture, en déversant le ridicule sur les membres de la noblesse qui se vouaient à son amélioration. L'organisation féodale avait laissé à cet égard, dans les provinces du royaume, une empreinte caractéristique. Maint gentilhomme, jaloux des prérogatives de son indépendance, ou ce qui revient souvent au même, des apparences de ces prérogatives, se complaisait encore à résider dans son domaine, loin de la vassalité immédiate que la cour lui eût imposée. Il en résultait pour l'exploitation du sol le bénéfice de l'attention forcée que lui accordait une partie importante de la classe privilégiée de la société. En détruisant dans l'orgueil nobiliaire des seigneurs tout ce qu'il y avait de contraire au principe de l'unité monarchique, Mazarin et Richelieu visaient sans doute un but inhérent à la grandeur de leur pays, mais ils ne l'atteignirent qu'en ressuscitant les vieux préjugés contre la dignité des occupations agricoles. Le mot gentilhomme campagnard devint, grâce à eux, une épithète presque injurieuse : vivre dans ses terres fut à peu près synonyme d'être exilé, et le bon goût exigea bientôt que les grands propriétaires n'intervinssent dans la gestion de leurs biens que par de sommaires relations de comptabilité avec leurs régisseurs.

Il ne faut donc point s'étonner de voir le grand règne recueillir les fruits qu'il a semés. Tandis que la science des jardins y pros-

père, que Le Nôtre crée à Versailles un parc digne de la magnificence de son maître, que La Quintinie compose son *Traité d'horticulture*, que la taille des arbres fruitiers fait l'objet de savantes discussions, que les cultures forcées, l'acclimatation et l'éducation des arbres nains sont habilement expérimentées, la grande culture, délaissée, oscille sans règles précises entre des récoltes épuisantes et des jachères improductives. Le XVII[e] siècle fait naître de nombreuses variétés de roses, de tulipes ou de dalhias; mais il voit croître en même temps le chiffre onéreux de ses importations de bétail. Du sein de l'indifférence constante du pouvoir, c'est à peine si l'on peut signaler quelques mesures vraiment pratiques, au premier rang desquelles il est juste de placer la célèbre ordonnance d'août 1669, sur les eaux et forêts, et aussi, bien qu'ils soient restés sans effet, les encouragements donnés par Colbert à la culture de la garance, dans les provinces méridionales. Cette culture, déjà exploitée dans la Provence et le Languedoc, ne devait en sortir que cent ans plus tard.

Héritier des dédains de son prédécesseur, le XVIII[e] siècle en exagéra les tendances. A vrai dire, la société, pressentant sa rénovation, agitée par la grande voix de ses publicistes, soulevée par tout un système d'idées nouvelles, était bien excusable d'avoir quelques préoccupations au moment où les conditions morales de sa propre existence étaient si fort ébranlées. L'on continua à faire de l'horticulture, à entretenir des pépinières d'arbres exotiques, à patronner des comices spéciaux, et l'on n'alla pas plus loin. Le règne de Louis XV resta extrêmement pauvre, pour ne pas dire nul en améliorations agricoles. Ce ne fut guère qu'à partir de 1780 que la question des subsistances, mise à l'ordre du jour par le retour fréquent de disettes calamiteuses, trouva, dans cette triste circonstance, les éléments d'une nouvelle ère de progrès. L'acclimatation des mérinos, la suppression des corvées arbitraires, la réglementation des droits d'octroi furent autant de pas dans une voie dont les écrits de Quesnay avaient déjà éclairé le parcours. En même temps, des voyages d'exploration étaient entrepris dans le but spécial d'introduire en France les arbustes propres à y être naturalisés. La Peyrouse, André Michaux, d'Entrecasteaux recevaient dans ce sens des instructions détaillées. Le commerce des grains était l'objet d'édits protecteurs. Turgot et Necker consacraient leurs écrits à discuter les questions de libre échange, et l'on marchait, au milieu de ces mesures, de ces recherches et de ces descriptions, vers une nouvelle période que la Révolution vint inaugurer.

C'est ici, Messieurs, que se termine le prologue de l'histoire de l'agriculture. Nous sommes arrivés à l'origine des méthodes contemporaines. C'est, en effet, de cette époque que datent les deux éléments qui leur servent de base, savoir : l'élément légal, qui régit la constitution de la propriété, et l'élément scientifique, qui en rationalise l'exploitation.

Un des faits les plus saillants de notre situation actuelle est le morcellement excessif et croissant de la propriété. Nos 50,000,000 d'hectares de sol cultivable ne comprennent pas moins de 125,000,000 de parcelles réparties dans les mains de 11,000,000 de propriétaires. Le mode de transmission des héritages laisse supposer que ces nombres vont tendre à s'accroître indéfiniment, et ce qui se passe sous nos yeux vient à l'appui de cette croyance. On aurait tort, sans doute, de l'adopter sans réserve. Si les patrimoines s'amoindrissent sans cesse en passant d'une génération à la suivante, l'œuvre constante de la vie de bien des cultivateurs est d'agglomérer péniblement un tout que leur mort vient de nouveau disjoindre. Il arrivera donc un moment où ces tendances opposées s'équilibreront. Alors s'arrêtera le morcellement. Nul ne saurait dire si ce moment est éloigné ou prochain, mais il faut bien reconnaître qu'il n'est pas encore arrivé, que la période de stabilité n'est pas atteinte, que la grande culture tend à s'effacer, et qu'elle n'est déjà plus qu'une exception.

Ce fait, que la Révolution de 1789 a sûrement préparé, est aujourd'hui parfaitement constaté; mais comme il présente à la fois des avantages et des inconvénients, son appréciation est restée douteuse. Il a ses détracteurs et ses adhérents. L'on y a vu avec raison la source permanente des progrès de l'agriculture, en même temps que de la lenteur même de ces progrès. D'une part, l'exploitation du sol est tombée dans les mains les plus intéressées à la diriger. Le paysan qui cultive son champ en connaît à coup sûr les besoins aussi complétement que possible, et les soins qu'il lui donne n'en sont distribués qu'avec plus d'à-propos; il lui fait rendre des profits certains, et, suivant l'expression usuelle, il vit réellement sur sa terre. Son bien-être s'accroît lentement, il est vrai, mais avec cette lenteur, qu'un vieux dicton fait si voisine de la sécurité, il perd peu à peu ses habitudes routinières et se laisse initier aux bonnes méthodes dont le succès est démontré. A la longue, il cesse d'être rebelle aux améliorations, et sa répugnance à cet égard vaut souvent mieux que de l'engouement. D'autre part, vouloir n'est pas toujours pouvoir, et les efforts de la petite culture sont souvent paralysés par son impuissance. Les nouvelles

méthodes exigent des avances dont elle dispose rarement. Presque toujours dénuée de capitaux de roulement, les procédés les plus rémunérateurs lui demeurent interdits. Condamnée, par l'imperfection de son outillage, à produire chèrement, elle ne peut même pas utiliser la totalité des ses produits. Les prairies artificielles, et spécialement les cultures sarclées, y subissent un déchet onéreux faute du bétail nécessaire pour en consommer les produits accessoires. L'expérience acquise dans les comtés agricoles de l'Angleterre a posé en principe qu'un capital roulant de 800 fr. environ par hectare est indispensable au succès d'une bonne exploitation. Combien peu de fermiers ou de propriétaires français pourraient remplir cette condition! Leur fortune, attachée de trop près au succès ou à la perte d'une récolte, périt au premier échec. Il faut vivre avant tout, et un profit à long terme cesse d'être un profit lorsque son attente équivaut à une ruine immédiate.

Vous le savez, Messieurs, de cette situation résulte une grande gêne. L'amélioration du sol exige ici des amendements, là une main-d'œuvre exceptionnelle, partout des engrais plus abondants. Le cultivateur ne l'ignore pas, mais il sait aussi que l'amélioration à obtenir ne le remboursera pas de ses avances avant plusieurs années. C'est pour lui une spéculation. Il se refuse à en courir les hasards ou ne s'y décide qu'à regret, fait les choses à moitié, et la spéculation tourne mal. S'il est propriétaire, ses tendances sont ailleurs. Prédisposé à mesurer sa fortune par la superficie de ses biens, il songe beaucoup à l'accroître et peu à en tirer un meilleur rendement. S'il est fermier, la question se complique de celle de la durée de son bail; il préfère naturellement et préfèrera toujours épuiser à son profit qu'amender à ses dépens le sol qu'il doit bientôt quitter. De toute façon, les améliorations rencontrent des obstacles sérieux. On les lèverait sans doute plus aisément s'il était possible de régler l'étendue des cultures et d'uniformiser le type d'une grande ferme administrée par un fermier aisé et intelligent; mais l'on ne peut songer à passer l'éponge sur une organisation agricole tout entière. Il faut bien accepter le morcellement de la propriété et ses conséquences, et la question fondamentale dont il y a lieu de se préoccuper est celle de savoir, non point quel est le meilleur système à adopter, mais quelle est la meilleure utilisation de notre système actuel.

Il ne m'appartient point de traiter cette question. Je viens au contraire parmi vous profiter de votre expérience pour m'éclairer sur les éléments de sa solution. Tel est, en effet, le but que vous

poursuivez et que poursuivent avec vous les Sociétés d'agriculture et les Comices agricoles. Destinées à rapprocher les diverses classes de la population rurale, à mettre en relief les résultats obtenus, à expérimenter les perfectionnements discutés, à vaincre la défiance des paysans, à stimuler leur émulation, à rectifier leurs idées, ces Sociétés ont eu l'heureux esprit de demander à la pratique une sanction féconde. Leur tendance naturelle est la théorie pure ; longtemps elles l'ont suivie. Il faut leur savoir gré d'avoir bien voulu en descendre. A ce titre, elles ont rendu bien des services, et leur légitime influence s'accroît tous les jours. Permettez-moi de le constater à la hâte, et de me rappeler, trop tard peut-être, que, de même que le droit au travail, le droit à la parole a besoin d'être réglementé. Sa limite est pour chacun dans le dommage d'autrui. Je ne suis pas bien certain de ne pas l'avoir dépassée. S'il en était ainsi, vous seriez assez bienveillants pour n'en accuser que l'imprudence de votre règlement. J'aurais du moins prouvé mon respect pour ses dispositions, et pour conclure, en suivant une vieille habitude, c'est ce qu'il fallait démontrer.

M. J. de Parseval-Grandmaison, président, lui répond ainsi qu'il suit :

Monsieur,

Pour être admis parmi nous, il n'est pas nécessaire, comme à l'Institut de France, d'avoir publié des œuvres littéraires ou des écrits sur les sciences et les beaux arts ; il suffit d'être capable de le faire, et le discours remarquable que vous venez de prononcer prouve que notre Académie ne s'est pas trompée dans le choix qu'elle a fait de vous, car il témoigne que, en outre des connaissances spéciales à votre honorable profession, vous savez étudier les questions générales et exprimer heureusement le fruit de vos recherches.

Vous ne pouviez, pour gagner ici vos éperons, traiter un sujet plus digne de notre intérêt que celui que vous avez choisi. Tous ici nous aimons l'agriculture, la plupart comme agriculteurs, agronomes ou propriétaires, tous comme pénétrés de l'importance du rôle qu'elle a toujours joué dans l'histoire et du développement qu'elle est appelée à prendre dans notre civilisation. Cette importance actuelle, vous l'avez parfaitement caractérisée en ce peu de mots : *Jusqu'à nos jours, l'agriculture n'était qu'un art ; aujourd'hui elle est devenue une science.*

J'ajouterai qu'elle est devenue une science, grâce surtout aux travaux des hommes qui ont dirigé vers elle les découvertes des sciences physiques et naturelles, et qu'elle devra de nouveaux progrès à ceux qui, comme vous, sont capables de lui consacrer leur connaissance des lois de la mécanique et de l'hydraulique.

En traçant l'histoire de l'agriculture depuis les temps anciens jusqu'au temps actuel, c'est donc seulement l'histoire de l'art agricole que vous avez tracée, et vous vous êtes arrêté au seuil de la science qui vient de naître.

Je voudrais pouvoir résumer en peu de mots votre histoire de l'art agricole et vous emprunter le charme qui vient de captiver l'attention de nos confrères; mais ce charme tient au naturel, à la facilité du style qui ne s'imitent pas, et au talent d'enchaîner et de dérouler en même temps sous nos yeux une multitude de faits qui se refusent à l'analyse.

Il ne me reste donc qu'à glaner quelques épis échappés de votre riche moisson, et à signaler les faits généraux qu'on doit recueillir de votre savante étude, si l'on veut se rendre compte des causes principales qui, à diverses époques, ont influé sur les progrès ou sur la décadence de l'agriculture, si l'on veut puiser ainsi dans le passé la leçon de l'avenir.

Vous avez parcouru surtout l'Egypte, la Grèce, Rome et la Gaule dans l'antiquité, la France dans les temps modernes;

L'Egypte, sillonnée de canaux qui assuraient une irrigation facile à tous les points de la vallée du Nil;

La Grèce, dont le territoire était entouré de rivages stériles et traversé par des montagnes incultes, mais dont le génie répugnait à l'agriculture, malgré la fertilité de la plaine d'Argos et la richesse du bassin de la Thessalie;

Rome, qui dut la prospérité de sa République à son agriculture autant qu'à ses armes, et la chute de l'empire à sa décadence agricole presque autant qu'à la corruption de ses mœurs et aux armes des Barbares;

La Gaule, riche, dès avant l'invasion romaine, du territoire étendu de Marseille que couvraient le blé, la vigne et l'olivier, plus riche encore depuis l'invasion, grâce à l'extension de la culture de la vigne, grâce surtout à l'art de ses arrosements;

La France enfin, dont l'agriculture, affaiblie sous les Mérovingiens, se relève sous Charlemagne par de nouveaux travaux d'irrigation dans les provinces méridionales, se réduit au strict nécessaire sous le régime féodal, prend une vie nouvelle depuis l'époque de la renaissance, par suite de la transformation du

régime féodal, du développement donné à l'horticulture, et du mouvement général des esprits, s'enrichit par l'introduction des mûriers et des vers à soie, se développe largement sous l'administration active et éclairée de Sully, pour s'arrêter, si ce n'est pour rétrograder, sous la politique de Richelieu, de Mazarin et même de Louis XIV, à qui cependant elle doit l'ordonnance de 1669 sur les eaux et forêts, entre enfin, à partir de 1780, dans une nouvelle ère de progrès à peine interrompue par la Terreur de 93, et s'élève, de notre temps, à la hauteur d'une science dont la base deviendra de jour en jour plus solide et plus abritée, par son sommet, des orages politiques qui l'ont trop souvent foudroyée.

Au milieu des faits si bien exposés par vous, et de quelques autres qui n'ont pas trouvé place dans votre cadre, je cherche ceux qui me semblent, qui vous ont paru à vous-même les plus importants par leur influence sur les progrès et sur la décadence de l'agriculture. Permettez-moi de les recueillir et de m'y arrêter quelques instants.

Je laisse de côté ceux qui tenaient à la constitution des gouvernements et au génie particulier de chaque peuple pour m'arrêter sur ceux qui touchent de plus près à l'agriculture.

L'art agricole a eu, comme tous les arts, son enfance et sa virilité : son enfance, âge d'ignorance, de tâtonnements et d'essais; sa virilité, qui a recueilli les bénéfices du temps et de l'expérience. — Vous avez naturellement donné peu de détails sur les progrès des temps anciens ; mais, en parcourant les temps modernes, vous avez indiqué soigneusement l'introduction successive de cultures nouvelles et le perfectionnement progressif des procédés agricoles.

Deux faits m'ont surtout frappé comme se reproduisant à des époques fort distantes et comme exerçant toujours la même influence, l'un en bien, l'autre en mal, sur l'agriculture; je veux parler des irrigations et de la défaveur attachée, dans certaines périodes, au travail de la terre.

Quant aux irrigations, en outre des exemples cités par vous, je rappellerai que, dès les temps les plus reculés, de prodigieux travaux de ce genre entretenaient la fertilité dans la Mésopotamie; que les Maures ont illustré leur domination en Espagne par des travaux pareils, et que la Lombardie doit la prospérité de son agriculture à une savante distribution des eaux sur son territoire et à une excellente législation sur le régime des eaux.

De nos jours, les canaux ouverts en France l'ont été plutôt dans un intérêt commercial que dans un intérêt agricole; et si,

récemment, l'agriculture a vu s'établir d'admirables irrigations sur quelques points, particulièrement dans les Vosges, elle les doit à l'intelligence et aux sacrifices des petits propriétaires, et non à l'initiative de l'Etat, qui pourrait opérer sur de plus vastes plans. Seul, le canal de la Durance, ouvert pour les besoins de la riche ville de Marseille, féconde les plaines qu'il était appelé à traverser, et montre avec orgueil l'acqueduc de Roquefavour qui efface, tout en l'ayant imité, le pont du Gard.

Quant à la défaveur attachée au travail de la terre, vous en faites remarquer avec raison les funestes effets.

» Sous l'empire Romain, dites-vous, l'agriculture fut délais-
» sée; le travail de l'homme libre devint la tâche de l'esclave, et
» il s'établit entre les idées d'agriculture et de dépendance une
» sorte de connexité fatale qui, après avoir traversé les siècles,
» après avoir pesé sur tout le moyen âge, n'est pas encore entiè-
» rement rompue. » — Et vous signalez ces termes de *attachés à la glèbe*, de *gentilhommes campagnards* comme ayant été, à diverses époques, les symboles de la décadence agricole.

A Sparte aussi, les ilotes étaient attachés à la glèbe, et l'on sait que le mépris de leur condition fut loin de féconder la Laconie.

Je pourrais m'arrêter à ces leçons que nous donne l'histoire de l'art agricole.

Mais vous avez parlé de Bernard de Palissy qui eut, dites-vous, la gloire d'introduire l'économie rurale dans le mouvement littéraire dont elle était restée exclue. Permettez-moi de joindre à ce nom, illustre déjà sous d'autres rapports, celui d'Olivier de Serres, dont la statue va être inaugurée, sous peu de jours, à Villeneuve-de-Berg, son pays natal.

Son *Théâtre d'agriculture* contenait tout ce qu'une longue pratique et une vaste érudition avaient pu lui apprendre sur le premier des arts. Il est peu connu de nos jours et mériterait de l'être plus; car, non-seulement il témoigne, au point de vue historique, de ce qu'était l'agriculture à l'époque où elle a été le plus en honneur et où elle a peut-être obtenu les plus brillants succès, mais encore il offre la riche mine dans laquelle ont puisé tous les auteurs qui, après lui, ont traité de ces matières et qui se sont transmis les uns aux autres, souvent sans recourir à leur source, les notions des meilleures méthodes dont la plupart sont encore usitées de nos jours.

L'auteur a tout embrassé dans son vaste plan, depuis l'art de bien connaître et choisir les terres, le labourage des terres à grains, la culture de la vigne, le bétail et les pâturages, la conduite du poulailler, les colombiers, garennes, parcs, étangs,

ruches et vers à soie, les jardinages, les eaux et les bois, jusqu'à l'usage des aliments, c'est-à-dire l'art culinaire de son époque; et, pour me servir de ses propres termes, jusqu'à *l'honnête comportement de la solitude de la campagne*, c'est-à-dire la manière de bien et honnêtement ordonner sa vie lorsqu'on est propriétaire rural et que l'on mène la vie des champs.

Sur la question qui intéresse plus particulièrement notre Mâconnais, la culture de la vigne, il entre dans des détails qui prouvent que cette culture avait déjà presque atteint son apogée. Je ne crois pas que, depuis lors, on y ait apporté aucune amélioration importante. On pourrait même dire que, sous certains rapports, elle a rétrogradé; du moins la cherté de la main-d'œuvre nous fait négliger aujourd'hui certains soins évidemment utiles, tels que celui d'*arroser par extraordinaire chaleur, selon la pratique de la Bresse en Piémont;* celui de, *dès que les raisins seront enlevés, arracher les feuilles des ceps, qui, pour fumer, seront mêlées avec la terre;* — et, d'un autre côté, sacrifiant la qualité du vin à la quantité, nous employons toute espèce de fumier à la culture de la vigne, même les *puants et trop pourris* qu'il lui interdit expressément.

Mais Olivier de Serres n'a pas brillé seulement comme écrivain. Après avoir démontré la possibilité d'introduire l'éducation des vers à soie en France, dans une épître qu'il adressa *aux nobles et vertueux prévôts des marchands, échevins, conseillers de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, il reçut à ce sujet une glorieuse mission, « lorsque, comme il le dit lui-même, Henri IV voulut que des » mûriers fussent placés par tous les jardins de ses maisons. Et » pour cest effect, l'année en suivant que Sa Majesté fit le voyage » de Savoie (1599), elle envoya en Provence et en Languedoc » M. de Bordeaux, baron de Colonce, surintendant général des » jardins de France, et par cette même voie, Sa Majesté me fit » l'honneur de *m'écrire* pour m'employer au recouvrement des- » dits plants, où j'apportai telle diligence, qu'au commencement » de l'an 1601 il en fut conduit à Paris quinze à vingt mille, » lesquels furent plantés en divers lieux, dans les jardins des » Tuileries, où ils se sont heureusement eslevés.... Pour mieux » faire connoistre la facilité de cette manufacture, Sa Majesté » fit construire une grande maison.... Voilà le commencement de » l'introduction de la soye au cœur de la France. »

Olivier de Serres a donc la double gloire d'avoir exécuté la grande pensée de Henri IV et d'avoir publié sur l'agriculture un ouvrage complet qui n'a pas eu moins de vingt-une éditions.

Et à ce sujet, je dois dire que votre tableau historique m'a expliqué un fait dont, jusqu'alors, je n'avais pas su me rendre compte. Après dix-neuf éditions du *Théâtre d'agriculture* publiées de 1600 à 1675, plus d'un siècle s'est écoulé avant qu'on en vît paraître la vingtième et la vingt-unième qui furent éditées, l'une en 1802 et l'autre en 1804. A quoi attribuer cette longue stagnation? Sans doute à ce que la politique, signalée par vous, de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV avait fini par éteindre complétement le goût de l'agriculture; à ce que, comme vous le dites, le XVIIIe siècle, héritier des dédains de son prédécesseur, en exagéra les tendances, se préoccupant surtout de tout un système d'idées nouvelles proclamé par la grande voix de ses publicistes.

Aussi, un Ecossais, nommé Patullo, ayant publié, en 1758, un *Essai sur l'amélioration des terres,* a pu soutenir que l'agriculture, du temps d'Henri IV, était meilleure que celle du règne de Louis XV, et il tira ses preuves d'Olivier de Serres.

Cependant, à partir de 1780, la question des subsistances, mise à ordre du jour par le retour fréquent de disettes calamiteuses, fit sortir l'agriculture de cette léthargie; vous venez d'énumérer les mesures qui lui furent successivement favorables: — acclimatation des mérinos, suppression des corvées arbitraires, règlement des droits d'octroi, édits protecteurs du commerce des grains, voyages d'exploration de La Peyrouse, d'André Michaux et d'Entrecasteaux; sans compter les écrits de Turgot et de Necker sur des questions d'économie politique liées à la prospérité de l'agriculture.

C'est ainsi que vous nous conduisez à la nouvelle période que la Révolution vint inaugurer; nous sommes arrivés à l'origine des méthodes contemporaines, et là vous signalez les deux éléments qui leur servent de base, savoir : *l'élément légal, qui régit la constitution de la propriété, et l'élément scientifique, qui en rationalise l'exploitation.*

Vous avez touché d'une main ferme et prudente à la fois les difficultés qui résultent de la constitution de la propriété. Permettez-moi de m'y arrêter quelques instants.

Je commencerai par distinguer la question du morcellement parcellaire de celle de la petite propriété.

Quant au morcellement parcellaire, le mal est constant; mais on doit le considérer comme une conséquence excessive d'un principe bon en lui.

Il importe cependant d'y remédier et d'en prévenir le retour, car, dans certains départements, dans le Bas-Rhin, par exemple,

un territoire productif de 390,000 hectares est découpé en parcelles dont la moyenne n'est que de 17 ares ; il en résulte les inconvénients les plus graves pour la culture et pour les assolements.

Aussi, de bons esprits ont étudié les moyens de remédier au mal, et l'on peut espérer que le gouvernement, saisi de la question, saura y pourvoir.

On propose notamment de favoriser les échanges de parcelles en les exemptant du droit d'enregistrement, ou du moins en revenant au principe de la loi du 16 juin 1824, qui ne les soumettait qu'à un droit fixe d'un franc, sauf à prendre des précautions contre les fraudes et les abus qui, en 1834, ont fait révoquer cette loi.

On propose encore l'application du système des *réunions territoriales*, système dans lequel, sur la demande de la majorité des propriétaires d'une commune ou portion de commune, une commission nommée *ad hoc* est chargée de former un seul bloc des propriétés morcelées et de les répartir ensuite entre les propriétaires en lots aussi peu nombreux que le permettent la nature des cultures et les droits de chacun.

De pareilles réunions ont été opérées en France avant 1789, et même sous le premier empire ; et, dans ces derniers temps, elles sont devenues très-nombreuses en Allemagne, et particulièrement en Prusse.

Peut-être aussi pourrait-on prévenir l'excès du morcellement en supprimant l'art. 826 du Code qui permet à chacun des héritiers de demander sa part en nature des meubles et immeubles de la succession. Vous savez, en effet, Monsieur, les conséquences de cet article. Non-seulement la propriété rurale du père de famille se partage après sa mort entre ses enfants, mais encore chacun d'eux doit revendiquer sa part de chaque champ, de sorte que le nombre des parcelles est très-souvent plus grand que celui des héritiers. L'article 826 supprimé, les tribunaux pourraient appliquer plus souvent l'article 832 qui leur recommande d'éviter autant que possible, dans la formation et composition des lots, de morceler les héritages et de diviser les exploitations.

Cette mesure a été proposée par M. Léonce de Lavergne, dont le nom fait autorité quand il met de côté l'esprit de parti, et par M. le préfet du Bas-Rhin.

La question du morcellement parcellaire ainsi posée à sa place distincte, vient celle de la petite propriété.

La grande culture tend à s'effacer, dites-vous, et de ce fait, que la révolution de 1789 a sûrement préparé, vous avez résumé en un tableau saisissant les avantages et les inconvénients.

Les avantages sont incontestables et incontestés ; il est inutile d'y revenir. Mais la balance penche-t-elle du côté des inconvénients ? J'ose répondre que non, et, si je ne me trompe, il est facile de le prouver, car les inconvénients tiennent moins à la constitution de la petite propriété qu'aux petits propriétaires eux-mêmes.

On ne peut nier que les nouvelles méthodes exigent des avances dont la petite culture dispose trop rarement ; mais est-il vrai qu'elle ne puisse même pas utiliser la totalité de ses produits et que ses cultures sarclées subissent un déchet onéreux faute du bétail nécessaire pour en consommer les produits accessoires ? N'est-il pas au contraire reconnu que la quantité de bétail se règle toujours sur la quantité de fourrages dont le cultivateur peut disposer ? Le tort du cultivateur, lorsqu'il manque de fourrages pour nourrir une plus grande quantité de bestiaux, est de n'avoir pas assez généralement recours, pour y suppléer, aux fourrages artificiels, aux cultures sarclées.

Si l'amélioration du sol exige partout des engrais plus abondants, quel est, pour le petit cultivateur, le moyen de s'en procurer ?

Fera-t-il des avances pour en acheter ? On comprend qu'il manque du fonds nécessaire de roulement ou qu'il hésite à hasarder ses petites économies dans ce qu'il regarde comme une spéculation hasardeuse. Mais ne sera-t-il pas plus sûr du succès s'il produit lui-même plus de fumier en consacrant une plus grande quantité de terrain à la production de fourrages artificiels destinés à nourrir une plus grande quantité de bétail ?

D'un autre côté, le petit cultivateur a presque toujours le tort d'employer ses économies à l'achat de quelques parcelles de terre, au lieu de les consacrer à l'amélioration de celles qu'il possède déjà.

On peut donc dire que, si la petite propriété a besoin d'un certain fonds de roulement et de fumiers pour avancer dans la voie de progrès que lui ouvrent les découvertes et les inventions scientifiques, elle serait maîtresse d'y pourvoir beaucoup mieux qu'elle ne le fait.

Quant aux fermiers, lorsque les propriétaires sont assez intelligents pour leur accorder des baux d'une durée suffisante, ils ont tout avantage, non pas à épuiser le sol à leur profit, mais à

l'améliorer, puisqu'ils doivent profiter eux-mêmes de ces améliorations.

Pour vous, Monsieur, les obstacles que rencontrent les améliorations vous inspirent un regret, c'est qu'on ne puisse pas, afin de les vaincre, régler l'étendue des cultures et uniformiser le type d'une grande ferme administrée par un fermier aisé et intelligent; mais vous avez l'esprit trop juste pour ne pas reconnaître aussitôt qu'on ne peut passer l'éponge sur une organisation agricole tout entière. *Il s'agit de savoir*, vous le déclarez formellement, *non point quel est le meilleur système à adopter, mais quelle est la meilleure utilisation de notre système actuel.*

Cette question immense, vous n'entreprenez pas de la résoudre; mais, à cette occasion, vous rendez justice aux Sociétés d'agriculture et aux Comices agricoles dont les travaux, généralement appréciés, étendent journellement leur utile influence; vous les félicitez d'avoir descendu de la théorie pure qu'elles ont longtemps suivie pour demander à la pratique une sanction féconde.

C'est ainsi, en effet, qu'elles peuvent rendre et qu'elles rendent journellement les plus grands services.

Si j'osais franchir la limite à laquelle vous vous êtes arrêté, je ne tenterais pas sans doute de résoudre le problème posé par vous ni de chercher quelle serait la meilleure utilisation de notre système actuel.

Mais je rappellerais, pour nous donner courage et confiance dans l'avenir, que les Sociétés et Comices agricoles ne sont pas les seuls missionnaires de ce progrès.

D'un côté est la science, de l'autre le gouvernement.

Vous nous avez parlé des applications de la chimie et de la mécanique; c'est par modestie, sans doute, que vous avez passé sous silence les services rendus à l'agriculture par la science hydraulique. Bientôt, j'aime à l'espérer, le gouvernement l'appellera à en rendre de plus grands encore.

Le gouvernement, en effet, veut être éclairé sur les besoins de l'agriculture pour concourir, en ce qui le concerne, à son amélioration, et nous savons qu'une fois éclairé, il sait ordonner et faire exécuter.

C'est dans ce but qu'il a créé des Commissions de statistique et des Chambres d'agriculture.

Les travaux des Commissions de statistique l'éclairent sur les évolutions en sens divers du mouvement agricole, lui apprennent notamment si la fécondité du sol est, ou non, progressive, l'invitent ainsi à se rendre compte des obstacles qui peuvent retarder

son essor et à les lever, et exercent par là sur la prospérité agricole une influence incontestable.

Les Chambres d'agriculture présentent au gouvernement leurs vues sur les questions qui intéressent l'agriculture; elles peuvent être consultées sur les changements à opérer dans la législation, notamment en ce qui concerne les contributions indirectes, les douanes, les octrois, la police et l'emploi des eaux.

Vous savez que, dans l'opinion de notre Académie, de plus grands services encore pourraient être rendus par des chambres régionales qui seraient placées à côté des expositions régionales agricoles. La question est à l'étude, et il ne dépendra pas de nous qu'elle n'arrive à une bonne solution.

Vous savez aussi que le Sénat a témoigné de sa sympathie pour les intérêts agricoles en s'occupant de poser les bases d'un Code rural. Trois rapports, présentés successivement par lui à l'Empereur sur chacun des trois titres du code projeté, sont en ce moment soumis au Conseil d'Etat chargé d'en rédiger les articles.

Puisse cette œuvre difficile, tentée plus d'une fois depuis la Révolution de 89, s'accomplir enfin dans un prochain avenir!

Si les chambres régionales étaient créées, elles pourraient être utilement consultées sur ce sujet. Les tribunaux civils l'ont été sur la rédaction du Code Napoléon; de même il peut être nécessaire de consulter les hommes spéciaux sur le Code rural pour donner à toutes ses dispositions le caractère pratique sans lequel il vivrait difficilement. Des chambres régionales peu nombreuses rendraient ce service plus facilement et d'un point de vue plus élevé que les chambres actuelles d'agriculture.

Le Code rural reproduit une question dont l'histoire de l'art agricole vient de nous donner occasion de rappeler l'importance, celle des irrigations. Je terminerai en en disant quelques mots.

Le savant rapporteur du Sénat, M. de Casabianca, a présenté des observations sur la nécessité de l'intervention de l'Etat dans les travaux qui ont eu jusqu'à ce jour pour but de distribuer les eaux.

« Les eaux, dit-il, suivant qu'elles sont abandonnées à elles-
» mêmes ou qu'elles obéissent à une direction intelligente,
» deviennent, personne ne l'ignore, un élément de destruction
» ou de richesse, arrêtent ou activent la végétation, ravagent ou
» fécondent les campagnes, exhalent des miasmes pestilentiels
» ou contribuent puissamment à la salubrité publique. »

Puis, M. le Rapporteur rappelle que c'est en vue des travaux préparatoires nécessaires pour donner aux eaux une direction

intelligente qu'a été organisé le service spécial d'ingénieurs hydrauliques.

Vous savez, Monsieur, quelles difficultés, surtout financières, ont empêché ce service de réaliser complétement son programme.

Je ne puis mieux faire que de citer textuellement les vœux émis à ce sujet par le Sénat :

« Que les ingénieurs préposés au service hydraulique dressent, » le plus promptement possible, tous les projets des canaux d'irri- » gation que l'on pourra ouvrir dans les divers bassins de la » France, sans nuire aux services déjà établis;

» Que l'Etat émette tous les moyens qui sont en son pouvoir » pour encourager les associations de propriétaires et les déter- » miner à exécuter elles-mêmes les plans qui leur seraient gra- » tuitement délivrés. A leur défaut, on en chargerait des compa- » gnies qui recevraient, au besoin, la même assistance que pour » la construction des grandes lignes de chemin de fer.

» Sous la puissante impulsion de votre gouvernement, ajoute » le Sénat, cet autre réseau s'achèverait en un petit nombre » d'années. Ce ne serait pas l'œuvre la moins glorieuse et surtout » la moins utile de votre règne. Elle se rattache essentiellement » à celle que vous avez ordonnée pour préserver le pays des » inondations. »

Nous devons espérer, Monsieur, que ces vœux seront exaucés. Nous en avons pour garants la sollicitude bien connue de l'Empereur et celle de son ministre pour tout ce qui touche à la prospérité de l'agriculture.

Pour vous, vous êtes appelé, par vos fonctions, à prendre part à cette grande œuvre. En attendant qu'elle s'accomplisse, notre Académie sera heureuse de profiter de vos lumières dans les questions qui se présenteront à son œuvre plus modeste, et spécialement dans celles relatives au régime des eaux. C'est à ce titre surtout qu'elle vous a admis dans son sein, et que son Comité d'agriculture se félicite de vous compter parmi ses collaborateurs.

M. Monnier donne lecture de la 1re partie d'une dissertation historique sur l'*Invasion des Helvètes dans les Gaules* (*).

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire perpétuel,
Ch. PELLORCE.

(*) Voir, page 57.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 1858.

Présidence de M. J. de PARSEVAL-GRANDMAISON, président.

Membres présents : MM. Aubel, Aubert, Bouchard, Bournel, Dunand, Duperron, Lacroix, l'abbé Martigny, Monnier, Mastier, Pellorce, Ch. Rolland, de Surigny.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-adjoint donne connaissance d'une lettre de M. Bouillier, doyen de la Faculté des lettres de Lyon, qui remercie l'Académie de son adhésion aux vues développées dans sa brochure sur l'*Institut* et les *Académies de province*.

M. Saunier, secrétaire général de la Société fondée à Paris par les horlogers, pour le perfectionnement de l'art de l'horlogerie, fait hommage à l'Académie d'un exemplaire d'un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé *Histoire de la mesure du temps*. — Renvoi au rapport de M. Carteron.

M. J. de Parseval-Grandmaison, ayant donné lecture des délibérations du Comité d'agriculture relatives aux Concours agricoles de 1858, l'Académie les approuve et décide, en outre, que Tournus sera le lieu de ces Concours, et que le jour en sera fixé ultérieurement et d'accord avec M. le Préfet.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Monnier, qui continue la lecture de son intéressante dissertation sur la marche des Helvètes à travers les Gaules.

On procède ensuite à l'élection de MM. Saulnier et de La Saussaye qui sont élus, le premier comme membre titulaire, le second en qualité de membre correspondant.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Le Secrétaire-adjoint, DUNAND.

PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU 29 JUILLET 1858.

Présidence de M. J. de PARSEVAL-GRANDMAISON, président.

Membres présents : MM. Aubert, Bouchard, Bournel, Carteron, Chavot, Dunand, Duperron, Lacroix, de La Rochette, Mastier, l'abbé Martigny, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce, Reboul, Saulnier, de La Saussaie.

L'Académie, qui jusqu'alors s'était réunie dans l'une des salles de la Bibliothèque de la ville de Mâcon, prend possession du local affecté désormais, et spécialement, par l'autorité municipale, aux séances et aux collections particulières de cette société savante. M. le Président prend la parole avant la lecture du procès-verbal et communique à l'assemblée l'invitation qu'il avait adressée à M. le Maire de Mâcon pour le prier d'honorer la séance de sa présence. Il lit ensuite la lettre par laquelle ce magistrat l'informe qu'une affaire importante l'empêche de répondre à cette invitation.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. DE LA SAULSAIE, recteur de l'Académie de Lyon, membre correspondant, donne lecture du chapitre II d'une *Histoire littéraire de Lyon*, encore inédite. L'auteur, interrompu à plusieurs reprises par des marques d'assentiment, reçoit de l'auditoire les félicitations les plus chaleureuses.

M. CARTERON fait un rapport verbal sur l'ouvrage de M. Saunier ayant pour titre : *La mesure du temps*.

« L'auteur, dit M. Carteron, commence par informer le lecteur » qu'une partie du livre appartient à Pierre Le Roi, et a été tirée » du petit volume qu'il publia en 1759, sous le nom d'*Etrennes* » *chronométriques*. M. Saunier a retranché de l'ouvrage primitif » tout ce qui avait vieilli ou n'était plus au niveau des connais- » sances modernes : il a retranché, remanié, ajouté beaucoup, » et a dû se borner à indiquer par des astériques les emprunts » textuels faits à P. Le Roi. Il a fait ainsi une œuvre originale » qui est remplie d'intérêt, et a su, à force de clarté et de sim- » plicité, ôter au sujet toute son aridité. Le livre est divisé en » six parties. La première traite des divisions du temps : le jour,

» la semaine, l'année. La deuxième partie est consacrée à la
» formation d'un calendrier. L'auteur donne des notions très-
» exactes et cependant fort succinctes sur les règles qui président
» à la création d'un calendrier à l'usage civil, et il termine par
» quelques mots sur la chronologie *mathématique*, cette science
» qui a pour but de vérifier par des calculs astronomiques des
» points d'histoire ancienne sur lesquels la chronologie *historique*
» a pu varier. Dans la troisième partie, il expose l'histoire des
» diverses machines qui ont servi à mesurer le temps, depuis les
» gnomons, les clepsydres et les sabliers, jusqu'aux horloges
» modernes. Le chapitre abonde en détails historiques des plus
» intéressants. Le chapitre se termine par quelques notions sur
» la valeur que peut donner à certaines matières le travail de
» l'horloger : il montre comment un kilogramme de fer, du coût
» d'environ cinquante centimes, converti en acier par la cémen-
» tation, peut, par les admirables travaux d'une industrie per-
» fectionnée, acquérir la valeur énorme d'un *demi-million* de
» francs ou plus d'un million de fois la valeur primitive. Dans
» la quatrième partie, l'auteur étudie l'histoire du développement
» de l'horlogerie qui, née de l'esprit observateur de l'Allemand,
» aidé du génie actif du Vénitien, vint se réfugier en France
» pour fuir la tyrannie ombrageuse des bourgeoisies locales de
» l'Allemagne, puis, poursuivie de nouveau en France par la
» persécution religieuse et les discordes civiles, gagna l'Angle-
» terre, et ne trouva un peu de liberté et de repos qu'au pied
» des Alpes ou dans les solitudes agrestes du Jura. La cinquième
» partie est consacrée à une rapide énumération des usages de
» la mesure du temps. L'auteur rappelle les services immenses
» que les horloges rendent à l'astronomie pour mesurer rigou-
» reusement la durée des phénomènes célestes : à la marine,
» pour la détermination des longitudes en mer ; à la géographie,
» à la médecine, à la physique, etc., etc. La sixième partie
» qui termine l'ouvrage traite de l'*équateur du temps*, cette
» partie de la chronométrie qui a su convaincre le soleil
» d'*inexactitude*. Enfin, l'auteur termine par quelques conseils
» pour le choix d'une montre et les soins qu'elle exige. »

M. Carteron fait suivre cette rapide analyse d'une appréciation générale de l'ouvrage dont il vante la netteté d'exposition et le mérite du style. Il conclut en proposant à l'Académie de remercier M. Saunier de l'hommage qu'il lui a fait de son livre, et de l'associer à ses travaux en lui décernant le titre de membre correspondant.

L'assemblée adopte les conclusions de son rapporteur.

M. Mastier donne lecture de la 1re partie d'une étude sur Turgot.

M. Monnier termine la lecture de son travail sur la marche des Helvètes dans les Gaules.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire perpétuel, CH. PELLORCE.

ÉTUDES

SUR

L'INVASION DES HELVÈTES

DANS LE PAYS ÉDUEN.

DISSERTATION lue dans les Séances des 27 Mai, 24 Juin et 29 Juillet,
Par M. MONNIER.

Un des événements les plus considérables des temps anciens pour nos contrées est, sans contredit, l'émigration helvétienne qui eut lieu l'an 58 avant notre ère.

L'histoire des sociétés antiques offre fréquemment le spectacle de peuples s'arrachant tout entiers à leurs foyers pour aller s'implanter au milieu d'autres peuples. Si ces migrations eurent parfois des résultats profitables à l'humanité en régénérant les races selon les desseins de Dieu, elles n'en furent pas moins un terrible fléau pour les nations envahies. Les écrivains contemporains qui ont eu le malheur d'être témoins des scènes de désolation et de carnage qui accompagnèrent les conquêtes destructives des barbares, dit Robertson, dans son introduction à l'histoire du règne de Charles-Quint, à l'occasion des grandes invasions des IVe et Ve siècles, ont peine à trouver des expressions assez énergiques pour en peindre toutes les horreurs. Ils donnent le nom de *fléau de Dieu*, de *destructeur des nations* aux chefs les plus connus des barbares, et comparent les excès qu'ils commirent aux ravages des tremblements de terre, des incendies et des déluges, calamités les plus redoutables et les plus funestes que l'imagination puisse concevoir.

Bien des siècles avant ces époques, les Gaules avaient été plus d'une fois bouleversées par de semblables invasions. Aussi, le déplacement des races helvétiques et celui des Rauraks, des

Latobriges et des Boïes qui, s'associant à leur fortune, firent partie de leur aventureuse entreprise, dut-il être un juste sujet d'épouvante pour les populations gaëliques. Ces dernières, en effet, n'avaient pu oublier encore les récentes et désastreuses irruptions des Kimris et des Teutons, auxquels s'étaient mêlés quelques cantons de cette même Helvétie (1), et que Marius extermina dans deux batailles à jamais célèbres. Le souvenir d'une plus ancienne invasion des Kimris dans les Gaules, où ces peuples féroces s'étaient fait une large place avec le glaive, n'était point non plus entièrement effacé.

L'émigration dont nous nous occuperons dans cette étude s'annonçait d'une manière non moins menaçante, non moins redoutable. Les Helvètes, jusque-là sans contact avec les nations civilisées, étaient une race belliqueuse qui avait conservé à peu près dans toute sa force la sauvage énergie des peuples primitifs. Aguerris par leurs combats incessants avec les Germains qui franchissaient fréquemment le Rhin, ils n'avaient pas craint de s'attaquer naguère à une armée romaine qu'ils firent passer sous le joug. Se trouvant à l'étroit dans un pays dont les limites étaient, d'un côté, un lac profond, et de tous les autres des fleuves larges et rapides, ou une froide ceinture de montagnes, la plupart infranchissables, ils n'aspiraient qu'à sortir d'une position d'où ils ne pouvaient ni s'étendre au loin, ni porter facilement la guerre chez leurs voisins. Aussi, avaient-ils accueilli avec ardeur la proposition faite au sénat de la nation par Orgétorix, l'un des chefs de clans les plus puissants de l'Helvétie, de transporter le siége de la république dans les fertiles et riches contrées des Gaules. On savait en deçà des monts Jura que depuis deux ans ils avaient rassemblé un nombre considérable de bêtes de somme et de chariots chargés d'une immense quantité de provisions pour s'assurer des vivres dans leur marche. Le bruit avait sans doute aussi transpiré que le chef de l'expédition s'était lié, par un traité secret, avec le fils de l'ancien roi des Séquanes et avec Dumnorix, l'un des principaux personnages de la cité éduenne, à qui il avait donné sa fille en mariage; que tous trois, après avoir usurpé la souveraine autorité dans leur patrie et réuni leurs forces, devaient faire la conquête des Gaules et s'en partager l'empire; qu'Orgétorix, mis en jugement pour ce fait par ses concitoyens, s'était donné la mort; mais que ces derniers n'en avaient point pour cela ralenti leurs préparatifs de départ. Enfin, l'on avait bientôt ap-

(1) Les Tigurins, les Ambrons et les Tughènes.

pris que, pour s'interdire toute idée de retour, ces peuplades à demi barbares n'avaient pas hésité à livrer aux flammes leurs douze villes et leurs quatre cents villages. Aux ides d'avril de l'an de Rome 696, toutes étaient campées sur les bords du Rhône, prêtes à franchir ce fleuve au premier signal.

Leurs nombreuses et vaillantes phalanges pouvaient bien, à cette heure, parcourir impunément la Gaule dans tous les sens. Aucun des peuples qui la composaient n'était en état de leur résister; l'antique esprit de confraternité qui en faisait autrefois la force avait depuis longtemps disparu.

Deux factions la divisaient même en ce moment. A la tête de l'une étaient les Edues, dont les Etats, situés entre la Saône et l'Allier, comprenaient les anciens diocèses d'Autun, de Nevers, de Mâcon et la plus grande partie de celui de Chalon, une portion de la Côte-d'Or ainsi que quelques fractions de territoire dans la Loire et le Rhône. Ce peuple avait, en outre, dans sa clientèle ou dans sa dépendance : au nord, les Mandubes, qui habitaient le pays de l'Auxois; au sud-est, de l'autre côté de la Saône, les Ambarres, les Ambivarètes et autres tribus qui occupaient presque tout le Bugey, le pays de Dombes et une partie de la Bresse; au sud, les Brannoves, les Aulerks-Brannovicks et, derrière eux, les Ségusiaves dont le territoire embrassait une partie du Lyonnais et tout le Forez. A l'ouest, enfin, les Bituriges, qui avaient *Avarick* (Bourges) pour capitale, s'étaient mis sous leur protection.

L'autre faction obéissait aux Arvernes (1) dont cinq ou six peuples formaient aussi la clientèle.

L'inimitié de ces deux républiques était d'ancienne date. Elle remontait sans doute au temps où l'Arvernie, qui s'était donné un roi, avait été investie par l'assemblée générale des Gaules de la suprême autorité, précédemment attribuée aux Edues. C'est à cette même époque (l'an 122 avant J.-C.) qu'avait éclatée une guerre terrible entre les Romains et les Allobroges, peuples situés entre le Rhône et les Alpes, qui étaient, d'un autre côté, en état d'hostilité avec les Edues, on ne sait à quel sujet, et qui avaient pour auxiliaire et pour alliée la république des Arvernes. L'armée de secours des Gaulois avait été presque anéantie par les consuls, le roi Bituit ou Biteut fait prisonnier, et l'Allobrogie réduite en province romaine. A cette occasion, les Edues avaient reçu le titre d'amis, d'alliés et de frères du peuple romain, et recouvré la su-

(1) Peuples de l'Auvergne.

prématie. Ces circonstances avaient donné un nouvel aliment aux haines mutuelles des deux nations. Aussi, depuis ce temps, n'avaient-elles pas posé les armes un seul instant.

D'une autre part, les Séquanes, dont les Etats s'appuyaient, d'un côté, sur les monts Jura, et de l'autre sur la Saône, ne supportaient qu'avec peine les entraves apportées à leur commerce par les lourds péages que la république éduenne avait établis sur cette rivière. Ils entrèrent avec empressement dans la ligue des Arvernes contre leur ennemie commune, qui eut à défendre à la fois ses frontières à l'est et au sud-ouest. Pour en finir avec la tyrannie de leurs voisins d'outre-Saône, les Séquanes avaient appelé à leur aide leurs voisins d'outre-Rhin. Ariowist était accouru à la tête de quinze mille Germains qui ne tardèrent pas à être suivis d'une multitude d'autres. Vaincus dans deux batailles sanglantes, les Edues avaient perdu leur sénat, leur noblesse, toute leur chevalerie ; ils s'étaient vus forcés de donner en otage aux Séquanes leurs plus notables citoyens, et de s'engager par serment à ne jamais réclamer pour leur liberté, à ne point solliciter l'assistance du peuple romain, à ne rien tenter enfin pour se soustraire au joug perpétuel des vainqueurs.

Le druide Divitiac, qui exerçait les fonctions de vergobreith ou de premier magistrat de la république, avait été le seul de ses concitoyens qui eût refusé de souscrire à ces conditions humiliantes. Il s'était rendu à Rome pour demander aide et protection au sénat contre les oppresseurs de son pays. Rome était alors trop occupée de ses propres dissensions pour prêter une attention sérieuse aux affaires de ses frères de la Gaule. Près de quatre ans s'étaient écoulés depuis que le vergobreith de Bibracte (1) avait paru au capitole sans rien obtenir. Il ne fallut pas moins que le danger dont la province romaine était menacée pour décider le sénat à jeter enfin les yeux sur ce qui se passait au delà des Alpes. Le prêtre gaulois avait néanmoins employé ce temps d'exil volontaire à se concilier les bonnes grâces de deux éminents personnages qui pouvaient le mieux servir les intérêts de sa patrie, l'un par le prestige de la parole, l'autre par le génie de l'épée : ces hommes étaient Cicéron et Jules César. Ce dernier, qui, de son côté, voyait dans une intervention de Rome une occasion d'acquérir de la gloire et les moyens de se frayer un chemin à la souveraine puissance, avait compris tout le parti

(1) Bibracte, qui s'appela dans la suite *Augustodunum* (Autun), était la capitale des Edues.

qu'il pouvait tirer un jour, dans l'intérêt de ses ambitieux desseins, du crédit que devait avoir conservé parmi ses concitoyens l'ancien magistrat des Edues, et il se l'était attaché par les liens d'une étroite amitié.

Durant ce temps, la situation des Gaules avait encore empiré. La Séquanie, surtout, expiait alors cruellement la faute qu'elle avait commise en attirant chez elle un auxiliaire aussi redoutable que l'était le roi Suève. Cent vingt mille Germains occupaient le pays. Après s'être fait céder le tiers des terres, Ariowist en avait exigé un autre tiers pour l'établissement de nouvelles bandes qui étaient venues le rejoindre dans cette contrée qu'il nommait sa province. Poussée à bout par les prétentions sans cesse croissantes et la tyrannie de ce chef barbare, cette malheureuse nation avait suscité contre lui les peuples de la Gaule; mais leurs armées avaient été battues et dispersées à Magétobrie (1), et le joug dont elle avait voulu s'affranchir était retombé plus lourd que jamais sur sa tête.

Tel était l'état des choses au moment où les helvétes se pressaient aux frontières pour pénétrer dans les Gaules.

Leur intention était de passer par l'Allobrogie, récemment réunie à la province romaine. A la nouvelle qu'il en avait reçue à Rome, César, qui s'était fait donner le gouvernement de la Gaule cisalpine et de la Gaule ultérieure, s'était hâté d'accourir à Genève, dernière ville des Allobroges du côté du nord. Il en avait fait rompre le pont qui communiquait avec l'Helvétie; et, pour protéger sa province contre l'invasion, il avait couvert la rive gauche du Rhône d'un fort mur de six lieues de développement; puis il avait signifié aux Helvètes la défense de traverser les terres de son gouvernement.

Obligés par le refus du proconsul de prendre une autre direction, les émigrants avaient obtenu des Séquanes, grâce à l'entremise de l'Eduen Dumnorix, un passage sur leurs terres par l'étroit défilé qui existe entre le mont Jura et le Rhône (2). C'était l'unique chemin qui pouvait les amener sur le territoire éduen qu'ils avaient aussi le projet de traverser pour se rendre, annonçaient-ils, dans le pays des Santons.

Aussitôt qu'il eut appris que les Helvètes devaient s'établir si près de la province romaine, César courut chercher des renforts

(1) Mogte-de-Broie, selon Danville; Taveau, canton de Chemin (Jura), selon M. D. Monnier. Annuaire de 1858.

(2) Le fort de l'Ecluse, plus anciennement le Pas de la Cluse.

en Italie, laissant à son lieutenant Labienus la garde du retranchement qu'il avait élevé.

Pendant ce temps, les masses helvétiques descendaient, comme des avalanches, des montagnes, dévastant sur leur passage les bourgs et les possessions qu'avaient les Allobroges en deçà du Rhône, puis le pays occupé par les Ambarres. Les Edues, qu'elles auraient dû ménager par égard pour les services que venait de leur rendre Dumnorix, ne furent pas mieux traités. Leurs terres furent ravagées, leurs villes prises, et leurs enfants emmenés en servitude. Epuisés par les guerres précédentes, ils n'avaient pas d'armées à opposer au torrent de l'émigration. D'ailleurs, les mesures que prenaient les magistrats dans l'intérêt de la défense du pays, ne pouvaient qu'échouer contre les trahisons de ce même Dumnorix, homme plein d'ambition et d'audace, qui contrebalançait leur pouvoir, grâce à l'influence qu'il avait acquise sur le peuple par ses largesses. Il avait traité à leur insu avec les Helvètes, et, à la tête d'une nombreuse cavalerie entretenue à ses frais, il protégeait l'invasion plutôt qu'il ne la combattait. Ce chef de parti était le frère de Divitiac, qui suivait, comme on l'a vu, une ligne politique tout opposée à la sienne.

La République ne pouvait donc, ni se fier à celui de ses citoyens qui pouvait le mieux la défendre, ni attendre aucun secours de l'Arvernie et de la Séquanie. D'un autre côté, elle était loin d'être rassurée par l'immobilité apparente d'Ariowist, qui demeurait campé comme une menace entre le Rhin, la Saône supérieure et le Doubs, attentif aux grands événements qui se déroulaient sous ses yeux, et tout prêt à se jeter sur les contrées qu'auraient laissées derrière eux les Helvètes en s'avançant vers la Saintonge. Elle se trouvait ainsi placée entre trois dangers : celui d'être étouffée par la royauté à laquelle aspirait Dumnorix; celui de l'invasion helvétique qui s'accomplissait, et celui d'une invasion germanique qui était imminente, quand tout à coup César, qui venait de repasser les Alpes à la tête de cinq légions, apparut comme un sauveur à une autre extrémité de la lice.

Dans une situation aussi critique, les magistrats éduens ne virent rien de mieux à faire que de députer vers le général romain pour implorer son secours. César avait déjà pris position chez les Ségusiaves qui lui avaient ouvert leur pays. Il ne se fit pas prier longtemps. Il tomba avec la rapidité de la foudre sur l'arrière-garde helvétienne qui se disposait à passer la Saône et qu'il tailla en pièces; fit jeter un pont sur la rivière et se mit à la poursuite du gros de l'armée qu'il défit à quelques lieues de Bi-

bracte, après une lutte héroïque, et dont il força les glorieux débris à regagner les montagnes de l'Helvétie. Les émigrants étaient sortis de leur pays au nombre de 368,000, dont 92,000 combattants; il n'en rentra que 110,000. Tout le reste avait péri sur les champs de bataille ou était demeuré aux mains du vainqueur, sauf 20,000 Boïes environ qui, à la demande des Edues, reçurent, à cause de leur grande réputation de valeur, la permission de s'établir sur leur propre territoire.

Une victoire aussi éclatante que celle que venait de remporter César remplit d'admiration et de joie les populations gauloises, ravies d'être débarrassées de ces dangereux hôtes. Aussi lui arriva-t-il de presque toutes les cités des députations chargées de le féliciter et de le remercier.

Néanmoins, un sujet de craintes non moins vives que celles dont elles venaient d'être délivrées les avait amenées au camp du général romain. Elles avaient à lui faire une prière en commun, et tel était l'ascendant que le vainqueur des Helvètes avait déjà pris, qu'elles se crurent obligées, à cette occasion, de lui demander la permission de convoquer l'assemblée générale des Gaules. Telle était aussi la terreur qu'inspirait aux députés l'objet de leur démarche, qu'ils s'engagèrent par serment à n'en rien révéler que du consentement de tous, et qu'au jour où le proconsul leur donna audience, ils le supplièrent de garder le plus profond secret sur les révélations qu'ils avaient à lui faire. Il s'agissait de demander l'appui de ses armes victorieuses pour expulser des Gaules le roi germain dont les hordes venaient encore de se grossir de vingt-quatre mille Harudes. Divitiac, prenant la parole pour les députés, fit une peinture saisissante soit des maux qui accablaient les Edues, ses compatriotes, et les Séquanes asservis comme eux à sa dure domination, soit du sort qui attendait le reste des Gaules si on laissait au surplus des races germaniques le temps de passer le Rhin. César se laissa facilement persuader. Il n'avait pas besoin d'être stimulé par un autre aiguillon que celui de sa propre ambition. Ce n'était pas de ce jour qu'il convoitait la possession des Gaules, et, certes, il n'avait garde de vouloir admettre qui que ce fût au partage de cette riche proie. Il se mit donc aussitôt en campagne. La défaite d'Ariowist fut l'affaire d'une bataille. Les hordes germaniques furent rejetées au delà du Rhin, après un épouvantable carnage.

Par cette double expulsion des Helvètes et des Germains, César avait rendu un immense service aux nations gaëliques.

Ce service, toutefois, fut chèrement payé. Les Gaulois se trou-

vaient délivrés de la crainte des dévastations dont ils avaient été menacés ; mais, pendant huit ans, leurs campagnes furent pillées, incendiées et ruinées par les armées de leur libérateur, qui leur prit d'assaut ou réduisit par la terreur de ses armes huit cents villes, leur enleva leur or, leur tua plus d'un million de citoyens, et fit sur eux un pareil nombre de captifs. Ils avaient été préservés de la domination incertaine des Helvètes et des Germains, mais ils se trouvèrent à la merci d'un maître bien autrement redoutable.

Quant à la République éduenne en particulier, elle n'eut qu'à s'applaudir d'abord de la détermination qu'elle avait prise de recourir à l'intervention des armes romaines. César lui sut gré en toutes circonstances de lui avoir ouvert les portes de la Gaule et de l'appui qu'elle lui prêta pour en soumettre les divers peuples à sa domination. Grâce à la protection qu'elle reçut en échange de ces services et au crédit dont jouissait Divitiac auprès du proconsul, elle ressaisit pour quelque temps la prééminence dont la perte lui avait été si sensible. Elle voyait dans la prolongation de l'occupation romaine une garantie de la perpétuité de son influence qui, tout en s'exerçant au profit de l'ambitieuse politique de César, fut néanmoins employée dans plus d'une occasion à sauver de la destruction les peuples qui, par des prises d'armes incessantes, avaient encouru la colère du conquérant.

Cependant sa voix cessa d'être écoutée dans les conseils de la nation le jour où les peuples asservis, mais non soumis, se levèrent pour reconquérir leur indépendance, au cri de guerre parti des montagnes de l'Arvernie. A ce moment solennel, le sénat de Bibracte, soit qu'il eût obéi à un généreux élan de patriotisme, soit qu'il eût confiance dans le succès de l'insurrection, et qu'il craignît de voir s'évanouir une seconde fois son autorité sur les peuples, soit enfin qu'il ne pût contenir plus longtemps l'expression du sentiment public qui débordait autour de lui, déserta tout à coup les aigles romaines, sous la protection desquelles la République était parvenue au plus haut degré de prospérité, de considération et de puissance qu'elle eût jamais atteint. Sur tous les points du territoire éduen, les cohortes furent en un instant expulsées des villes ou massacrées, et les marchands romains maltraités, pillés et chassés. Chalon et Nevers furent notamment le théâtre de cette sanglante réaction. La défection inattendue des Edues entraîna le reste de la Gaule. Leurs magistrats mirent autant de zèle à soulever les peuples contre les Romains qu'ils en avaient montré à favoriser la conquête. Députations, crédit, ar-

gent, tout fut employé, et leur activité fut d'autant plus grande qu'ils voulaient s'en faire un titre pour avoir la direction de la guerre. Mais ils furent trompés dans les calculs intéressés de leur politique. On n'eut point confiance dans cette conversion tardive au parti national, et le commandement en chef des armées, refusé aux généraux de la République, fut, dans l'enceinte même de Bibracte, leur capitale, déféré au héros de l'Arvernie, leur éternelle rivale, par l'assemblée générale des Gaules. Blessés dans leur orgueil, ils ne purent néanmoins reculer. D'un bout de la Celtique à l'autre, des milliers de citoyens répondent à l'appel de Vercingétorix. Le midi se jette sur la province romaine, tandis que tout le reste de la Gaule s'attache aux pas de César et de ses lieutenants, brûlant les villes et détruisant les récoltes pour affamer l'ennemi.

Enthousiasme et sacrifices superflus ; tentatives inutiles ! Les républiques gauloises ont compris trop tard que leur liberté dépendait de leur union au début de l'invasion. Le sol a beau enfanter des armées ; le suprême et généreux effort tenté après la perte de la bataille livrée sur les frontières des Lingons et des Mandubes doit avoir le même sort que les précédents. Le fougueux courage des deux cent cinquante mille guerriers que la patrie éplorée a envoyés sur le territoire éduen pour marcher à la délivrance de l'armée de Vercingétorix, assiégée dans les murs d'Alise, vient se briser contre la valeur disciplinée des légions et contre le génie du général qui les commande.

Après cette victoire, César, qui avait tout intérêt à regagner à sa cause le peuple éduen, accepta sa soumission et lui rendit vingt mille captifs. Les ménagements que l'illustre proconsul ne cessa jamais d'avoir pour cette nation, même après sa défection, témoigne qu'il l'avait en très-haute estime. De toutes les républiques de la Gaule, c'était celle où la civilisation était le plus avancée, et il savait que, mieux que toute autre, elle pouvait, par son crédit et son influence, consolider la domination romaine dans les pays qu'il venait de soumettre.

Ici, pourtant, se termine à peu près le rôle brillant que joua pendant plusieurs siècles cette célèbre République, qui avait par deux fois couvert de ses colonies guerrières cette même Italie dont les peuples venaient de prendre une si éclatante revanche. Peu d'années après, on voit toutes les nationalités gauloises s'effacer dans l'unité de l'administration romaine, la Gaule entière ne faire qu'une vaste préfecture de l'Empire, et l'individualité du pays éduen disparaître dans le gouvernement de la première

Lyonnaise dont *Lugdunum*, qui venait de naître, devient la métropole. Incendiée au moment où César s'éloignait des Gaules pacifiées pour courir à d'autres destinées, Bibracte, la ville aux longs murs, la ville la plus considérable et la plus riche de toute la Celtique, ne se relève de ses cendres que sous un autre nom qui ne rappelle rien de son passé. La politique d'Auguste est de ne laisser subsister dans les Gaules rien qui soit pour les populations un dangereux souvenir de leur indépendance, et si *Augus todunum* s'illustre dans la suite des temps, c'est principalement à l'influence du génie romain, à la renommée de ses écoles, à la magnificence de ses monuments, au séjour qu'y firent quelques empereurs et à la célébrité de ses désastres que cette ville, appelée par des auteurs la Rome des Gaules, emprunte la plus grande partie de cette illustration.

La nation éduenne ne jouit donc pas longtemps de l'immunité de la faute qu'elle avait commise en attirant les armées romaines sur le sol de la patrie, si toutefois on peut lui faire un crime de la nécessité où l'avaient mise les peuples voisins de recourir à cette intervention. Comme toutes les autres nations des Gaules, il lui fallut courber la tête sous le joug ; il y eut bientôt entre elles égalité de servitude et de misères, et cette situation dura jusqu'au moment où, vainqueurs et vaincus, oppresseurs et opprimés, maîtres et esclaves furent enveloppés dans un commun désastre par les barbares du v[e] siècle.

Quelques conséquences qu'on veuille, au surplus, tirer de l'imprudent appel fait par la République éduenne aux armes étrangères ; que l'on ait ou non raison de charger sa mémoire d'une faute politique dont les autres nations gauloises se rendirent solidaires par les félicitations qu'elles vinrent offrir au destructeur des Helvètes, et qui fut immédiatement renouvelée par elles, d'un commun accord, à l'occasion de la guerre germanique, il n'en est pas moins vrai que notre contrée a été le théâtre où se déroula et prit fin le grand drame de l'émigration helvétienne ; que nos ancêtres y eurent leur part de périls et de gloire ; que le principal acteur, dans cette lutte gigantesque, fut l'un des plus grands capitaines des temps anciens ; que César, enfin, y préluda par une mémorable victoire à la conquête et à l'asservissement des Gaules.

Quand un pays se recommande par des titres semblables à l'attention de la postérité, on voudrait y suivre pas à pas la marche des événements qui s'y accomplirent, et l'on a lieu de s'étonner que les auteurs qui se sont chargés du soin d'écrire ses

annales ne se soient pas attachés, plus sérieusement qu'ils ne l'ont fait, à éclaircir ce que le texte des *Commentaires* de César a laissé de vague et d'obscur dans ce premier épisode de la guerre des Gaules, tandis que pour d'autres parties de son histoire, relativement bien moins importantes, ils se sont livrés à des recherches minutieuses, à des dissertations sans fin.

Parmi ces écrivains, il en est peu qui soient d'accord sur l'emplacement qu'occupèrent les peuples dont les noms figurent dans la relation de César, ni sur l'itinéraire que suivirent les Helvètes et l'armée romaine pour arriver à la Saône, ni sur le point par lequel s'effectua le passage de cette rivière, et où fut livré le combat contre les Tigurins qui composaient l'arrière-garde des émigrants, ni sur la marche des deux armées après cette première rencontre, ni enfin sur le lieu où les Helvètes furent vaincus en bataille rangée et mis en pleine déroute. Dans l'édification de leurs systèmes, quelques-uns d'entre eux semblent avoir été dominés par la pensée de donner une plus grande célébrité à leur pays, bien plus que par un amour sincère de la vérité. Je vais, en tout cas, essayer, en attendant qu'une main plus habile épuise le débat, de faire pénétrer quelque lumière dans l'obscurité qui couvre encore cette partie de notre histoire locale, et qu'ont rendue plus épaisse les assertions péremptoires des auteurs que personne ne paraît avoir pris le soin de contredire.

Le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de suivre d'aussi près que possible le seul guide en qui l'on puisse avoir une pleine confiance, c'est-à-dire le général lui-même qui s'est fait l'historien de ses campagnes. Nul, en effet, ne peut mieux savoir que lui ce qu'il a fait, et, le plus souvent, nous n'aurons pas besoin de chercher ailleurs que dans ses propres paroles l'explication de sa pensée, lorsque le sens nous en paraîtra incomplètement défini.

Reproduisons d'abord, en commençant par la position géographique des peuples cités, les passages du texte qui sont le plus indispensables à l'intelligence des faits, ou qui se rapportent aux points controversés ou diversement interprétés par les auteurs que nous nous proposons de combattre.

Nous nous occuperons ensuite des événements qui ont précédé le passage de la Saône.

I.

FAITS ANTÉRIEURS AU PASSAGE DE LA SAONE.

§ 1er.

PEUPLES QUI OCCUPAIENT LES PAYS SITUÉS A L'ORIENT DE CETTE RIVIÈRE.

On a déjà vu que César s'était rendu en Italie à grandes journées pour chercher des renforts, et qu'il en avait ramené cinq légions, en prenant par les Alpes le plus court chemin. Ce général nous apprend ensuite qu'en sept jours il était venu d'Ocelle, dernière place de la province citérieure au territoire des Voconces, dans la province ultérieure; que de là il conduisit ses troupes dans le pays des Allobroges, puis chez les Ségusiaves, qui sont le premier peuple qu'on rencontre au delà du Rhône en sortant de la Province.

Il continue ainsi :

« XI. Déjà les Helvètes avaient franchi les défilés et le pays des Séquanes; et, arrivés dans celui des Edues, ils en ravageaient les terres. Ceux-ci, trop faibles pour défendre contre eux leurs personnes et leurs biens, députent vers César pour lui demander des secours. Dans toutes les circonstances, ils avaient trop bien mérité du peuple romain pour qu'on laissât, presque à la vue de notre armée, dévaster leurs champs, emmener leurs enfants en servitude, prendre leurs villes. Dans le même temps, les Ambarres, amis et alliés des Edues, informent également César que leur territoire est ravagé, et qu'ils peuvent à peine garantir leurs villes de la fureur des ennemis. Enfin, les Allobroges, qui avaient des bourgs et des terres au delà du Rhône, viennent se réfugier auprès de lui, et lui déclarent qu'il ne leur reste plus rien que le sol de leurs champs. César, déterminé par ce concours de plaintes, crut ne devoir pas attendre que tous les pays des alliés fussent ruinés et les Helvètes arrivés jusque dans le pays des Santons.

» XII. La Saône est une rivière dont le cours, entre les terres des Edues et celles des Séquanes et jusqu'au Rhône, est si paisible, que l'œil ne peut en distinguer la direction. Les Helvètes la passaient sur des radeaux et des barques jointes ensemble. César, averti par ses éclaireurs que les trois quarts de l'armée helvétienne

avaient déjà traversé la Saône et que le reste était sur l'autre rive, *quartam vero partem citra flumen Ararim reliquam esse*, part de son camp à la troisième veille, avec trois légions, et atteint ceux qui n'avaient pas encore effectué leur passage. Il les surprend en désordre, les attaque à l'improviste et en tue un grand nombre. Les autres prennent la fuite et vont se cacher dans les forêts voisines. Ils appartenaient au canton des Tigurins...

» Après ce combat, César, afin de poursuivre le reste des Helvètes, fait jeter un pont sur la Saône et la traverse avec son armée. Ceux-ci, effrayés de son arrivée soudaine, et voyant qu'il lui avait suffi d'un seul jour pour ce passage qu'ils avaient eu beaucoup de peine à effectuer en vingt jours, lui envoient des députés... »

Il est évident pour nous, d'après la citation qui précède :

1° Que le pays des Helvètes avait pour frontières, au midi, le lac Léman et le Rhône depuis Genève jusqu'à la rencontre de la limite actuelle de la Suisse et du département de l'Ain, vers Chalex ;

2° Que le territoire des Séquanes se prolongeait sur le pays qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Gex, entre la Suisse et la Valserine, pour venir aboutir au Rhône, entre Chalex et Bellegarde. Là se trouve, en effet, la gorge étroite par laquelle défilèrent les Helvètes (le fort de l'Ecluse). Il me paraît impossible d'admettre que ce territoire ait été occupé par les Helvètes, comme le pensent, entre autres, Gollut, deVeyle et M. de Lateyssonnière, qui semblent avoir oublié que les Séquanes confinaient à la province romaine par l'Allobrogie ; et, d'une autre part, que ces peuples aient occupé la partie du Bugey appelée Valromey et même la partie occidentale de ce pays, comme le prétend Collet (1). Le lit, profondément encaissé de la Valserine, était une barrière naturelle qu'ils n'ont pas dû franchir ;

3° Que le territoire sur lequel les Allobroges avaient des possessions en deçà du Rhône comprenait, entre le fleuve et les hautes montagnes de la Michaille et du Grand-Colombier qui emprisonnent le Valromey, le pays qui s'étend depuis Bellegarde jusqu'à Culoz, et, depuis Culoz, la partie orientale du canton de Belley jusqu'au fort de Pierre-Châtel ou jusqu'à Cordon, au grand coude du Rhône. En ce point, je diffère complétement, comme on le voit, du sentiment d'Adrien de Valois, qui entend par les terres des Allobroges que dévastèrent les Helvètes sur leur passage, la

---

(1) *Statuts de Savoye* (seconde dissertation).

partie du diocèse de Vienne qui est au delà du Rhône, sur la frontière des Helvii ou du Vivarais ;

4° Que tout le territoire situé entre la limite des Allobroges et la Saône, d'une part, et, d'une autre part, entre le bief de Genay qui se jette dans la Saône un peu au-dessous de Trévoux et la Seille, dans la partie inférieure de son cours, était habité par les Ambivarètes, les Ambarres et peut-être aussi par un reste de l'antique et célèbre tribu des Insubres, ainsi que j'essayerai de le démontrer dans une notice spéciale. En ce qui concerne les deux premiers de ces peuples, qui ne formaient en quelque sorte qu'une même famille, les dénominations que plusieurs localités ont conservées jusqu'à nos jours, telles que les Ambérieux en Bugey et en Dombes, les villages d'Ambutrix, d'Ambronay ou Ambournay, de Varey, de Varambon et de Varax, et même celle d'un troisième Ambérieux, sur la rive droite de la Saône, auprès d'Anse, en face de leur territoire, sont autant de témoignages qu'on ne saurait récuser et qui doivent prévaloir sur les assertions des auteurs qui placent les Ambarres, les uns dans le Charollais (1) et le Beaujolais (2), les autres à l'extrémité de la Bresse chalonnaise (3), du côté de Verdun ; et les Ambivarètes, dans le Nivernais (4) ;

5° Que les Ségusiaves (5), dont les principales possessions se trouvaient dans les départements du Rhône et de la Loire, avaient, entre la Saône, le Rhône et la rivière d'Ain, un territoire qui confinait aux Ambarres par une ligne tirée de l'embouchure du bief de Genay, dans la Saône, à Meximieux (6).

J'aurai bientôt occasion de justifier mes assertions à l'égard de ces derniers peuples, et de parler des Edues, en donnant les raisons pour lesquelles je ne comprends point ces derniers dans les

---

(1) Vigenère, Garreau, Dunod, Edme Thomas.

(2) Dom Martin, *Hist. des Gaulois*.

(3) Marlien, Neuv'Eglise, d'Ablancourt, Sanson.

(4) Sanson.

(5) Je me sers, pour désigner ce peuple, de l'orthographe mise en usage par M. Aug. Bernard, sur la foi des découvertes de ce savant éditeur des cartulaires de Savigny et d'Ainay.

(6) Le Père Menestrier n'admet pas que les Ségusiens aient eu des possessions à l'orient de la Saône. L'auteur de l'abrégé de l'*Histoire des Dombes* (Neuv'Eglise) non plus. — Guichenon, qui ne veut pas que les Ségusiens et les Sébusiens soient le même peuple, place les premiers à l'occident de la Saône, et les seconds à l'orient. — M. Aug. Bernard et d'autres écrivains modernes ont fait justice des raisons données par ces auteurs.

pays situés à l'orient de la Saône, quoique plusieurs savants, et, entre autres, MM. Valentin Smith et Auguste Bernard, aient pensé qu'ils y avaient des possessions.

Passons au second point que nous avons à examiner.

§ 2e.

ITINÉRAIRE DES HELVÈTES ET DE L'ARMÉE DE CÉSAR AVANT LE PASSAGE DE LA SAÔNE.

Des écrivains, entre autres Ch. de Neuv'Eglise (1), ont prétendu que les Helvètes et les peuples qui les suivirent dans leur émigration pénétrèrent dans les Gaules par la frontière la plus rapprochée de leur pays. Conséquemment, ceux qui habitaient, par exemple, les cantons voisins de Genève, auraient dû déboucher par Saint-Claude et par les Rousses, après avoir traversé la vallée des Dappes, Gex, et le col de la Faucille; et ceux du canton de Zurich (les Tigurins) seraient arrivés par Besançon sur les bords de la Saône, entre Seurre et Verdun.

On ne comprend point qu'il soit possible d'émettre une pareille opinion quand les *Commentaires*, non-seulement ne disent rien de semblable, mais encore disent tout le contraire : « Tout » étant prêt pour le départ, » porte le texte, « les Helvètes fixent » le jour où l'on doit se réunir *sur la rive du Rhône.* » Et, ailleurs : « Il n'y avait *absolument* que deux chemins par lesquels » ils pussent sortir de leur pays, l'un par la Séquanie, étroit et » difficile entre le Jura et le Rhône où pouvait à peine passer un » chariot ; l'autre à travers notre Province, plus aisé et plus » court. »

Il est donc constant que l'entrée dans les Gaules s'effectua par un seul point, celui du fort de l'Ecluse.

Ce défilé une fois franchi, les Helvètes durent inévitablement côtoyer le Rhône jusqu'à Culoz, en contournant d'abord la montagne du Grand-Credo et traversant ensuite les terres que possédaient les Allobroges de ce côté du fleuve, pour venir, par l'étroite et pittoresque vallée de Tenay et Saint-Rambert, déboucher dans les plaines d'Ambérieux, tandis que poursuivant sa route au midi de Culoz, malgré les difficultés d'un terrain fréquemment coupé

(1) Ch. de Neuv'Eglise, prêtre, professeur agrégé au collége de Thoissey : Réponse de l'auteur de l'abrégé de l'*Histoire de Dombes* à la critique de M. *** et à la lettre du R. P. Menestrier. Trévoux, 1698.

par des chaînes de montagnes, une autre partie de l'émigration continua peut-être de suivre le cours du Rhône pour venir déboucher à son tour dans le bas Bugey par Lagnieu (1).

Aucun autre chemin ne devait, à cette époque, être praticable à une armée pour arriver à la Saône. La route de Bellegarde à Pont-d'Ain, par Châtillon-de-Michaille, Nantua et Cerdon, n'existait qu'à l'état de sentiers tracés constamment sur le bord des précipices, à travers des gorges formées par des montagnes aux sommets inaccessibles. Il en était de même de la route de Nantua à Bourg. En prenant l'une ou l'autre de ces directions, les Helvètes auraient perpétué pendant plusieurs jours, et dans des conditions infiniment plus périlleuses, les difficultés du passage du fort de l'Ecluse. Ils n'auraient plus été là sur un territoire neutre.

Arrivés, comme nous l'avons dit, dans le bas Bugey, non loin des lieux où l'Albarine se jette dans la rivière d'Ain, les Helvètes auraient dû se diriger sur la Saône par Meximieux et Montluel, et traverser la Ségusiavie et l'Arvernie en se frayant un passage par les montagnes des Cévennes : c'était le chemin le plus direct, sinon le plus commode, pour arriver au pays des Santons, s'ils avaient eu réellement l'intention de s'y rendre plutôt que dans toute autre province des Gaules. Cependant ce n'est pas la direction qu'ils prirent, puisqu'à quelques jours de là ils allèrent se faire battre dans le voisinage d'Autun.

Ils préférèrent sans doute passer par les Etats éduens, dans la confiance que Dumnorix, qui était gendre d'Orgétorix et leur allié secret, leur en faciliterait l'accès et la traversée.

Marlien et bien d'autres auteurs les font arriver de Genève en ligne directe sur le revers occidental des montagnes du Jura ou du Revermont, et les dirigent, par Saint-Amour-en-Comté, sur les bords de la Saône, au-dessus de Verdun où, selon eux, ils auraient effectué le passage de cette rivière. Ces écrivains n'avaient assurément pas la moindre connaissance des lieux, ou bien ils n'ont voulu tenir aucun compte des impossibilités des chemins, et leur opinion sur l'emplacement des Allobroges et des Ambarres était bien différente de ce qu'elle devrait être d'après le

(1) Philib. Collet, dans la dissertation qu'il a insérée dans ses *Statuts de Bresse,* sur les noms des peuples qui ont habité les pays de Bresse, Bugey, Valromey et Gex, et, après lui, M. de Lateyssonnière et M. de Walkenaer, disent aussi que les Helvètes sont entrés par la vallée de Saint-Rambert, dans le pays des Ambarres. Collet ajoute même qu'ils sont entrés dans le pays des Ségusiens ; mais nous ne le pensons pas.

récit de César. D'un autre côté, ils n'ont point fait attention qu'après l'échec essuyé par sa cavalerie, commandée par l'Eduen Dumnorix, événement postérieur au passage de la Saône, le général romain talonna pendant plus de quinze jours l'armée helvétienne avant d'en venir aux mains avec elle à cinq ou six lieues en deçà de Bibracte, et que si les Helvètes avaient traversé cette rivière sur le point qu'ils indiquent, ils n'eussent certainement pas mis un temps aussi considérable à faire un trajet qu'ils auraient pu facilement opérer en moitié moins de temps.

Il vaut mieux suivre la version de M. de Lateyssonnière (1) qui, à partir de la jonction de l'Albarine et de l'Ain, leur fait traverser la Dombes dans toute son étendue pour les amener à Montmerle, où il leur fait passer la Saône. Cette version a au moins l'avantage de donner aux Helvètes l'occasion de ruiner, sur leur passage, le territoire des Ambarres, après avoir dévasté les possessions des Allobroges sur la rive droite du Rhône, depuis Bellegarde, et, en cela, elle a le mérite incontestable d'être fidèle au texte des *Commentaires*. Seulement, il nous semble que cet écrivain aurait dû ne pas les engager dans la partie la plus marécageuse de la Dombes. Toute cette portion de territoire était alors, bien plus encore qu'elle ne l'est aujourd'hui, couverte de marécages et de forêts (2). Elle devait être, par conséquent, très-peu accessible à une armée embarrassée, comme l'était celle des Helvètes, d'une multitude de femmes, d'enfants, de vieillards et de chariots chargés de bagages et de provisions, chaque émigrant ayant reçu l'ordre d'emporter des vivres pour trois mois.

Il faut toutefois avouer que M. de Lateyssonnière a eu ses raisons pour agir de la sorte, car leur passage de la Saône, vers Montmerle, les met précisément en face de la vallée où est la ville de Beaujeu, et par laquelle il les fait pénétrer pour aller tenter le passage de la Loire vers Roanne.

Sans nous refuser d'une manière absolue à l'adoption de son itinéraire dans cette portion de l'arrondissement de Trévoux, nous

---

(1) *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, t. 1. Bourg, 1838.

(2) Les étangs nombreux de la Dombes sont de création moderne ; on croit qu'ils ne remontent pas au delà du xve siècle. Ils ont été pratiqués dans le but de faire disparaître les marais et d'assainir autant que possible le pays, et ils occupent encore aujourd'hui, dans l'arrondissement de Trévoux, une surface de 17,000 hectares, quoique plusieurs aient été supprimés depuis la révolution.

pensons que si une partie des émigrants passa l'Ain au-dessous du confluent de l'Albarine, pour se diriger en ligne droite sur Montmerle, la plus grande partie dut, en remontant au nord dans la direction que suit à peu près la voie de fer d'Ambérieux à Bourg, se développer sur toute cette ligne, et, tournant à l'ouest, pénétrer à la fois dans la Dombes et dans la Bresse par tous les chemins conduisant à la Saône entre Montmerle et Mâcon. Nous essayerons plus tard de déterminer le point du littoral sur lequel vint converger cette multitude pour effectuer le passage de cette rivière.

Etudions maintenant la marche que dut suivre l'armée romaine.

§ 3e.

MARCHE DE CÉSAR.

Aucune question historique n'a été plus controversée que celle qui concerne la position qu'occupait le peuple Ségusiave chez lequel César conduisit ses troupes à son retour d'Italie. Le texte porte que, arrivé sur le territoire des Voconces, dans la province ultérieure, il conduisit ses troupes dans le pays des Allobroges, puis chez les Ségusiaves, premier peuple qu'on trouve au delà du Rhône en quittant la province romaine, *indè in Allobrogum fines, ab Allobrogibus in Segusiavos exercitum ducit. Hi sunt extra Provinciam trans Rhodanum primi.*

Plusieurs auteurs, parmi lesquels nous sommes étonné de rencontrer le P. Menestrier et surtout le savant Adrien de Valois, ordinairement si judicieux, nient qu'au temps de César les Ségusiaves aient eu un territoire au nord du Rhône, au-dessus de son confluent avec la Saône, c'est-à-dire dans la partie où il coule d'orient en occident.

Il n'entre pas dans notre intention de discuter ici une à une toutes les opinions qui se sont produites à ce sujet, même parmi les écrivains modernes. Une discussion de ce genre trouvera sa place dans un travail spécial.

A l'assertion de ceux qui veulent que César, dont les troupes étaient dans le pays des Allobroges, traversa le Rhône d'orient en occident pour venir asseoir son camp chez les Ségusiaves du Forez, nous opposerons ce simple raisonnement que le général romain, s'il eût agi de la sorte, aurait été obligé de faire ensuite passer la Saône à son armée pour aller combattre les Tigurins

qui ne l'avaient point encore passée, circonstance dont il n'eût certainement pas manqué de faire mention, et qui est d'ailleurs contraire à toute vraisemblance. Non-seulement, en effet, ce premier passage de la Saône ne pouvait s'effectuer qu'au moyen d'un pont dont la construction n'eût pu se faire à l'insu de l'ennemi, mais encore César, si ce pont eût été établi avant le combat, n'eût pas eu à en construire un après cet événement, comme il le fit pour se lancer à la poursuite du corps d'armée.

Perrot d'Ablancourt, qui publiait vers la fin du XVII[e] siècle sa traduction des *Commentaires*, n'hésite pas à penser que les Ségusiaves avaient un territoire au nord du Rhône. Donnant aux lieux et aux peuples les noms qu'ils portaient de son temps, au lieu de reproduire ceux qu'il lisait dans le texte latin, il dit carrément que César entra dans le Dauphiné et, de là, en Bresse. Le géographe Sanson place également une partie de ce peuple dans la Bresse, qui comprenait alors la Dombes dans sa circonscription, et s'étendait probablement jusqu'au Rhône. Danville lui accorde aussi des établissements de ce côté du Rhône, mais beaucoup moins considérables que ceux qui lui sont donnés par certains auteurs qui prolongent outre mesure ses possessions dans le département de l'Ain, et les font remonter même jusque dans le haut Bugey. Il en est parmi eux qui font traverser le Rhône à l'armée romaine dans cette dernière partie où ils supposent que le fleuve offre des endroits guéables ; d'autres enfin lui font rejoindre le camp de Labienus, laissé par César à la garde du retranchement pour se mettre ensuite, avec la légion de son lieutenant, à la poursuite des Helvètes dans la Franche-Comté. Cette marche absurde, que n'aurait pas entreprise le capitaine le plus inexpérimenté, ne mérite pas la peine d'une réfutation. César, à son retour d'Italie, avait autre chose à faire que de perdre son temps à courir du côté de Genève, depuis le pays des Voconces, quand il savait que le dernier Helvète avait depuis longtemps laissé derrière lui le col du fort l'Ecluse, et que la tête de la colonne helvétienne devait être déjà sur l'autre bord de la Saône.

M. Valentin Smith a été mieux inspiré que ses devanciers en disant que ce passage du Rhône s'effectua entre le confluent et Montluel. Nous adoptons complétement à cet égard l'opinion de ce savant et judicieux écrivain. Montluel est, en effet, le cœur du pays des Ségusiaves orientaux qui, comme nous l'avons dit, s'étendait le long du fleuve entre la rivière d'Ain et la Saône.

César était sans doute entré chez ce peuple de son consentement. Il dut établir son camp d'observation à la limite septen-

trionale de son territoire, et le plus près possible de la Saône, c'est-à-dire sur les plateaux des environs de Trévoux. De là, il pouvait avoir l'œil sur l'autre bord, et se trouver prêt à s'y porter si l'ennemi faisait mine de marcher du côté de la Province romaine par le pays des Ségusiaves, qui la limitait aussi à l'occident du Rhône, comme on le voit au livre VII des *Commentaires*. Ses troupes étant échelonnées depuis ce point jusqu'à la jonction de ce fleuve avec la Saône, et garnissant à la fois les pays riverains de ces deux grands cours d'eau, il était en même temps à portée, soit de protéger cette double ligne contre l'éventualité du passage d'une portion de l'armée helvétique dans ces parages, soit d'assurer l'arrivage de ses approvisionnements.

C'est dans cette position qu'il attendit les événements. Quelque désir que l'ambitieux proconsul dût avoir d'y prendre part, il voulait sans doute amener les Edues et les peuples de leur clientèle à solliciter son intervention; et, en cela, il dut être puissamment secondé par Divitiac qui, selon toute probabilité, se trouvait en ce moment dans son camp, bien que les *Commentaires* ne le mettent point encore en scène dans cette circonstance.

Ce que désirait César ne tarda pas à se réaliser. Bientôt, en effet, arrivèrent à son quartier général les députés des Edues et des Ambarres.

C'est ici le cas d'aborder la question des possessions territoriales du premier de ces peuples, que j'ai réservée dans le précédent chapitre.

Presque tous les historiens ont décidé péremptoirement que les Edues possédaient des terres au delà de la Saône, et supposé que les Helvètes avaient dévasté leur territoire et pris leurs villes *avant d'avoir passé cette rivière*.

Toutefois, pour échapper à l'embarras où ils se trouvent de se mettre en contradiction trop flagrante avec les *Commentaires* qui disent positivement, un peu plus loin, que la Saône sépare les terres des Edues de celles des Séquanes, *Flumen est Arar, quod per fines Æduorum et Sequanorum in Rhodanum influit incredibili lenitate*..., ils sont obligés d'avancer qu'il ne faut pas prendre à la lettre ce que dit César à ce sujet.

Assurément, et quoi qu'en ait dit Dunod dans son *Histoire des Séquanais*, on ne saurait induire du texte que le territoire des Séquanes s'étendait sur tout le littoral de la Saône *jusqu'au Rhône*, puisqu'il est constant, comme nous avons déjà eu occasion de le constater, que, d'une part, les Ségusiaves occupaient

une partie de ce littoral vers le confluent, et que, d'une autre part, on ne peut révoquer en doute l'occupation par les Ambarres d'une autre portion beaucoup plus considérable du sol qui forme aujourd'hui le département de l'Ain.

Mais les Ségusiaves et les Ambarres ne dépendaient des Edues qu'à titre d'alliés et de clients ; ils sont par le fait hors de la question.

Il en est tout autrement de ce qui regarde les Séquanes et les Edues, et je maintiens pour mon compte, dans leur acception la plus absolue et sans aucune restriction, les expressions de César touchant la démarcation de leur territoire. La République éduenne, dont les limites embrassaient tout le pays compris dans le département de Saône-et-Loire, à l'occident de la Saône, n'avait point, au temps de César du moins, de territoire qui lui fût propre au delà de cette rivière.

Si les Edues y eurent des possessions, elles se bornaient sans doute à quelques ports pour la plus grande facilité de leur commerce. Strabon nous apprend, en effet (1), qu'ils avaient des prétentions à la propriété de ce cours d'eau et à la perception exclusive des péages. Ce fut même l'exercice souvent arbitraire et tyrannique de ces prétentions qui, avec tous les autres sujets de jalousie que leur inspirait la prépondérance de ce peuple rival, mit les armes à la main des Séquanes, et amena entre les deux nations de fréquentes querelles, ainsi que nous l'avons déjà dit.

La possession de ces ports par les Edues était apparemment le résultat de concessions obtenues de leurs alliés d'outre-Saône. Il est possible qu'ils y ajoutèrent plus tard la propriété des francs-bords sur quelques points du littoral, tels que ceux où sont assis aujourd'hui les villages de Sermoyer, d'Arbigny, de Reyssouze, Boz, Ozan, Asnières, Aisne ou Vézine, Feillens, Replonges et Saint-Laurent ; les populations de la plupart de ces localités sont restées en quelque sorte étrangères, par leurs mœurs et leurs habitudes, à celles des communes voisines dont le costume diffère aussi en quelques points du leur, et qui ont pour certaines d'entre elles une antipathie très-prononcée. Le fond de ces populations appartient évidemment à une autre nation que celle du reste du département de l'Ain, quelle qu'en soit l'origine. Dès les premiers temps des monarchies burgunde et franque, l'église et les comtes de Mâcon, ainsi que l'abbaye de Cluny au xe siècle,

(1) Liv. IV, chap. III, de la *Gaule lyonnaise*.

possédaient des droits ou des terres dans plusieurs de ces communes. Le roi Gontran avait même donné la terre de Romenay à un évêque de ce diocèse, et le chapitre de cette même église était propriétaire d'un bois, *nemus captivum,* le bois chétif, qui occupait la plaine située entre Saint-Laurent et la Veyle. Enfin, l'ancien diocèse de Mâcon comprenait le bourg de Saint-Laurent et les villages d'Aisne ou Vésine et d'Asnières, dans ses limites qui s'étendaient sur la rive gauche depuis l'embouchure de la Veyle jusqu'au bief de Porcelet, sur la commune d'Ozan.

Mais ces lambeaux insignifiants de territoire n'interrompaient point la continuité du pays habité par les alliés et clients de la République éduenne, et ne pourraient, en tout cas, être de nature à infirmer ce que dit César touchant la limite fluviale des Séquanes et des Edues.

Au surplus, le peu d'importance d'un territoire aussi restreint n'exclut-il pas complétement l'idée donnée par le passage des *Commentaires* où il est parlé de villes prises dans le territoire éduen? Où donc auraient pu être situées ces villes à l'orient de la Saône? Le pays des Ségusiaves joignait le Rhône ; ensuite venait celui des Ambarres et Ambivarètes, qui s'étendait, au nord, jusqu'à la Seille, vers sa jonction avec la Saône. A partir de ce point commençait, selon nous, la Séquanie, pour se prolonger jusque dans la Haute-Saône. S'il avait pu exister au levant de l'*Arar,* comme le pensent MM. Smith et Bernard, un territoire éduen, plus vaste que celui dont nous avons donné l'indication, il n'aurait trouvé place qu'entre Thoissey, qui faisait incontestablement partie du domaine des Ambarres, et la Seille où commençait le pays des Séquanes. Mais alors que deviendrait la vérité du texte de César à l'égard de la frontière commune aux deux peuples ?

La Saône séparait donc le pays des Edues de celui des Séquanes jusqu'à la Seille, voilà tout. Quand César dit que la Saône, qui sert de limite aux deux peuples, s'écoule dans le Rhône avec une incroyable lenteur, *in Rhodanum influit incredibili lenitate,* il ne donne pas à entendre que leur territoire se prolonge des deux côtés de cette rivière jusqu'à Lyon.

Un dernier raisonnement doit, ce me semble, achever de détruire la supposition que le territoire envahi et dévasté était situé dans le département de l'Ain.

Lorsqu'elles eurent obtenu la permission de passer par les défilés et les frontières des Séquanes, *per angustias et fines Sequanorum,* les masses helvétiques qui, depuis le jour qu'on leur avait assigné pour le départ, s'étaient accumulées sur la rive du Rhône,

ne durent pas tarder à s'ébranler. Elles devaient, en effet, être d'autant plus impatientes de se mettre en marche, qu'elles n'avaient plus d'autre abri que leurs tentes, et qu'elles consommaient sur place, dans une inaction forcée, les vivres destinés à un long et périlleux voyage. Il ne leur fallut pas moins de vingt à vingt-cinq jours pour arriver à la Saône, à cause de la difficulté que présentaient le passage du col de la Cluse et celui des gorges de Tenay et Saint-Rambert. De son côté, le général romain ne mit guère que ce temps pour faire venir ses légions des environs d'Aquilée; pour lever dans la Gaule cisalpine deux autres légions, et repasser les Alpes avec ces renforts. Mais il n'est pas présumable que les Helvètes aient attendu que toutes les forces de l'émigration fussent réunies pour traverser la Saône, opération qui, au rapport de César, leur prit vingt jours. On doit, au contraire, inférer du récit de ce général que lorsqu'il mit le pied sur les terres des Ségusiaves pour y installer son camp, une partie notable des Helvètes avait déjà effectué le passage de cette rivière, et qu'elle avait eu tout le temps nécessaire pour dévaster les frontières du territoire éduen, et s'emparer des villes ou bourgades situées sur la rive droite de la Saône, avant que les Edues eussent pu se présenter à son camp pour lui demander des secours, ce qu'ils firent très-probablement aussitôt qu'ils furent informés de son arrivée. Il n'est pas supposable non plus que, depuis l'instant où il reçut leur députation, il laissa s'écouler vingt jours avant de quitter son camp pour attaquer les Tigurins. Il faut bien convenir, dès lors, que la peinture que fit cette députation des dégâts commis par les Helvètes, se rapporte réellement au territoire de la rive droite.

§ 4e.

PREMIÈRE DÉFAITE DES HELVÈTES AU PASSAGE DE LA SAÔNE.

Nous ne connaissons qu'une dizaine d'auteurs qui aient essayé de déterminer le lieu où César défit les Tigurins qu'il surprit en désordre et attaqua à l'improviste au moment où ils se disposaient à traverser la Saône.

Marlien et, après lui, Neuv'Eglise, placent le théâtre de cette première rencontre entre Verdun et Seurre;

M. César Lavirotte ne fait point mention de cet événement; mais il amène toute l'armée helvétienne vis-à-vis Beaune, en di-

sant qu'elle dut chercher à effectuer le passage de la Saône dans l'endroit le moins large;

M. l'abbé Jolibois dit positivement que ce passage eut lieu au dessus de Tournus, entre Ormes et Préty;

M. Valentin Smith pense qu'il s'effectua un peu au-dessus de Mâcon;

Philibert Collet, dans les environs de Thoissey;

De Veyle et M. de Lateyssonnière, vers Montmerle.

Il y aurait quelque présomption à vouloir préciser le point de la Saône sur lequel s'opéra le passage en question, et conséquemment à déterminer le lieu où se trouvait campé le corps des Tigurins au moment où il fût surpris par César; car un passage qui se fait au moyen de radeaux, comme cela eut lieu dans la circonstance, ne laisse pas de vestige durable sur les rives. D'une autre part, une armée aussi nombreuse que l'était celle des Helvètes, qui contenait une nation tout entière dans ses rangs, et qu'aucun ennemi n'avait jusqu'alors poursuivie, n'avait pas dû se renfermer dans une enceinte fortifiée dont les reliefs pourraient se voir encore sur le sol. Les ossements des combattants et des populations égorgées dans le carnage que fit l'armée romaine pourraient seuls marquer la place où eut lieu la bataille. Mais les rivages de la Saône ont été, depuis dix-neuf siècles, si fréquemment battus par les inondations, que les tertres funéraires qui auraient pu recouvrir ces sépultures guerrières ont été détruits et balayés par les eaux, la main des hommes aidant. C'est à peine si on aperçoit çà et là quelques vestiges de ceux qui furent élevés dans les plaines du littoral, entre Simandre et Sermoyer. Encore ces *tumuli*, dont plusieurs ont été fouillés, n'ont-ils restitué, avec des ossements, que des objets appartenant à une époque postérieure de 250 ans au début de l'occupation romaine. C'est là que, selon toute apparence, les armées de Septime-Sévère et d'Albin en sont venues aux mains dans une première rencontre, l'an 197 de notre ère (1).

Cependant il n'est pas sans importance de fixer, au moins approximativement, le lieu où s'accomplit la défaite des Tigurins, car la direction que doivent prendre les armées helvétiennes et romaines, après le passage de la Saône, va bientôt en dépendre.

Nous allons donc essayer de le faire. Peut-être tirerons-nous

---

(1) J'ai trouvé dans ces plaines, et plusieurs personnes ont découvert avant moi, des médailles à l'effigie de ces deux compétiteurs à l'Empire.

du texte même des *Commentaires* le moyen de ne pas nous écarter sensiblement de la vérité :

« César, averti par ses éclaireurs que les trois quarts des Hel-
» vètes avaient déjà traversé la Saône, et que le reste était sur
» l'autre rive, part de son camp à *la troisième veille*, avec trois
» légions, et atteint ceux qui n'avaient pas encore effectué leur
» passage... »

Qui se refuserait à reconnaître dans ce peu de mots que le départ du général romain et la défaite de l'arrière-garde helvétienne furent l'affaire d'une seule et même journée ? Si les choses ne s'étaient point ainsi passées, César n'aurait pas précisé auss bien l'heure à laquelle il partit de son camp ; il n'a point l'habitude d'embarrasser son récit d'expressions oiseuses. Nous devons donc en induire que si la distance qui séparait les légions établies chez les Ségusiaves du lieu où campait la tribu des Tigurins était assez grande pour inspirer à celle-ci toute sécurité lorsqu'elle s'apprêtait à passer la Saône, elle était pourtant assez rapprochée pour que l'armée romaine pût la surprendre comme elle le fit, à l'improviste, dans la même journée.

Ne cherchons dès lors le champ de bataille ni entre Seurre et Verdun, comme le veulent Marlien, Neuv'Eglise et M. Lavirotte ; ni entre Chalon et Tournus, comme le suppose M. Jolibois ; ni entre Tournus et Mâcon, comme le pense M. Valentin Smith et comme je l'ai moi-même écrit dans d'anciens Annuaires, en le fixant, je ne sais plus d'après quelles données, à l'île de la Palme, près Saint-Jean-le-Priche, à 4 kilomètres environ au-dessus de Mâcon, et où l'on prétend que se tinrent, au IXe siècle, les conférences des trois fils de Louis le Débonnaire pour le partage des Etats de leur père. Tous ces lieux sont trop loin du camp de César, que nous avons dit être un peu au delà de Trévoux. Il y aurait donc à le chercher entre Mâcon et Thoissey, ou entre Thoissey et Montmerle. Ce dernier point est trop rapproché de Trévoux pour que l'on puisse supposer que les Tigurins n'aient pas pris plus de précautions pour effectuer le passage de la Saône. Nous croyons, d'ailleurs, avoir démontré le peu de probabilité que les émigrants aient traversé le pays de Dombes dans sa partie la plus marécageuse pour arriver à ce port. D'un autre côté, il n'est pas présumable que ce passage se fit aux environs de Mâcon. Cette ville était déjà, en ces temps reculés, une place de guerre assez importante, puisque César y fit hiverner des légions pendant ses campagnes dans les Gaules ; et si l'événement qui nous occupe se fût passé dans son voisinage, les *Commentaires* en

eussent assurément fait mention. Il y a donc tout lieu de penser que les plaines voisines de Thoissey en furent le théâtre. Pour être plus précis encore, j'en fixerai le lieu en regard de Saint-Romain-des-Iles ou d'Ancelles, premier village de Saône-et-Loire à la limite de l'ancien diocèse de Mâcon, et conséquemment du pays éduen. C'est à partir de là que les Helvètes ont dû commencer à exercer leurs ravages sur les terres de la République éduenne. La distance entre le camp de César et ce point pouvait être d'un peu plus de 22 mille pas romains ou d'environ 35 kilomètres. Partie de son camp à la troisième veille, qui correspond à trois heures du matin, l'armée romaine pouvait, en moins de neuf heures de marche, franchir cet espace et même faire une halte d'une heure avant d'arriver en présence de l'ennemi (1).

Je ne crois pas que cette proposition puisse être l'objet d'une critique sérieuse.

Mais quittons le théâtre de cette première rencontre entre les Romains et les contingents Tigurins, qui ne formaient pas moins du quart des forces helvétiennes, et laissons les débris de ce peuple chercher une retraite dans les bois voisins. Il est probable qu'ils ne rejoignirent point le corps d'armée et qu'ils restèrent dans le pays (2).

Un mot pourtant encore, afin de déblayer entièrement le terrain des discussions avant de laisser derrière nous le département de l'Ain. Nous avons oublié de combattre quelques objections touchant l'existence d'une partie du peuple ségusiave au nord du Rhône, et nous ne voulons point passer outre sans y avoir répondu.

Des auteurs (3) ont prétendu que si les Ségusiaves avaient occupé le côté oriental de la Saône, ils n'eussent pas manqué de se

---

(1) On sait que les soldats romains étaient exercés à faire 20 mille et même 24 mille pas en cinq heures.

(2) Les communes dont les noms se terminent en *eins*, sur le littoral compris entre Thoissey et Montmerle, leur doivent peut-être leur origine, entre autres celle de Guereins, qui rappelle assez bien le mot Tigurins.

(3) Entre autres M. P. Guillemot. De ce qu'on ne voit pas figurer les Ségusiens parmi les peuples dont les territoires furent dévastés par les 368,000 Helvètes répandus dans les pays baignés par l'Ain et par le Doubs, cet écrivain tire la conséquence que cette nation était placée sur la rive droite de la Saône et du Rhône, et qu'elle a été préservée de la désastreuse invasion par ces barrières. (*Monographie historique du Bugey*. *Revue du Lyonnais*, 1845, t. XXI.)

plaindre aussi du ravage des Helvètes; et cependant, disent-ils, il n'est fait aucune mention de leurs plaintes dans le récit de César. Donc leur territoire n'était point là, mais bien à l'occident du Rhône et de la Saône; donc, pour conduire son armée chez ce peuple, le général romain dut passer le Rhône du côté de Vienne. — Je ne reviendrai pas sur le peu de solidité de cette dernière assertion. J'ai surabondamment prouvé, je crois, que son adoption impliquerait pour l'armée romaine la conséquence d'un premier passage de la Saône dont n'a jamais parlé César.

D'autres écrivains, tout en admettant que les Ségusiaves avaient des possessions à l'est de la Saône, et que César y a conduit ses troupes en sortant de la province romaine, ont manifesté leur étonnement de ce que ce même peuple n'avait pas joint ses plaintes à celles des Edues, des Ambarres et des Allobroges. Rien n'est cependant plus facile à concevoir. D'abord, les Ségusiaves, nous l'avons dit, n'occupaient guère qu'un petit coin de la rive orientale de la Saône, dans la partie qui avoisine le Rhône et qui a toujours dépendu du Lyonnais. Ensuite, rien ne doit faire supposer que les Helvètes aient tenu tout le pays compris entre le Rhône et la Saône. Toutes les forces de l'émigration durent, au contraire, converger vers un seul point : le lieu où les premières phalanges arrivées sur la Saône avaient établi un pont. D'une autre part, leurs derniers contingents, s'ils avaient eu la pensée de se diriger sur la Ségusiavie, en auraient été détournés à la nouvelle que l'armée romaine venait d'y prendre ses campements, et ils ne se seraient certainement pas engagés dans un pays où il aurait fallu en venir aux mains avec elle, ce qui eût compliqué les embarras de leur marche et les difficultés du passage de la Saône. Les Ségusiaves n'eurent donc point à porter de plaintes à César. Ce général était d'ailleurs chez eux.

Nous avons maintenant à nous mettre à la poursuite des Helvètes avec le général romain qui, après avoir jeté un pont sur la Saône, avait fait passer en un jour cette rivière à ses légions.

II.

FAITS POSTÉRIEURS AU PASSAGE DE LA SAONE.

---

§ 1er.

MARCHE DES DEUX ARMÉES.

Les opinions les plus opposées ont, comme nous l'avons déjà dit, été émises en ce qui concerne la marche des Helvètes et de l'armée romaine depuis le passage de la Saône. Les uns en tracent la direction par la vallée de Beaujeu et par le Charollais, ou par l'Autunois et la Côte-d'Or, et placent à Moulins ou à Nevers la dernière défaite des Helvètes. D'autres leur font traverser le pays de Beaune depuis la Saône supérieure, et désignent le canton d'Arnay-le-Duc comme ayant été le théâtre de la bataille décisive.

Passons rapidement en revue quelques-uns des différents systèmes :

M. de Lateyssonnière, probablement dominé par la pensée que les Helvètes durent prendre la route la plus directe pour se rendre en Saintonge, les engage sans hésiter dans la vallée de Beaujeu aussitôt après la traversée de la Saône, qu'il fixe près de Montmerle, et il les amène dans le bassin de la Loire, au midi de Roanne, pour les faire brusquement changer de direction.

« L'attaque imprévue de César, » dit-il, « dut les empêcher de » passer la Loire au-dessus de Roanne ; et, occupés de leur dé- » fense, ils reculèrent devant lui en remontant la vallée de l'Ar- » roux, et continuant leur marche le long du revers occidental » des montagnes appelées la Côte-d'Or. »

Il est assez difficile de se rendre compte de l'influence que peut avoir eue l'attaque de César contre les Tigurins sur la détermination que prirent les Helvètes d'abandonner leur projet de passer la Loire au-dessus de Roanne, puisqu'il fallait bien se résoudre à traverser une fois ce fleuve, et que des difficultés bien plus grandes devaient naturellement les attendre dans la partie inférieure de son cours. Rien, dans les *Commentaires*, ne nous autorise, d'un autre côté, à penser qu'ils reculèrent devant le proconsul. Nous voyons, au contraire, que l'avantage qu'ils remportèrent sur la cavalerie commandée par l'Eduen Dumnorix,

immédiatement après le passage de la Saône, leur donna une telle confiance, qu'ils attendirent plus hardiment l'armée romaine et l'inquiétèrent quelquefois avec leur arrière-garde ; qu'enfin César se borna pendant quinze jours à s'opposer aux rapines et aux dévastations de l'ennemi.

Plusieurs raisons semblent d'ailleurs s'opposer à l'adoption de l'itinéraire qu'il leur fait suivre.

Une première, c'est que, pour arriver sur la Loire par Beaujeu, il aurait fallu que l'armée helvétienne eût quitté les bords de la Saône aussitôt après le passage de cette rivière, ce qui serait en contradiction avec le récit de César. En effet, après une marche de quinze jours, se trouvant à la veille de manquer de vivres parce que les Edues retardaient toujours de lui livrer les blés qu'ils lui avaient promis, le général romain dit qu'à l'égard des grains qu'il avait fait charger sur la Saône, ils pouvaient d'autant moins lui servir que les Helvètes avaient *détourné* leur route de cette rivière, et qu'il ne voulait point les perdre de vue, *quod iter ab Arare Helvetii averterant*. Or, si les Helvètes ne suivaient plus le cours de la Saône et marchaient dans une autre direction, il faut bien convenir qu'ils l'avaient côtoyé pendant quelque temps. S'ils s'en étaient écartés dès le principe pour entrer dans la vallée de Beaujeu, il aurait été bien inutile que César eût fait charger des bateaux de blé sur cette rivière.

M. de Lateyssonnière fait ensuite remonter aux Helvètes la vallée de l'Arroux, et continuer leur marche le long du revers occidental des montagnes de la Côte-d'Or. Cette partie de l'itinéraire est tellement étrange que nous nous dispenserons de la discuter. Disons seulement qu'il aurait fallu que leur armée et celle de César eussent défilé sous les murs même de Bibracte, ce qui est tout à fait invraisemblable, à moins que l'auteur n'ait partagé l'opinion de quelques écrivains qui ont placé cette capitale de la République éduenne à Beaune ou sur le Mont-Beuvray *(mons Biffractus)*, ou partout ailleurs que dans le lieu où s'est élevée la ville d'Autun, et c'est ce qu'il ne fait pas connaître.

Le sentiment de ceux qui font traverser aux Helvètes notre département dans la direction du sud-est au nord-ouest n'est pas plus acceptable. Cet itinéraire les aurait conduits à travers les monts du Morvan, où mille difficultés de terrain les auraient attendus. D'ailleurs, s'ils avaient pris cette direction, il faudrait de toute nécessité admettre que la bataille où ils furent défaits eût été livrée à cinq ou six lieues au sud d'Autun, et cela n'est pas présumable, car, pour s'enfuir dans le pays des Lingons après leur

défaite, ils auraient été dans la nécessité de traverser les lignes de l'armée victorieuse qui se trouvait entre eux et Bibracte, ou de faire un long détour pour l'éviter. Je crois qu'on n'a point fait jusqu'ici assez attention à cette circonstance.

Quant à la version du chanoine Edme Thomas et de quelques autres auteurs qui placent le champ de bataille à Moulins ou dans d'autres parties du Bourbonnais, elle tombe devant un examen tant soit peu sérieux. Cette ville est à une distance de Bibracte qui excède tellement les 18 mille pas romains indiqués par César, qu'il n'y a lieu de s'étonner que d'une chose, c'est que la pensée en ait pu venir à un homme aussi éclairé que l'était le savant auteur de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun*.

On doit d'autant moins croire que les Helvètes étaient de l'autre côté de la Loire lorsqu'a été livrée la bataille, que le passage de ce fleuve n'eût pu s'effectuer en moins de temps que celui de la Saône, et que César, qui les suivait constamment, comme il le dit, à une très-faible distance, n'était pas homme à rester tranquille spectateur de ce passage. En tout cas, il n'aurait pas manqué de citer dans sa relation un événement de cette importance.

Le capitaine Rosni, qui a écrit aussi une histoire d'Autun, fait faire aux Helvètes une promenade, selon moi, tout à fait inutile dans les plaines du Charollais, pour les amener ensuite à Chagny par la vallée de la Dheune. De là, il les dirige par Puligny et Saint-Aubin sur Arnay-le-Duc, pour leur faire traverser l'Auxois et arriver par le Nivernais à la Loire où il les conduit sans nul souci des distances.

La seule version qui m'ait paru un instant admissible et m'ait tout d'abord séduit, est celle de M. C. Lavirotte, qui indique le champ de bataille dans la Côte-d'Or, entre Champignolles et le Moloy, sur le plateau d'Uchey et les hauteurs de Thury et de Mormont, *Mortuorum mons*. La distance d'Autun est cette fois très-bien observée. Disposition du terrain, dénominations locales, vestiges de camps, amas d'ossements humains, rien ne manque pour fortifier le sentiment de l'auteur, qui a d'ailleurs fait aux lieux qu'il décrit et à l'ordonnance de la bataille une application aussi plausible que possible du texte de César.

Mais, après avoir réfléchi à la marche que ce savant écrivain fait tenir aux Helvètes pour les faire arriver sur ce point, et en remarquant, d'une autre part, que le champ de bataille qu'il leur a trouvé ne peut exister à Mormont qu'à la condition du passage de la Saône entre Verdun et Seurre, ma confiance a cessé d'être aussi grande.

Voici, en effet, ce que dit M. Lavirotte. Après l'exposition de son idée, il tire cette conclusion : « que les Helvétiens, venant
» du pays des Séquanais qui leur avaient permis le passage, et
» *marchant sur Bibracte* pour gagner la Loire et le centre des
» Gaules, n'avaient pu tenir d'autre direction que de l'est à
» l'ouest, qui est précisément celle où se trouve l'emplacement
» de *Mormont* par rapport à l'antique cité d'Autun. Nous pensons
» encore, ajoute-t-il, qu'ayant employé quinze jours à se rendre
» dans les environs de cette ville, ils avaient dû chercher leur
» passage de la Saône *au point le moins large*, et par conséquent
» en remontant cette rivière, ce qui les avait amenés dans le
» pays des Eduens, en suivant les plaines du pays bas, franchis-
» sant la Côte-d'Or dans les environs de Beaune pour se porter
» justement sur le terrain du *Mormont*, objet de nos conjectures,
» terrain d'ailleurs coupé par de petits vallons, ondulé de hautes
» collines, tel qu'il est indiqué par la description qu'en fait
» César. »

Comme on le voit, le passage de la Saône *au point le moins large* portait l'armée helvétienne, et conséquemment aussi celle de César, au-dessus du confluent du Doubs qu'il aurait fallu d'abord traverser, circonstance que César n'aurait certainement pas manqué de citer. Ce passage du Doubs, compliqué ensuite de celui de la Saône, n'aurait pas été d'ailleurs d'une difficulté moins grande que celle du passage de la Saône dans un endroit plus large, c'est-à-dire sur un point inférieur à la jonction des deux rivières.

Pour être conséquent avec lui-même, M. Lavirotte devait indispensablement faire voyager les Helvètes dans la direction de Seurre à Beaune, et c'est ce qu'il a fait. S'il leur eût fait effectuer ce passage au-dessous de Verdun, le plus court chemin pour les diriger sur Bibracte, comme il prétend qu'ils durent le faire, n'aurait point été par Beaune et le Mormont, mais bien par Chalon ou par Chagny et Couches.

Toutefois, M. Lavirotte ne peut échapper un peu plus loin à la nécessité d'une contradiction. Puisqu'il a avancé que les Helvètes marchaient sur Bibracte, pourquoi, lorsqu'ils avaient été à portée de prendre le chemin qui y conduisait, auraient-ils donc passé outre ; ils n'en étaient plus qu'à 18 mille pas. César, lui, sut bien le prendre en cessant de les poursuivre. Il faut dès lors croire que l'intention que leur prête M. Lavirotte est une pure supposition de sa part. Les Helvètes ne pouvaient avoir aucun intérêt à se diriger sur la capitale des Edues. Deux raisons devaient, au

contraire, les déterminer à ne point s'en approcher. Ils y auraient été mal reçus par le sénat de cette république dont ils avaient dévasté les terres, pris les villes, emmené les enfants en servitude; ils devaient savoir que les magistrats éduens avaient sollicité le secours de César pour s'opposer à leur invasion; les intelligences qu'ils avaient dans l'armée du général romain n'avaient pas dû leur laisser ignorer non plus que les trahisons de Dumnorix avaient été démasquées, et que dès lors ils ne pouvaient plus compter sur le crédit de ce chef de la cavalerie gauloise. D'un autre côté, la route par les montagnes du Morvan qu'il aurait fallu traverser était impraticable à une armée qui, comme on l'a vu, était embarrassée de lourds bagages et d'une multitude de chariots, et qui avait sur ses derrières un ennemi aussi redoutable que l'était César.

J'ai cru devoir insister sur ces diverses circonstances moins pour critiquer l'opinion d'un écrivain dont j'honore infiniment le mérite que pour démontrer que la marche des Helvètes dans la direction indiquée est tout à fait contraire au texte de César, et qu'on doit chercher ailleurs le champ de bataille où s'accomplit leur désastreuse défaite. Celui indiqué par M. Lavirotte appartient certainement à une autre époque de notre histoire.

Maintenant que j'ai passé en revue et réfuté les leçons des seuls auteurs qui, à ma connaissance, ont abordé ce sujet, il s'agirait d'en trouver une plus acceptable et qui satisfît en tous points aux conditions du texte. La chose n'est pas facile en l'absence complète de monuments épigraphiques ou de ces tertres funéraires qu'on désigne sous le nom de *tumulus*, et qui sont, après tant de siècles, les indices les plus sûrs des champs de bataille.

Aussi, les conjectures que je vais présenter auront-elles principalement pour objet de circonscrire un peu plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici le champ des suppositions et de réduire à quelques points probables le lieu où dût se passer le grand événement historique qui nous occupe. Si je hasarde, à mon tour, une opinion dans le litige, ce ne sera qu'avec la juste défiance que doit m'inspirer mon ignorance en fait d'opérations stratégiques.

César, comme je l'ai déjà fait observer, a lui-même indiqué la distance où il était de Bibracte lorsque, abandonnant la poursuite des Helvètes, il se dirigea sur cette ville pour se faire enfin livrer les grains promis par les magistrats éduens, dès le début de la campagne; et il est facile d'induire de son récit que les armées en vinrent aux mains immédiatement après ce mou-

vement de retraite. C'est un renseignement précieux pour la solution de la question.

En traçant sur la carte, autour d'Autun, un cercle qui nous porte à cette distance, c'est-à-dire à 18 mille pas romains (environ 27 kilomètres), on ne peut s'écarter beaucoup de la vérité. Mais, comme il serait illogique de chercher le point en question indifféremment sur toutes les parties de la circonférence, puisque les Helvètes venaient incontestablement du sud-est, on peut restreindre encore ces investigations à la portion de cercle comprise entre le sud-ouest et l'est.

Dans ce quart de cercle, la pointe du compas rencontre d'abord la commune de Montmort, que nous pourrions au besoin désigner sous le nom de *Mons Mortuorum*, comme l'a fait M. Lavirotte du Mormont, de son champ de bataille dans la Côte-d'Or. Elle passe ensuite entre La Boulaye et Toulon-sur-Arroux, ville qui est désignée sous le nom de *Teionum* ou *Telonnum*, dans la table théodosienne ; puis à St-Berain-sous-Sanvignes et à Blanzy, point à partir duquel elle suit assez exactement la vallée du canal du Centre, qui décrit une légère courbe jusqu'à Cheilly, et dont les villages principaux, touchés par le compas, sont Montchanin, St-Julien, Perreuil, St-Berain-sur-Dheune, St-Léger, Dennevy (*Dwinæ vicus* ou *via*, bourg ou voie de la Dheune), et enfin St-Gilles qui dépend de Dennevy.

Chacune de ces différentes localités ne saurait cependant aspirer à revendiquer la préférence. Il nous paraît rationnel d'en restreindre le nombre à celles qui peuvent s'être trouvées au point d'intersection de deux routes, dont l'une aurait conduit César à Bibracte, et l'autre les Helvètes dans la direction de l'ouest ou du nord

Recherchons donc où pourraient être ces routes.

On sait que les Celtes ou Gals n'avaient que peu de villes et que leurs grands chemins étaient en très-petit nombre. Dans les limites d'une *civitas*, nom que les Romains donnèrent aux Etats de chacune des nombreuses républiques qui divisaient la Gaule, ces chemins publics se bornaient à mettre les villes et bourgades les plus considérables, ou les places fortes, en communication avec la capitale du pays ; et, en dehors de ces limites, la capitale d'une *civitas* avec celles des *civitates* circonvoisines ou des *pagi majores* limitrophes.

Au temps de César, les uniques villes, bourgades ou places fortes un peu importantes du pays éduen étaient, après Bibracte, sa capitale, celles de *Cabillaum* (Chalon), de *Matisco* (Mâcon), de

Decetia (Decize), et de *Noviodunum* (Nevers). Ce sont du moins les seules que le général romain ait eu l'occasion de citer dans ses *Commentaires*. Si Tournus, le *Pons Ternutium*, de la carte théodosienne, ou le *Tinurtium* de l'itinéraire d'Antonin; si Belleville, qu'on croit être *Lunna*, Anse (*Assa Paulini*), Charlieu (*Carilocus*), Feurs (*Forum Segusiavorum*), Roanne (*Rodumna*), Perrigny (*Pocrinium*), Bourbon-Lancy (*Aquæ Nisineii*), Toulon (*Telonnum*), avaient déjà le rang de ville ou de forteresse (*oppidum* ou *castrum*), leur existence ne nous est révélée que plus tard. *Lugdunum* même, s'il existait une ville celtique de ce nom, comme certains auteurs l'ont prétendu, dans le lieu où Munatius Plancus fonda la métropole de la Gaule, *Lugdunum*, dis-je, était alors sans importance: César ne la cite pas une seule fois dans ses *Mémoires*.

Dans l'état où le conquérant des Gaules a trouvé le pays éduen, à son arrivée, je ne vois dès lors que deux grands chemins stratégiques qui, de la Saône, devaient tendre à Bibracte. L'un partait de *Matisco*, l'autre de *Cabillaun*. Le premier passait sans doute, comme la voie romaine qui lui fut substituée, par Flacé, Laizé, Charcubles, Fragnes, Praye, Chapaize, Saint-Gengoux-le-Royal, Savianges, Cersot, La Chapelle-de-Villars, traversait la Dheune au-dessous de St-Julien, séparait les territoires d'Essertenne et du Breuil, puis se dirigeait sur Bibracte par St-Firmin, la limite septentrionale de St-Sernin-du-Bois et Antully. Il traversait ainsi successivement les collines, quelquefois très-élevées, qui séparent d'abord la vallée de la Saône de celle de la Grosne, la vallée de la Grosne de celle de la Dheune, et la vallée de la Dheune de celle de l'Arroux.

Le second chemin, celui qui partait de *Cabillaun*, suivait, sur une certaine étendue de son parcours, la route actuelle de Chalon à Autun, jusqu'au delà du village de Mercurey, d'où il se dirigeait sur Bibracte par le bas d'Aluse, par Dennevy, St-Emiland et Antully, franchissant ainsi transversalement la chaîne des montagnes qui courent dans la direction du sud au nord, d'abord entre Saône et Dheune et ensuite entre Dheune et Arroux.

Nos aïeux, comme on le voit, se préoccupaient peu de la disposition des lignes orographiques pour le tracé de leurs chemins. Au lieu de contourner les montagnes, ces voies en escaladaient hardiment le faîte, et, lorsque leurs ramifications étaient reliées entre elles par des contre-forts, elles en suivaient également de préférence les hauteurs, toutes les fois qu'ils ne déviaient pas trop de la ligne droite. La stratégie romaine, plus intéressée encore que celle des indigènes à occuper les hauteurs, adopta

généralement ces tracés pour la construction des voies qu'elle a laissées sur notre sol.

Si, à l'époque dont nous parlons, il existait un troisième chemin public, venant de la Saône dans la direction de Bibracte, il devait partir de Tournus et, dans ce cas, il se serait relié à l'un des deux premiers, soit à Saint-Gengoux, soit vers Mercurey.

Il est possible aussi qu'il en soit venu un du sud, sans doute de la capitale des *Ségusiaves*. Dans ce cas, ce chemin devait aboutir à la métropole éduenne par Marcigny et Toulon-sur-Arroux.

Voilà pour les communications directes avec Bibracte.

Quant aux communications entre Mâcon ou Tournus et les pays outre-Loire, il n'est pas probable qu'il en ait existé au moyen de chemins publics de premier ordre. S'il y en avait eu de praticables en ces temps, les Helvètes les auraient certainement préférés à celui qu'on peut supposer qu'ils prirent pour se trouver, à 27 kilomètres d'Autun, dans le lieu où ils furent défaits par l'armée romaine.

Il résulte de cet exposé que trois points seulement peuvent avoir été le théâtre de cette célèbre bataille, et que cet événement dut se passer, soit dans la vallée de l'Arroux, aux environs de Montmort, de Toulon ou de La Boulaye, soit dans la vallée de la Dheune, aux environs de Saint-Julien ou dans le voisinage de Dennevy.

Toulon a été une station romaine sur la voie d'*Augustodunum* à *Aquæ Bormonis*. Le chemin celtique que j'ai supposé venir du *Forum Segusiavorum* s'y soudait probablement. Si les deux armées avaient pu se rencontrer dans les environs, une des conditions que nous cherchons aurait pu être remplie, puisqu'une route s'ouvrait là pour donner passage à l'armée romaine, dans la direction de Bibracte. La position de Toulon ou plutôt du village de La Boulaye s'accorde parfaitement, non-seulement avec la distance d'Autun, mais encore avec le temps que mirent les deux armées à faire le trajet, depuis les bords de la Saône, ainsi qu'avec celui qu'il fallut aux Helvètes pour arriver dans le pays des Lingons après la perte de la bataille. Cette direction convient surtout très-bien pour justifier l'impossibilité où se trouvait César de se servir des grains qu'il avait sur la Saône. Mais, d'un autre côté, il faudrait supposer qne les Helvètes eussent pris, depuis le passage de cette rivière, leur route dans la direction du Nivernais, pour venir couper perpendiculairement, à Toulon, le chemin tendant du pays des Ségusiaves à Bibracte. Or, tout le monde

est d'accord sur les difficultés qu'aurait rencontrées l'armée helvétienne en traversant, avec son immense matériel, des contrées hérissées de montagnes, dans un temps où il n'existait que des chemins offrant une viabilité très-imparfaite. Nous avons déjà fait cette remarque.

Il y aurait peut-être moins d'objections à faire à la fixation du champ de bataille aux environs de St-Julien-sur-Dheune, sous le rapport de la difficulté du parcours. Une fois le faîte de la montagne de Charcuble à Fragne franchi sur la voie que nous avons indiquée, de Mâcon à Autun, les accidents de terrain présentent un peu moins d'obstacles à la marche d'une armée. Les Helvètes, après être descendus dans la vallée de la Dheune, auraient pu suivre une route commode et facile durant plusieurs milles, dans l'hypothèse probable où ils auraient eu le dessein de se diriger sur Arnay-le-Duc par Sampigny, pour tourner ensuite à l'ouest. Mais en examinant attentivement les lieux, je n'ai rien découvert qui rappelle le souvenir d'une grande bataille sur ce point, et nulle dénomination n'y est restée attachée au sol comme témoignage des événements qui s'y seraient accomplis.

Reste donc la question de savoir si les environs de Dennevy conviendraient à l'emplacement du champ de bataille et répondraient suffisamment aux conditions du texte. J'avoue mes prédilections pour cette dernière localité, quoiqu'on puisse n'y pas trouver, aussi bien observée qu'à Toulon, la triple condition de l'éloignement de la Saône où se trouvaient des approvisionnements de grains ; du temps mis par les émigrants pour arriver sur ce point, et de celui qu'ils mirent à se rendre sur le territoire des Lingons.

Sauf ces considérations dont il ne faut pourtant pas s'exagérer l'importance, les arguments ne manquent pas en faveur de ma proposition. Avant de les énoncer, qu'on me permette de retourner un peu en arrière. Ce sera d'ailleurs un moyen de renouer le fil des événements que j'ai interrompu, et peut-être de jeter en passant quelques lumières sur certaines parties de la relation de César.

Nous avons laissé l'armée romaine au moment où, après avoir dispersé les Tigurins, elle franchit la Saône en un seul jour. Quoique César n'en dise rien, il est probable que les Helvètes, qui avaient mis vingt jours à traverser cette rivière, ne se trouvaient plus qu'en petit nombre sur ce point de la rive droite et que, n'étant pas en force pour secourir leurs compatriotes demeurés à l'autre bord, ils avaient jugé prudent, avant

de rejoindre le gros de l'armée, de rompre le pont de bateaux qui leur avait servi En effet, César ne dit pas que le passage de la Saône lui ait été disputé.

Ce fut à ce moment que les Helvètes, surpris de la promptitude avec laquelle ce passage avait été effectué, envoyèrent à César une députation pour lui demander son alliance et lui dire qu'ils se rendraient dans telle contrée de la Gaule qu'il lui plairait de leur assigner, démarche qui, d'après le langage arrogant que l'historien place dans la bouche de Divicon, ne pouvait aboutir qu'à un refus, et semble n'avoir eu pour but que de mettre quelques heures de plus entre l'armée romaine et l'armée helvétienne. Celle-ci leva son camp le lendemain, et César en fit autant pour la suivre, dans l'intention de profiter du premier moment favorable pour lui présenter la bataille.

Il est présumable que les Helvètes, dont les premières colonnes avaient dévasté une certaine étendue de pays depuis St-Romain, et occupaient probablement Mâcon et diverses bourgades du littoral avant que le proconsul eût quitté sa position chez les Ségusiaves, côtoyèrent pendant quelque temps la Saône en remontant son cours. J'en ai dit les raisons à la page 85.

Mais à partir de quel endroit avaient-ils changé de direction ? Le texte de César ne nous procure aucun éclaircissement à ce sujet. Il se borne à faire connaître qu'après l'engagement qu'avait eu avec la cavalerie helvétienne la cavalerie gallo-romaine qu'il avait envoyée pour observer le chemin que prendraient les ennemis et dans lequel celle-ci avait eu le dessous, César crut devoir retenir l'ardeur des siens et se contenter, pour le moment, de s'opposer aux rapines, au pillage et aux dévastations de l'ennemi ; qu'on fit route ainsi pendant quinze jours, sans que l'arrière-garde des Helvètes fût séparée de l'avant-garde romaine de plus de cinq ou six mille pas.

Toute indication que nous pourrions donner sur le chemin que prirent les émigrants ne serait donc que conjecturale. Mais du moment où la grande bataille qu'ils perdirent fut livrée à cinq ou six lieues d'Autun ; que leur marche ne pouvait s'effectuer sans danger à travers les massifs du Morvan ; qu'ils avaient remonté le bassin de la Saône, non à l'orient, mais à l'occident de cette rivière, il faut bien reconnaître qu'ils passèrent de toute nécessité entre Chalon et Autun.

Les chefs des émigrants, dont le plan de campagne avait été probablement concerté avec Dumnorix, étaient, selon toute apparence, dans la confidence des manœuvres à l'aide desquelles le

parti de ce seigneur éduen devait affamer l'armée romaine, et c'est sans doute dans cette intention que, au lieu de poursuivre leur route par Chalon comme étant la ligne la plus directe et la plus facile pour se rendre par Nolay à Arnay-le-Duc, les Helvètes s'éloignèrent de la Saône.

Soit qu'ils se soient dirigés de Mâcon sur Cluny pour suivre la vallée de la Grosne jusque auprès de Saint-Gengoux, ou qu'ils aient pris, pour arriver à ce point, la voie de Mâcon à Bibracte que nous avons déjà signalée, soit qu'ils n'aient quitté le littoral de la Saône qu'à Tournus, ils durent choisir, pour gagner la vallée de la Dheune, les chemins les plus commodes en longeant, par Buxy et Givry, le versant oriental de la chaîne des montagnes faisant face à la Saône, ainsi que les petits vallons situés de l'autre côté de cette même chaîne et qui viennent affleurer ou couper la route impériale actuelle n° 78, de Chalon à Autun, entre le hameau du Villars et celui de Touches. L'armée helvétienne, qui traînait à sa suite, comme nous l'avons plus d'une fois dit, une grande quantité de bagages, devait plutôt, quand elle en avait la possibilité, rechercher un passage par les vallées que par les chemins tracés sur le point culminant des collines.

Puisque la marche plausible des émigrants nous a conduit sur ce point de l'antique voie gauloise qui reliait l'important port de Cabillaun à Bibracte, et qui fut plus tard remplacée par la grande voie d'Agrippa, c'est le cas de dire que la route impériale actuelle n° 78 en suit assez fidèlement le tracé sur une grande partie de son parcours, depuis Chalon jusqu'auprès de Mercurey; mais qu'à partir de ce point, elle l'abandonne pour se diriger sur Couches, par Charrecey et Saint-Léger-sur-Dheune, et ne s'y rattacher qu'au delà de Couches, à la Corne-du-Charmoy, sur le territoire de Saint-Emiland. Cette rectification n'est pas très-ancienne. En sortant de Mercurey, la voie romaine, et conséquemment la voie celtique préexistante, laissait à droite le Pont-Latin qui dépend de cette commune et séparait un peu plus loin les territoires de Charrecey et d'Aluze; à un kilomètre ou deux de ce dernier village, la voie se bifurquait : une section descendait par une pente rapide sur Saint-Gilles où, après avoir traversé la Dheune vis-à-vis d'une prise d'eau du canal du Centre, elle se dirigeait vers le nord par Sampigny, Nolay, Molinot, le Château-de-Rouvray, Champignolles, la Canche et Arnay-le-Duc. Elle est connue dans le pays sous le nom de *Chaussée de la reine Brunehaut*, dit M. Lavirotte; et la route de Lyon à Paris suivait encore

ce tracé, il n'y a pas plus d'un siècle et demi, au lieu de passer, comme aujourd'hui, de Chalon à Chagny, à La Rochepot et à Ivry. C'est cette voie, restaurée plus tard par la reine Brunehaut, que nous supposons avoir été prise par les Helvètes lorsque, quittant la position qu'ils occupaient la veille, ils continuaient leur marche vers le nord avec l'intention probable de tirer ensuite à l'ouest par Arnay.

L'autre section descendait aussi le flanc de la vallée plus au midi pour tomber au sud de Dennevy, où elle traversait la Dheune derrière le Moulin-Joly. Elle se dirigeait ensuite sur Nion et Niniolle pour monter sur le plateau de la montagne qui sépare Couches de la vallée de Saint-Maurice, et pour se maintenir constamment sur la hauteur jusqu'à sa rencontre avec la route impériale, au delà de la Ferme du Bois-Jean-Gras, entre Mardor et Epoigny. Cette voie est encore très-reconnaissable sur la plus grande partie de son parcours. Les plans du cadastre exécutés en 1813 la signalent d'ailleurs comme séparant les territoires de Saint-Maurice et Dracy de celui de Couches, depuis Niniolle jusqu'à la Corne-du-Charmoy. Ce chemin est sans doute celui que prit une partie de l'armée de César avec les chariots, tandis que le reste des troupes pénétrait dans la vallée même de Saint-Maurice pour monter ensuite à Mardor.

§ 2e.

BATAILLE DÉCISIVE.

C'est avant de sortir des vallons situés au midi de la route de Chalon à Autun que César avait résolu de surprendre les Helvètes campés au pied d'une montagne dont Labiénus avait reçu ordre d'occuper le sommet. Plusieurs positions dans la vallée de l'Orbise conviennent parfaitement à cette partie du récit du général romain. Il n'y a là que l'embarras du choix.

Un jour s'était écoulé depuis que César avait, par une méprise de Considius, perdu cette occasion d'attaquer l'armée helvétienne. Les ennemis avaient décampé au point du jour. Le général romain les suivit à quelque distance, selon sa coutume, et campa à trois mille pas de leur armée.

« Le lendemain, dit le texte, comme il ne restait plus que » deux jours jusqu'à la distribution du blé à l'armée, et que » Bibracte, la plus grande sans contredit et la plus riche des » villes des Edues, n'était plus qu'à dix-huit mille pas, César crut

» devoir s'occuper des vivres, s'éloigna des Helvètes et se dirigea
» sur Bibracte. Quelques transfuges de L. Emilius, décurion de
» la cavalerie gauloise, en donnèrent avis aux ennemis. Soit que
» ces derniers attribuassent à la peur la retraite des Romains, qui
» déjà n'avaient pas engagé le combat la veille, quoiqu'ils eussent
» été maîtres des hauteurs, soit qu'ils se flattassent de pouvoir
» leur couper les vivres, les Helvètes changèrent de projet, et,
» rebroussant chemin, ils se mirent à suivre et à harceler notre
» arrière-garde. »

Il est à croire que les Helvètes s'étaient, comme nous l'avons dit, engagés, dès la veille, dans la vallée de la Dheune, et que, le jour même du combat, leurs dernières phalanges avaient à peine disparu dans la direction de Sampigny que l'armée romaine, qui suivait à peu de distance, arriva à son tour à Dennevy. Mais, au lieu de prendre le même chemin qu'eux, elle prit celui qui tendait à Bibracte. Ce point, en effet, coïncide parfaitement avec la distance indiquée par César.

Les légions, qui avaient probablement campé entre Aluze et Dennevy, ne pouvaient avoir fait beaucoup de chemin lorsque les Helvètes, revenus sur leurs pas, commencèrent à harceler leur arrière-garde. Nous verrons bientôt, en effet, que l'action générale dut s'engager vers le milieu du jour, puisque César dit que la reprise du combat, après que l'ennemi se fut retiré sur une montagne située à mille pas environ de l'endroit où il était venu attaquer les légions, commença à la septième heure du jour, c'est-à-dire à une heure de l'après-midi, d'après notre manière de mesurer le temps.

Aussitôt qu'il eût été prévenu de la contre-marche des Helvètes et que son arrière-garde était inquiétée par eux, César, qui ne demandait assurément pas mieux que d'en venir aux mains, fit faire halte à ses troupes.

« Voyant ce mouvement, » dit le texte dont nous allons extraire tout ce qui concerne la description de la bataille, « César
» conduit ses troupes sur une hauteur voisine et détache sa cava-
» lerie pour soutenir l'attaque des ennemis. En même temps il
» range en bataille sur trois lignes, au milieu de la colline,
» quatre légions de vieilles troupes, et place au sommet les deux
» légions qu'il avait nouvellement levées dans la Gaule citérieure,
» ainsi que tous les auxiliaires. Il fait aussi garnir de soldats toute
» la montagne, rassembler les bagages en un seul endroit, que
» fortifient les troupes qui ont pris position sur la hauteur. Les
» Helvètes, qui suivaient avec tous leurs chariots, réunirent leur

» bagage en un même lieu ; leur front serré repousse notre cava-
» lerie, ils se forment en phalange et attaquent notre première
» ligne.

» César renvoie tous les chevaux, à commencer par le sien,
» afin de rendre le péril égal pour tous et la fuite impossible,
» exhorte ses troupes et marche au combat. Nos soldats, lançant
» leurs traits d'en haut, rompent aisément la phalange des
» ennemis. L'ayant mise en désordre, ils fondent sur elle, le
» glaive à la main. Les Gaulois éprouvaient une grande gêne
» pour combattre, en ce que plusieurs de leurs boucliers se trou-
» vaient, du même coup des javelots, percés ensemble, et que
» le fer s'étant recourbé, ils ne pouvaient ni l'arracher ni se servir
» dans la mêlée de leur bras gauche ainsi embarrassé. Un grand
» nombre d'entre eux, après de longs efforts de bras, préférèrent
» jeter leurs boucliers et combattre découverts. Enfin, accablés
» de blessures, ils commencent à lâcher pied et à faire leur
» retraite vers une montagne à mille pas à peu près. Ils l'occu-
» pent bientôt et les nôtres les suivent, lorsque les Boïes et les
» Tulinges qui, au nombre de quinze mille environ, fermaient
» la marche de l'ennemi et en soutenaient l'arrière-garde, nous
» attaquent sur notre flanc que la marche avait laissé à découvert,
» et nous enveloppent. A la vue de cette manœuvre, les Helvètes,
» qui s'étaient retirés sur la montagne, se hâtent de revenir et
» de recommencer le combat. Les Romains tournent leurs ensei-
» gnes et s'avancent des deux côtés ; ils opposent leur première
» et leur seconde ligne à ceux qu'ils ont déjà vaincus et repoussés,
» et leur troisième aux nouveaux assaillants.

» Aussi, ce double combat fut-il long et opiniâtre. Les ennemis
» ne pouvant soutenir plus longtemps l'effort de nos armes, se
» retirèrent, comme ils l'avaient fait d'abord, les uns sur la
» montagne, les autres vers leurs bagages et leurs chariots.
» Durant tout ce combat, qui se prolongea depuis la septième
» heure jusqu'au soir, personne ne put voir un ennemi tourner
» le dos. Près des bagages, on combattit encore bien avant dans
» la nuit, car les Helvètes s'étaient fait un rempart de leurs
» chariots, et lançaient d'en haut une grêle de traits sur les
» assaillants, tandis que d'autres, entre ces chariots et les roues,
» nous blessaient de leurs javelots et de leurs flèches. Ce ne fut
» qu'après de longs efforts que nous nous rendîmes maîtres des
» bagages et des camps. La fille d'Orgétorix et un de ses fils y
» tombèrent en notre pouvoir. Après cette bataille, il leur restait
» encore environ cent trente mille hommes ; ils marchèrent toute

» la nuit sans s'arrêter. Continuant leur route sans faire halte
» nulle part, même pendant les nuits, ils arrivèrent le qua-
» trième jour sur les terres des Lingons. »

Je suis trop peu homme de guerre pour avoir la prétention d'appliquer au terrain sur lequel j'ai amené les deux armées la description que fait César du champ de bataille. Aux yeux de bien des personnes, ce terrain paraîtra même se prêter assez peu au déploiement et aux évolutions d'armées aussi considérables que celles que les *Commentaires* mettent en présence. Toutefois, on ne doit pas perdre de vue que l'action qui s'engagea fut une affaire de circonstance et toute fortuite. Les Helvètes croyaient l'armée romaine intimidée et en pleine retraite. Ils étaient remplis de confiance en leurs forces et en leur valeur. Ils eurent même d'autant moins à choisir un lieu de combat qu'ils ne s'attendaient point à ce que l'ennemi s'arrêterait pour leur présenter la bataille. D'une autre part, il est facile de reconnaître dans la relation de César que la lutte ne se passa point dans un pays de plaines.

En outre, la force numérique des troupes d'abord engagées dans l'action ne fut point aussi considérable qu'on pourrait se l'imaginer. Si, d'un côté, on retranche les deux légions récemment levées en Italie et toutes les troupes auxiliaires des Gaulois que César avait conduites sur la montagne où se trouvaient rassemblés les bagages, on voit que le général romain n'opposa aux Helvètes que quatre légions et sa cavalerie, en tout 26,000 combattants. L'armée ennemie, d'un autre côté, qui était forte de 92,000 hommes au début de la campagne, avait été réduite d'un quart environ par la défaite des Tigurins avant le passage de la Saône; elle ne se trouvait donc plus guère composée que de 70,000 combattants, et il est à croire qu'une bonne partie de ces troupes fut laissée, en arrière du champ de bataille, à la garde des chariots et des camps qui renfermaient toute la partie non militante de l'émigration au nombre de près de 200,000 individus; en sorte que l'on ne saurait évaluer à plus de 65,000 la totalité des combattants qui en vinrent aux mains au commencement de l'action.

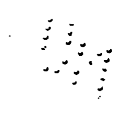
Au surplus, ce champ de bataille improvisé pouvait embrasser sans trop de difficultés les vastes plateaux et la pente des coteaux qui bornent à l'ouest l'horizon du village de Dennevy et s'étendent soit dans la direction de Nion, soit dans celle de Mercey et Saint-Sernin-du-Plain, ainsi que toute la prairie qui s'ouvre à la gauche de Nion et Niniolle dans la direction du château de

Couches, puis enfin l'arrière-vallée où sont assis les villages de Corcelle, Bouhi, St-Maurice et Dracy. Cette étroite vallée, qui se termine à l'ouest par le versant oriental du plateau de Mardor, est encaissée, du côté sud, par la haute colline au sommet de laquelle passe la voie romaine dont nous avons déjà parlé, et, du côté nord, par les monts sur la pente desquels sont étagés les villages de Marchey, Dracy, Cromey, Mazenay et Saint-Sernin-du-Plain, jusqu'au pied des hautes montagnes de Rome-Château et de Réme dont les cimes escarpées dominent toute la contrée (1). De Dennevy à Dracy, on peut compter de six à huit kilomètres. De Nion à Mercey, la distance n'est pas moindre de trois kilomètres. Tout ce territoire, aujourd'hui presque en entier livré à la culture, n'était, en ces temps reculés, que des steppes et des pâturages. La vigne qui couvre ces coteaux n'y croissait point encore assurément.

Les Helvètes n'avaient probablement point encore dépassé les hauteurs de Sampigny, lorsque, revenue sur ses pas, leur arrière-garde reçut ordre de harceler celle de l'armée romaine, qui elle-même traversait sans doute à ce moment la plaine et les plateaux situés entre Dennevy et Nion, et il est naturel de supposer que ce fut surtout aux environs de ce dernier village et dans la vallée de St-Maurice que se concentrèrent les efforts des deux armées. Le flanc et le sommet des collines qui encaissent cette vallée au sud et à l'ouest durent certainement être occupés par une partie des légions, tandis que les troupes helvétiennes garnissaient la plaine et les coteaux opposés.

La culture a sans doute fait disparaître des plaines les tertres sous lesquels durent être ensevelis les nombreux guerriers tombés sur le champ de bataille. Quant aux autres parties du territoire, qui peut garantir que la base des collines où les Helvètes vinrent attaquer avec tant de furie les légions romaines ne conserve pas le secret d'une longue file de sépultures sur lesquelles les siècles ont successivement amoncelé les terres enlevées par les pluies aux flancs de ces montagnes? Qui peut assurer que chaque pli du terrain si mouvementé des plateaux voisins de Nion et les ravins des environs de Bouhi ne recèlent pas une immense quantité de débris humains? On n'en est d'ailleurs pas à la première découverte de ce genre. Il y a peu d'années qu'un habitant de Nion, M. Rey, en enlevant des terres

(1) L'une a 547 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, l'autre 516 mètres.



dans le village même, sur le bord de la voie romaine, a trouvé plusieurs squelettes qui n'étaient sans doute pas les seuls enterrés dans cet endroit. (1)

Au surplus, si les preuves qu'on est en droit de me demander ne sont pas écrites sur le sol avec les reliefs habituels de ces vastes et nombreux monuments funéraires formés de pierres ou de gazon, qu'on voit sur d'autres points de la France, ce ne serait pas l'unique exemple qu'on aurait à citer. Dans les plaines de Saint-Emiland, à 10 kilomètres au plus de notre champ de bataille, les regards ne rencontrent pas un seul *tumulus* sur ce terrain qui fut, dit-on, le tombeau de la jeunesse éduenne dont les milices inexpérimentées, conduites par Julius Sacrovir, vinrent, selon Tacite, se faire écraser par les légions romaines, l'an 21 de J.-C. Et, cependant, cette plaine n'est, pour ainsi dire, qu'un vaste ossuaire où gisent presque à la surface des multitudes de guerriers. Il n'est venu à l'idée de personne de révoquer en doute ce fait.

A une époque où je ne songeais point encore à placer dans ces lieux la rencontre des Helvètes et des armées romaines, je signalais (voir l'Annuaire de 1843) la petite vallée de Saint-Maurice comme ayant dû être le théâtre d'une grande bataille. Une personne du pays m'avait écrit qu'au hameau de Bouhi, proche de la chapelle, et dans quelques autres parties du village, la pioche ramenait fréquemment au jour des squelettes qu'on trouvait dans la terre à une faible profondeur, et que ces ossements étaient disséminés sur une surface si considérable qu'on ne pouvait supposer l'existence d'un cimetière qui aurait eu une semblable étendue. Je ne saurais dire, à la vérité, si ces ossements sont contemporains de la guerre des Helvètes, ou s'ils sont d'une époque postérieure, parce qu'il ne m'est point venu en idée, alors, de demander s'il s'y trouvaient mêlés des fragments d'armes ou des monnaies qui auraient pu leur donner une date. Nous savons que les guerres de religion, comme les temps qui les ont précédées, ont semé des victimes sur ce sol tout couvert, ainsi que nous aurons bientôt l'occasion de le dire, de débris évidemment romains. Mais ces guerres, qui se faisaient de château à château et qui ne mettaient aux prises que des poignées d'aventuriers, ne pouvaient avoir eu des proportions aussi grandes que

(1) La Motte de Nion, qu'on trouve au-dessus de ce village, ne peut avoir servi à recouvrir des sépultures. Elle est un ouvrage construit à l'époque des siéges qu'a eu à soutenir le château de Couches dans les guerres de religion.

celles qui ont dispersé tant de cadavres sur la surface de la commune de Bouhi. Il y a donc tout lieu de présumer que ces ossements appartiennent à la période celtique.

Si les *tumuli* nous font défaut, on voit que les preuves d'un autre genre pourraient bien ne pas manquer. Je vais en fournir qui seront plus positives encore.

Ne voulant appuyer mon opinion que sur les apparences les moins contestables, je ne me prévaudrai point de quelques dénominations locales dont il serait cependant possible de tirer avantageusement parti. Ainsi, je me mettrai en garde contre la la séduction des noms tout romains que portent les montagnes jumelles de *Rome-Château* et de *Rème*, qui se dressent comme des géants à la limite même de notre champ de bataille. On pourrait, ce me semble, sans trop d'invraisemblance, supposer qu'elles furent consacrées à Romulus et à Remus, comme témoins d'une victoire à laquelle le peuple romain a dû la fondation de sa puissance dans les Gaules. J'écarterai aussi, soit le nom de la *Terre-des-Mortes* qu'on trouve dans la commune de St-Maurice, soit celui de *Battées-de-Sar* que porte un lieu situé à la quadruple limite des territoires de Couches, de St-Maurice, de St-Sernin et de Dennevy, dans le voisinage de Nion. Le mot *Bataille*, d'où ce nom dérive, est une expression qui ne remonte pas au delà du moyen âge, ou du moins qui n'avait point antérieurement le sens qu'on y a depuis attaché. D'ailleurs, je n'ai pu m'assurer si les armes mêlées aux amas d'ossements découverts dans ce lieu, il y a quelques années, étaient de forme antique. Je me défie trop aussi de l'abus qu'on a fait des étymologies pour faire dériver de *Prœlium* le nom de *Préloir* porté par un lieu contigu à une terre dite le *Pré-Romain*, vers la limite de Dezize et de Change.

Mais je ne pense pas qu'on puisse élever le moindre doute sur l'origine des mots *Ombrots*, *Gallets* et *Bouhi* attachés, les deux premiers à des terres, le troisième à un hameau considérable, déjà plusieurs fois cité, de St-Maurice-lès-Couches; non plus que sur celle de *Nion*, qui reproduit dans toute sa pureté le nom que porte encore la ville des bords du lac Léman que la notice des provinces de la Gaule a désignée sous l'appellation de *Civitas Equestrium Noiodunus*, restituant ainsi à cette localité que Pline, Ptolomée, l'itinéraire d'Antonin et la table Théodosienne ont simplement nommée *Equestris* ou *Colonia Equestris*, le nom celtique de *Noiodunum* latinisé qu'elle portait originairement et qui s'est conservé dans celui de Nion.

Je ne puis croire, en effet, que ce soit le hasard qui a ainsi groupé ces quatre noms dans un espace de deux kilomètres sur notre champ de bataille. Les terres des *Gallets* et des *Ombrots*, qui sont proches l'une de l'autre, sont à proximité du chemin de Nion à St-Maurice, tout près de Bouhi. Il serait difficile de ne point reconnaître dans la première de ces appellations le nom de *Gaëls*, de *Gals* ou *Galli*, et dans la seconde le nom légèrement altéré d'une des plus redoutables tribus qui peuplaient l'antique Helvétie et qui fit indubitablement partie de l'expédition : les *Ambrons*, peuple sorti de la même souche que les Ombres ou *Umbri*.

En ce qui concerne le nom de *Bouhi*, sa ressemblance avec celui de la vaillante et aventureuse nation des *Boii*, qui s'associa à la fortune des Helvètes, est trop frappante pour qu'il soit possible d'en nier l'origine. M. G. Bulliot, d'Autun, n'a pas manqué de saisir cette ressemblance. Voici ce qu'en dit cet auteur à la page 176 de son *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen*, publié en 1856 :

« Après la défaite des Helvètes, les Eduens, frappés du courage » des Boïens, les réclamèrent de la générosité du vainqueur et les » colonisèrent sur leurs terres, en les disséminant dans les lieux » où la prudence et la nécessité l'exigeaient. Ils étaient au nom- » bre de vingt-trois mille. Un principal cantonnement leur fut » assigné près du confluent de l'Allier et de la Loire. Une ville » considérable, *Gergovia Boiiorum*, portait leur nom. On croit » le retrouver aujourd'hui dans la dénomination antique d'*Arx-* » *en-Bouis*. Des divisions secondaires furent préposées à la garde » des voies et des camps. Admis bientôt aux franchises de la » cité, ces colons perdirent leur caractère d'étranger; mais on » peut croire qu'ils furent lents à se fondre avec les Eduens, » car leur nom est resté invariablement attaché à la plupart de » leurs stations. Plusieurs, telles que *Bouhi*, *Buy*, *Bous*, *Boyer* » *(Boïacum)* l'ont gardé dans sa pureté primitive.

» Les postes de Boïens se rencontrent principalement sur les » limites éduennes. Au nord, ils occupaient *Bou-sous-Sermaisey* » et Vendenesse-lès-Château-Neuf, près Pouilly, entre les sour- » ces de l'Ouche et de l'Armançon. Près de la voie d'Agrippa, » au pied du camp de Rome-Château, entre Autun et Chalon, » une station existait au village de Bouhi, où des débris et des » tuiles antiques sont parsemés dans les vignes à l'est du hameau. » Son ancien *Castellum*, qui domine un des vallons aboutissant » à la voie, devint au moyen âge une maison forte. Les tuiles à

» rebords sont enfouies en masse autour de son enceinte. Une
» découverte récente confirme son origine romaine. Des restes
» de mosaïque d'une belle exécution et une médaille de Trajan
» ont été trouvés sous les murailles. Deux auges sépulcrales, plus
» étroites que celles d'Autun et qui avaient déjà été remuées,
» renfermaient encore des ossements. Quelques objets romains
» en bronze, une médaille en argent de César fournissent une
» date de plus. Lorsque le christianisme pénétra dans ces con-
» trées, les Boïens de Bouhi empruntèrent à leurs anciens frères
» les Helvètes un saint national. Ils donnèrent pour patron à leur
» antique chapelle le chef des martyrs d'Agaune, St-Maurice.
» Bouhi, d'après l'Obituaire de Saint Andoche, s'appelait, au
» treizième siècle, *Boiers*. Ce nom est le même que celui de Boyer
» près Chalon, traduit dans les chartes les plus anciennes par
» *Boiiacum*. »

Le même auteur ajoute que, non loin de Bouhi, toujours sur la même voie d'Agrippa, au delà de St-Emiland, un autel, élevé à Auguste par un chef des Boïens, rappelait le même peuple dans l'inscription commençant par ces mots :

AVG SACRVM
BOIIORIX

Voilà certes des preuves irrécusables du séjour des *Boii* dans ce vallon retiré, et je suis heureux de les emprunter à un ouvrage d'une aussi grande valeur, pour fortifier mes assertions. Je ne diffère qu'en un seul point du sentiment de M. Bulliot sur la cause de la présence d'une colonie boïenne dans ce lieu. Cet écrivain en fait un poste de colons militaires à l'instar de ceux que les Edues préposaient à la défense, soit des limites de leur territoire, soit des voies et des camps. Une semblable destination à Bouhy n'est peut-être pas aussi complétement justifiée qu'ailleurs. Les frontières éduennes les plus rapprochées, celles de la Saône, en étaient distantes de plusieurs lieues. Un camp dans le fond de cette petite vallée perdue eut d'ailleurs protégé bien imparfaitement Bibracte contre un coup de main; on en concevrait davantage l'importance, en tout cas, s'il eût été assis sur le plateau des montagnes qui ferment la vallée au midi et à l'ouest. De ce point élevé, il eût mieux rempli son rôle qui était de surveiller la voie publique et les divers passages qui pouvaient, de ce côté, donner accès à la capitale du pays.

Dans l'ordre des idées que j'ai émises, il me semble que cette petite colonie doit plutôt son origine à une fraction des *Boii* restés

sur les lieux après la bataille, à laquelle on a vu qu'ils prirent une part glorieuse et des plus actives.

Il ne serait pas invraisemblable, en effet, que, coupée dans sa retraite au milieu de l'obscurité de la nuit qui ne sépara que fort tard les combattants, une partie de ce peuple n'ait pu rejoindre le corps des émigrants qui fuyaient dans la direction du pays des Lingons, et que, voyant les affaires désespérées du côté des Helvètes, elle ait préféré, à une résistance devenue désormais inutile, le parti de se mettre à la discrétion du vainqueur. Lorsque César, à quelques jours de là, reçut la soumission des Helvètes et de leurs alliés, sur le territoire Lingonnais, ce général aurait probablement compris les *Boii*, dans l'ordre qu'il signifia aux émigrants de retourner dans leurs pays, s'il ne les avait point laissés, du moins en grande partie, sur les lieux mêmes où ils les avaient vaincus, et, d'un autre côté, les Edues n'auraient pas eu, sans cette circonstance, des motifs pour demander au vainqueur de leur accorder ce peuple préférablement à d'autres, car tous avaient donné des preuves d'une incontestable valeur.

Quoi qu'il en soit, les *Boii* qui venaient de combattre avec une si grande intrépidité devaient avoir quelques milliers de morts à enterrer et de blessés à panser. On comprend dès lors que ces derniers durent naturellement être laissés dans le pays avec les femmes et les enfants qui leur appartenaient, tandis que le corps principal de la nation se rendait dans les cantonnements que les Edues lui assignèrent entre la Loire et l'Allier, et il en fut sans doute de même des blessés Ambrons et de ceux de quelques autres tribus. La population de quelques-uns des villages groupés autour de Bouhi semble en effet, par le type particulier qui la distingue de celle des communes plus éloignées, appartenir à des races qui se seraient peu mélangées avec les habitants de la contrée.

Je termine ici ce que j'avais à dire sur cette mémorable et désastreuse expédition des Helvètes, qui, sortis de leur pays au nombre de 368,000, avec la confiance qu'ils pourraient choisir à leur gré une patrie parmi les belles provinces des Gaules, n'y rentrèrent qu'au nombre de 110,000, tristes, accablés de honte et de misères, pour ne retrouver que la cendre de leurs habitations brûlées par leurs mains et des champs sans récoltes.

Je crois que le département de Saône-et-Loire peut, à bon droit, revendiquer le champ de bataille que M. Lavirotte a fixé dans la Côte-d'Or, et que d'autres ont placé au delà de la Loire.

En résumé, il me paraît que les Helvètes, après avoir passé le défilé du fort de l'Ecluse et contourné au sud la montagne du Crédo, suivirent à peu près la même direction qu'a prise, de nos jours, la voie de fer de Genève depuis Bellegarde jusqu'à Bourg, ravageant sur leur route d'abord les terres des Allobroges dans la partie qui forme aujourd'hui les cantons de Châtillon-de-Michaille et de Seyssel, le long du Rhône, et ensuite le pays des Ambarres jusqu'à la Saône; qu'ils durent traverser cette rivière en face de Saint-Romain-des-Iles; que la défaite des Tigurins eut probablement lieu sur ce point; que les légions de César étaient campées un peu au delà de Trévoux, dans le pays des Ségusiaves orientaux; que les Edues n'avaient pas de territoire qui leur fût propre à l'est de la Saône; qu'enfin la bataille décisive fut livrée dans le voisinage de Couches.

Je me fais, au surplus, un devoir de déclarer, en terminant ce travail, que je n'ai point la présomption de considérer mes conclusions comme étant complétement à l'abri de la critique. Le soin que j'ai apporté dans mes investigations, une étude consciencieuse du texte latin et des documents dont j'ai pu disposer, et enfin de fréquentes visites sur les lieux où j'ai placé le théâtre des événements, ne m'ont pas complétement prémuni contre le sentiment de mon insuffisance. Mais quel que soit le jugement qui puisse être porté sur cette étude, j'estimerai l'œuvre assez utile si elle a le mérite d'attirer de nouveau l'attention d'hommes plus érudits sur les obscurités que j'ai cherché à dissiper. Ce ne serait pas, en effet, un mince résultat que de mettre en pleine lumière cet intéressant épisode militaire qui a été comme le prologue du grand drame dont l'asservissement des Gaules devint plus tard le dénoûment.

PROCÈS VERBAL

DE LA SÉANCE DU 26 AOUT 1858.

Présidence de M. J. de PARSEVAL-GRANDMAISON, président.

Membres présents : MM. Aubert, Bournel, Boussin, Carteron, Chavot, Dunand, Duperron, Gueneau d'Aumont, Lacroix, Martigny, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce, Reboul, Saulnier.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle S. Exc. M. le Ministre de l'agriculture annonce l'envoi de divers ouvrages pour la bibliothèque de l'Académie. L'assemblée charge M. le Secrétaire perpétuel d'adresser à M. le Ministre les remercîments de l'Académie.

M. le Secrétaire perpétuel annonce qu'il n'a reçu qu'un seul mémoire sur la question mise au concours pour 1858 : « *De l'influence de Greuze et de Prud'hon sur l'art de leur époque.* » Ce mémoire est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Bouchard, Ch. Pellorce et de Surigny.

M. Loydreau, médecin à Chagny, sollicite le titre de membre correspondant ; il présente à l'appui de sa demande une *thèse sur les blessures par les armes à feu* et une dissertation *sur l'application de la photographie à l'étude de l'archéologie.* M. Aubert est chargé de faire un rapport sur ces deux ouvrages.

M. J. de Parseval-Grandmaison rend compte d'un ouvrage manuscrit dont l'un des membres de l'Académie, M. Dunand, est l'auteur.

« Cet ouvrage, dit M. le Président, composé en vue » d'un concours ouvert par la Société pour l'instruction » élémentaire de Paris, et qui a obtenu à ce concours la

» flatteuse distinction d'une *première mention honorable*,
» offre, sous forme de *Lectures* séparées, une suite pro-
» gressivement raisonnée de notions sur l'*agriculture* et
» l'*horticulture*, et de considérations sur les avantages de
» la vie rurale. Ecrit simplement et avec clarté, ce livre,
» tout en faisant ressortir avec chaleur les bienfaits du
» métier des champs, renferme, en outre, sur l'art
» agricole et sur l'horticulture, un ensemble de préceptes
» élémentaires et concis, où la pratique et la théorie
» s'allient dans d'heureuses proportions.

» Placé entre les mains des enfants des écoles rurales,
» auxquels il est spécialement destiné, il répandra des
» idées justes et vraies sur l'agriculture envisagée au
» double point de vue de la morale et du progrès agricole.
» Un tel livre mérite les encouragements de l'Académie. »

M. le Président termine en proposant à l'assemblée d'autoriser M. Dunand à publier son livre sous les auspices de l'Académie.

Plusieurs membres, qui ont lu le manuscrit de M. Dunand, s'associent à la motion de M. J. de Parseval-Grandmaison. Mise aux voix aussitôt, cette motion est adoptée à l'unanimité.

M. Chavot communique un travail sur les divisions géographiques du Mâconnais.

M. Duperron donne lecture du rapport suivant :

LA QUESTION DU POT-AU-FEU,

PAR VICTOR BORIE.

Organisation du commerce des Viandes.

MESSIEURS,

Lorsque, dans une de nos précédentes réunions, vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur la publication dont le titre précède, j'ai éprouvé, en lisant ce titre, le vif attrait de l'homme affamé qui vient de saisir dans l'air l'odeur d'une cuisine pro-

chaine, et qui compte enfin donner satisfaction aux besoins de son estomac.

Où trouver, en effet, un titre plus appétissant? Ce n'est pas ici que ventre affamé n'aura pas d'oreilles.

Cette question réunit même le double privilége d'intéresser celui qui a et celui qui n'a pas le pot-au-feu : le premier, parce qu'il le désire pour le second, et le second, parce qu'il le poursuit, sans beaucoup de succès, depuis bien avant la bonne intention de la poule au pot d'Henri IV.

Or, comme il est difficile de ne pas être avec l'un ou avec l'autre, j'ai donc accueilli avec une vive curiosité l'exposé de ce problème, espérant bien en trouver la solution au bout du travail de l'auteur.

Ce qui m'a confirmé dans cette espérance, c'est que M. Victor Borie, se défiant sans doute de la bonne volonté de son lecteur à mettre le pot-au-feu dont il va l'entretenir, se donne la peine d'établir qu'*il y a un intérêt vital pour tout le monde*, — *et je le crois sans peine*, — *à ce que la machine humaine soit régulièrement et suffisamment alimentée*. Or, la preuve de cette proposition ne serait-elle pas superflue, s'il n'avait pas le secret de cette alimentation régulière et suffisante, à laquelle il craint de voir faire un mauvais accueil?

Vous allez voir, en effet, par quelle analogie frappante il démontre aux estomacs un peu creux la nécessité de les remplir convenablement. Voici son début :

« Si vous diminuez la ration de charbon d'une machine à
» vapeur, l'intensité du mouvement diminue ;
» Si vous cessez de mettre du charbon dans le fourneau, le
» mouvement s'arrête ;
» L'homme est une machine ;
» Si vous diminuez sa ration normale de nourriture, ses
» forces s'affaiblissent ;
» Si vous cessez de le nourrir, l'homme meurt.
» La machine que l'on chauffe trop éclate ;
» L'homme qui mange trop étouffe.
» Cependant, nous avons grand soin de rationner nos ma-
» chines, et nous ne pensons pas à rationner notre corps. »

J'en demande pardon à l'auteur ; je crois, au contraire, que tout le monde y pense, à la minime exception de l'homme qui étouffe pour avoir trop rationné son estomac, comme la machine qui éclate pour avoir été trop chauffée. Ce n'est pas la pensée qui manque, mais la ration.

Mais M. Victor Borie ne croit pas si facilement son lecteur exempt de toute négligence à ce sujet, car il continue à le serrer de près par son argumentation :

« Je m'adresse à la raison ; or, dans cette circonstance, la » raison, c'est l'estomac.

» Donc, je prends à partie l'estomac de mon lecteur et je » lui dis :

» Cher estomac, les mécaniciens qui vous ont étudié affirment » qu'il faut, pour vous tenir en bon état et vous fournir une » alimentation suffisante, mettre à votre disposition 300 grmes » environ de viande par jour.

» Puis, s'apitoyant sur le cher estomac, il lui dit :

» Il faut à l'homme 300 grammes de viande par jour pour » maintenir l'équilibre entre la force acquise et la force dé- » pensée. »

Puisque les mécaniciens qui ont étudié l'estomac l'affirment et que M. Victor Borie partage cette opinion, il est vraisemblable qu'elle ne trouvera pas de contradicteurs, pas plus parmi ceux qui ne mangent que 57 grammes de viande que parmi ceux qui n'en mangent pas du tout, et il en existe. Il poursuit :

« Le Parisien ne consomme, en moyenne, que 163 grammes » de viande ;

» Le Français n'en consomme que 57 grammes.

» Ceux qui ne peuvent parvenir à compléter leur ration quo- » tidienne trompent leur estomac avec du pain, du riz, des » pommes de terre, des châtaignes, etc. On appelle cela tromper, » comme si l'estomac s'y laissait prendre ! Qui trompe-t-on ici ? » Votre estomac ne vous rendra, croyez-moi, que ce que vous » lui aurez prêté. »

Certes, Monsieur Borie, ceux qui trompent leur estomac, parce qu'ils ne peuvent parvenir à compléter leur ration quotidienne, sont tout disposés à vous croire. Si jamais ils ont trempé volontairement dans quelque tromperie, soyez sûr que, dans la circonstance, ils ont la conscience parfaitement nette ; par conséquent, soyez tout aussi sûr que vous prêchez des convertis.

Ne sont-ils pas dans les conditions du mécanicien qui, à défaut de charbon, chaufferait sa machine avec des broussailles pour ne pas laisser éteindre son mouvement ?

Montrez seulement la mine de charbon à ces mécaniciens de l'estomac, et vous verrez qu'ils ne s'obstineront pas dans l'usage exagéré des broussailles que vous venez d'énumérer.

Mais vous en doutez, et vous poursuivez :

« Un ouvrier parisien consomme trois fois plus de viande
» qu'un paysan ; il fait trois fois plus d'ouvrage. »

Je veux bien ne pas le contester ; pourtant il pourrait arriver que l'ouvrier parisien ne fût pas tout à fait de votre avis, si vous le mettiez à l'épreuve, en le chargeant de vous rendre trois fois la tâche du paysan. Bien des sceptiques ne vous conseilleraient pas de tenter la démonstration. Mais ceci n'est qu'un détail ; passons donc.

Passons, parce que le paysan a la plus grande hâte d'arriver à cette conclusion naturelle de votre argumentation, qu'il faut lui donner trois fois plus de viande, afin qu'il fasse trois fois plus d'ouvrage, car vous dites :

« Donc il faut donner de la viande pour obtenir du travail. »

A la bonne heure ! nous sommes d'accord. Il ne manque plus qu'une chose : ce sont les moyens ; c'est là le point capital. Je vous laisse donc la parole pour les exposer.

« Paris est un centre immense de travail et de production ; si
» Paris est l'intelligence du monde, il est bien aussi l'estomac
» de la France. Il faut surtout que Paris consomme sa ration
» normale de viande.

» Il n'en est malheureusement pas ainsi. »

Permettez-moi de vous le dire, Monsieur, cette manière d'argumenter me déroute complétement. Vos prémices me faisaient espérer une tout autre conclusion, et je crois fort que, devant l'école, vous auriez reçu cette réplique un peu décourageante : *Nego consequentiam.*

Que Paris soit un centre immense de travail et de production, cela n'est pas douteux.

Qu'il soit l'intelligence du monde, c'est une question à débattre avec le reste du globe.

Mais qu'il soit l'estomac de la France, c'est une affirmation contre laquelle pourront bien s'élever trente-cinq millions d'estomacs provinciaux que vous enterrez d'un trait de plume.

Paris, *qui doit surtout consommer sa ration normale de viande*, et qui ne peut manquer de vous être fort reconnaissant du privilége que vous lui octroyez ; Paris, lui-même, conseillé par son propre estomac, n'a pas un médiocre intérêt à s'élever contre la suppression de l'estomac des provinces, car, à raison même de son intelligence, il n'a pas la prétention d'être le levier de tous ces bras qui lui fournissent sa ration quotidienne, et il ne saurait lui être indifférent que la force motrice appliquée à ce levier cessât d'être en proportion avec la grandeur de son action productrice.

Paris donc, toujours à raison de son intelligence et d'une sollicitude bien entendue, aurait, je crois, tiré de vos prémices la conclusion qu'elles comportaient, c'est-à-dire qu'il fallait d'abord généraliser, pour la France, la ration de viande consommée à Paris, afin que la France fît trois fois plus d'ouvrage, et que, dans cette production triplée, se trouvât enfin le complément des 300 grammes de pot-au-feu, jusqu'ici si vainement poursuivis.

Vous n'en avez pas jugé ainsi. Vous avez brusquement fait prendre à la discussion un chemin de traverse si inattendu que, pour m'orienter, je suis retourné à votre titre : *La question du pot-au-feu*, qui devait me servir de poteau indicateur.

Alors j'ai découvert que votre travail portait un sous-titre : *Organisation du commerce des viandes.*

Grand a été mon désappointement, et j'imagine que je n'aurai pas seul le privilége de la surprise. Je me croyais dans la large question du pot-au-feu et vous m'enfermez dans celle comparativement fort étroite de la boucherie de Paris.

Je me suis demandé pourquoi ce sous-titre s'était modestement mis à la suite du premier, bien que, à raison de la direction donnée à votre pensée, il eût incontestablement le droit d'avoir la préséance. Faute de mieux, je me suis arrêté à l'explication suivante : c'est que ce second titre était loin d'avoir la puissance de réveiller l'attention comme le premier, et que vous vouliez vous concilier le plus grand nombre d'oreilles possible. Quoique ce désir soit à la fois naturel et commun à tous ceux qui écrivent, il me semble que vos lecteurs, pris à l'amorce, vous en sauront moins de gré que votre libraire qui connaît la valeur d'un titre pour attirer les chalands.

Cette remarque faite, je poursuis mon examen sur le terrain rétréci que vous avez choisi.

Vous avez dit qu'il faut surtout que Paris consomme sa ration normale de viande, — ration quotidienne de 300 grammes par habitant, — et qu'il n'en est malheureusement pas ainsi ; vous ajoutez que « le prix de la viande augmentant chaque jour, » éloigne chaque jour davantage l'ouvrier parisien de cette » indispensable consommation. »

Ce fait, dites-vous, se démontre par un simple rapprochement de dates et de chiffres :

« De 1765 à 1775, la consommation annuelle, à Paris, était » de 66,000 bœufs et 333,000 moutons.

» La population était de 511,000 âmes.

» En 1855, on a consommé à Paris 80,000 bœufs et 500,000 » moutons.

» La population était de 1,033,000 âmes.

» Pour être, en 1855, dans les mêmes conditions qu'en 1765, » il faudrait que la consommation du bœuf se fût élevée à près » de 140,000 têtes. »

Je n'épiloguerai pas sur cet *à peu près* que votre calcul gratifie d'une marge de plus de 6,000 têtes ; mais je vous dirai que, puisque vous remettez ici la question sur le large terrain où vous l'aviez placée d'abord, c'était le cas de remonter des effets aux causes, en recherchant d'où provient cette disproportion entre la consommation et la population. A la vérité, vous y semblez tout disposé, car vous demandez : « A quelles causes » faut-il donc attribuer le renchérissement continu de la viande » de boucherie ? » Mais au lieu de vous livrer à cette investigation, en abordant de front la question pour en faire jaillir d'utiles lumières, vous prenez cette question par le petit bout et vous répondez :

« Voilà bientôt cinq cents ans qu'on s'en prend aux bouchers, » parce que la boucherie est, depuis cinq cents ans, l'objet d'un » monopole. Un monopole est toujours suspect.

» Depuis un demi-siècle surtout, on a fait vingt fois leur » procès à MM. les bouchers de Paris.

» La ville, chaque fois que les plaintes ont pris une certaine » consistance, a fait étudier la question ; chaque fois, les » plaintes, les enquêtes, les projets, ont été ensevelis dans la » poussière des cartons. »

Cette inhumation a l'air de vous surprendre : elle est pourtant assez de mode dans notre pays. Ceux qui l'opèrent ou la font opérer ne sont pas le moins du monde troublés par l'effrayant avertissement du haut fonctionnaire dont vous nous parlez : « Les cartons sont gros de révolutions. » Non ; ils chérissent leur repos, leurs positions acquises, voilà tout. En classant les enquêtes et les projets dans les cartons, ils n'ont qu'une pensée : celle supposée au mari écrivant sur la tombe de sa femme :

Ci gît ma femme ; ah ! qu'elle est bien !
Pour son repos et pour le mien.

« Pourtant, dites-vous, les cartons, cette fois, paraissent » avoir été vaincus.

» Une volonté, plus puissante que la volonté d'un employé, » et ce n'est pas peu dire, a évoqué le spectre centenaire de la » réforme du commerce de la boucherie.

» Il faut bien que le gouvernement ne soit pas tout à fait
» convaincu de l'innocuité du monopole, pour avoir voulu qu'on
» étudiât une question tant de fois étudiée.

» On a donc, pour la dix-huitième fois, repris le problème. »

Est-ce le problème du pot-au-feu de la France ? Non ; c'est le problème du pot-au-feu de Paris. La province continuera *à tromper son estomac* comme elle le pourra. Du reste, comme on l'a vu, il n'est pas prouvé qu'elle en ait un. Voyons donc la solution restreinte à cette ville.

M. Victor Borie vient d'établir, par des chiffres, l'écart qui existe entre les moyens d'alimentation et l'accroissement de la population de Paris. Cette insuffisance, qui est de 137 grammes, nécessaires pour atteindre la ration normale qu'il demande pour chaque habitant de la capitale, arriverait, au bout de l'année, à un total de cinquante-un millions et demi de kilogrammes.

Le monopole, démontré si vivace et renaissant de ses cendres, quoiqu'il ne soit pas un phénix, se trouve en cause pour le méfait passablement grave de ce déficit. Une fois jugé et exécuté, il n'y aura plus lieu à faire la question qui sert d'épigraphe au travail de l'auteur : « Pourquoi payons-nous 2 fr. le kilogramme,
» à Paris, la viande qu'on paye 1 fr. à cinquante lieues des
» fortifications ? »

En conséquence, il procède à son acte d'accusation dans une exposition pleine des calculs les plus intéressants, excepté, j'imagine, pour les bouchers de Paris.

Après avoir passé en revue, dans une série de chapitres :

« La constitution de la boucherie parisienne soumise, avant
» 1789, au régime des communautés industrielles, rendue à la
» liberté en 1791, ramenée sous le monopole en l'an XI ;

» Les bouchers forains et la vente à la criée ;

» Les marchés de Sceaux et de Poissy ;

» Quelques comparaisons de prix ;

» Ce que coûte un bœuf au producteur ;

» Ce que rapporte un bœuf au boucher ; »

M. Victor Borie arrive à cette démonstration que les bouchers gagnent 76, 79 et 91 centimes par kilogramme de viande vendue, en ajoutant que ses chiffres sont bien plutôt au-dessous qu'au-dessus du chiffre réel, ce qui constituerait une moyenne de 82 centimes de bénéfice par kilogramme.

Certes, voilà matière à faire crier haro sur le monopole, haro sur les bouchers, parce que les bouchers, moins discrets que le modeste personnage de la fable, ne se contentent pas de tondre la largeur de leur langue sur leurs pratiques.

Vient ensuite un chapitre ayant pour titre : *Des mercuriales et de la taxe*. Les calculs qu'il contient sont des plus instructifs pour mettre en lumière la sincérité et l'efficacité de la taxe. On y trouve notamment le fait suivant, qu'il est utile de porter à la connaissance de ceux qui peuvent avoir une prédilection pour la viande de vache, afin que, sous prétexte que tout se trouve à Paris, ils ne se flattent pas de trouver cette viande chez les bouchers. Là, ce n'est pas l'eau changée en vin, mais la vache changée en bœuf. Ecoutez plutôt :

« On a taxé la viande de vache à un prix inférieur à celle du » bœuf. Il se vend, à Sceaux et à Poissy, environ mille vaches » pour cinq mille bœufs. Quelques jours après le dernier concours » de Poissy, M. Gareau, député au Corps législatif et membre » du jury, fit chercher de la viande de vache dans tout Paris » pour se livrer, avec ses collègues, à des études comparatives ; » il lui fut impossible de s'en procurer. Toute la viande de vache » est vendue pour du bœuf, et, à l'étal, il est impossible de les » distinguer l'une de l'autre. »

Arrive enfin le dernier chapitre où l'on trouve ce qui suit :

« Je conclus avec M. le Préfet de la Seine, avec le conseil » municipal, avec le conseil d'Etat, avec le maire des Batignolles, » avec tout le monde, excepté MM. les bouchers, qu'il y a » quelque chose à faire.

» Faut-il proclamer la liberté de la boucherie, comme on a » proclamé, il y a bien longtemps, la liberté de l'épicerie ?

» Ce ne serait peut-être pas un mal ; mais cela ne résoudrait » pas encore la difficulté.

» Ce qu'il y aurait à faire, tout nous l'indique : faciliter le plus » possible la liberté des transactions entre l'agriculteur qui » produit le bœuf et le consommateur qui le mange ; supprimer » les intermédiaires inutiles entre la bourse du consommateur et » celle du producteur.

» Pour cela, il n'y a que deux mesures à prendre :

» Etablir un marché unique, se reliant avec tous les chemins » de fer ; la mesure est décidée.

» Organiser sur ce marché une espèce de factorerie opérant » à commission fixe, et représentant, vis-à-vis des bouchers » acheteurs, les propriétaires des animaux à vendre.

» Voilà le problème résolu et complétement résolu. »

Ainsi, grâce à cette solution complète, voilà donc Paris, *l'estomac de la France*, approvisionné de sa ration quotidienne de 300 grammes par habitant.

Le Parisien s'étonnera, je pense, d'avoir vécu si longtemps, avec ses 163 grammes, à côté de cette ration normale dont une mesure, que *tout indiquait*, pouvait lui procurer la jouissance avec tant de facilité.

Mais s'il s'avisait de s'enquérir d'où lui viendra ce supplément de pot-au-feu de 137 grammes, formant pour tout Paris le total annuel et respectable de plus de 51 millions et demi de kilogr., c'est-à-dire, à 10 millions près, le montant de la consommation actuelle, M. Victor Borie se contenterait-il de lui montrèr les herbages de la Normandie et d'autres lieux d'approvisionnement pour dissiper ses doutes et ses craintes ?

Mais si, peu satisfait, toujours sceptique et trop curieux, ce Parisien se mettait à douter que ces herbages pussent, par le seul fait d'une mesure de police prise à Paris, devenir d'une fertilité assez élastique pour donner une production dépassant de quatre cinquièmes la production ordinaire, de manière à envoyer 183 têtes de bétail au lieu de 100 à la consommation de la capitale.

Si, à ce doute, il ajoutait probablement celui de ne pas bien comprendre comment le prix de la viande pourra s'abaisser, puisqu'il reste vrai que la proportion de la demande à l'offre règle le prix des transactions, et qu'ici cette proportion se trouve être de 183 contre 100, que répondrait l'auteur du *problème complétement résolu ?* Il serait peut-être bien forcé d'avouer qu'il faut reculer les limites de ces herbages, les chercher où ils se trouvent, enfin les créer s'ils ne suffisent pas. Pour ma part, je ne vois pas comment il pourrait échapper à cet aveu.

Mais, alors, c'est toute une modification de notre agriculture qu'il faut opérer; c'est une large question à étudier et de laquelle dépend celle du pot-au-feu.

Comme on le voit, le travail de M. Victor Borie, tout intéressant qu'il est, n'est guère de nature à réaliser les espérances qu'il avait fait concevoir ; et s'il a fait venir l'eau à la bouche au paysan d'abord, puis tout spécialement au Parisien, je doute qu'il ait fait venir un gramme de viande de plus dans leur pot-au-feu, car *Ex nihilo, nil fit.*

M. Saunier, auteur du livre intitulé *La Mesure du Temps*, est élu membre correspondant.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire perpétuel, **Ch. PELLORCE.**

EXPOSITION

ET

CONCOURS AGRICOLES

DE L'ARRONDISSEMENT DE MACON

POUR L'ANNÉE 1858.

Les concours agricoles ouverts par l'Académie en 1858 ont eu lieu à Tournus le lundi 30 août. Les principaux fonctionnaires et les notabilités du département assistaient à cette solennité que présidait M. le Préfet de Saône-et-Loire. Mgr l'Evêque, M. le sénateur de Chapuys-Montlaville, M. le Président du tribunal civil de Mâcon, M. le Secrétaire général de la Préfecture, s'étaient empressés de répondre à l'invitation qui leur avait été adressée.

A neuf heures du matin, les membres de l'Académie étaient reçus à la gare par les autorités, précédées de la belle compagnie des sapeurs-pompiers, musique en tête. Quelques instants après, on se réunissait dans l'église de Saint-Philibert où Mgr de Marguerye a officié en personne. Après l'évangile, Mgr a prononcé l'allocution suivante, que nous sommes heureux de reproduire et qui a pénétré l'auditoire d'une vive émotion :

MESSIEURS,

Vous avez demandé à votre Evêque de venir bénir votre solennité agricole, et, dans cette démarche si douce pour notre cœur et si honorable pour vos sentiments chrétiens, nous avons vu comme une révélation d'un des plus consolants caractères de notre époque.

Il faut bien le dire, Messieurs, le siècle dernier, trop vanté à cause de certains aspects plus séduisants que réels, a été essentiellement un siècle démolisseur, sous le manteau de la réforme

des abus et du progrès social. Il y avait sans doute dans les âmes des idées grandes et généreuses en fermentation ; il y avait dans les cœurs l'amour de l'humanité et le désir d'améliorer des conditions trop oubliées ; il y a eu des progrès véritables et heureux dont nous ne voulons ni nier ni amoindrir les salutaires résultats.

Mais, disons-le sans détour, la grande erreur du XVIII[e] siècle a été de briser avec Dieu, avec son Eglise, avec son sacerdoce, avec les institutions séculaires de la religion, avec son influence si utile aux choses même de la vie, et de croire que le contact de l'idée religieuse et surnaturelle était non-seulement un embarras pour la prospérité des peuples, mais même un obstacle dont il fallait secouer le joug, dût-on marcher vers l'avenir à travers des ruines. De prétendus sages avaient posé le principe fatal, sans en prévoir les funestes et dernières conséquences ; leurs successeurs se mirent à l'œuvre avec une logique impitoyable, et le drapeau du progrès ne flotta bientôt que sur des débris.

Il y a peu d'années, Messieurs, nous avons vu de nos yeux les suites déplorables de ce divorce de la société et de la religion : le signal et l'exemple avaient été donnés par les sommités du corps social ; les masses, égarées, lui ont demandé plus tard la liberté, la jouissance, en se ruant contre toute supériorité d'autorité et de fortune ; en fait de bonheur, ne voulant plus rien attendre du ciel, ils ont voulu l'arracher à la terre.

Il en est des sociétés comme des individus, Messieurs, et on l'avait trop oublié à la fin du dernier siècle et au commencement du nôtre. Le seul et vrai moyen d'assurer et de développer leurs progrès, ce n'est pas seulement d'ouvrir de nouvelles sources de prospérité matérielle, de donner un nouvel essor à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, aux lettres, aux sciences et aux arts, mais il faut, avant tout, élever les intelligences au niveau des grandes destinées, incliner les cœurs aux nobles dévouements à la chose publique et affermir les caractères dans la grande loi du devoir. Or, Messieurs, nous ne craignons pas de dire que nous sommes votre interprète et celui de tous les esprits élevés en France, en disant que cette triple mission de la réparation sociale par l'intelligence, le cœur et le caractère, ne peut produire des fruits durables que sous les douces et fécondes influences de la religion.

Voulez-vous le progrès dans tout ce qui forme ici-bas le domaine des connaissances et des découvertes de l'esprit humain ?

La religion laisse la raison se mouvoir librement dans le cercle si vaste des sciences et le génie enfanter ses étonnants chefs-d'œuvre.

Seulement elle répand sur tous les travaux de l'homme cette lumière infaillible du ciel qui lui indique les forces que sa faiblesse doit respecter, et lui ouvre en même temps des horizons nouveaux au sein desquels son intelligence éclairée, agrandie, illuminée, s'élance et découvre de nouvelles merveilles, en dehors des clartés qui viennent de Dieu à l'homme, par l'union de la raison et de la foi. La science, abandonnée à ses seules forces, dégénère en dogmatisme intolérant et orgueilleux qui s'isole et ne veut croire qu'à soi-même, et, comme le fondement solide de la vérité n'existe plus, elle s'égare, arrivée aux dernières limites de l'erreur, et appelle bon ce qui est mal et lumières ce qui est ténèbres.

Voulez-vous le progrès dans tout ce qui peut rendre meilleures les conditions de la vie présente, agriculture, industrie, sciences, lettres et arts ?

La religion, avec les vertus qu'elle fait fleurir au foyer domestique, avec l'amour du travail qu'elle impose à toute créature, avec l'esprit d'ordre et d'association qu'elle inspire, avec le goût des nobles études et des joies pures de l'âme, alimente au sein d'un peuple le foyer toujours actif et fécond de toutes les grandes choses qui le rendent vertueux et éclairé. Eloignez ce foyer vivifiant et vous n'aurez plus qu'un progrès qui développe les appétits sensuels, ouvre les cœurs aux désirs effrénés de la jouissance, soulève ceux qui ne trouvent pas leur part assez large au banquet de la vie contre ceux qu'ils transforment en injustes ravisseurs, et, en échange d'un prétendu bonheur rêvé comme la fin dernière de l'humanité, ne donne que les misères et les larmes dans la famille dégradée, les révolutions et la décadence dans la société battue en brèche, l'anarchie intellectuelle et morale dans une nation qui penche vers sa ruine.

Voulez-vous le progrès des caractères dans une nation ?

La religion, avec son éducation première, avec ses enseignements surnaturels et héroïques, forme de bonne heure le chrétien aux austères obligations de la sainte milice de la terre, sous un chef couronné d'épines ; elle met en garde contre les fausses douceurs d'une vie nulle et inutile, et le prépare aux dévouements et aux sacrifices pour l'amour de ses frères et de son pays. Si vous lui dites de ne plus s'inquiéter du ciel et de son avenir après cette vie, que lui parlez-vous de bien public, d'intérêt, de cité et de famille ? Ne voyant qu'un court espace à parcourir entre le berceau et la tombe, il se replie sur lui-même dans un égoïsme incrédule ou indifférent et cherche à jouir le plus possible, tant que dure pour lui le cercle rapide de l'exis-

tence, et alors plus de vie de famille, plus d'esprit national, plus d'amour de la patrie.

Il y a peu de jours, Messieurs, l'Empereur, en parcourant dans un continuel triomphe une des provinces les plus religieuses de la France, la catholique Bretagne, recommandait à ces populations, pressées avec un enthousiasme filial autour de leur souverain, de conserver leurs habitudes séculaires de foi et de simplicité patriarcale au milieu des bienfaits de la civilisation présente.

Messieurs, donnez-vous tous la main, afin de ranimer dans notre Bourgogne ce vœu si profondément politique et religieux de notre auguste monarque; que sous un sceptre béni de Dieu et de la France s'affermisse de jour en jour l'alliance de la religion et de la patrie, de la religion et de l'agriculture, de la religion et de l'industrie, de la religion et des sciences, des lettres et des arts, de la religion de la cité et de la famille. La prospérité de notre France est à ce prix, et nous allons la demander tous ensemble, en immolant la sainte victime qui réconcilie le ciel avec la terre, l'homme égaré avec son Dieu.

A l'issue de la messe, les diverses commissions du jury se sont transportées sur la promenade de l'Arc où avaient été réunis les animaux concurrents.

A deux heures, on a procédé à la distribution des primes et des médailles. Dans le fond d'une promenade publique, entre deux rangées d'arbres, on avait disposé une élégante estrade qu'abritait un *velarium* et sur laquelle ont pris place les autorités, les membres de l'Académie et toutes les personnes faisant partie du cortége. Une foule considérable garnissait l'enceinte réservée, et autour de l'enceinte se pressait un immense concours d'assistants.

M. le Préfet a ouvert la séance par le discours suivant, qui a provoqué les plus sympathiques applaudissements :

Messieurs,

S'il est pour un administrateur un devoir doux à remplir, c'est assurément celui de constater et de récompenser les progrès de toutes sortes, et je n'en connais pas de plus dignes d'intérêt que ceux qu'offre l'agriculture, cette source première de la richesse publique.

La sollicitude constante d'un gouvernement tutélaire vraiment ami du peuple, la présence à cette fête du digne évêque de notre

diocèse, de hauts dignitaires de l'Empire, des notabilités dans les lettres et les sciences, ne sont-ils pas autant de témoignages du vif intérêt qui s'attache à l'art agricole, le plus ancien et le plus noble de tous?

Aussi, quoi de plus saisissant que ces luttes pacifiques, que ces réunions vraiment fraternelles, où le succès profite à tous, aux vaincus comme aux vainqueurs?

Si j'ai éprouvé hier le regret de ne pouvoir, à cause de la session du Conseil général, répondre à l'invitation qui m'avait été adressée par le Comice de Chalon, je suis heureux aujourd'hui de l'occasion qui m'a été si gracieusement offerte de présider cette réunion, et je peux dire que c'est pour moi un véritable dédommagement de me trouver au milieu de vous, entouré de l'intelligente population de Tournus.

Cette réunion, Messieurs, me rappelle la solennité agricole que nous avions, il y a quelques mois à peine, au chef-lieu de notre département, et qui fera longtemps époque dans les annales de ce pays.

En effet, de l'aveu des hommes les plus compétents, le Concours régional de Mâcon, si remarquable d'ailleurs par la quantité et la variété des produits qu'on y admirait, peut revendiquer, à juste titre, la première classe sur tous les autres concours de la région.

Certes, le département de Saône-et-Loire doit être fière de la part qu'il a prise et des prix qu'il y a remportés; mais il sait aussi que la victoire impose aussi des devoirs, et ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux nous prouve suffisamment qu'il saura les remplir; car, s'il est encore quelques contrées agricoles qui, dans le passé, aient moins participé que les autres au progrès général de l'agriculture, elles feront, je n'en doute pas, tous leurs efforts pour atteindre les plus avancées, et prendre rang dans la grande marche organisée par l'Empire vers le progrès et le bien-être de tous.

Une époque nouvelle, en effet, a commencé pour l'agriculture du jour où la pensée napoléonienne s'est de nouveau révélée à la France; et aujourd'hui plus que jamais, sous l'influence des mêmes circonstances et d'une paix qui promet d'être durable, chacun de nous peut apprécier l'impulsion que le gouvernement s'applique incessamment à donner au développement du progrès agricole.

Ayons foi, Messieurs, sous le gouvernement de l'Empereur, dans les heureuses destinées de notre beau département, non-

seulement pour les populations qui marchent avec confiance vers les améliorations, mais même pour celles qui sont encore attardées par les difficultés de la misère ou dans les obscurités de l'intelligence, parce qu'il me semble que le jour nouveau qui éclaire les voies de l'administration, éclaire aussi les voies de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Je me plais à rendre hommage de ces résultats aux sociétés agricoles du département. Composées des hommes les plus éclairés, elles unissent leurs efforts à ceux de l'administration dans une commune pensée de prospérité et de bien-être public. Qu'elles reçoivent ici mes sincères remercîments pour les services qu'elles rendent à la société.

Que l'Académie de Mâcon et l'administration municipale de Tournus si dévouée à son œuvre reçoivent également nos félicitations pour le goût exquis qui a présidé à l'organisation de cette fête.

Ces quelques mots tracés à la hâte ne rendent qu'imparfaitement ma pensée sur l'importance de ces concours au point de vue de l'avenir de nos contrées.

Je ne veux pas retarder davantage le moment de la distribution des récompenses. Je n'expliquerai plus qu'un vœu, c'est que ces récompenses soient entre les mains de ceux qui vont les recevoir les sources fécondes de nouveaux et plus éclatants succès.

M. le Sénateur a prononcé ensuite l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Dans les deux dernières années, j'ai pris la parole à Cluny à l'occasion de la fête agricole préparée par les soins de l'Académie de Mâcon et de l'administration départementale.

Aujourd'hui, cette solennité, qui devient chère à tous les amis de l'agriculture dans notre pays, se célèbre dans le sein d'une ville où je retrouve les souvenirs les plus précieux de ma famille et de ma vie entière.

J'ai donc considéré comme un devoir de m'associer par la parole aux magistrats, aux hommes de lettres, aux agriculteurs qui vous ont fait entendre ou vous feront bientôt entendre leurs voix.

Ces souvenirs me protégeront auprès de vous et contribueront à m'assurer une bienveillance à laquelle j'attache le plus grand prix.

Et tout d'abord, pour bien entrer dans notre sujet, pour satisfaire à la pensée de tous ceux qui m'écoutent, nous devons nous féliciter de vivre dans ce temps, sous les inspirations glorieuses du souverain que la France s'est donné et sous l'impression de ce mouvement actif qui emporte l'humanité vers l'aisance et le bien-être en même temps qu'il rend à l'esprit sa puissance et sa lumière, et aux âmes la conscience des choses du ciel et la foi dans nos destinées éternelles.

Jamais, en effet, à aucune époque de l'histoire, on a vu les efforts d'un gouvernement tendre avec plus de sagesse, de bonne foi et de persévérance au développement de la fortune privée des citoyens et à l'avancement de la morale publique.

Cette vue du nouvel Empire est le signe de sa mission divine comme le gage de sa durée.

Il n'y a en effet de durable sur la terre, dans la politique, que les institutions qui profitent à l'élévation de l'esprit humain et à l'augmentation du bien-être des peuples.

Aussi voyez-vous marcher de front les encouragements à l'agriculture, à l'industrie, à la bonne conduite morale et surtout à ces vertus religieuses que le Christ est venu, dans un immense sacrifice, enseigner au monde.

Et, dites-le moi, vous tous qui travaillez à cette œuvre du présent et de l'avenir, quel spectacle plus grand et plus noble la nation française pouvait-elle offrir aux regards de ses amis comme à ceux de ses ennemis ?

Aussi le respect et la confiance suivent-ils partout ses pas ; là où son drapeau se montre, là où paraît son souverain, les armées disparaissent et les fronts se courbent devant eux, la guerre ne dure pas et la paix s'établit pour durer.

Et tandis que ces grandes choses s'accomplissent, la prospérité intérieure va toujours se développant ; malgré les mauvaises saisons, malgré les souffrances de l'industrie, malgré les charges de la guerre, le niveau de la fortune publique et celui des fortunes privées va toujours en s'élevant.

Nos villes se parent des plus somptueux monuments, et de nos campagnes disparaissent les murs en terre, les toits de chaume et avec eux les souffrances et la misère.

Nous avions donc bien raison de dire en commençant que nous devons être heureux et fiers de vivre à cette époque.

Mais, Messieurs, pour entretenir et augmenter cette prospérité du pays, il faut soutenir nos efforts, redoubler de zèle et de persévérance, cultiver de mieux en mieux cette terre, source de

la véritable richesse, et ne laisser reposer ni nos bras, ni nos intelligences.

Je suis amené ainsi naturellement à constater les excellents résultats de vos concours agricoles.

Depuis une année, c'est la troisième fois que les agriculteurs sont conviés à étaler devant le public les produits de leur industrie agricole.

L'ardeur des exposants ne s'est pas plus ralentie que le zèle des autorités. Cela prouve la valeur de l'institution et la nécessité de continuer à marcher avec courage dans cette grande voie ouverte dans notre pays par l'Académie de Mâcon et secondée si utilement par le gouvernement de l'Empereur.

Je me sens plus disposé à examiner la question agricole au point de vue philosophique qu'au point de vue pratique.

Et cependant je ne peux me dispenser de rappeler ici un principe dans lequel se résume toute l'agriculture.

Faire des prairies, élever du bétail, engraisser les terres, s'il est permis de se servir ici d'une expression sacrée, c'est la loi et les prophètes.

Dans notre contrée où les vignes occupent la plus grande partie du territoire, ce principe n'est pas suffisamment appliqué. La proportion entre les prairies naturelles ou artificielles et les cultures d'un domaine n'est pas assez élevée. Et cependant avec de la bonne volonté on peut faire des prés partout. Sur le sommet de nos montagnes le sainfoin se montre florissant, lorsqu'il est bien semé et la terre bien préparée. Dans nos meilleures terres, la luzerne peut donner de magnifiques produits, et dans les vallées, le trèfle offre des récoltes abondantes.

D'où vient donc que l'on ne profite pas suffisamment, pour augmenter l'approvisionnement de nos fenils, de ces bonnes dispositions du sol ?

Cela tient à de vieilles habitudes, surtout à cet ancien usage qui, dans les pays vinicoles, ne permettait pas de fumer les vignes.

On commence à revenir de cette erreur, mais lentement ; et il est à désirer que les vignerons entrent de plus en plus dans ce progrès.

Un bon vignoble, comme un bon domaine arable, devrait être partagé en deux parties égales : la première consacrée à la culture des prairies naturelles ou artificielles, la seconde aux autres cultures, à celle de la vigne ou des céréales. J'ai entendu un agriculteur anglais raconter que cette méthode était tout le

secret du rendement extraordinaire des terres dans la Grande-Bretagne.

Cela se conçoit, car l'une des conséquences de l'abondance des fourrages, c'est l'élève du bétail, et quand vous avez beaucoup de bétail à élever, il est naturel que vous vous occupiez d'améliorer les races et de produire des animaux meilleurs pour la charrue, pour le trait, ou mieux disposés pour l'engraissement et pour le poids.

Ainsi de la culture privilégiée des prairies dépend la fertilité de la terre, l'abondance des récoltes et en même temps l'amélioration des races de nos animaux domestiques.

Assurément personne ne pourra nier que ce sont les deux bases essentielles de la prospérité agricole.

Je voudrais donc que, dans les années suivantes, le gouvernement consacrât un prix annuel spécial pour l'agriculteur qui aurait destiné la plus forte partie de son territoire à la culture des prairies.

Les jeunes gens de nos campagnes, les fils de nos riches cultivateurs qui, après avoir passé quelques années d'étude dans nos colléges, rentrent courageusement dans la maison paternelle pour reprendre le travail des champs et diriger la charrue, sont destinés sans doute à répandre cette méthode par leur enseignement et par leur exemple.

Ces jeunes hommes, dont on ne saurait trop louer la persévérance dans la noble profession de leurs pères, méritent l'attention et les encouragements du pouvoir.

Ils ont admirablement compris que la véritable richesse et le bonheur étaient dans nos campagnes, et qu'il y avait autant d'honneur que de profit à habiter nos villages, à cultiver et à accroître leur patrimoine et à pratiquer ces robustes vertus des premiers âges, dont les germes trop souvent vont se perdre dans les flammes des grandes villes.

Je suis ainsi revenu, sans m'en apercevoir, selon la pente naturelle de mon esprit, au côté philosophique et moral de la question, et je ne l'abandonnerai pas sans dire encore quelques mots sur les dangers de l'industrie.

L'industrie a ses mérites et ses avantages, mais elle a ses périls aussi; et quand elle est profitable à ceux qui l'entreprennent, c'est, pour la plupart du temps, à la condition qu'elle ne sera pour ainsi dire que le prolongement ou le développement de l'agriculture.

Lorsqu'elle se borne à modifier pour les utiliser les produits

de la terre, elle perd une partie de son caractère aventureux et voit diminuer ses chances de perte.

L'homme prudent et sage ne cherchera donc dans l'industrie que l'auxiliaire de l'agriculture, et il laissera aux capitalistes des grandes cités, aux familles élevées dans les habitudes de la finance ces exploitations purement industrielles ou financières qui enfantent quelquefois des millions, plus souvent conduisent à la ruine et à la mort.

Dans l'agriculture, au contraire, rien n'est précaire, tout est solide, et on a trouvé le moyen de conjurer même les effets des intempéries de l'air.

Avec le système des assurances, les risques des saisons se trouvent diminués, et le cultivateur peut sans crainte espérer une récolte qui lui permette de nourrir sa famille et d'économiser pour l'avenir.

Un progrès qui n'a pas été suffisamment remarqué a été cependant le point de départ de l'amélioration du sort de nos campagnes.

Je veux parler des habitudes nouvelles des grands propriétaires depuis quelques années. Ils ont compris que, pour être constamment riches et honorés, ils devaient habiter pendant un certain temps de l'année leurs propriétés, et se mêler à la vie agricole de leurs fermiers ou de leurs vignerons. Ils ont fait des études en conséquence, et la plupart aujourd'hui sont des agriculteurs qui en forment d'autres.

Le propriétaire, qui est, à vrai dire, le véritable fonctionnaire de la terre, est astreint à la règle de la résidence aussi bien que les fonctionnaires de l'Etat.

Indépendamment des avantages que retire l'agriculture de cette présence du maître dans les champs, il en résulte un très-grand bien social. Les défiances, les préventions s'effacent de deux parts. Le colon, le fermier, le vigneron, prennent confiance dans celui qu'ils voient souvent, dont ils reçoivent des conseils utiles, des encouragements et des secours de toutes sortes. Le maître apprend à aimer et à servir dans leurs besoins les instruments utiles et laborieux de sa propre fortune, et c'est ainsi que s'établit l'union générale des concitoyens ; c'est ainsi que se fondent, se perpétuent l'amour, le respect de l'ouvrier pour le maître, et aussi, car tout est réciproque dans ce monde, Dieu l'a voulu ainsi, le respect et l'amour du maître pour l'ouvrier.

Vous tous à qui la Providence a départi la puissance de la

richesse territoriale, remplissez donc le devoir qui vous est imposé ; allez vivre dans ces maisons des champs que le vieil Horace aimait tant à célébrer dans ses vers ; allez, le livre du poète de Mantoue à la main, vous occuper des détails de la vie agricole ; donnez et recevez des exemples, et répandez à profusion autour de vous l'abondance de vos cœurs; montrez à ces populations, courbées depuis le point du jour jusqu'à la nuit sur leurs sillons, que vous leur êtes unis par les liens les plus intimes.

C'est ainsi que s'achèvera la réconciliation des partis et celle des idées. C'est ainsi que ceux qui, dans des moments d'exaltation fièvreuse, avaient déclaré la guerre à la richesse, s'apercevront que cette richesse est bonne à quelque chose pour celui qui ne la possède pas, et qu'ils peuvent trouver à toute heure de la vie aide et appui dans ses rangs.

C'est ainsi que les possesseurs de la richesse à leur tour apprendront à oublier toutes les attaques dont ils ont été l'objet, et qu'ils reprendront confiance dans ces masses laborieuses, où l'on retrouve, comme dans toutes les autres classes, quand elles ne sont pas égarées par les colères de l'imagination, le respect du droit, la connaissance et l'amour de l'autorité et de la religion, qui en est la sanction suprême.

Je suis bien assuré que la réalisation de ces vues d'avenir sont dans le cœur de chacun de vous, comme elles le sont dans la politique du prince qui a dit que les gouvernements ne devaient avoir d'autre objet que de favoriser l'union des citoyens et le bien-être de tous sans distinction de richesse ou de pauvreté, afin que le grand principe d'égalité raisonnablement entendu reçoive dans notre généreux pays sa plus large et sa plus équitable application.

Ces belles paroles ont été couvertes d'applaudissements.

M. de Parseval-Grandmaison, président de l'Académie de Mâcon, a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS ET MESDAMES,

J'avais, à mon grand regret, renoncé à prendre la parole aujourd'hui devant vous ; ma santé, un peu chancelante depuis plusieurs mois, m'avait averti, dans ces derniers jours, qu'elle avait besoin de repos, et je comptais seulement vous prier d'agréer les excuses de mon silence forcé et l'expression des regrets qu'il m'inspirait.

Mais la voix éloquente qui s'est fait entendre ce matin dans votre église m'a donné plus de force et m'a inspiré quelques pensées dont les termes improvisés ne répondront pas, je le crains, à la solennité de cette réunion, et pour lesquels je réclame toute votre indulgence.

Notre vénérable pasteur vous a parlé du progrès dans toutes les branches de l'activité humaine, et il vous a fait sentir la nécessité de le placer sous la protection de Dieu et de la religion.

L'Académie de Mâcon a accueilli avec respect et reconnaissance l'expression de sentiments partagés par elle, et son président vous dira quelques mots des efforts qu'elle a faits pour propager le progrès de l'un des arts les plus utiles à l'homme, l'art agricole, qui, grâce surtout au concours de la chimie et de la mécanique, s'élève, depuis quelques années, à la hauteur d'une science.

Depuis plus de cinquante ans, c'est-à-dire dès son origine, l'Académie de Mâcon s'est occupée spécialement d'agriculture et l'a encouragée dans sa circonscription qui comprenait alors le département de Saône-et-Loire tout entier. C'est à elle, et notamment à l'un de ses membres, M. Chamborre, qu'on y a dû l'introduction de la charrue Dombasle.

Depuis six ans, elle a constitué dans son sein un Comité permanent d'agriculture qui a commencé par suivre la marche suivie antérieurement.

Mais, lorsque le gouvernement a compris les produits agricoles dans sa grande exposition universelle, l'Académie de Mâcon est entrée dans cette voie, et, pendant trois années de suite, elle a joint à ses concours une exposition dont le siége a eu lieu à Cluny en 1855, 1856 et 1857.

En 1858, l'exposition régionale ouverte à Mâcon, dans le mois de mai, lui a paru rendre sans objet une exposition restreinte aux produits de l'arrondissement de Mâcon, et elle a borné ses encouragements aux concours plus ou moins récemment institués par elle.

Ses deux premiers concours concernent la race bovine et la race porcine. Vous allez entendre, dans peu d'instants, le rapport de son jury, et les noms des propriétaires et cultivateurs dont les bestiaux ont paru mériter ses primes et ses médailles.

Son troisième concours, relatif aux *exploitations rurales*, est peut-être le plus important de tous, et l'Académie a éprouvé le vif regret de ne voir aucun concurrent s'y présenter.

Il s'agit des *exploitations les mieux dirigées, soit comme ayant transformé en prés naturels la plus grande étendue de terre, soit*

comme entretenant, relativement à leur surface, la plus forte proportion du meilleur bétail, et donnant, eu égard à leur étendue, une extension plus considérable aux cultures fourragères.

Ce concours est le plus important de tous, car il a pour but d'augmenter la production des fourrages et, par suite, celle de la viande, des fumiers et du blé. En effet, plus le cultivateur produit de fourrages, plus il peut nourrir de bestiaux et livrer de viande à la consommation; et, en même temps, la plus grande quantité de fumier qu'il recueille d'un bétail plus nombreux lui permet de mieux fumer ses terres et d'obtenir de plus belles récoltes de blé.

Il est donc vivement à regretter que ce concours, ouvert pour les cantons de Tournus, de Saint-Gengoux-le-Royal et de Lugny, n'ait pas excité l'émulation des cultivateurs. Mais il sera renouvelé plus tard pour ces cantons; il importera de s'y préparer.

Le quatrième concours, relatif au *drainage*, est aussi resté sans concurrents, quoique le drainage ait certainement continué à être appliqué par de nouveaux propriétaires et cultivateurs. On doit croire : ou qu'ils ont ignoré les récompenses offertes à leurs travaux, ou qu'ils ont négligé de se mettre sur les rangs, se contentant du bénéfice qu'ils avaient retiré de l'asséchement de leurs terres.

C'est depuis deux ans seulement que l'Académie a ouvert un dernier concours pour les *services ruraux*, c'est-à-dire pour les *vignerons* les plus honnêtes et les plus laborieux, et pour les *agents agricoles*, tels que serviteurs de ferme, garçons de charrue et autres qui se sont distingués par leur zèle et leur dévouement dans les travaux qui leur sont habituellement confiés.

C'est aux propriétaires dont dépendent les vignerons et les agents agricoles ou aux maires de leurs communes qu'il appartient de soumettre leurs propositions à l'Académie, en certifiant les services rendus et les divers mérites personnels à chaque concurrent.

Le but essentiellement moral de ce concours ne saurait échapper à personne, et il est inutile d'y insister.

En 1859, l'Académie se propose de ne rien négliger pour donner une publicité plus grande encore à son programme, et de chercher dans chaque canton des auxiliaires parmi les membres de la Chambre d'agriculture et parmi les propriétaires les plus éclairés.

Tels sont, Messieurs, les efforts tentés depuis six ans par l'Académie de Mâcon, dans l'intérêt des progrès agricoles. Telles sont ses vues pour un prochain avenir.

Elle espère que ses efforts ont déjà produit quelque bien ; elle a droit de l'espérer, quand elle voit l'empressement de la foule à la distribution de ses récompenses. Certainement cet empressement témoigne que l'esprit de routine s'efface devant les progrès accomplis et devant les progrès en voie de s'accomplir.

Mais il reste encore beaucoup à faire, non-seulement pour réaliser et faire passer dans la pratique de nos campagnes les améliorations déjà opérées dans d'autres pays et dans d'autres départements, mais même pour faire connaître dans toutes les communes de notre arrondissement les concours ouverts annuellement par notre Académie, et pour convier un plus grand nombre de concurrents à s'y présenter.

Vous tous ici présents, venez-nous donc en aide, nous vous en adjurons ; parlez dans vos communes de nos concours ; dites surtout que l'Académie récompense non-seulement les meilleurs et les plus beaux produits de l'agriculture, mais aussi les services ruraux, les vignerons les plus honnêtes et les plus laborieux, les agents agricoles distingués par leur zèle et leur dévouement dans les travaux qui leur sont habituellement confiés.

Le zèle et la persévérance de l'Académie sont d'ailleurs soutenus par le premier magistrat du département, qui veut bien nous encourager par le concours qu'il nous prête, en toute occasion, avec cette ardeur pour le bien et l'honnêteté qu'il porte dans toutes les parties de l'administration, avec cette urbanité qui le distingue et qui a été appréciée par les représentants de dix départements, au concours régional du mois de mai.

Tous ainsi nous répondrons à l'une des préoccupations de l'Empereur, qui compte l'agriculture parmi l'une des industries les plus utiles et les plus dignes de sa protection.

Après ce discours, M. de Parseval a repris la parole. Il a exposé que M. Dunand allait livrer à l'impression, sous le patronage de l'Académie dont il fait partie, un ouvrage élémentaire sur l'agriculture, destiné aux écoles primaires. Cet ouvrage, a-t-il dit, contient d'excellents conseils aux habitants de la campagne. M. de Parseval en a donné aussitôt une preuve à l'auditoire en lisant un chapitre du livre de M. Dunand, ayant pour titre : *l'Agriculture est la plus noble des professions.* Cette lecture a été écoutée avec beaucoup d'intérêt. Les sages avis de

l'auteur ont été parfaitement compris par les cultivateurs qui les ont entendus.

Les noms des lauréats ont été proclamés ensuite par M. Ch. Pellorce.

N'oublions pas de mentionner l'excellente fanfare de Tournus qui, pendant la séance, a exécuté plusieurs morceaux avec beaucoup d'ensemble.

A cinq heures, un banquet a réuni près de 200 convives sous un vaste hangar fort bien décoré pour la circonstance.

Vers la fin du repas, les anciens militaires décorés de la médaille de Sainte-Hélène sont venus se ranger dans une vaste cour ouverte devant le hangar. M. le Préfet leur a adressé une chaleureuse allocution à laquelle l'un de ces braves a répondu par quelques paroles vibrantes de patriotisme.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés : à l'Empereur, à l'Impératrice et au Prince impérial, par M. le Préfet; à M. Ponsard, préfet de Saône-et-Loire, par M. le Sénateur ; à la ville et à l'administration municipale de Tournus, par M. de Parseval-Grandmaison ; à l'Académie de Mâcon, par M. Dugrivel, maire de Tournus ; à Mgr l'Evêque, par M. Ch. Pellorce ; à M. de Parseval-Grandmaison, par M. Gustave de Chapuys-Montlaville.

M. le Sénateur baron de Chapuys-Montlaville a porté le toast suivant :

Messieurs,

L'enthousiasme et l'unamité avec lesquels vous venez d'accueillir les nobles et élégantes paroles que M. le Préfet de Saône-et-Loire a prononcées en portant un toast à l'Empereur, à l'Impératrice et au Prince impérial, me sont un motif de plus de penser que vous vous associerez avec empressement au toast que je vous propose en l'honneur de ce magistrat.

En effet, M. le Préfet de Saône-et-Loire, serviteur fidèle de l'Empereur Napoléon III, est l'un des auxiliaires les plus actifs, les plus intelligents, les plus dévoués de sa grande politique.

Le caractère principal de cette politique, c'est le soin qu'elle ne cesse de prendre de l'amélioration du sort des classes souf-

frantes, et tout le monde sait que l'accomplissement de ce devoir est la préoccupation constante de notre honorable Préfet.

Magistrat zélé, doué d'un riche esprit d'initiative, il est lui-même à la tête de toutes les parties de sa vaste administration ; il n'en néglige aucune. Il a pris à tâche de réaliser cette belle maxime de l'Empereur : On gouverne de loin, mais on administre de près.

Aussi vous l'avez vu saisir avec persévérance toutes les occasions de se rapprocher des affaires et de les traiter directement.

Il se plaît au milieu de ses administrés, et par la bonne grâce de son accueil, il sait les charmer et les retenir autour de lui.

Si l'honorable M. Ponsard a mérité par sa bonne administration la reconnaissance des populations confiées à ses soins, si nous sommes heureux de lui adresser ici un hommage de sympathie et de respect, il acquiert aussi tous les jours des titres nouveaux à la bienveillance du gouvernement et à la confiance de l'homme illustre et excellent que l'Empereur a placé récemment à la tête du ministère de l'intérieur. Nous n'avons donc qu'un vœu à former, c'est de voir ses services récompensés sur place, et de conserver longtemps à notre tête un magistrat que nous honorons, un homme que nous aimons, un Préfet qui a su faire, dans notre département, le bien de l'Empereur et le nôtre.

Et afin de répondre aux sentiments de dévouement qu'il vient d'exprimer si chaleureusement pour l'Empereur et sa glorieuse dynastie ; afin de répondre à nos propres sentiments, à ceux de la France entière, nous ferons retentir une seconde fois les voûtes de cette salle de ces puissantes acclamations qui résument si bien notre gloire dans les combats et notre gloire dans la paix, de ces acclamations que nos frères les Bretons ont poussées avec un si prodigieux élan sur les pas du couple impérial, et que la présence d'une reine d'Angleterre à Cherbourg a rendues plus expressives et plus enthousiastes encore.

Vive l'Empereur !

A un toast porté à la ville de Tournus, M. Dugrivel, maire, a répondu en ces termes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous remercie, en mon nom et en celui de la ville de Tournus que j'ai l'honneur de représenter, de vos bonnes et nobles paroles. Cette journée est belle et glorieuse pour nous, et nous en conserverons le souvenir avec orgueil et reconnais-

sance. Oui ! nous nous rappellerons avec bonheur que c'est dans nos murs qu'ont bien voulu se réunir les hommes éminents qui consacrent, au bien-être de tous, leur temps, leur fortune, leur intelligence, et qui, cette année encore, viennent donner à notre belle contrée l'exemple du dévouement et du patriotisme.

Merci donc à vous tous, Messieurs ; merci de votre présence parmi nous, car nous en comprenons la valeur et la signification.

Dans ce moment où, confondus dans un même sentiment de sympathique et respectueuse reconnaissance, nos compatriotes regretteraient plus vivement encore l'impuissance de leurs efforts pour vous faire une réception digne de vous, s'ils ne connaissaient l'étendue de votre indulgence, je vous propose une santé qui résume leur pensée dont je suis le trop infidèle interprète.

C'est la santé, Messieurs, du corps savant et distingué à qui Tournus doit l'initiative de cette solennité, de l'Académie de Mâcon qui propage et répand successivement dans notre riche département ce que chacun de ses honorables membres aime et cultive lui-même : l'amour et la pratique de tout ce qui est beau, de tout ce qui est bon, de tout ce qui est vraiment utile, au point de vue de l'intérêt général ; à l'Académie, qui, en répandant ses lumières et en donnant l'exemple de nobles sentiments, contribue si largement autour d'elle à l'élévation des esprits et au développement des intelligences, et qui a proposé, pour objet de son prochain concours littéraire, l'appréciation de l'influence qu'ont exercée sur l'art et les sciences du commencement de ce siècle les œuvres d'un enfant de Tournus, du peintre Greuze, dont je suis fier de citer le nom. Buvons, Messieurs, à l'Académie de Mâcon si dignement représentée ici par plusieurs de ses membres !

M. Ch. Pellorce a porté à Mgr de Marguerye un toast en ces termes :

MESSIEURS,

Permettez-moi de porter un toast à notre vénéré prélat, Mgr. de Marguerye, et de le remercier, au nom de l'assemblée, d'avoir bien voulu accepter l'invitation de l'Académie de Mâcon.

Lorsqu'on songe à ce qui appartient à la Providence dans l'œuvre magnifique de la fertilisation du sol, on reconnaît combien est sublime ce mystérieux et divin ouvrier qui, du haut des cieux, partage avec l'homme le travail des champs. Que deviendraient nos récoltes si la main de Dieu se retirait d'elles ! Comment méconnaître le rôle de la Providence dans l'agriculture ! Aussi

Messieurs, l'Académie, en priant notre digne évêque d'assister à nos réunions agricoles, a-t-elle eu pour but non-seulement de rehausser par sa présence la valeur des récompenses distribuées aux cultivateurs, mais encore de rendre à la Providence ce qui lui est dû dans la personne de son saint représentant ici-bas. L'Académie a pensé que chaque fête agricole donnée sous ses auspices devait commencer par une prière et par une action de grâces.

Remercions donc Mgr. d'avoir bien voulu, ce matin, sous les voûtes de la vieille basilique de St-Philibert, appeler les bénédictions du ciel sur nos champs.

Qu'il nous soit permis à notre tour d'appeler les bénédictions du ciel sur notre bien-aimé prélat, qui continue parmi nous, par ses vertus pastorales, cette chaîne des traditions évangéliques, dont un héroique martyr, Saint Valérien, il y a près de 1700 ans, scellait de son sang le premier anneau au berceau même de cette antique cité. A Mgr. de MARGUERYE !

M. Gustave de Chapuys-Montlaville a pris ensuite la parole et s'est exprimé ainsi :

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous proposer la santé de M. de Parseval-Grandmaison, président de l'Académie de Mâcon.

Le zèle infatigable, l'activité soutenue dont il a fait preuve dans l'organisation de nos divers concours agricoles le recommandent à la reconnaissance de tous et à celle des cultivateurs en particulier.

Son nom, qu'il porte noblement, nous rappelle les plus beaux souvenirs de notre gloire militaire et de notre richesse littéraire, et nous sommes heureux de nous associer, par les bons sentiments du cœur, à cette famille qui compte dans ses rangs *Son Exc. l'amiral Parseval, M. de Parseval-Grandmaison, membre de l'Académie française*, et qui est représenté dans notre pays par un homme aussi distingué et aussi utile que le président de l'Académie de Mâcon. Je propose donc de boire à la santé de M. de Parseval.

Après le banquet, une brillante illumination, un fort joli feu d'artifice et des jeux publics ont clos cette belle fête.

LISTE DES LAURÉATS

1er CONCOURS. — RACE BOVINE.

§ 1er. TAUREAUX. *Première catégorie.* Trois primes aux taureaux âgés de 15 à 20 mois :

La 1re, de la somme de 100 fr. avec une médaille d'argent, à M. Pitaud, de (Chazelles) Cormatin, pour un taureau charollais âgé de 15 mois ;

La 2e, de 60 fr. avec une médaille de bronze, à M. Roy, de Tournus, pour un taureau, croisé Durham, âgé de 15 mois ;

La 3e, de 40 fr., à M. Desvignes, de La Chapelle-de-Guinchay, pour un taureau, croisé Charollais, âgé de 16 mois.

Seconde catégorie. Trois primes aux taureaux âgés de 21 à 30 mois :

La 1re, de la somme de 100 fr. avec une médaille d'argent, à M. Goulon (Philibert), de Plottes, pour un taureau Schwitz, de 21 mois ;

La 2e, de 75 fr. et une médaille de bronze, à M. Jean-Jean de (Chazelles) Cormatin, pour un taureau Charollais âgé de 2 ans ;

La 3e, de 50 fr. et une médaille de bronze, à M. Montchanin, de Curtil-sous-Burnand, pour un taureau âgé de 18 mois.

§ 2. GÉNISSES. Quatre primes aux génisses âgées de 15 à 30 mois :

La 1re, de la somme de 80 fr. et une médaille de bronze, à M. Malfilastre, de Ratenelle, pour une génisse, race Bressane pure, âgée de 16 mois ;

La 2e, de 60 fr. et une médaille de bronze, à M. Bernardot-Laroze, de Tournus, pour une génisse de 20 mois ;

La 3e, de 50 fr. et une médaille de bronze, à M. Benoit (François), de La Chapelle-sous-Brancion, pour une génisse de 28 mois ;

La 4e, de 40 fr., à M. Barbet (Pierre), de Tournus, pour une génisse âgée de 19 mois.

Deux primes d'encouragement, de 15 fr. chacune, ont été attribuées : 1° à M. Canard, de Plottes, pour une génisse de 23 mois ; 2° à M. Million, de Plottes, pour une génisse de 20 mois.

2e CONCOURS. — RACE PORCINE.

Une prime de 25 fr., à M. Belet, de Tournus, pour une truie âgée de 2 ans.

3e CONCOURS. — EXPLOITATIONS RURALES.

Exploitations les mieux dirigées, soit comme ayant transformé en prés naturels la plus grande étendue de terre, soit comme entretenant, relativement à leur surface, la plus forte proportion du meilleur bétail, et donnant, eu égard à leur étendue, une extension plus considérable aux cultures fourragères.

Il ne s'est présenté aucun concurrent qui remplît les conditions de ce concours. Toutefois, l'Académie a décerné une mention honorable à M. Demanget, de la commune de La Truchère. M. Demanget est un ancien lauréat de l'Académie. Déjà, en 1832, il recevait d'elle une médaille d'argent pour des plantations de pins maritimes destinés à fixer des terrains sablonneux et à y entretenir un sol arable. Depuis cette époque, cet agriculteur, aussi intelligent que zélé, n'a cessé d'améliorer son modeste patrimoine, montrant à la contrée ce que peut le travail uni à la patience et à l'esprit d'investigation. En 1855, l'Académie lui décernait une médaille de vermeil, dite médaille d'honneur, pour des services éminents rendus à l'agriculture. M. Demanget a continué à lutter d'efforts et de persévérance pour restituer à la culture des terrains avant lui frappés de stérilité. C'est ainsi qu'il a transformé en vignes, en terres à blé, en houblonnières magnifiques, de mauvais terrains achetés par lui au prix de 3 fr. l'are. De tels efforts, que le succès est venu si hautement couronner, méritent d'être encouragés. Toutefois, comme ils ne rentrent pas dans les conditions du concours qui n'est ouvert qu'au point de vue de l'entretien du bétail et du développement des cultures fourragères, l'Académie n'a pu, tout en félicitant publiquement M. Demanget, que lui accorder une mention honorable.

4e CONCOURS. — DRAINAGE.

Point de concurrents.

5e CONCOURS. — SERVICES RURAUX.

§ 1er. Vignerons. Une médaille d'argent avec un livret de la caisse d'épargne de 25 fr., à M. Renard (François), né à Uchizy et y demeurant, âgé de 64 ans, vigneron depuis 35 ans chez M. Lavocat, maire de cette commune.

Une médaille de bronze avec un livret de la caisse d'épargne de 15 fr., à M. Rollet (Jacques), né à Serrières, âgé de 64 ans, vigneron depuis 40 ans, actuellement vigneron à Bussières chez Mme veuve Destournelles.

Mention honorable à M. Compin (Claude), âgé de 42 ans, de Bussières.

§ 2. Agents agricoles. Une médaille d'argent avec un livret de la caisse d'épargne de 25 fr., au sieur Bridet (Antoine), né à Montagny-sur-Grosne et y demeurant, âgé de 30 ans, garçon de ferme depuis 12 ans chez M. Augoyat (Jean).

Mentions honorables : 1° à M. Pommier (Philibert), de Préty ; 2° à M. Crétin (Claude), de Plottes.

Le Secrétaire perpétuel, Ch. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1858.

Présidence de M. J. de PARSEVAL-GRANDMAISON, président.

Membres présents : MM. Aubert, Bouchard, Bournel, Chavot, Dunand, Duperron, Fournier, Gueneau d'Aumont, Lacroix, Mastier, Monnier, Ochier, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, de Surigny.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Les ouvrages déposés sur le bureau et offerts à l'Académie sont :

La *Ferme*, que l'auteur, M. Dunand, a été autorisé à publier sous les auspices de l'Académie ;

Les *Noëls*, d'Aimé Piron, publiés par M. Mignard, de Dijon ;

L'*Annuaire du Jura*, par M. Désiré Monnier.

M. Dunand reçoit les remercîments de l'Académie.

M. de Surigny est chargé d'examiner l'ouvrage envoyé par M. Mignard à l'appui de sa demande au titre de membre correspondant.

L'Académie décide l'acquisition de la collection de la *Revue du Lyonnais* (1836-1858), ainsi que l'abonnement à l'année courante et aux années qui suivront.

M. le docteur Aubert donne lecture d'un rapport sur les ouvrages de M. Loydreau, candidat au titre de membre correspondant.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée d'examiner le mémoire envoyé sur la question mise au concours par l'Académie pour l'année 1858.

M. de Surigny, rapporteur, prend la parole en ces termes :

GREUZE ET PRUD'HON.

MESSIEURS,

En mettant au concours le sujet suivant : *Quelle a été, sur l'art de leur époque, la part d'influence des deux peintres bourguignons Greuze et Prud'hon*, vous avez montré non-seulement que vous preniez en souci les gloires de votre pays, mais encore que vous vouliez diriger cette étude vers le côté philosophique de l'art, en laissant à l'auteur toute la liberté et la responsabilité de ses appréciations. En effet, l'Académie, par l'élasticité introduite à dessein dans son programme, a fait voir qu'elle ne prétendait en aucune façon tyranniser le jugement de celui qui voudrait bien répondre à son appel. On pouvait trouver et développer ces diverses thèses : que Greuze et Prud'hon avaient eu une grande influence sur l'art de leur époque, ou seulement une petite part d'influence, ou même point du tout. Ce dernier avis eût été le nôtre.

Vous aviez espéré, Messieurs, que ce sujet, général par son côté philosophique, spécial par le côté de l'art et par le nom et la patrie de ces deux peintres, tenterait plus d'un concurrent. Il n'en a pas été ainsi ; un seul s'est mis sur les rangs. Nous le regrettons, car les questions spéciales sont les seules qui soient vraiment solubles. A quoi bon, dites-vous avec raison, proposer de ces questions vagues et retentissantes qui n'appellent en réponse que des amplifications de rhétorique? Les sociétés de province ont mieux à faire dans leur sphère limitée ; elles sont heureuses si de temps à autre elles débrouillent un coin de l'histoire de leur pays ; dans celle de Cluny vous avez eu ce bonheur.

Cette année, c'était la part de l'art ; elle est mince, il faut l'avouer. Votre commission a examiné avec soin l'unique mémoire qui lui a été présenté. Elle a de suite reconnu qu'il était l'œuvre d'un homme à qui ces questions sont familières. Tout ce qui est du ressort de la peinture est traité par lui avec netteté et justesse. Ses recherches accusent une étude laborieuse et consciencieuse des diverses sources où il pouvait puiser, et nous louons son travail sous ce rapport. Il s'excuse, mais c'est à tort, d'avoir séparé

l'étude sur Greuze de celle sur Prud'hon. Il a bien fait, au contraire, et l'Académie ne l'entendait pas autrement. Quelle que fût la rédaction du programme, ces deux artistes doivent être séparés ; ils ont vécu à 33 ans de distance et ne se ressemblent par aucun point. C'est la gloire du pays qui les a vus naître d'avoir produit une sève si abondante et si différente en même temps pour chacun d'eux. C'est donc avec raison que l'auteur a considéré nos deux artistes séparément.

Cet heureux point de départ, en favorisant toute liberté d'allure, aurait dû amener dans le mémoire les vues nettes et les appréciations largement déduites. Il n'en a pas été ainsi, avouons-le ; ces qualités font complétement défaut dans notre auteur. On sent qu'il manque de boussole ; il ne juge pas par lui-même, et, faute de rattacher à un fil conducteur la vie et les travaux de nos deux artistes bourguignons, il erre dans le vague et ne sait pas nous dire les causes de leur progrès. Ce progrès est un fait remarquable cependant, puisque tous deux ont contrecarré en quelque sorte, non pas l'esprit du siècle, mais la mode artistique alors en vogue. Aussi la réputation et la gloire, sans leur manquer absolument, comme on l'a dit à tort, ont attendu pour eux la postérité. A présent, il n'est plus permis de nier leur grand mérite, pour l'un d'eux, le génie. Nous croyons, nous, que l'éducation artistique reçue en province par nos deux compatriotes a été pour eux une sauvegarde contre la mode et les habitudes d'école. Dans le foyer parisien, il y a fort à parier que Greuze aurait imité Boucher et que Prud'hon aurait suivi l'ornière de David. La résistance dont on fait honneur à juste titre à ces deux peintres, tient plus encore au développement de leur personnalité, accompli en silence avant le moment du combat, qu'à la trempe exceptionnelle de leur caractère. Nous eussions aimé, dans une étude toute provinciale et à propos de deux individualités bien tranchées, voir développer cette thèse.

Elevons-nous tout de suite contre une proposition qui nous semble complétement erronée. Le XVIII[e] siècle, dit au début l'auteur du mémoire, est pour l'art une époque privilégiée. Quelque justice que l'on rende au siècle qui a vu naître Boucher, surnommé le peintre des grâces, le spirituel Watteau, le vrai et consciencieux Chardin, le grand peintre de marine Vernet, les amateurs sérieux de l'art appelleraient bien plutôt le XVIII[e] siècle une époque d'afféterie et de décadence. Donnez, si vous le voulez, l'épithète de privilégié au XVII[e] siècle, qui a produit le Poussin, penseur de premier ordre; Lesueur, justement nommé le Raphaël

français; Claude Lorrain, Lebrun, Mignard et tant d'autres. Mais c'est précisément, fait observer un des membres de votre commission, en rendant à l'art du XVIIIe siècle la justice qui lui est due qu'on arrivera à apprécier exactement le mérite de Greuze, car il est démontré qu'il l'emporte sur ses rivaux par la touche, la couleur, le dessin, le métier enfin, comme il l'emporte aussi par le côté moral. Il devient enfin le peintre le plus distingué de l'école française, dans un siècle où l'art n'est certainement plus au niveau où l'avaient maintenu les Poussin et Lesueur : cela lui suffit.

Il est temps, Messieurs, de suivre le mémoire dans ses diverses parties et de parcourir avec lui la vie de notre peintre. L'auteur nous a paru avoir consulté avec soin les diverses sources propres à éclairer la question : en première ligne, les salons de Diderot, le champion de Greuze; la *Vie des peintres français*, par M. Charles Blanc; les *Archives de l'art français*, par M. de Chenevières; les *Notices* de M. Villot sur le Musée, et plusieurs notices difficiles à trouver, de l'abbé Gougenot, de M. Desmousseaux, de Mme de Valori, élève de Greuze; de Mariette, le critique émérité; de Wille, le graveur, etc. Aussi les renseignements qu'il nous donne paraissent-ils généralement exacts. En somme, nous devons louer sans restriction les recherches et les labeurs de notre correspondant.

Greuze naquit à Tournus le 21 août 1725. Fort jeune (8 ans), il suivit à Lyon, puis à Paris, les leçons d'un peintre de portraits nommé Grandon, qui fut depuis le beau-père de Grétry. Cette circonstance fortuite le mit-elle en rapport avec Diderot? Nous ne savons; mais c'est probable. En 1755, c'est-à-dire à l'âge de 33 ans, Greuze exposa plusieurs tableaux. Le premier, qui lui conquit tous les suffrages, *le Père de famille lisant la Bible*, et d'excellents portraits. Ces ouvrages lui valurent la faveur de l'Académie de peinture, qui déjà l'avait admis comme agréé; de plus, le patronage de M. Lalive de Juilly et de l'abbé Gougenot. Celui-ci l'emmena à Rome, précédé d'une certaine réputation. L'abbé antiquaire se chargea de ses études et de sa dépense; les protections ne lui manquèrent donc pas. L'abbé Gougenot, revenant à Paris, laissa Greuze à Rome, sous le patronage du célèbre abbé Barthélemy et de M. de Marigny, ambassadeur du roi de France. Tout cela ne lui profita guère. On voulait en faire un peintre d'histoire; il resta ce que la nature et ses premières études en avaient fait : un maître dans le portrait et dans les scènes de famille, qui ne sont, à bien dire, que de petits drames à portraits.

Au bout de deux ans, c'est-à-dire en 1757, Greuze quitta Rome et revint à Paris. Il y affermit sa réputation naissante et se plaça au premier rang par l'admirable portrait de l'abbé Gougenot, et par les tableaux de l'*Accordée de village* et du *Paralytique*. Dès lors, les amis et les protecteurs lui arrivent en foule. Ce sont : le premier de tous, M. de Lalive, introducteur des ambassadeurs, qui lui paye ses tableaux à prix d'or ; Mariette, l'excellent critique, qui revient de ses préventions académiques ; notre compatriote, M. de Juillénas ; le duc de Choiseul, M. de Boisset, le peintre Dufresnoy; de Troy, directeur de l'Académie de France à Rome ; Wille, le célèbre graveur, dont les conseils lui furent si profitables, et, par-dessus tous, Diderot, qui prit en main sa cause avec sa verve habituelle et une chaleur qui ont fait croire à quelques-uns que Greuze recevait son inspiration personnelle ; nous ne le pensons pas. Il suffit, pour expliquer cette amitié, de dire que, seul entre les peintres, Greuze offrait par les sujets qu'il traitait un thème tout trouvé à la réaction de Diderot, de Rousseau et de toute l'école philosophique, contre ce qu'on appelait alors les conventions sociales. La mode s'en manifesta jusque sur le trône ; les bergeries de Trianon en sont la preuve. La réaction de Diderot et des philosophes, beaucoup moins vertueuse, fut très-bien servie par les tendances, parfaitement honnêtes, du reste, de Greuze.

Quoi qu'il en soit, notre peintre se sentit porté par l'esprit public et raffermi inébranlablement dans l'originalité de son talent. Tout lui eût succédé, si, pour son malheur, il ne se fût marié à Mlle Babuty, fille d'un libraire, beauté égrillarde dont Diderot avait déjà quelque peu parlé. Plusieurs études, peintes d'après elle, parurent au Salon, sous forme de scènes d'intérieur. Bientôt il s'en dégoûta, s'en sépara et retourna à ses modèles villageois.

L'auteur du mémoire cite le tableau *le Gâteau des Rois*, un de ses meilleurs, dont le caractère et les costumes, dit-il, nous transportent en plein Mâconnais. Nous regrettons vivement qu'il se soit borné à ces deux mots jetés en passant. Il eût été intéressant pour nous de retrouver avec certitude dans ce tableau la trace d'un voyage fait dans le pays natal, où nous ne savons si notre peintre est jamais revenu.

Le chapitre V du mémoire donne une très-bonne classification de l'œuvre de Greuze. Ce sont d'abord les drames de famille qui ont fait surtout l'objet des descriptions de Diderot, *le Père de famille lisant la Bible*, *le Paralytique*, *l'Accordée de village*, *le*

Gâteau des Rois, *la Malédiction paternelle*, *le Fils puni*; puis les scènes de famille, où les enfants jouent souvent le rôle principal, *les Sevreuses*, *le Retour de nourrice*, *l'Enfant gâté*, et enfin, ces scènes se simplifient encore en figures isolées, *la jeune Fille pleurant son oiseau*, *le Miroir brisé*, *la Cruche cassée*, *le Baiser jeté*. Diderot trouve avec raison que ces dernières scènes étaient souvent de petits poèmes.

Trois ou quatre fois Greuze s'essaya au style académique ; il échoua toujours. L'Académie de peinture avait, quoi qu'on en dise, fort bonne envie de le recevoir, malgré sa vanité outrecuidante, au nombre de ses membres titulaires ; mais le règlement exigeait pour la réception un tableau classique. Il s'y essaya à contre-cœur et resta au-dessous du médiocre. Représentez-vous, Messieurs, Greuze peignant ce sujet : *Caracalla reproche à son fils d'avoir attenté à sa vie dans les défilés de l'Ecosse.* Affreux attentat contre la peinture, dit très-bien M. Charles Blanc. Quelque mauvais que fût le tableau, l'Académie reçut l'auteur dans son sein. Sans doute *l'Accordée de village* lui servit de secret passeport.

Dans le chapitre dont nous avons parlé, se trouve une intéressante remarque, extraite de la notice de Mme de Valori. Les sujets de ses tableaux n'étaient pas pour Greuze des titres de fantaisie, imaginés pour la popularité de ses tableaux : c'étaient des fables, des romans, qu'il composait, qu'il rédigeait même avant de les mettre sur la toile. On a trouvé dans ses papiers un roman moral dont il voulait faire une suite de tableaux. Excellent exemple à proposer aux artistes de nos jours, plus nombreux qu'on ne pense, qui, après avoir peint ou sculpté une figure, lui cherchent un nom.

Passons sous silence les appréciations de notre auteur sur le côté moralisateur des tableaux de Greuze ; elles nous semblent peu justes. Nous le préférons infiniment quand il discute d'une façon compétente les procédés artistiques de ce peintre. Il passe en revue les différentes critiques et les éloges qui ont été faits de ses tableaux, et les analyse avec intelligence. Nous aurions seulement désiré qu'il fût un peu moins sobre de son jugement personnel. Il appartient à celui qui sait, de dire nettement son avis. M. Charles Blanc lui offre, sous ce rapport, un excellent modèle.

Le dernier reproche à faire à cette partie du travail est celui-ci, d'être, en fait d'art, l'écho de Diderot. Greuze, dit ce critique, inférieur pour la couleur à Teniers, est quelquefois assimilable

à Rubens, à Rembrandt et à Vandik. Véritablement, Messieurs, mettre Teniers en parallèle avec Rubens, Rembrandt, Vandik, ces rois de la couleur, cela n'est permis qu'à Diderot, mais ne devrait pas se trouver dans la bouche d'un homme intelligent du XIXe siècle. Nous ne pouvons non plus souscrire à cet autre jugement : que par la touche, l'expression et le métier, le XVIIIe siècle a dépassé le XVIIe. Nous l'avons déjà dit, le XVIIIe siècle est de tout point inférieur à son devancier.

Il serait bien long, Messieurs, de vous faire suivre dans notre mémoire la nomenclature, très-exacte pourtant et fort utile, des différents artistes qui ont gravé l'œuvre de Greuze. Plusieurs d'entre eux étaient habiles, et les tableaux de notre peintre bourguignon furent reproduits en grand nombre, ce qui ne contribua pas peu à sa réputation.

Son existence eût été heureuse, sans les défauts de son caractère et les infortunes de son ménage. Ses biographes le représentent comme un homme aimable et bon, mais obstiné, d'un amour-propre aveugle et d'une franchise rustique. Ses démêlés avec l'Académie en arrivèrent au point qu'il fut obligé de faire chez lui l'exposition de ses tableaux. Il eut dans sa vie bien d'autres malheurs : sa femme, en s'immisçant dans son commerce d'estampes, avait gaspillé ses bénéfices, l'avait trompé indignement et l'avait enfin forcé à une séparation, en lui laissant la charge de ses enfants. La Révolution française le trouva dans cette situation précaire. Les sujets antiques et patriotiques étant seuls à la mode, les travaux lui manquèrent; la vieillesse alourdit son pinceau ; il mourut enfin le 30 novembre an XIII, dans le plus profond dénûment, pleuré seulement de quelques rares élèves. Telle fut la fin de celui dont on devait un jour se disputer les œuvres à prix d'or, pour en orner les plus riches collections.

En résumé, Messieurs, l'étude dont le compte vous est rendu nous a paru manquer d'ensemble, d'élévation dans les aperçus. On n'y sent point le jugement original d'un observateur et d'un penseur ; on doit y louer cependant le résumé des divers travaux qui ont eu Greuze pour objet et l'emploi qui en est fait chemin faisant. Sans être trop exigeant pour le style, nous dirons aussi que les qualités de l'écrivain se laissent désirer. Enfin, le point de savoir pourquoi Greuze n'a pas fait école n'y est pas même effleuré.

Si je voulais classer Greuze, je dirais qu'il est le premier à une époque qui ne compte que des peintres de second ordre. Il est le poète de la famille, et c'est là son plus beau titre ; sa

couleur est fine et pleine d'éclat, quoiqu'un peu conventionnelle; son dessin suffisant pour les sujets qu'il aimait à traiter. Sa composition est bonne, mais un peu monotone, et encore ce défaut tient-il peut-être autant à la nature des sujets choisis qu'à l'impuissance de l'artiste. Dans la tête et le portrait, il est supérieur. Enfin, il n'a pas fait école, parce qu'il n'était pas à la hauteur d'un grand maître, et parce que le siècle où il est né était un siècle de démolisseurs et de phraseurs.

Nous voici arrivés, Messieurs, à la partie du mémoire qui concerne Prud'hon. Sans être exempte des défauts de celle qui a trait à Greuze, elle nous semble meilleure. On sent que l'auteur a été soutenu par les excellents travaux de M. Charles Blanc et de M. Delécluse sur l'école de David. Nous pensons aussi que l'individualité de Prud'hon étant plus forte, le travail de l'écrivain a dû s'en ressentir.

Prud'hon, et celui-ci peut être appelé un maître, était né à Cluny en 1758. Treizième et dernier enfant d'un tailleur de pierre qui mourut peu de temps après sa naissance, il fut élevé par sa mère avec la plus tendre affection. Aussitôt que son âge le permit, les Bénédictins l'admirent à leur école pour y recevoir une éducation gratuite et littéraire; dernier acte de charité des vieux moines avant de disparaître. Ces écoles dataient du XI[e] siècle. Jusqu'à nos jours, nombre d'hommes intelligents et pauvres y reçurent les bienfaits de l'éducation; nous en avons connu plusieurs. Prud'hon trouva chez les Bénédictins plus que des leçons de belles-lettres. Les splendeurs de la basilique, les tableaux dont le monastère était orné, tout ce goût artistique dont la vieille institution était encore imprégnée firent éclore chez cet enfant sensible et spirituel le germe des grandes facultés qui se développèrent plus tard. A peine écolier, et sans le secours de personne, il trouva le moyen, avec des pinceaux et des couleurs de son invention, de copier quelques-uns des tableaux du monastère. A seize ans, sur la recommandation des Bénédictins, il fut envoyé à Dijon par les soins de M. Moreau, évêque de Mâcon, pour y étudier la peinture sous la direction de M. Devoges père. Ce peintre *provincial*, dit l'auteur du mémoire, eût peu d'influence sur Prud'hon. Je pense, au contraire, Messieurs, que cette influence fut grande et heureuse; à cet âge où les impressions deviennent ineffaçables, notre jeune artiste en reçut qui influèrent sur toute sa vie. M. Devoges, homme savant et modeste, avait les véritables qualités du professeur. Son enseignement, bien éloigné des idées étroites des académies d'alors,

embrassait toutes les branches de l'art : peinture, dessin, modelage, sculpture, architecture, ornementation; il étudiait les diverses aptitudes des jeunes gens qui lui étaient confiés pour les pousser vers celles qui leur étaient plus particulières. Devoges était grand partisan de l'allégorie à laquelle il apportait une clarté et un sens philosophique aussi remarquable qu'il est rare. C'est précisément par cette clarté et cette simplicité que Prud'hon s'est distingué de ses contemporains, et même, on peut le dire, de presque tous ceux qui, de temps immémorial, se sont embrouillés dans l'inextricable écheveau de l'allégorie. Du reste, ce ne fut pas seulement la direction générale de ses facultés, mais encore le *faire*, la *manière* que Prud'hon reçut de M. Devoges. Nous avons vu beaucoup de dessins de ce professeur, ils contiennent en germe les types et la grâce de son élève. C'est un fait au surplus, à peu près général, que dans les peintres célèbres on retrouve leurs maîtres : les grands hommes ne sont jamais isolés.

Prud'hon ne resta pas longtemps à Dijon. Au bout de quatre ans, quoique déjà marié, et bien jeune, à une femme qui fit presque dès les premiers jours le malheur de sa vie, il voulut se rendre à Paris pour y continuer ses études. Wille le graveur, comme il l'avait déjà fait pour Greuze, l'y accueillit, recommandé qu'il était par M. de Joursanvault, de Beaune, son bienveillant et intelligent protecteur. Rien de plus intéressant que la correspondance de ces deux hommes, à l'occasion de tableaux commandés par M. de Joursanvault avec cette délicatesse qui sait faire accepter le bienfait comme s'il était un salaire. Dans ces lettres, Prud'hon fait lui-même la critique de ses ouvrages et se trace d'avance le programme des études qu'il espère achever plus tard à Rome.

Pendant son séjour de trois ans à Paris, notre compatriote ne paraît pas avoir tiré grand secours des leçons de l'Académie, non plus que des écoles rivales de David et de Régnault, à supposer même qu'il les ait fréquentées; mais nous ne doutons pas que ce ne soit aux bons conseils du graveur Wille qu'il ait dû cette remarquable assurance de main et cette adresse à manier la pointe qui donnent tant de prix à ses eau-fortes.

C'est aux Etats de Bourgogne que Prud'hon dut l'accomplissement de son autre vœu, le séjour à Rome. Il concourut pour le prix des Etats et remporta la palme avec une noblesse de cœur qu'on ne saurait trop redire. Nous empruntons textuellement ce trait à MM. Voïart et Ch. Blanc. « Pendant l'exécution

de son tableau, Prud'hon entendit gémir un de ses concurrents dont il n'était séparé que par une cloison; quittant alors son propre ouvrage, il détache une planche, pénètre dans la loge de son camarade et lui termine sa composition. Celui-ci obtint le prix; mais, embarrassé de sa victoire, il avoua qu'il la devait à Prud'hon, et le véritable vainqueur fut porté en triomphe par la ville. Un tel homme devait être aimé, et il ne le fut pas à demi par ceux qui le connurent. »

A Rome, Prud'hon ne cessa point d'entretenir des relations avec son pays. On trouve dans ses lettres toute une révélation de son futur talent. Du nerf, écrit-il au jeune Devoges, du nerf et de l'expression, un dessin ferme et grandement senti, des draperies avec des plis grands et décidés et du repos dans les parties larges. Joignez à cela un effet vigoureux et tranquille, afin de faire briller davantage le mouvement de vos figures. Qui ne voit déjà dans ces réflexions poindre les tableaux de la *Justice divine*, du *Zéphyr*, de la *Psyché* et du *Christ en Croix*.

D'après ce qu'il dit de lui-même, Prud'hon, pendant son séjour dans la ville éternelle, regardait beaucoup, copiait peu; il observait l'antique et la nature. Ses peintres de prédilection furent Raphaël et Le Corrège, mais par dessus tout, Léonard de Vinci, dont il admirait les beaux effets de lumière. Il ne recherchait ni la protection des riches amateurs, ni la publicité, et fuyait surtout les conseils de Lagrenée, directeur de l'Académie. D'un autre côté, il blâmait ouvertement le réformateur de cette même Académie, David, dont les goûts archaïques entretenaient l'art dans une voie étroite. A l'exception de Drouais, il ne fréquentait aucun de ses élèves; mais il était lié avec Winkelman, Mengs, Battoni, Kauffmann, tous les éclectiques promoteurs de l'antiquité et démolisseurs à juste droit des bergeries et du Pompadourisme de l'école française.

Son amitié la plus intime à Rome paraît avoir été celle de Canova. Que de points de contact en effet entre ces deux hommes! Le grand sculpteur fit de vains efforts pour le retenir en Italie: il voulut lui payer ses ouvrages, les exposa dans son atelier; mais l'amour de la patrie l'emporta, et notre compatriote, une fois sa pension expirée (1789), revint à Paris. Ce ne fut pas toutefois sans avoir auparavant copié, suivant l'usage, pour sa province qui lui avait été une si bonne mère, un tableau d'ancien maître. Les sujets proposés par lui étaient conformes à ses goûts; c'étaient: l'Aurore du Guide au palais Rospigliosi et le Festin des Dieux à la Farnésine. Mais on imposa à notre peintre,

probablement avec une intention de flatterie pour le prince de Condé, *le Triomphe de la gloire*, de Pietre de Cortoue, médiocre ouvrage qu'il ne put s'empêcher de corriger, de modifier, d'empreindre en un mot de sa personnalité, tel nous pouvons le voir encore aujourd'hui au palais des Etats de Bourgogne. Il est impossible de n'y pas remarquer, au premier coup d'œil, le type de ses figures de femmes aux yeux un peu enfoncés, au nez carré et au menton saillant, et celui de ses enfants, dont un particulièrement est reproduit presque identiquement au plafond du Louvre. Le Zéphyr de la galerie Sommariva est le chef-d'œuvre de ce type.

A Paris, Prud'hon fut rejoint par sa femme et son enfant. Il s'agissait de vivre. Il fit quelques travaux autant qu'en peut avoir un débutant. Ce furent surtout des dessins à la plume et au crayon, d'un placement plus facile. Je citerai *la Vengeance de Cérès*, des Amours, des vignettes pour la nouvelle Héloïse et une allégorie, *l'Innocence entraînée par le Plaisir* qu'il recomposa deux fois. En 1793, il exposa une autre allégorie, des portraits et des dessins admirables; en un mot, il commença à se faire un nom; il fut nommé par ses pairs membre du jury de peinture, secrétaire du club des Arts, où tout naturellement il prononça un discours philosophique sur la peinture, à la façon de Rousseau. Il remporta deux prix au grand concours de l'an X, et n'eut pas été beaucoup plus misérable que les autres peintres de ce triste temps sans les poignants soucis de son intérieur.

Quand vint la disette de 1794, Prud'hon, comme nous l'apprend son biographe M. Voïart, passa deux ans en Franche-Comté, à Rigny, près de Gray. Il y fut bien accueilli et y fit un grand nombre de portraits soit à l'huile, soit au pastel. Plusieurs de ces portraits existent encore et donnent une haute idée de son talent. Pendant ces deux heureuses années, il eut encore la bonne fortune de faire la connaissance de M. Frochot, plus tard préfet de la Seine, qui sera dorénavant son protecteur et son ami.

Aux salons des années V, VI et VII parurent des dessins faits pour les éditions de Didot et Renouart, *Daphnis*, *Aminta, etc.*; en même temps il obtint un atelier au Louvre, puis à la Sorbonne, pour l'exécution de deux plafonds destinés, l'un à Saint-Cloud, incendié malheureusement, l'autre à la salle du Laocoon au Louvre. Celui-ci représente l'Etude qui guide l'essor du Génie.

Un étranger de distinction, le danois Brunn Neergard, dans une brochure de circonstance, décrit, avec la considération qu'ils

méritent, les ouvrages que Prud'hon fit à cette époque : *la Constitution française, la Paix,* à propos des victoires du premier Consul, et spécialement une suite d'admirables allégories ayant pour sujet : *la Philosophie, les Arts, la Richesse,* dont il décora l'hôtel Julien, rue Cérutti. Une partie de ces panneaux est actuellement chez M. de Rostchild ; les esquisses sont au musée de Montpellier.

Prud'hon était dès lors dans sa véritable voie, celle de la peinture monumentale. Nul doute qu'il n'y eût marché d'un pas assuré si la jalousie de ses rivaux, en tête desquels il est triste de nommer Gérard, ne l'eût relégué, sous couleur de reconnaître son mérite, comme dit très-bien M. Ch. Blanc, dans les illustrations de livres, et encore, dans ce dernier asile, fut-il poursuivi autant que possible. Croirait-on que, dans la belle édition de Racine par Didot, son nom fut effacé au bas d'une des vignettes qu'il avait composées.

Tout vint manquer à la fois à notre infortuné compatriote. Au lieu de trouver un refuge et des consolations sous le toit conjugal, il n'y rencontra que la ruine de sa fortune et la perte des affections de son cœur aimant. Ces chagrins, qui altérèrent son caractère et sa santé, aboutirent enfin à une séparation. Ses enfants lui restèrent, devenus désormais sa consolation, et il s'imposa les plus dures privations pour servir la pension de sa femme. Cet état de gêne cessa enfin par la protection de M. Frochot, devenu préfet de la Seine. Cet excellent ami pouvait enfin réaliser le désir qu'il avait toujours gardé d'être utile à son quasi compatriote. Le premier de tous les préfets, il s'avisa de commander des ouvrages d'art pour la ville de Paris. Le début fut heureux. M. Frochot donna lui-même, pour programme d'un tableau destiné à la Cour criminelle, ce vers d'Horace : *raro antecedentem scelestum deseruit pœna,* le châtiment suit toujours les pas du scélérat. Saisi par l'inspiration, Prud'hon le réalisa ainsi : il est nuit ; au détour d'une roche maudite et hérissée d'épines, Caïn vient de tuer son frère Abel. Le meurtrier s'enfuit en enjambant le corps de la victime ; il tient encore le poignard dans sa main convulsive, et détourne sa face des regards de la lune qui éclaire toute la scène. Il croit échapper au châtiment, efforts inutiles ; la Justice et la Vengeance divine planant dans les airs sont sur ses pas, la Vengeance en avant, la main crispée au-dessus de sa tête, la Justice à côté d'elle, l'épée nue dans la main droite, prête à frapper le crime pris sur le fait ; dans la main gauche, les balances, cette fois inutiles, sont repliées avec

leurs chaînes et leurs plateaux. Ajoutons que l'exécution du tableau est digne de sa conception. La beauté de la victime, la férocité du meurtrier, l'idéale grandeur des deux messagères célestes, la puissance de la peinture, tout concourt à faire de cette composition une œuvre hors ligne. Nous vous le dirons simplement, Messieurs, nous ne connaissons rien de plus beau dans Michel-Ange.

A ce même salon de 1808, où Prud'hon reçut la croix d'honneur et le second prix (le premier ayant été donné au *Déluge* de Girodet), notre compatriote exposa encore *Psyché enlevée pendant son sommeil par les Zéphyrs*, composition où la grâce et la finesse du dessin le disputent à la fermeté de la touche et à la beauté du coloris. En un mot, il prenait dès ce moment, n'en déplaise au jury des prix décennaux, une royauté incontestable dans le domaine des sujets gracieux. Notre mémoire, fin du ch. III, s'élève à juste titre contre le jugement de M. Lebreton, rapporteur de la quatrième classe de l'Institut, qui, dans son rapport de 1808 sur l'état des beaux-arts depuis la Révolution, ne tient compte à Prud'hon de ce qu'il avait déjà produit que comme d'un témoignage d'habileté dans le dessin et d'un gage d'avenir.

De 1804 à 1814, Prud'hon produisit ses ouvrages les plus accomplis. Ce sont : *Diane qui implore Jupiter*, avec une adorable et toute puissante familiarité, posant ses deux mains filiales sur les genoux de son vieux père (ce plafond est au Louvre), *la Justice divine* et *l'Enlèvement de Psyché* dont nous avons parlé, puis *le Zéphyr* qui se balance au-dessus des eaux. Ces deux derniers tableaux furent peints pour M. de Sommariva.

Malgré ces succès, Prud'hon n'avait qu'une position secondaire parmi les peintres de l'empire. Il était, dit très-bien notre auteur, « impropre aux peintures de grande cérémonie, de revues et de batailles. » Rien ne tue le génie comme la peinture officielle ; David lui-même, si bien en cour et malgré son talent, fut tout heureux de rencontrer le sujet du couronnement de Napoléon où abondent les portraits, car, dans les représentations de batailles, il serait resté certainement inférieur à Gros, son élève.

Prud'hon fit encore un charmant portrait de Joséphine assise sur le gazon de la Malmaison, un autre du roi de Rome, des dessins de berceau impérial, de toilettes, et même de victoires en transparent. La grâce de ses pinceaux lui avait aussi valu le titre de maître de dessin de l'Impératrice. L'histoire ne nous dit

pas si cette aimable femme profita beaucoup de ses leçons, mais, à coup sûr, elle dut apprécier la poésie et les délicieuses peintures de son maître. A cette époque, Prud'hon eut encore des loisirs, car nous retrouvons, comme aux premiers jours, des dessins de sa main pour des têtes de lettres ministérielles, dessins dans lesquels il a su garder sa distinction suprême.

Au commencement de l'Empire, et dans le même temps que la fortune se déclarait moins adverse, une affection qui se montra toujours, il faut le reconnaître, sincère et désintéressée, était venue remplir dans le cœur de Prud'hon le vide qu'y avait laissé l'abandon de sa femme. Nous sommes bien loin d'approuver les termes de cette affection, cependant, on peut lui trouver quelque excuse dans les douloureuses circonstances qui la firent naître. Mlle Mayer, qu'on se reporte à l'éducation de ce temps, crut pouvoir justifier sa liaison par son dévouement, non-seulement pour le père malheureux, mais encore par un tendre et véritable amour pour ses enfants. Elle leur servit de mère, les éleva avec sollicitude et resta leur amie jusqu'au moment où sa tête s'égarant, elle crut légitime de sortir d'une position fausse par le suicide. Depuis la mort de Mlle Mayer, 1821, Prud'hon ne fit que languir jusqu'au jour de sa mort qui arriva le 16 janvier 1823. Il trouva cependant, dans cet intervalle, le temps de peindre *la Famille malheureuse*, *l'Ame s'envolant aux cieux* et *le Christ en Croix*, sublime ébauche qu'il n'a pas eu le temps de finir.

Tous les biographes de Prud'hon ont accusé le gouvernement de 1815 d'avoir usé d'ostracisme envers l'ancien professeur de l'Impératrice. Disons simplement la vérité. De 1808 à 1815, c'est-à-dire dans la force de son talent, Prud'hon reçut la commande de trois tableaux, *la Justice divine* et deux petits plafonds. A dater de 1815, il fut nommé membre de l'Institut et exécuta, pour la chapelle des Tuileries, l'Assomption de la Vierge qui lui fut payée 60,000 fr. par la liste civile. La Restauration a donc bien fait les choses. Mais il ne faut, Messieurs, accuser aucun gouvernement. Les gouvernements ne sont pas artistes; ils acceptent les talents que l'opinion publique leur désigne, heureux quand ils peuvent les connaître et remplir leur devoir de protecteurs. Ce que nous blâmerons vivement, ce sont ceux qui, ayant une position faite, barrent la route au talent qui arrive.

Prud'hon a eu ce malheur. Il a eu de plus tous les chagrins de cœur qui pouvaient abattre un caractère moins fortement trempé que le sien. Cependant, à cette force il alliait la douceur. On ra-

conte que, dans les moments les plus poignants de son existence, lorsque les idées de suicide frappaient à sa porte, il prenait ses enfants dans ses bras, les portait à son chevalet, saisissait sa palette, et calmait ainsi, en ouvrant son cœur et grandissant son génie, les bouillonnements de son cerveau.

Je ne sais, Messieurs, si vous voudrez suivre l'auteur de notre *Mémoire* dans l'énumération des procédés employés par Prud'hon. Il vous suffira sans doute de savoir que ce chapitre, sans être complet, est cependant un de ceux qui laissent le moins à désirer. Nous y trouvons cette remarque très-juste que les dons les plus originaux du peintre durent rester méconnus à une époque dévolue à l'école de David. Rien de plus antipathique en effet que ces deux talents.

Tout dessinateur qu'il était, Prudhon, comme Léonard de Vinci, n'arrêtait pas avec précision ses contours. Quand il peignait, il laissait ses formes nager dans le vague. C'est le propre des coloristes d'être frappés par le côté lumineux des corps, notre peintre fut de ceux-ci ; il a été incompris des critiques qui lui ont reproché l'incorrection et le lâché (M. Guizot). Son coloris est quelquefois inégal, mais, dans certaines occasions, c'est le résultat d'un accident. Les tons sont devenus violacés, et les vernis, appliqués trop tôt, ont produit des gerçures. Mais, dans les tableaux réussis, il est frais, vif dans les carnations, enchanteur dans ses effets. Prud'hon est également coloriste dans ses dessins qui forment une grande partie de son œuvre. Quelques-uns sont très-finis au pointillé, d'autres à la plume très-travaillés ; ce sont ceux destinés aux graveurs. Plus tard il les a traités plus largement et d'une manière magistrale aux crayons noir et blanc sur papier bleu, plus ou moins terminés, mais toujours d'un grand effet de lumière. On peut dire qu'ils atteignent à la hauteur de ses plus beaux ouvrages. Tels sont ceux de *Joseph et Putiphar*, à M. Marcille, et *le Crime traîné devant la Justice*, collection du Louvre.

Prud'hon a eu très-peu d'élèves : ce sont des amateurs et des amis plutôt que des disciples, Mlle Mayer, Dubois, Bralle ; il a eu quelques graveurs, lui-même en première ligne, Copia et Roger, et plusieurs lithographes qui, dans ces derniers temps surtout, ont parfaitement rendu le vaporeux de ses tableaux. Les graveurs au burin ont moins bien réussi ; les plus habiles n'ont pas su assouplir la sécheresse de leur outil, et la perfection du métier a trahi chez eux les efforts de l'intelligence.

Dirons-nous de Prud'hon comme de Greuze, qu'il a été sans

influence sur l'art de son époque? Non, Messieurs. Assurément il n'a pas fait école, en ce sens qu'il n'a pas, comme David et Regnault, formé une longue suite de disciples, se pénétrant de l'esprit du maître et regardant comme une insurrection la moindre déviation à la route tracée; mais on aurait bien tort de croire que sa forte individualité n'ait pas été hautement considérée par ses rivaux eux-mêmes; que cette protestation muette du talent contre des tendances contradictoires n'ait pas été un vigoureux et solide point d'appui pour ceux qui, un peu plus tard, ont cherché et réussi à émanciper l'art de l'étroite enceinte où on l'avait emprisonné. Je suis de ceux qui pensent qu'en ces sortes de réformes un bon coup de pinceau vaut mieux qu'un long discours. Plus d'un émancipateur, plus d'un romantique de 1824 ne se doute pas qu'il doit plus au Zéphyr et à la Psyché de Prud'hon qu'aux excentriques théories qui faisaient nos délices à cette époque.

En accordant donc à Prud'hon une influence, lente sans doute à s'établir, en raison même des circonstances où il a vécu, mais une influence réelle qui fut la légitime conséquence de son génie, nous féliciterons notre Bourgogne, non-seulement d'avoir donné naissance à ce grand maître, mais encore d'avoir développé son génie par une éducation toute provinciale; de l'avoir envoyé au combat bien préparé, fort de son propre fond sans doute, mais aussi d'une éducation littéraire et artistique complète, bien différent de ces jeunes gens qui, de nos jours, vont à Paris recevoir docilement l'empreinte de l'atelier à la mode ou se noyer dans le vague d'un enseignement sans direction.

Nous avons sans doute à regretter, Messieurs, qu'un plus grand nombre de concurrents n'ait pas répondu à notre appel patriotique; le sujet, ce nous semble, devait tenter plus d'un artiste. Cependant ne nous plaignons pas trop, et goûtons la légitime satisfaction d'avoir rappelé au présent qui oublie, deux gloires de notre vieille Bourgogne : Greuze, peintre original et délicieux, admirable chantre de la famille; Prud'hon, grand peintre, grand penseur et grand poète.

Après la lecture de ce rapport qui a été écouté avec un vif intérêt, l'assemblée renvoie à la séance suivante son vote sur les conclusions de la commission. Le choix d'une question à mettre au concours pour 1860 est aussi renvoyé à cette séance.

M. Mastier présente, en qualité de membre titulaire, M. Duponnois, professeur au lycée de Mâcon. Cette candidature est appuyée par MM. Dunand, Bouchard, Lacroix, J. de Parseval-Grandmaison.

M. le docteur Aubert propose l'admission, au titre de membre titulaire, de M. Perrachon, docteur-médecin. MM. Bouchard, Gueneau d'Aumont, Lacroix, J. de Parseval-Grandmaison appuient cette présentation.

On procède au scrutin afin de renouveler les membres du bureau pour l'année 1858-1859.

Sont nommés : *Président*, en remplacement de M. J. de Parseval-Grandmaison, président sortant, M. Fournier; vice-président, M. J. de Parseval-Grandmaison ; secrétaire-adjoint, M. Dunand.

M. Mignard est élu membre correspondant.

Avant de se séparer, l'assemblée décide que son bureau et ceux des membres présents qui voudront se joindre à lui se rendront auprès de M. le docteur Carteron, retenu à son domicile par l'état de sa santé, pour lui porter, au nom de l'Académie, ses compliments de condoléance.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire adjoint, DUNAND.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1858.

Présidence de M. J. de PARSEVAL-GRANDMAISON, vice-président.

Membres présents : MM. Aubert, Bouchard, Boussin, Chavot, Dunand, Duperron, Lacroix, Martigny, Mastier, de Parseval-Grandmaison, Ch. Pellorce, de La Rochette, Reboul, Saulnier, de Surigny.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté

M. de Parseval-Grandmaison donne lecture d'une lettre par laquelle M. Fournier remercie ses confrères de l'honneur qu'ils lui ont fait de le nommer président pour l'année qui s'ouvre, et les prie de déférer à un autre membre des fonctions que l'état de sa santé ne lui permet pas d'accepter. M. le Secrétaire perpétuel est chargé de lui exprimer les regrets qu'inspire à l'Académie cette détermination.

M. Bouchard fait hommage, au nom de M. le docteur Ordinaire, d'un volume contenant la collection de numéros du journal *la Mouche*, qui a paru à Mâcon de 1843 à 1848. M. Bouchard est prié d'exprimer à M. Ordinaire les remercîments de l'Académie.

M. Abel Jeandet, membre correspondant, envoie un opuscule dont il est l'auteur, intitulé : *Esquisse littéraire et critique d'une édition des Noëls bourguignons de La Monnoye*, par M. Feurtiault.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse exprime, au nom de cette Société, l'espoir que l'Académie de Mâcon voudra bien continuer d'entretenir avec elle des relations d'échange. Le secrétaire perpétuel est chargé de veiller à la régularité des envois à faire à cette Société.

L'Académie décide qu'elle échangera ses publications avec la Société dite *Smith sonian institution*, de Washington.

M. Lacroix remet aux membres présents des exemplaires d'une notice biographique de *Joseph Dombey*, due à la plume de M. Cap, membre correspondant. Il est chargé de transmettre à ce dernier les remercîments de l'Académie.

M. J. Canonge fait hommage à l'Académie d'un Recueil de poésies intitulé *Olim*. M. Boussin est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

MM. Gueneau d'Aumont et Lacroix font don à l'Académie de 80 jetons des Etats de Bourgogne. Ils reçoivent les remercîments de l'assemblée.

M. le Trésorier soumet les comptes des recettes et dé-

penses pour l'année expirée ainsi que le projet de budget pour 1860. L'Académie donne son approbation aux propositions de son trésorier.

M. Chavot fait hommage à l'Académie, au nom de M. Aug. Bernard, d'un ouvrage intitulé : *Description du pays des Ségusiens*. Il est chargé d'en faire l'examen.

Sur la proposition de M. de Parseval-Grandmaison, une commission est instituée pour examiner les propositions d'achats de livres, œuvres d'art, objets scientifiques, etc., faites par les membres de l'Académie, et discuter toutes les questions intéressant les collections de la Société. Cette commission est composée de MM. Lacroix, Ch. Pellorce et de La Rochette.

La parole est donnée à M. de Surigny pour lire une appréciation d'une publication intitulée les *Noëls* d'Aimé Piron, offerte à l'Académie par son auteur, M. Mignard, à l'appui de sa candidature au titre de membre correspondant. M. de Surigny, après avoir fait l'éloge de cette édition recommandable par le soin et les recherches dont elle a été l'objet et par son excellente préface, conclut à l'admission de M. Mignard parmi les membres correspondants. L'Académie adopte les conclusions du rapporteur.

L'ordre du jour appelle la mise en délibération des conclusions proposées par la commission chargée d'examiner le mémoire envoyé sur la question de concours pour 1858. Ces conclusions, après une longue discussion, sont mises aux voix et adoptées. En conséquence, l'Académie décide que le mémoire présenté ne satisfaisant pas complétement aux conditions du programme, il n'y a pas lieu de décerner le prix proposé; mais qu'à raison toutefois des recherches étendues dont ce travail témoigne et de certains mérites d'appréciation qu'il renferme, il sera offert à l'auteur, à titre d'encouragement, une médaille d'or d'une valeur de 200 francs.

On procède à l'ouverture du billet cacheté qui contient le nom du concurrent et portant l'épigraphe suivante,

reproduite en tête du mémoire présenté : « *Il me semble qu'il y a autant de genres de peintures que de genres de poésies; mais c'est une division superflue.* » Le nom de M. Jules Renouvier, avocat à Montpellier, est proclamé par M. le Président.

Sur la proposition de M. Ch. Pellorce, l'Académie adopte, pour 1860, une question de concours conçue en ces termes : « Rechercher les origines de l'établissement » du christianisme dans la contrée qui a formé plus tard » le Mâconnais jusqu'à l'établissement de l'évêché. »

On procède au scrutin pour diverses élections. Sont nommés :

Président, en remplacement de M. Fournier, démissionnaire, M. Bournel.

Membres résidants : MM. Duponnois et Perrachon.

Membre correspondant : M. Mignard.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire perpétuel,

Ch. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 1859.

Présidence de M. BOURNEL, président.

Membres présents : MM. Aubert, Bouchard, Bournel, Chavot, Dunand, Duponnois, Fournier, Lacroix, Martigny, Mastier, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce, Perrachon, Ch. Rolland, Saulnier, de Surigny.

A l'ouverture de la séance, M. Bournel, en prenant possession des fonctions de président, prononce quelques paroles conçues en ces termes :

MESSIEURS,

En apprenant l'élection qui, dans votre dernière séance, m'a déféré le fauteuil dans lequel je viens de m'asseoir, mon premier mouvement a été un sentiment de profonde gratitude pour une marque si honorable de votre estime ; le second, un sentiment de crainte en faisant un retour sur moi-même.

Ceci, croyez-le bien, Messieurs, n'est le langage ni de l'orgueil qui prend le masque de l'humilité, ni de la suffisance qui se cache sous le voile d'une fausse et hypocrite modestie : c'est la juste appréciation de mes forces et du fardeau qui leur est imposé.

Si j'ai l'inappréciable avantage de figurer dans votre docte compagnie, je ne le dois, vous le savez, qu'au bienveillant patronage de l'illustre vieillard qui a laissé parmi vous d'impérissables souvenirs. Membre assidu mais silencieux de vos réunions, j'aurais voulu y rester toujours dans mon obscurité. Vous ne l'avez pas permis ; vous m'avez élevé à un poste que je n'aurais pas osé briguer, dont j'aurais voulu décliner l'honneur et la responsabilité. Puissé-je ne pas tromper l'espoir que des intelligences d'élite ont mis en moi, et trouver, dans mon ardent désir de le justifier, un secours contre mon insuffisance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. J. Renouvier, lauréat du concours littéraire de 1858, exprime à l'Académie sa reconnaissance pour la distinction qui a été accordée à son travail, et sollicite le titre de membre correspondant. MM. de Surigny et Ch. Pellorce font observer, à l'appui de la demande de M. J. Renouvier, qu'il est de tradition, dans la Société, que les auteurs des mémoires couronnés par l'Académie lui soient associés en qualité de membres correspondants. L'assemblée, faisant droit à cette observation, renvoie à la fin de la séance pour procéder au scrutin sur l'élection du candidat.

M. le Secrétaire perpétuel lit une lettre par laquelle M. Mignard, élu membre correspondant lors de la dernière séance, exprime ses remercîments à l'Académie.

M. le docteur Aubert fait don à l'Académie d'un ouvrage intitulé : *la Médecine traditionnelle, par M. Sabatier.*

M. Chavot a la parole pour lire un rapport sur une publication de M. Désiré Monnier, membre correspondant. Il s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

M. Désiré Monnier, membre correspondant, vous a adressé un exemplaire de l'*Annuaire du département du Jura* publié par lui l'année dernière. Vous m'avez chargé. Messieurs, de vous présenter un rapport sur cette publication, et je viens aujourd'hui vous rendre compte de mon examen.

M. Désiré Monnier est connu déjà depuis longtemps par d'intéressantes publications sur divers sujets historiques, insérées pour la plupart dans les *Annuaires* du département du Jura.

L'*Annuaire* de 1858 est divisé en quatre parties : la première est consacrée aux divisions du temps, à l'*almanach* proprement dit, et est suivie d'une histoire contemporaine de la comète de Charles-Quint ;

La deuxième partie, consacrée aux *Annales anciennes,* contient des notes pour l'histoire de plusieurs communes du Jura et une notice biographique ;

La troisième partie, relative aux renseignements statistiques, est en même temps un *Guide du voyageur dans le Jura ;*

La quatrième et dernière partie se subdivise en quatre sections:

1° Administration générale ;

2° Administration divisionnaire ;

3° Administration départementale ;

4° Administration cantonale et communale.

Comme on le voit, l'*Annuaire* de 1858 est à la fois historique et administratif. La partie administrative, contenant 250 pages sur 650 que renferme le volume, se fait remarquer par l'ampleur de ses développements, par sa bonne classification et par l'exposé de nombreux renseignements statistiques au point de vue soit de l'intérêt général, soit de l'intérêt particulier. Nous devons, pour cette partie, borner là notre appréciation ; car, quels que puissent être le mérite de l'exposé et l'utilité de ses renseignements, néanmoins, pour nous, habitants de Saône-et-Loire et membres d'une Société littéraire, la partie historique doit naturellement offrir plus d'attraits ; c'est d'ailleurs celle à laquelle l'auteur a donné le plus d'étendue.

Une des notices les plus intéressantes est celle consacrée à l'histoire de l'abbaye de Baume. Cette abbaye a donné, comme on le sait, les deux premiers abbés de Cluny, Bernon et Odon. Voici comment l'auteur s'exprime sur ces deux illustres personnages :

« Ce fut en ces temps d'anarchie (889) que le comte Bernon, possesseur de grandes terres dans le pays de Scodingue, dégoûté du commerce de la cour et des grandeurs de ce monde, alla, avec Laisin, neveu du comte Audon, bâtir à Gigny un moutier qu'il dota de ses propres fonds, et dont il fut le premier abbé. Rodolphe lui céda, en 894, la celle de Baume, ainsi qualifiée parce qu'elle n'était plus que l'ombre d'une abbaye, par suite d'une catastrophe qui l'avait sans doute anéantie pendant les différentes irruptions des Normands, de 888 à 892. Bernon réunit dès lors Gigny à Baume, dont il fit sa résidence après y avoir fait revivre la règle de saint Colomban ou de saint Benoît d'Aniane. La chronique du moine Albéric, sous l'an 895, fait mention de ce personnage célèbre dans les termes suivants : *Hoc tempore claruit in Burgundiâ sanctus Berno, ex comite abbas Gigniacensis cœnobii à se fundati.* Bernon fit à cette époque le voyage de Rome, et obtint du pape Formose une bulle qui confirma à l'abbaye de Gigny toutes les possessions dont sa piété l'avait dotée, ainsi que le monastère de Baume, *nec non cellam quæ vocatur Balma.*

» Un vassal de Louis-l'Aveugle, roi d'Arles, de Provence et de Bourgogne, Bernard, s'était emparé de l'abbaye de Baume. Bernon en porta ses plaintes à Hermengarde, mère de Louis et régente du royaume, qui, en 898, tenait à Varenne des plaids généraux en l'absence du prince, alors occupé en Italie. Cette reine, faisant droit à la réclamation, ordonna que le monastère fût restitué à ses légitimes possesseurs. La sentence me paraît assez étrange : elle sanctionne un abus d'autorité commis par l'usurpateur Rodolphe au préjudice du prince auquel elle est rendue. Rodolphe en sut profiter, et, saisissant en même temps l'occasion de l'absence de Louis, il agrandit son usurpation en s'emparant de la Bourgogne, qu'il ne possédait pas encore, bien qu'il en eût été fait roi en 888.

» En 904, Rodolphe confirma la concession de l'abbaye de Baume au profit de Bernon, qui avait déjà soumis à ce monastère restauré celui de Gigny : *Monasterium Gimniacum abbatiæ Balmensi subjugavit*, fait attesté par la vie de saint Odon. C'est ainsi que Baume devint chef d'ordre. Le roi Rodolphe, dans son

diplôme, prend la peine de décrire la situation de Baume, avec des circonstances qui ne permettent pas de s'y méprendre : *Quandam cellam Balmam nomine, ad fontem Salliæ, in comitatu Scutendis sitam* (1), *quam Gigniacenses monaschi a fundamentis restruxerant.*

» L'illustre abbé ayant, en 910, tiré six moines de Baume et six de Gigny, les conduisit dans les états du comte Guillaume, duc d'Aquitaine, où ce prince venait d'ériger, à Cluny, ce magnifique établissement qui devint si fameux dans les annales monastiques de la France.

» Son séjour à Baume fut signalé par l'arrivée de deux personnages que nous devons bien nous garder de passer sous silence.

» Fils d'Abbon, de la première noblesse française, Odon, né à Tours en 879, avait été élevé d'abord à la cour du duc d'Anjou, ensuite à celle de Guillaume-le-Débonnaire, duc d'Aquitaine, dont nous venons de faire mention. Sous ce prince, il fit un service militaire qu'il abandonna dès l'âge de dix-neuf ans pour se consacrer à Dieu dans la communauté des chanoines de Saint-Martin. Ses goûts littéraires le dirigèrent vers la biographie. C'est dans ses recherches des meilleurs ascétiques qu'un exemplaire de la vie de saint Benoît d'Aniane lui tomba sous la main, et que la lecture de ce livre lui fit comprendre combien il était encore éloigné de la perfection à laquelle il aspirait. Dès ce moment, il songea à passer de l'institut des chanoines à celui du cloître.

» Le comte d'Anjou, Fulcon, lui avait donné pour compagnon de ses desseins un de ses conseillers, officier dans ses armées, nommé Aldegrin, qui cherchait à se retirer du service après y avoir signalé sa valeur. Ces jeunes gentilshommes, s'étant renfermés dans une cellule fort étroite, firent l'essai de la vie cénobitique jusqu'à ce qu'ils pussent découvrir, pour leur donner un asile, une laure telle que la rêvait leur austère imagination. Il fut résolu qu'Aldegrin irait à Rome, comme à la source la plus sûre, s'informer en quel lieu de la chrétienté on servait le seigneur avec le plus saint zèle, afin de s'y faire admettre tous deux. Or, en passant par la Haute-Bourgogne, Aldegrin s'arrêta au monastère de Baume, alors dirigé par Bernon; et, croyant avoir atteint l'objet de leurs vœux, il écrivit à son ami pour lui désigner ce séjour mélancolique, en lui mandant qu'il l'y attendait, parce qu'il désirait le rendre juge à son tour de l'excellence de ce choix.

(1) Pour *Scutingis*, le comté de Scodingue.

» Odon, sur la seule parole de son ami, se défit de son canonicat, et, jeune homme de trente ans, il vint, en 909, tomber entre les bras du bienheureux abbé de Baume, qui les lui ouvrit avec beaucoup de joie. C'est à peine si le nouvel adepte avait achevé l'année du noviciat lorsqu'il fut donné pour maître aux novices et chargé de tous les soins relatifs à leurs études et à leurs exercices de piété. Son supérieur, lui trouvant toutes les qualités qui constituent le vrai religieux, le jugea digne du sacerdoce; et, sans l'en prévenir, il pria l'évêque de Limoges, Turpion, de venir à Baume pour l'ordonner : ce qui aurait eu lieu en 926, sans doute par la permission de l'évêque diocésain. Ce fut au prélat qui l'avait ordonné qu'Odon adressa, depuis, la dédicace de ses trois *Livres des prêtres et de la prêtrise suivant la prédiction de Jérémie*, que l'on possède parmi ses autres ouvrages sous le titre d'*Occupations* ou de *Conférences*. La sainteté de sa vie lui a valu la canonisation. Sa carrière s'acheva le 18 novembre 942, à l'abbaye de Cluny, qui lui était confiée. »

Le *Guide du voyageur dans le Jura* présente autant d'intérêt que les notices historiques proprement dites. Il est même plus complet sous certains rapports, car, indépendamment des renseignements statistiques et de l'indication des monuments, il fait de chaque localité une histoire sommaire, sans oublier la biographie des hommes qui l'ont illustrée.

Voici comment l'auteur s'exprime au sujet de Saint-Amour, de cette petite ville enclavée dans notre département et dont l'histoire est presque liée à celle de notre petite ville de Cuiseaux :

« Si le voyageur est curieux de savoir la valeur des bourgeois de Lons-le-Saunier au XII[e] siècle, nous l'aiderons dans cette recherche, en lui citant un acte de l'an 1147, où Guillaume, comte de Mâcon et de Bourgogne, a donné pour le salut de son âme, à Dieu et au monastère de Cluny, un bourgeois et une berne de sel, *quemdam burgensem et bœrnam :* ces deux marchandises, l'une portant l'autre, valaient 4,000 sous, monnaie de Cluny, et quatre mules. Nous ne saisissons point dans quelles proportions serait aujourd'hui la valeur en plus d'un bourgeois de Lons-le-Saunier. »

Nous citerons encore sa notice sur Cuiseaux :

« Nous sommes arrivés dans cette zone viticole du Jura qui est si riche de nature et de population, où, de dix minutes en dix minutes, nous pouvons passer d'un village ou d'un hameau à l'autre. Nous laissons encore à notre droite Villette et Alonal, dont les carrières de marbre sont appréciées, pour entrer à Saint-

Amour, petite ville commerçante et paisible, bâtie dans une contrée qui réunit les agréments de la plaine et ceux de la montagne. Son altitude moyenne est de 265 mètres, et sa population de 2,256 habitants. (Il est à 6 kilom. de Coligny, 26 d'Orgelet, 7 de Cuiseaux, 14 de Saint-Julien, 26 d'Arinthod, 23 de Louhans, 33 de Lons-le-Saunier.)

» Son nom primitif était *Vinciacum*, et son origine antérieure à l'arrivée des Burgondes, si l'on en juge par les médailles gauloises et romaines que le sol a souvent restituées. On assure même que ce lieu a été décoré d'un temple consacré à l'Amour et à Mercure, et que c'est pour s'opposer à ce double culte que les premières autorités chrétiennes lui ont substitué la double dulie de saint Amator et de saint Viator. La tradition veut que Gontran, roi de Bourgogne, revenant de l'abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune, au mois d'août 585, fut assailli par une tempête sur le lac de Genève, et qu'il fit vœu en ce moment de bâtir une église en l'honneur des saints martyrs de la légion thébaine, dont il emportait les reliques, dans la première ville de ses Etats qu'il rencontrerait sur son passage. Si ce prince vint prendre la route de Genève en Séquanie, il dut arriver d'abord à Mauriana, qui était alors la première cité du Mont-Joux; mais les traditions populaires manquent toujours par quelque chose. Après cela venait encore Arinthod, qui était la seconde ville sur cette route de traverse du Jura; car Arinthod, qui avait un temple dédié à Mars Ségomon, devait avoir rang de ville dans la Séquanie. Toutefois, il serait permis de supposer que, depuis la chute de l'empire sous la pression des barbares du Nord, les deux villes que nous citons fussent en ce moment détruites, et que celle de *Vinciacum* fût seule existante. Quoi qu'il en soit de cette circonstance accessoire du voyage de Gontran, les reliques de saint Amator et de saint Viator furent déposées à *Vinciacum*, dans une église fondée par le roi de Bourgogne. Le nom d'*Amator* s'est contracté dans celui d'*Amour*, ou peut-être le nom d'Amour a-t-il prévalu : il y a sur le territoire de cette commune un lieu habité qu'on appelle le *Mont-d'Amour;* c'est une particularité digne de remarque.

» Au reste, une charte de l'an 930 ou 931 appelle *burgum et ecclesiam Sancti-Amoris* (et non *Sancti-Amatoris*) les lieux qui nous occupent. Nous parlerons ailleurs du culte de saint Viateur à l'occasion de l'Aubépin, qui est un village à château situé au-dessus de la montagne, à l'orient de Saint-Amour.

» Un monastère se fonda près de la basilique, et ces établis-

sements, réunis aux habitations, furent donnés par les successeurs de Gontran à l'abbaye de Saint-Vincent de Mâcon.

» Ce qui est appelé bourg de Saint-Amour en 930 est appelé *villa quæ dicitur Sancti-Amoris* en 1190. Il est bien difficile de décider si *villa*, dans cette occasion, exprime une ville ou bien un village : car de plus grandes villes que Saint-Amour, telles que Dijon, Dôle et même Besançon, ont été aussi qualifiées de *villæ*. Il est question, en 1266, d'un fort de ladite *ville*, dans une charte en langue française concernant Saint-Amour : ce qui semble devoir décider la question.

» L'illustre Guillaume de Saint-Amour, docteur de la Faculté de Paris, mit son sceau à cette pièce. Il était alors en disgrâce et exilé dans sa patrie. Plus tard, il regagna la capitale de la France, où il reçut une ovation complète; mais il revint finir ses jours dans sa ville natale, ce qui arriva le 12 septembre 1272.

» A cette époque, Saint-Amour recevait ses franchises de Guillaume de l'Aubépin, son seigneur immédiat : car le seigneur suzerain était Jean de Chalon, baron d'Orgelet. De la maison de Saint-Amour, la terre de ce nom passa à Jean de Damas, et de la race de celui-ci à l'illustre Philibert de la Baume, la haute illustration de Saint-Amour. On nous pardonnera de répéter ici un passage de dom Grappin : « Elevé dans une cour brillante, » où il devint grand écuyer, le baron de Saint-Amour cultiva » les grâces de son esprit, et les rendit aussi utiles à son maître » que glorieuses pour lui. Il reçut d'un grand roi ce que les dons » du génie obtiennent rarement, et qui, jusqu'à lui, n'avait pas » eu d'exemple. Henri VIII, roi d'Angleterre, près duquel il » était ambassadeur de Charles-Quint, ne put voir sans admi- » ration toutes les belles qualités du baron; il lui en donna même » une marque singulière, et qui prouve jusqu'à quel point » l'empire de l'éloquence peut subjuguer les plus grandes âmes : » il le revêtit pour un jour de son autorité, et lui remit les » insignes de la royauté qu'il exerça pleinement à Londres; et » cette distinction flatteuse fut applaudie de la nation anglaise. »

» La petite place de Saint-Amour a eu le courage de soutenir des siéges. Au XVe siècle, tandis que Jean de Damas, seigneur de cette terre, qui avait été général des armées du duc de Bourgogne et comblé de ses bienfaits, osait se tourner contre la duchesse Marie, à la mort de Charles, Désiré Vieux, au contraire, bailli de Saint-Amour et patriote incorruptible, aima mieux se retirer en pays étranger que d'abandonner la cause de sa souve-

raine. Il s'agissait alors de la guerre de Louis XI contre le comté de Bourgogne.

» Plus tard, en 1637, lorsque Saint-Amour se vit assiégé par le duc de Longueville, le docteur Chappuis, fondateur de la collégiale et du couvent de Saint-François dans cette ville, auteur de plusieurs ouvrages, fit au général français cette noble réponse : « Je ne puis promettre autre chose à votre Altesse que de » soulager et consoler mes compatriotes, de les encourager à » faire leur devoir et de mourir avec eux. »

» Après les grands hommes que nous avons déjà cités, nous ne devons pas omettre : Antoine Colombet, jurisconsulte au XVIe siècle; Jean de Saint-Amour, l'un des artistes qui ont décoré l'église de Brou; Millet, traducteur d'auteurs grecs en latin; le lieutenant-général baron Meunier; MM. Prost et Chambard, statuaires, l'un à Lyon, l'autre à Paris.

» A Saint-Amour, atelier de marbrerie où l'on travaille les marbres du canton qui sont les plus exploitables, tels que la brèche d'Alèpe, dont la carrière n'est considérée que comme un bloc erratique. Il est situé aux portes mêmes de la ville, et sur le point de s'épuiser : ce marbre est d'autant plus précieux qu'on ne le trouve qu'en Syrie et dans le Piémont. On y traite aussi le marbre rosé d'*Alonal*, le jaune de *Balanoz*, le marbre hépathique de *Montagnat*, le granit cendré de *Champagne*, le marbre noir de *Nantey*, la pierre lithographique de *Nanc*, le marbre sanguin d'*Augea*, le marbre jaune de *Rotalier*, etc., etc. Quelques-unes des carrières d'où ils sont extraits avaient été ouvertes, dans le cours du XVIe siècle, par les conseils et sous les auspices de Philibert de la Baume-Saint-Amour, et il paraît qu'il s'y était formé des artistes assez distingués pour être employés à Brou, comme souverains maçons (qualité beaucoup plus au-dessus de ce que nous appelons maîtres maçons de nos jours), tels que Jean de Saint-Amour et Benoît de Montagnat; mais, depuis cette époque jusqu'à 1815 ou 1816, elles avaient été abandonnées.

» Saint-Amour a eu, dans le temps, un maire honoré du titre de vicomte mayeur, un bailli, un juge des gabelles, un subdélégué, une maréchaussée, un gouvernement militaire, une maladrerie, un hôpital tenu par des sœurs de Sainte-Marthe; un couvent de Grands Augustins, un de Visitandines, un d'Annonciades, enfin un quatrième couvent de Capucins, une église collégiale et paroissiale, une chapelle de pestiférés, la chapelle de Bon-Rencontre, des maisons de charité, des chevaliers de l'Arquebuse. Il est aujourd'hui le siége d'une justice de paix et

de toutes les autorités subalternes qui affèrent à un chef-lieu de canton. Il a de plus un collége tenu par M. Corneille de Saint-Marc, auteur d'une histoire de Guillaume de Saint-Amour et de notes historiques sur cette ville. »

L'auteur a placé en tête de son volume une dissertation spéciale, intitulée *Terre des Francs*. Il a trouvé ces expressions dans une charte de 821 contenant donation, en faveur de l'abbaye de Condat, d'une terre ayant pour confins méridionaux la terre de Saint-Oyen et *des francs (à meridiè, sancti Eugendi et Francorum)*. Il dit que, jusqu'ici, aucun historien n'a remarqué ces expressions auxquelles on doit attacher une grande importance, et dans sa dissertation il prétend qu'elles se justifient par la présence des Francs dans le Jura.

Dans les premiers temps de notre histoire, les expressions citées ont pu devoir leur origine à l'existence de colonies frank dans nos contrées. Mais, au moyen âge, les seigneurs faisaient *francs* leurs serfs ruraux en leur concédant la liberté. Par cette concession, les anciens serfs étaient assimilés aux hommes d'origine libre, c'est-à-dire aux anciens conquérants. A ces *affranchis* étaient laissées des terres dont les produits leur appartenaient, mais sous certaines redevances qui constituaient ainsi au profit du seigneur une reconnaissance du *domaine*.

Si les Cartulaires de Saint-Vincent et de Cluny eussent été publiés, l'auteur y aurait trouvé souvent répétées des expressions semblables à celles par lui citées, et il ne leur aurait pas assigné une cause aussi restrictive. Au moyen âge, les *francs* étaient des colons libres possédant, indépendamment de leurs tenures privées, des communaux désignés sous l'expression générale de *terre des Francs*.

Nous ferons encore une observation critique. Dans le *Guide du voyageur*, p. 287, nous trouvons le passage suivant :

« Reprenant la grande route avant d'arriver à Joude, nous entrons sur le département de Saône-et-Loire, et particulièrement sur le canton de Cuiseaux, que nous allons traverser sur la longueur d'environ 3 kilomètres.

» Cette petite ville du duché de Bourgogne, enclavée dans la Franche-Comté, n'est pas sans illustration. Nous lui devons une mention convenable, bien qu'elle soit étrangère au département du Jura. Elle a 1,634 habitants, 381 maisons, 429 ménages ; hôpital, collége communal, école primaire, perception, bureau de poste, receveur de l'enregistrement, justice de paix, brigade de gendarmerie.

» L'église de Cuiseaux, sous le titre de saint Thomas de Cantorbéry, est le seul monument ancien : son transept et son clocher, reste d'architecture romane, sont du XII[e] siècle ; le reste est ogival du XV[e] siècle. Les stalles, qui décorent le sanctuaire, datent de cette dernière époque, et présentent dans leurs ornements des caprices de l'art très-curieux. Il en est qui sont plus significatifs que la décence ne semblerait le permettre : sur un des panneaux, l'artiste a représenté un renard en chaire, affublé d'une longue robe et d'un capuchon, un chapelet dans une patte, ayant l'autre étendue, la gueule ouverte, l'attitude d'un prédicateur. Des poules semblent l'écouter avec attention et se pressent pour l'entendre. Elles ne s'aperçoivent pas qu'il en a déjà saisi une dont on voit la tête sous un des plis de sa robe. C'est la représentation d'un fabliau très-commun du moyen âge, un avertissement au peuple qu'il devait se tenir en garde contre la séduction et l'hypocrisie.

» Le titre le plus ancien où il soit fait mention de Cuiseaux est l'acte de fondation de l'abbaye du Miroir, en 1131. Il est probable que cette petite ville dut son origine au prieuré de Mouz ou de la Madeleine, qu'y fondèrent les moines de Gigny. Jean de Cuiseaux lui accorda, en 1265, ses franchises par une charte qui fut approuvée de Philippe, archevêque de Lyon, et de Henri d'Antigny, sire de Sainte-Croix ; elles étaient plus libérales et plus étendues que ne l'étaient alors les franchises de plusieurs autres villes. On voit, par un terrier de l'an 1489, que trente-huit gentilshommes étaient propriétaires de fiefs relevant du seigneur de Cuiseaux, ce qui donne l'idée de l'importance de cette baronnie.

» Le 25 juin 1477, cette ville, qui était restée fidèle au parti de Marie de Bourgogne, fut assiégée et incendiée par Craon, gouverneur de la province sous Louis XI. Elle éprouva aussi de nombreux désastres pendant les guerres de religion, et fut de nouveau incendiée en 1518, 1540, 1578, et décimée par les pestes de 1584 et 1587. En 1636, le capitaine Lacuson y commit des excès comparables à ceux du fameux baron des Adrets. En cette année, cette petite place tomba au pouvoir d'un corps d'Impériaux, qui, sous la conduite du baron de Clinchant, vint l'assiéger. Quoique de petite enceinte et mal fortifiée, elle n'eût pas laissé d'arrêter ce général, dépourvu de canons et de munitions de guerre. Les habitants se laissèrent persuader par un capucin de Saint-Amour, qui les engagea, de la part des Allemands, à se rendre, les assurant qu'il ne leur serait fait aucun mauvais trai-

tement; mais l'ennemi ne fut pas plutôt introduit dans la ville qu'il viola sa parole et y commit toutes sortes d'exactions et de cruautés. Des recherches, qui n'excluent pas tout à fait cette version, ont fait découvrir que la place fut livrée par le sieur Lurbe, qui y commandait pour le roi et qui fut gagné par l'or des Allemands.

» Des trente-six tours qui défendaient les murs d'enceinte, il n'en reste plus que quatre.

» Cuiseaux est la patrie de Claude et de Guillaume Paradin, historiens de la Bourgogne et de Lyon, dans le XVIe siècle.

» Sur une route qui conduit à Louhans, à 6 kil. de Cuiseaux, et à notre gauche, nous trouverions l'ancienne abbaye du Miroir, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1131, comme nous l'avons dit plus haut. Cette abbaye, bientôt après son établissement, eut de sérieux démêlés avec le prieuré de Gigny, au sujet des dîmes, querelles dont s'occupèrent saint Bernard, d'une part, et Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, de l'autre. Les moines de Gigny, impatients de se voir rendre justice, se la rendirent eux-mêmes : en 1150, ils firent raser les bâtiments du Miroir et livrer au pillage le mobilier. L'église, quoique diminuée d'un quart de sa grandeur primitive, est encore vaste et belle. Il n'y reste rien des riches verrières qui en faisaient l'ornement, et sur lesquelles on remarquait des peintures très-curieuses; elles étaient dignes de Calot. Un diable en jeune femme, dit l'abbé Courtépée, tient un fouet à la main pour donner la discipline à un moine; un autre, déguisé en renard, lève la queue et lâche un vent pour éteindre la lampe d'un bon moine qui prie Dieu.

» Berchoux, dans sa Gastronomie, à l'occasion des poulardes et des chapons de la Bresse, a accordé une mention honorable aux Bernardins de l'abbaye du Miroir.

» On a tiré du sol du Miroir un bloc de chêne fossille, agathisé; il est déposé au musée de Lons-le-Saunier. »

L'auteur paraît croire que le comte Guillaume avait donné à Cluny un *bourgeois* comme il aurait donné un cheval, tandis qu'il ne s'agit évidemment, dans la charte citée, que de la *redevance* due par le bourgeois au seigneur. Une connaissance plus exacte des effets de la féodalité sur les conditions sociales aurait préservé l'auteur des deux erreurs que nous venons de signaler.

Ces légères critiques ne sauraient porter une atteinte sérieuse aux mérites de l'œuvre. Nous savons déjà, par l'exemple donné par un de nos honorables collègues, homonyme de l'auteur, comment l'attrait et l'intérêt historiques peuvent venir se joindre

à l'utilité de la statistique. M. Désiré Monnier est entré depuis longtemps dans la même voie. De pareilles œuvres méritent approbation et encouragement, car, au bout de quelques années, l'histoire de chaque localité se trouvant faite, l'histoire générale s'en dégagerait par un simple travail de coordination.

L'œuvre de M. Désiré Monnier me paraît aussi remarquable par la forme que par le fond, et l'Académie ne peut que se féliciter de le compter au nombre de ses membres correspondants.

M. le Président procède à la recomposition des comités permanents dont les fonctions ont cessé à la fin de 1858. Il désigne les membres de ces comités qui se trouvent composés ainsi qu'il suit :

Comité permanent d'agriculture : MM. J. de Parseval-Grandmaison, vice-président; Jard, Perrault de Jotemps, Reboul, Dunand, Duperron.

Comité permanent des travaux historiques et archéologiques : MM. de Surigny, Ragut et Chavot.

Comité permanent des recherches académiques : MM. Duponnois, Lacroix, Pellorce, Ch. Pellorce.

Comité permanent de la Bibliothèque : MM. Lacroix, Ch. Pellorce, de La Rochette.

M. Ch. Pellorce fait un rapport verbal sur les ouvrages présentés par M. J. Simonnet à l'appui de sa candidature au titre de membre correspondant.

On procède aux scrutins renvoyés à la fin de la séance. MM. J. Renouvier et Simonnet sont élus membres correspondants.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire perpétuel, CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1859.

Présidence de M. BOURNEL, président.

Membres présents : MM. Bouchard, Bournel, Boussin, Chavot, Dunand, Duponnois, Duperron, Gueneau d'Aumont, Lacroix, Martigny, Mastier, Monnier, Pellorce, Ch. Pellorce, Perrachon, de La Rochette, Saulnier, de Surigny.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante, adressée par M. le Président de l'Académie de Lyon au Président de l'Académie de Mâcon :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» L'Académie de Lyon, désirant resserrer les liens qui l'unissent déjà à quelques-unes des Sociétés savantes des départements voisins, a décidé qu'elle inviterait les présidents, les secrétaires perpétuels et généraux ou annuels titulaires de ces Sociétés à assister à ses séances publiques et privées ainsi qu'aux réunions du comité archéologique créé dans son sein.

» La Société que vous dirigez, Monsieur le Président, devait naturellement être comprise dans cette mesure. Notre Compagnie a trop bien su apprécier l'importance des travaux de l'Académie de Mâcon pour ne pas éprouver le besoin d'établir avec elle des relations plus intimes, et nous serions heureux d'apprendre de vous que notre appel a été entendu.

» J'ai l'honneur, etc.

» *Le Président*, SAUZET. »

On décide qu'il y a lieu d'accepter la flatteuse invitation de l'Académie de Lyon, et M. le Secrétaire perpétuel est chargé d'exprimer à cette Société savante les remerciments de l'Académie de Mâcon.

M. Chavot donne communication, ainsi qu'il suit, d'une copie de l'acte de vente fait par le comte Jean, en 1238, du Mâconnais au roi Louis IX, due à l'obligeance de M. Robert, sous-intendant militaire a Paris.

Littera Johannis, comitis Matisconensis, et Aales, ejus uxoris, de escambio et venditione comitatus Matisconensis. — 1238.

Ego Johannes, comes Matisconensis, et ego Aales, comitissa ejus uxor, notum facimus tam presentibus quam futuris quod nos escambivimus, vendidimus et quitavimus in perpetuum karissimo domino nostro Ludovico regi Francorum illustri et heredibus suis comitatum Matisconensem cum ejusdem comitatus pertinentiis in regno Francie et quicquid habebamus in partibus illis et in Burgundia in regno Francie, sit de feodo, sit de domanio, per quemcumque modum haberemus, sive per hereditagium, sive per conquestum, sive per alium modum, nichil in predictis penitus nec jus nec aliud retinentes. Et dominus Rex, propter istud escambium, propter istam venditionem et propter istam quitationem, nobis donat decem milia librarum turonensium in denariis et mille libras turonenses de redditu in Normannia assistas, videlicet quingentas libras ad scaquarium (1) Pasche et quingentas libras assistas in terra extra forterictam et extra castrum; et si in terra quam dominus Rex nobis assideret esset aliquod herbergagium sine forteritia, illud herbergagium nostrum esset. Et omnia predicta nos tenemur deliberare et garantire eidem domino Regi ubique contra omnes gentes; et si forte in predictis aliquid contingeret quod non possemus garantire, illud teneor escambire domino Regi ad valorem in terra mea Francie in feodo ejusdem domini Regis. Et de predictis decem milibus libris, dominus Rex tradet nobis ad presens quinque mille libras turonenses. Et sciendum est quod si istud escambium,

(1) Echiquier *(scacarium) vel ærarium regium apud Normannos.* Les officiers du fisc versaient leurs recettes au Trésor à Pâques et à la Saint-Michel.

ista venditio et ista quitatio non placeret eidem domino Regi, potest se penitere sine se meffacere erga nos a nativitate sancti Johannis Baptiste infra tres annos. Et si peniteat, nos tenemur reddere domino Regi predicta quinque milia libras, tali modo quod illud quod receperit de dicta terra ultra custus computatum erit in paga nostra; et si dictas quinque mille libras non habuisset de exitibus illius terre, nos eidem defectum reddere teneremur; et si de exitibus dicte terre plus recepisset, illud nobis redderet. Si autem idem dominus Rex vult tenere escambium, venditionem et quitationem ad terminum predictum vel ante, tenetur nobis reddere alias quinque mille libras ad eumdem terminum supradictum; et hoc quod exierit de illa terra, suum erit; et faciet nobis assidere ad eumdem terminum dictas mille libras redditus sicut superius continetur; et reddet nobis pro quolibet anno de dictis tribus annis transactis mille libras turonenses, si illi anni sint transacti. Hec omnia, prout superius continentur, ego Johannes, comes, et ego Aales, comitissa uxor ejus, super sacrosancta juravimus nos firmiter et inviolabiliter tenere et servare. Quod ut perpetue stabilitatis robur obtineat, presentes litteras sigillorum nostrorum munimine fecimus confirmari. Actum anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo octavo, mense Februarii.

(Scellé en cire verte, sur lacs de soie verte, du sceau du comte de Mâcon. — Le sceau de la comtesse a disparu).

Au dos est écrit : *Littera Johannis, comitis Matisconensis, et Aales, ejus uxoris, de escambio et venditione comitatus Matisconensis.*

M. Monnier est chargé de faire un rapport sur une brochure de M. Laboulaye, dans laquelle cet économiste développe une proposition tendant à obtenir du Gouvernement la publication immédiate des brevets d'invention.

M. H. Boussin donne lecture de la pièce de vers suivante :

AIMER, C'EST VIVRE.

A Mme F. A.

Ma sœur, à toi ces vers; sans broncher je m'apprête
A souhaiter encore une nouvelle fête.
Quelques esprits chagrins, maussades et grondeurs
Prenant, en me voyant, de petits airs frondeurs,

Peut-être me diront : A quoi bon cette date,
Inflexible compteur qui contrôle et constate
Qu'un an de plus tombé du cadran des saisons
C'est un sourire en moins de nos gais horizons,
Une fleur de nos jours sur sa tige séchée,
Une espérance morte, à nos cœurs arrachée ?
Mais qu'importe après tout. Nous sentons-nous vieillir,
Le sentiment en nous vient-il à défaillir
Parce que ton sourire est devenu plus grave,
Que sur ton front si pur le sentiment se grave
Au lieu de l'effleurer, de même qu'autrefois ?
As-tu moins de bonté dans le cœur et la voix ?
N'entends-tu pas toujours la muse intérieure
Qui te dit que l'amour, en te faisant meilleure,
En ouvrant à tes yeux un plus vaste horizon,
N'a fait que démolir le toit de ta prison,
Afin qu'entre le ciel et ton regard plus tendre,
Nul obstacle ne vînt comme un voile se tendre ;
Que ton cœur, libre enfin des entraves du temps,
N'eût plus à s'occuper d'automne ou de printemps ?
L'amour n'est-il donc plus cette blanche colombe
Dont le roucoulement va par-delà la tombe,
Qui sous son aile apporte à nos sens éperdus
Tous les divins secrets dans le ciel entendus ?
L'amour, c'est l'infini ; que fait donc une année
Dans le compte incertain de notre destinée ?
Si c'est un pas de plus vers le terme fatal,
C'est une pierre aussi du divin piédestal
Où l'homme, jour par jour, élevant sa statue,
Doit retrouver enfin sa grandeur abattue.
Le cœur seul fait la vie, et, vainqueur ou vaincu,
Il faut avoir aimé pour avoir bien vécu.
Aime donc, ô ma sœur, sans souci des années !
Qui donc ira compter combien de fleurs fanées
Le rosier du jardin a vu naître et fleurir,
Pâlir sous le soleil, puis sécher et mourir ?
Ne mêlons pas le chiffre à cet anniversaire,
Le chiffre gâte tout, c'est l'aigle dont la serre
Menace à tout instant notre pauvre troupeau ;
Il entrave le bien, il recule le beau.
Compter les ans, pourquoi ? Que peut faire le nombre ?
Mais plus un arbre est vieux et plus il verse d'ombre

A tous les fronts brûlés de la chaleur du jour ;
Plus le cœur a battu, plus il s'ouvre à l'amour.
Laissons nos jours couler, suivant leur douce pente,
Comme un ruisseau jaseur qui babille et serpente ;
Laissons à Dieu le soin de nous les mesurer;
Acceptons notre lot sans plaindre ou murmurer ;
Pour les trouver moins lourds, marquons d'une prière
Tous les beaux jours perdus et laissés en arrière,
Et marchons dans la vie en nous tenant la main :
Aujourd'hui comme hier aura son lendemain.
Aimons-nous, c'est la vie. Eh ! que fait la vieillesse
A qui sait bien aimer? Le doux parfum que laisse
L'amour au fond du cœur ne s'évapore pas,
Et nous le respirons à chacun de nos pas.
Lorsque tu vas heureuse, au sein de la famille,
De l'amour de ta mère à l'amour de ta fille,
Lorsque ta douce enfant avec son doux regard
Implore ton baiser qui vient toujours trop tard,
Et que ses beaux yeux bleus tout noyés de tendresses
Font, comme un chaud rayon, éclore tes caresses,
As-tu donc quelquefois pensé que le niveau
Des jours dont le seigneur déroule l'écheveau
Baissait à chaque pas? Ton cœur a-t-il pu craindre
Que le flambeau de vie en ta main pût s'éteindre,
Que l'ange de la Mort, réclamant son tribut,
Vînt suspendre ta course avant que d'être au but?
Non, non, dans ton enfant tu te sentais revivre,
En elle tu pouvais continuer et suivre
Le rêve qu'ici bas nous avons tous rêvé,
Que chacun rêvera sans le voir achevé ;
Tu reprenais ta vie à travers son sourire
Et son balbutiement que nul ne peut écrire ;
Tu sentais refleurir l'arbre de ton printemps,
Tout chargé de parfums, tout plein d'oiseaux chantants.
O perpétuité de notre vie en d'autres,
Doux battements de cœurs qui ne sont pas les nôtres,
Et par qui cependant nous aimons, nous tremblons !
O mes beaux chérubins, chers petits enfants blonds,
Je vous suis et vous aime ainsi qu'on suit la trace
D'un bonheur envolé que le cœur vous retrace,
Car vous êtes du ciel un doux pressentiment,
Et des jours écoulés un recommencement !

Non, non, tant que le cœur vibre jeune et sonore,
Tant que notre horizon d'un amour se colore,
L'âme peut s'envoler, mais peut-elle mourir,
Et la source de vie en nous-mêmes tarir?
N'avons-nous pas toujours l'éternelle jeunesse,
La fleur avec le fruit, le don et la promesse!
Et parce qu'une date à la chaîne du temps
Brise un de ses anneaux, est-ce moins le printemps?
Pour une urne de moins qui puisera son onde,
La source est-elle moins limpide ou moins profonde?
Une étoile de moins au ciel est-il moins bleu?
Aimons, aimons toujours, c'est le grand mot de Dieu.
Quand le temps égrenant nos jours heure par heure,
Ainsi qu'un chapelet, et qu'en notre demeure,
Autour du vieux foyer, tous aimants, tous unis,
Pareils à des oiseaux éclos aux mêmes nids,
Nous sentirons déjà s'appesantir nos ailes,
Et que nous parlerons des routes éternelles
Où l'homme tour à tour doit venir s'engager
Sur les pas toujours sûrs du divin messager,
Alors nous trouverons bien au fond de notre âme
Quelque charbon éteint de l'immortelle flamme
Que nous rallumerons au feu du souvenir,
Réchauffant au passé ce céleste avenir.
Et ce secret divin, qui brûle qui le touche,
Avant que la mort l'ait scellé sur notre bouche,
Nommons-le, devant tous, de son seul nom, l'Amour!
Confessons notre foi jusqu'à ce dernier jour
Où nous viendrons à Dieu porter ce témoignage
Et rendre notre vie ainsi qu'on rend un gage.
Notre cœur dans le ciel en sera parfumé,
Et Dieu nous bénira, car nous aurons aimé.

HIPPOLYTE BOUSSIN.

Cormatin, 1er novembre 1858.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 31 MARS 1859.

Présidence de M. BOURNEL, président.

Membres présents : MM. Bournel, Chavot, Dunand, Duponnois, Gueneau d'Aumont, Lacroix, Martigny, Monnier, Pellorce, Perrachon, Ch. Pellorce, de La Rochette, Saulnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Sur la proposition de M. Lacroix, l'Académie décide qu'elle échangera ses publications avec la Société archéologique d'Anvers.

M. Monnier donne lecture du rapport suivant sur une proposition émanée de la Société d'émulation pour l'industrie nationale de Paris, et tendant à faire modifier la loi sur les brevets d'invention en ce qui concerne leur publication.

MESSIEURS,

Frappée des avantages que produit en Angleterre la publication immédiate et séparée des patentes délivrées aux auteurs des inventions, la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale a demandé à notre Ministre de l'agriculture et du commerce que ce système fût substitué en France à celui actuellement en vigueur.

Dans la pensée, sans doute, que la réalisation de cette innovation aurait une plus grande chance de succès si une demande était faite à cet égard de plusieurs points de l'Empire, le bureau de la Société dont il s'agit vous a communiqué la délibération qu'elle a prise, en y joignant un spécimen de la publication d'un brevet français dans la forme des publications anglaises.

Avant de vous prononcer sur une question qui touche à des intérêts très-graves, vous avez désiré, Messieurs, qu'elle fût l'objet d'une étude préalable, et, dans votre dernière séance, vous m'avez fait l'honneur de me charger de vous faire un rapport à ce sujet. Je viens m'acquitter de cette mission.

Pour vous faire mieux apprécier la portée de la proposition, il n'est pas inutile de rappeler ici l'état de notre législation sur cette importante matière. Voici ce qui se pratique en France sous le régime de la loi du 5 juillet 1844 en ce qui concerne la délivrance et la publication des brevets d'invention :

Lorsqu'une demande a été trouvée régulière, un arrêté ministériel, dont expédition est délivrée au demandeur, le constate. A cet arrêté, qui constitue le brevet d'invention, est joint un duplicata certifié de la description et des dessins. Cette expédition est délivrée sans frais ; mais toute expédition ultérieure demandée par le breveté ou ses ayants cause donne lieu au payement d'une taxe de 25 fr., et les frais de dessins, s'il y a lieu, demeurent à la charge de l'impétrant (article 2).

Un décret, inséré au Bulletin des lois, proclame, tous les trois mois, les brevets délivrés pendant le trimestre expiré, ainsi que les certificats d'addition et de perfectionnement, les cessions et les déchéances de brevets (art. 14, 16, 21 et 39).

Les descriptions, dessins, échantillons et modèles restent, jusqu'à l'expiration des brevets, déposés au ministère où ils sont communiqués, sans frais, à toute réquisition. — Toute personne peut obtenir, à ses frais, copie des descriptions et dessins (art. 23).

Après le payement de la deuxième annuité de la taxe d'un brevet, les descriptions et dessins sont publiés, soit textuellement, soit par extrait.

Il est en outre publié, au commencement de chaque année, un catalogue contenant les titres des brevets délivrés dans le courant de l'année précédente (art. 24).

Le recueil des descriptions et dessins et le catalogue sont déposés au ministère et au secrétariat de chaque préfecture où ils peuvent être consultés sans frais (art. 25).

Toute atteinte portée au droit du breveté, soit par la fabrication des produits, soit par l'emploi de moyens faisant l'objet de son brevet, constitue le délit de contrefaçon (art. 40).

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, ce n'est que la deuxième année, au plus tôt, qu'il est réellement possible, à moins de faire le voyage de Paris, de prendre utilement connaissance des découvertes brevetées. Ce ne sont ni les proclamations trimestriellement insérées au Bulletin des lois, ni le catalogue annuel qui peuvent en donner une idée suffisammeut précise.

Les indications extrêmement succinctes que fournissent ces deux documents n'ont en réalité d'autre avantage pour celui qui s'intéresse au progrès de l'industrie, qui dirige ses idées ou ses

spéculations vers telle ou telle création ou amélioration de système, que de l'avertir qu'un autre que lui s'est occupé du même genre d'invention, et qu'avant de poursuivre ses recherches, ses travaux et ses dépenses, il est prudent à lui d'attendre que le Recueil des dessins et des descriptions ait été publié pour s'assurer si c'est bien son idée qui a été brevetée dans un autre inventeur et pour ne pas encourir les peines dont la loi frappe les contrefacteurs. Il condamne donc son génie à l'inaction pendant un an, deux ans, car il n'a le plus souvent ni les moyens, ni le temps de faire des voyages à Paris. Enfin le volume si désiré est déposé à la préfecture de son département; il est entre ses mains. Il reconnaît alors que les procédés décrits ne sont en aucune manière ceux qu'il a inventés ou qu'ils en diffèrent essentiellement. Voilà une perte de temps infiniment regrettable aussi bien pour lui que pour l'industrie elle-même. Il peut même arriver qu'elle soit irréparable. C'est ce qui n'aurait point lieu avec le système de publication immédiate et séparée des brevets par suite de la facilité qu'auraient les industriels de se procurer à peu de frais, au fur et à mesure de leur délivrance, tous les brevets se rattachant à la spécialité de leurs études ou de leurs recherches.

L'inconvénient que je viens de signaler n'est qu'un côté de la mauvaise position que fait à l'industrie le mode actuel de publication. Il y en aurait beaucoup d'autres à citer. Laissons au surplus parler l'auteur de la note dont les conclusions ont été adoptées par la Société d'Encouragement. Ses arguments suffiront de reste pour porter la conviction dans vos esprits :

« A de longs intervalles, deux ou trois ans (1) après l'époque où les brevets pourraient être publiés, lorsque l'attrait de la nouveauté qui les eût fait rechercher n'existe plus, il paraît un gros volume in-4°, d'un prix élevé, renfermant une multitude de brevets plus ou moins tronqués (2), sans ordre aucun et sur toutes sortes de sujets. Toute personne s'intéressant à une ou

---

(1) Le dernier volume publié renferme les Brevets délivrés en 1854.

(2) L'Administration possède aujourd'hui le droit de publier les Brevets soit complétement, soit par extraits; souvent ceux-ci sont tellement réduits que le seul fruit des recherches est de trouver cette indication : *Telle invention est décrite dans un brevet.* Un de nos collègues a indiqué à la Société d'Encouragement des brevets se rapportant à des découvertes importantes qui n'avaient été honorés que d'une semblable mention, ce qui, on l'avouera, ressemble à une mystification pour celui qui cherche un renseignement dans la Publication des Brevets.

deux questions, qui pourrait avoir quelque intérêt à consulter cinq ou six brevets, se garde bien de perdre un temps précieux à feuilleter ces volumes, évite de les acheter, et cette coûteuse publication est, en réalité, faite presque complétement en pure perte.

» Si, au contraire, on pouvait pour 50 centimes ou un franc, comme cela se pratique depuis plusieurs années déjà en Angleterre, se procurer toute spécification dans sa nouveauté, quel est l'homme préoccupé d'un genre de recherches, exerçant une industrie, qui hésitera à acquérir la description d'une invention qui l'intéresse? Avec combien de chances de succès l'entrepreneur d'une semblable publication fera de curieuses collections de Brevets pour chaque spécialité! Le but indiqué sera donc atteint, et par suite de cet achat par les personnes compétentes résultera la formation de l'opinion publique dont nous venons de montrer la nécessité.

» Mais il y a plus, la justice est violée, ce nous semble, manifestement par la publication tardive, incomplète et coûteuse des brevets. Celui qui est condamné comme contrefacteur n'est souvent qu'un inventeur de bonne foi qui a réinventé ce qu'un autre breveté plus heureux avait inventé avant lui. Il a ignoré le premier brevet que, vis-à-vis de la justice, il aurait dû connaître, et cependant, dans l'état actuel des choses, cela pouvait lui être tout à fait impossible. Il n'avait, dira-t-on, qu'à aller en prendre connaissance au Ministère du Commerce; mais, outre les difficultés (provoquées par des abus sans doute) dont on entoure cette communication, il pouvait travailler à Marseille, à Toulouse, sans avoir la possibilité de venir à chaque instant à Paris. Quant à la publication en volumes, il a vingt fois le temps d'être saisi comme contrefacteur avant qu'elle paraisse, s'il a le courage de la consulter et s'il est assez riche pour en faire l'achat, ce qui est malheureusement l'exception.

» Il serait bon de prendre exemple sur ce qui a été fait pour l'administration de la justice. Nul citoyen n'est censé ignorer la

---

Le savant général Poncelet, dans son bel ouvrage sur l'histoire des inventions, s'élève fréquemment contre l'insuffisance du mode de publication adopté. Nous ne citerons ici, comme exemple, que la note suivante (tome II, page 448) :

« Je ferai observer avec regret, au sujet de la Collection imprimée » sous le régime de la loi de 1844, que les dessins d'ensemble et même » de détails y sont gravés avec une parcimonie et à une échelle de » réduction qui les rendent à peu près inintelligibles, sinon tout à fait » inutiles. »

loi, comme nul breveté n'est autorisé à donner son ignorance d'un brevet antérieur pour justification de la ressemblance de son invention avec une autre ; mais au moins on a eu soin de faire en sorte que le citoyen n'eût pas, pour se procurer une loi, besoin d'acquérir des collections dont le prix s'élevât à des centaines de francs comme celles que l'inventeur devrait acheter, et il trouve dans un endroit connu, au Dépôt des lois, pour 10 centimes, la loi dont la connaissance lui est nécessaire, aussitôt qu'elle a été promulguée. C'est ce qui doit nécessairement être imité pour les brevets au point de vue seul de la justice.

» S'il était besoin de multiplier les arguments pour établir les avantages si évidents du système proposé, pour rendre utile une publication que l'on jugeait si importante autrefois que la loi de 1791 créait un Directoire chargé de la diriger, je dirais que ce serait pour le progrès des inventions, par suite, pour la prospérité de l'industrie française, un aide singulièrement puissant que cette connaissance complète, générale des efforts des inventeurs, que l'instruction qui en peut résulter ; car, vous le savez, les progrès s'appellent, se multiplient les uns par les autres. »

L'auteur de la proposition indique ensuite des moyens d'exécution qui lui semblent parfaitement réalisables. Il lui paraît que la réforme proposée ne peut rencontrer d'autre objection sérieuse que celle des dépenses qu'elle entraînera, et il va au-devant de cette objection en cherchant à démontrer qu'elle ne coûtera rien ou presque rien. Voici en substance son raisonnement :

L'administration publie aujourd'hui en gros volumes in-4°, ayant 60 planches remplies de dessins, les descriptions des brevets. On ne peut évaluer ces volumes, en y comprenant le travail des rédacteurs qui abrégent les descriptions et celui de la réduction des dessins, à moins de 12,000 francs. Comme chacun de ces volumes renferme au maximum 300 brevets, c'est plus de 40 fr. pour chacun d'eux. Il est vrai qu'on ne publie pas ainsi, ajoute-t-il, beaucoup plus de la moitié des brevets ; mais, malgré cela, on voit que la somme dépensée aujourd'hui diffère peu de celle que demandera un entrepreneur qui, au prix de 25 à 30 fr. au maximum par brevet, se chargera de la publication des brevets dans leur nouveauté, sous forme convenable, avec reproduction des dessins, c'est-à-dire exécutera le *fac simile* des mémoires des brevetés dans des conditions identiques à celles de la publication anglaise, et cela en remettant quelques exemplaires à l'administration et en s'engageant à tenir constamment à la disposition

du public tout brevet ayant une valeur légale au prix de 50 cent. à 1 fr. l'exemplaire, selon l'étendue.

Je crains, Messieurs, que M. Laboulaye (c'est l'auteur de la proposition), ne se fasse un peu illusion. En supposant qu'il ne se publie guère plus de la moitié des brevets, il est assurément tombé dans une très-grave erreur : il n'est pas publié la sixième partie de ceux qui sont délivrés. — Des documents insérés, il y a quelques années, dans une circulaire ministérielle, m'ont, en effet, donné lieu de reconnaître que, dans une période de moins de 10 ans (du 1er octobre 1844 au 1er janvier 1854), il a été délivré 24,297 brevets d'invention et certificats d'addition ou perfectionnement, soit en moyenne, pour une année, 2,430, dont la moitié serait 1,215 et non 300. Au prix de 30 fr. par brevet, l'entrepreneur aurait donc à faire face à une dépense annuelle de 72,900 fr. pour la publication de ces 2,430 brevets, soit, si vous le voulez, à un déboursé réel de 60,000 fr., en admettant que le gouvernement lui abandonne, à titre de subvention, les 12,000 fr. que lui coûte la publication actuelle. Il est fort douteux qu'il couvre cette différence par les économies dont parle l'auteur de la note et par le produit de la vente. J'ai cru devoir relever cette erreur d'appréciation parce que le chiffre de la dépense qui aurait grevé le budget de l'Etat n'a sans doute pas été tout à fait étranger, lors de la discussion de la loi de 1844, à la prise en considération de la disposition qui exige le payement de deux annuités avant l'insertion des descriptions et dessins au Recueil des brevets publiés. Mais n'attachons pas une trop grande importance, si cela vous convient, à un détail qui peut être regardé comme très-secondaire dans la question. Il faut d'ailleurs croire que la difficulté n'est pas insoluble puisqu'elle n'a pas arrêté nos voisins d'Outre-Manche.

J'entrevois une objection bien autrement sérieuse, et je suis surpris qu'elle ait échappé à l'esprit investigateur de l'auteur de la note, qui n'aurait pas manqué d'indiquer quelque moyen de la lever.

Vous avez tous compris qu'il s'agirait de publier, au fur et à mesure de leur délivrance, tous les brevets qui seraient pris, sans nulle exception. Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement? S'il fallait faire un triage des inventions ou découvertes réellement utiles, quel serait le jury qui oserait prendre sur lui une semblable responsabilité? Le législateur n'a pas voulu assumer celle de refuser un brevet. Il a déclaré que ces brevets seront accordés sans examen préalable, aux risques et périls des deman-

deurs, mais aussi sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description.

Or, si l'on en vient à publier indistinctement la totalité des brevets, combien de prétendues découvertes, de rêveries, de conceptions futiles vont recevoir les honneurs de la publicité ! Ce ne serait pourtant là qu'un très-léger inconvénient, si, à défaut d'utilité, cette publicité devait demeurer inoffensive entre les mains des brevetés. Mais elle aura pour résultat infaillible d'ouvrir la porte à une multitude d'abus et de dangers, en fournissant au charlatanisme, aux intrigues des spéculateurs de mauvaise foi de faciles et puissants moyens de duper le public, de s'exercer aux dépens d'honnêtes mais simples industriels ; et ce ne seront plus 2,400 brevets qui seront pris chaque année ; ce ne sera plus une somme de 73,000 fr. que coûteront les publications. Il faudra doubler, quintupler peut-être ces nombres.

Ce n'est assurément pas sans dessein que le législateur a posé le principe que la publication n'aura lieu qu'après le payement de la deuxième annuité. Il a voulu par là, sans aucun doute, écarter toutes les demandes sans valeur, sans consistance réelle ; et quand il a introduit dans la loi une disposition qui frappe de déchéance toute demande pour laquelle l'inventeur aura cessé d'acquitter son annuité avant le commencement de chacune des années de la durée de son privilége, il a bien eu certainement, aussi, la pensée qu'un certain nombre de brevetés seraient amenés par leur propre expérience à reconnaître l'impraticabilité de leurs conceptions, le vide de leurs découvertes, et qu'ils renonceraient d'eux-mêmes à leurs droits en cessant de payer leurs annuités.

Voulez-vous savoir combien de brevets, sur les 2,088 qui ont été délivrés en 1846, par exemple, ont résisté à l'épreuve du versement des annuités, après huit années écoulées ? J'emprunte toujours ces données à des documents officiels. En voici le relevé :

Brevets pour lesquels les titulaires n'ont payé que la première annuité	1,011
Que les 2 premières annuités	539
Que les 3 premières	148
Que les 4 premières	75
Que les 5 premières	56
Que les 6 premières	34
Que les 7 premières	36
Ainsi, le nombre des brevets tombés sous le coup de la déchéance s'est élevé à	1,899

Celui des brevets pour lesquels les annuités ont été payées jusqu'à la 8me année a été de.................. 140

Et celui des brevets dont toutes les annuités se trouvaient acquittées au mois de décembre 1854, de......... 49

En conséquence, sur 2,088 brevets pris en 1846, il ne restait, en 1854, que 189 brevets en règle.

Ces chiffres, Messieurs, vous sembleront sans doute assez éloquents pour vous faire apprécier la gravité des raisons qu'il est possible d'invoquer contre les partisans du système de publication immédiate.

Est-ce à dire pourtant qu'on doive renoncer aux avantages incontestables qui peuvent résulter de l'adoption de ce système? Je crois les avoir mis suffisamment en lumière. Néanmoins, je vais les récapituler ici. Ce mode de publication immédiate et séparée doit mettre plus promptement la société en mesure de mieux étudier les inventions nouvelles, soit pour en perfectionner les applications pendant la durée des priviléges, soit pour en préparer l'exploitation après leur expiration. Il facilitera aux hommes de science, aux industriels, la possibilité de se procurer à peu de frais les mémoires descriptifs et dessins des spécifications se rattachant à l'objet de leurs études, de leurs recherches. Il aura pour effet, aussi, de les préserver du danger incessant d'être poursuivis pour le délit presque toujours involontaire de contrefaçon et d'éclairer les décisions de la justice. Il préviendra, enfin, ce fait étrange que nos propres spécifications sont connues et publiées en Angleterre dès le lendemain, pour ainsi dire, de la délivrance des brevets, et que c'est par cette voie que l'industrie française en obtient la connaissance bien longtemps avant qu'on songe chez nous à les publier.

Si vous êtes convaincus que de tels avantages doivent prévaloir sur les inconvénients que j'ai signalés au point de vue moral et financier, il me semble que vous ne devez pas hésiter à manifester votre opinion.

Dans le cas où vous adopteriez ces conclusions, et où il vous conviendrait d'émettre un vœu à ce sujet, je crois qu'il pourrait être ainsi formulé :

« L'Académie des sciences, arts, belles-lettres et d'agriculture de Mâcon a pris connaissance du vœu émis par la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale aux fins d'obtenir que les brevets d'invention fussent publiés par numéros séparés, immédiatement après leur délivrance, avec les descriptions et dessins.

» Après en avoir délibéré, elle reconnaît les nombreux avantages que procurerait à l'industrie française ce mode de publication, sans se dissimuler cependant les difficultés financières qui pourraient faire obstacle à son adoption ni les abus que pourraient en faire le charlatanisme et les spéculateurs de mauvaise foi.

» Elle croit devoir, en conséquence, le recommander à la haute sollicitude de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, pour y avoir égard en tant qu'il y aurait possibilité d'aplanir les difficultés dont il est ci-dessus question et d'obvier aux abus signalés, ou tout au moins d'en atténuer les effets. »

L'Académie, avant de délibérer sur les conclusions de ce rapport, décide qu'une communication en sera faite préalablement à cette Société.

M. Perrachon, docteur-médecin, a la parole pour prononcer son discours de réception. Il s'exprime ainsi qu'il suit :

Messieurs,

En venant occuper la place à laquelle vos suffrages m'ont appelé, et au moment de prendre la parole pour la première fois devant vous, je ne puis me défendre d'une émotion que vous comprendrez facilement. Cette crainte prend sa source dans le sentiment de mon insuffisance et de mon infériorité. Ici, où toutes les branches des sciences humaines sont si dignement représentées, si j'essaie de remplir la tâche qui m'est imposée par votre règlement, de quoi oserais-je vous entretenir si ce n'est de ce qui a toujours fait l'objet de mes études et de mes occupations de tous les jours ? C'est un sujet qui, je le crains, vous offrira peut-être peu d'intérêt. Aussi, Messieurs, je réclame toute votre indulgence, et j'ose espérer que vous voudrez bien voir, dans mes efforts, un remercîment pour le bienveillant accueil que vous m'avez fait.

Il est une branche de la médecine qui a pour objet de conserver la santé et de prévenir la maladie.

L'homme est soumis à une multitude d'influences plus ou moins favorables ou nuisibles à sa santé, plus ou moins essentielles à son existence ou menaçantes pour elle. Parmi ces influences, il en est dont il ne saurait se passer, auxquelles il ne pourrait se

soustraire sans perdre la vie. Il en est d'autres qui, sans être aussi indispensables, sont cependant de la plus grande utilité ; la vie pourrait à la rigueur exister sans elles, mais, par leur influence, elle est à la fois plus assurée et plus agréable. Enfin, il est des influences qui sont essentiellement nuisibles ou délétères, par les sensations douloureuses qu'elles causent, le désordre qu'elles apportent dans nos fonctions, et les altérations qu'elles font subir à nos organes.

Toutes ces influences, Messieurs, sont du domaine de l'hygiène. Par cette science, on apprend à connaître celles qu'il faut fuir, celles qu'il faut rechercher; comment on détruit les unes, comment on se rend plus favorables les autres ; comment on peut se soustraire à l'action de celles-ci, comment on peut profiter des effets avantageux de celles-là. L'hygiène est donc une science toute pratique, une science que tous les hommes ont besoin de connaître, puisqu'ils sont appelés à en faire l'application dans un intérêt qui est le premier de tous, celui de la conservation de la santé et de la vie.

C'est de l'histoire de l'hygiène dont j'ai le dessein de vous entretenir.

Dans le principe, l'hygiène n'était qu'un supplément de l'instinct ; mais les conquêtes que l'homme a faites sur la nature ont rendu cette branche des sciences humaines l'une des plus vastes et des plus importantes. Conserver la santé n'est-il pas l'objet de tous les efforts des hommes ? La connaissance des agents physiques n'est utile qu'autant qu'elle conduit à apprécier l'influence de ces agents sur l'économie animale. Les travaux des chimistes doivent, pour attirer notre attention, produire les mêmes résultats. La botanique, l'anatomie, la physiologie et généralement toutes les sciences naturelles ne doivent avoir pour but que la connaissance de l'homme et des objets divers qui peuvent lui être utiles ou nuisibles. En un mot, toutes les sciences n'auraient plus pour fin qu'une stérile curiosité, si elles n'avaient sur la santé de l'homme d'utiles applications.

Ce que nous venons de dire des sciences s'applique plus distinctement encore aux arts mécaniques. La plupart n'ont pour objet que la conservation de la santé ; les arts de luxe, qui rendent la vie plus agréable, ne sont pas non plus sans influence sur elle. L'architecte nous garantit de l'intempérie des saisons ; les divers artistes qu'il met à contribution concourent au même but. Les ouvriers sans nombre qui nous habillent, qui nous chaussent, nous préservent aussi des effets des vicissitudes de l'air. Ceux

qui sont chargés de pourvoir à notre nourriture, les négociants qui mettent à contribution toutes les parties du monde, en un mot, la classe entière des citoyens utiles, ne travaillent en dernière analyse que pour l'entretien de la santé.

L'influence que les beaux-arts exercent sur la plus noble partie de l'homme, sur les sens et l'intelligence, doit faire placer ceux qui les cultivent au premier rang des bienfaiteurs de l'humanité. L'hygiène est une vertu, a dit Rousseau ; la tempérance, la continence, la modération dans les passions, le calme de l'âme, ne sont-ils pas la base de ses préceptes ? Aussi l'hygiène étend son vaste domaine sur la nature entière.

D'après ce que nous venons de dire, on ne sera pas étonné du haut intérêt que l'hygiène a inspiré aux nations de tous les âges. Aussi les hommes chargés des destinées des peuples ont-ils dirigé, dans le commencement des sociétés, toutes les forces de leur génie vers le moyen d'améliorer le sort de leurs semblables.

Les préceptes de l'hygiène leur parurent d'une si grande importance qu'ils les érigèrent en lois. Ils sentirent que l'homme, pour passer le moins malheureusement possible les jours que le sort lui a dévolus, devait se rendre le moins à charge et le plus utile à ses concitoyens. Ils comprirent que la santé était le premier des biens ; que le développement des forces physiques et la perfection des sens étaient les plus précieux des avantages. Ayant à gouverner des peuples ignorants et grossiers, dont l'intelligence ne pouvait comprendre l'utilité de leurs conseils, ces grands hommes firent intervenir l'autorité sacrée de la religion pour les faire observer avec rigueur. On trouve, en effet, dans les premières religions, une foule de préceptes d'hygiène appropriés aux besoins que leurs sectaires pouvaient sentir dans les climats qu'ils habitaient. Les lotions, les ablutions, la circoncision, l'abstinenee des viandes, le jeûne, la privation de certains aliments, de certaines boissons, la défense d'épouser ses proches, pour croiser les races et détruire les maladies héréditaires, la séquestration des lépreux, ne sont autre chose que des règles hygiéniques qui furent jugées nécessaires à certaines peuplades d'Orient.

Dans l'Inde, dans les temps les plus reculés dont l'histoire nous ait transmis le souvenir, les prêtres, c'est-à-dire alors les hommes éclairés et philanthropes, ayant cru s'apercevoir que les vices et les crimes de tous les genres étaient le fruit de l'intempérance, imaginèrent le dogme de la transmigration des âmes, pour empêcher d'immoler les animaux et de se nourrir de leur chair. Le Sastha, le plus ancien livre du monde, contient la loi formelle de

se nourrir de lait de vache, ainsi que de légumes, de fruits et de riz. Il parut horrible aux Brachmanes de tuer et de manger sa nourrice ; et le même respect s'étendit bientôt à tous les animaux. Mais la véritable raison qui donna naissance à cette loi, fut la nature du climat de l'Inde. Une atmosphère brûlante nécessitait un régime rafraîchissant, et inspirait une naturelle horreur pour toute nourriture animale. Ces préceptes sont encore observés aujourd'hui par les habitants de l'Indus et du Gange.

Pythagore, qui, comme vous le savez, étudia la géométrie dans l'Inde, embrassa cette doctrine que suivirent pendant longtemps ses nombreux disciples, et la porta dans la Grèce. Il ne lui manqua qu'un peu de fourberie pour la faire adopter comme une religion universelle, ainsi que nous en avons l'exemple dans le mahométisme.

Les pythagoriciens ne bornaient pas leurs règles hygiéniques à l'abstinence de certaines substances, au jeûne et à l'usage du régime végétal ; ils prenaient un soin extrême de modérer les mouvements de l'âme. La culture des sciences et des beaux-arts, la contemplation des beautés de la nature entretenaient chez eux ce calme de l'esprit, si favorable à l'harmonie des actions de nos organes.

Après les Indiens, les Chaldéens et les Egyptiens établirent des préceptes d'hygiène auxquels ils donnèrent aussi un caractère sacré.

On trouve, dans les livres attribués à Moïse, une foule de préceptes relatifs à la santé des peuples. C'est bien dans un but hygiénique que le législateur des Hébreux recommandait l'excision du prépuce, coutume qui s'est propagée chez les Arabes de nos jours. Les lotions, les ablutions et les bains étaient nécessités par l'ardeur d'un climat brûlant, par le défaut de linges et par les maladies de la peau que ces causes déterminaient. Ces maladies avaient donné lieu à la loi de la séquestration. Tout lépreux était rejeté de la société et ne pouvait communiquer avec ses frères ; mais ce qui est surtout digne d'attention, c'est la prohibition d'un grand nombre d'animaux. Les Juifs ne portaient pas le rigorisme au même point que les Brachmanes, mais ils interdisaient l'usage d'une foule d'animaux, sans qu'on puisse connaître d'une manière précise le motif de cette prohibition. On a prétendu que les maladies auxquelles ces animaux étaient sujets avaient fait croire au législateur qu'ils pouvaient en occasionner de semblables. Nous pensons plutôt qu'en multipliant ces défenses, on voulait forcer ces peuples au régime végétal, celui qu'on jugeait

le plus convenable à sa santé, le plus favorable à la pratique des vertus.

Les lois qui défendaient le mariage entre parents nous paraissent d'une haute sagesse. C'était bien le remède efficace pour détruire les prédispositions et les maladies héréditaires. C'était un bon moyen d'empêcher la dégradation de l'espèce humaine. Nous savons tous que les familles, qu'un misérable préjugé oblige à s'allier entre elles, perpétuent des races informes, fardeaux inutiles des sociétés.

En Chine, Confucius, ce sage qui vivait 600 ans avant J.-C., n'eut point recours à l'imposture pour faire observer ses préceptes du peuple le plus ancien de la terre. Vice-roi d'une grande province de la Chine, il parvint à répandre et à faire observer par les habitants confiés à ses soins la morale la plus utile et la plus douce. Ses conseils font encore aujourd'hui l'admiration des amis de l'humanité.

Si l'on en croit l'histoire, les Crétois, les plus sages et les plus justes des peuples, avaient établis des règles pour les vêtements, pour les repas, pour les exercices du corps, enfin pour tout ce qui concerne l'éducation.

Chez les anciens Persans, Xénophon, général aussi habile qu'écrivain distingué, qui a écrit l'histoire de ces peuples, nous montre quel soin l'on prenait pour élever et former les hommes. Dès l'enfance, ils étaient soustraits à leurs parents, qui auraient pu leur communiquer, par une tendresse mal entendue, des habitudes trop molles, trop efféminées. Ils appartenaient dès lors à la nation, et, sous la surveillance des magistrats, on les accoutumait à braver la faim, la soif, l'intempérie des saisons ; on les dressait à toutes sortes d'exercices et ils n'acquéraient d'estime que celle que leur méritait la supériorité des talents. L'enfant du riche, celui du pauvre étaient confondus dans le même rang. L'eau était leur boisson habituelle, et ils n'avaient d'autre aliment que le pain et le cordamon. Cependant, ils étaient forts, robustes et courageux. Leur tête était habituellement découverte et exposée à toutes les vicissitudes de l'atmosphère. A l'âge de puberté, l'exercice des armes, la chasse occupaient leurs moments ; ils dormaient en plein air et ne faisaient qu'un seul repas.

Cette éducation mâle était bien propre à former des hommes exempts de maladies et de vices. Tels furent, en effet, ces peuples dans l'origine. Mais, plus tard, les Mèdes, incorporés à cette nation, lui communiquèrent leur mollesse et leur luxe, et ce peuple de héros ne tarda pas à devenir un peuple d'esclaves.

La Grèce, Messieurs, berceau de tous les arts, de toutes les sciences, de toutes les vertus ; la Grèce nous offre un spectacle bien plus digne d'admiration. C'est l'amour sacré de la patrie qui inspira à Lycurgue ces institutions qui donnèrent à Sparte des citoyens vertueux, des magistrats intègres et des défenseurs invincibles. Mais le grand homme, en cherchant à former des soldats robustes et vigoureux, sacrifia le moral au physique. En exigeant de chacun l'oubli de son intérêt particulier pour l'intérêt de la République, il affaiblit les liens des familles et ces sentiments tendres et touchants que la nature inspire aux parents pour leur fils, à celui-ci pour les auteurs de ses jours. De là est née cette coutume barbare de vouer à la mort les enfants doués d'une constitution faible. Cette constitution faible ne pouvait-elle pas se fortifier par la suite ? Et, d'ailleurs, ne peut-on pas rencontrer une grande âme et un grand génie dans un corps débile? Il est vrai que les précautions que Lycurgue avait prises pour préparer des enfants robustes devaient rendre très-rares ces espèces de sacrifices. Les femmes, partageant les travaux des hommes jusqu'au moment de leur mariage, acquéraient une santé robuste qu'elles transmettaient à leurs enfants. Les danses guerrières, les combats corps à corps, les bains dans l'Eurotas, devaient leur procurer une force remarquable. Dès sa naissance, le jeune Spartiate était plongé dans le vin, et bientôt on l'accoutumait à braver la douleur, la faim, la soif, la rigueur des saisons. Les exercices journaliers les plus rudes, les privations les plus longues, les plus cruelles, la plus grande sobriété, les travaux les plus pénibles faisaient de chaque citoyen un soldat, un héros. A ces exercices succédaient de véritables combats ; à l'âge de dix-huit ans, ils s'accoutumaient entre eux à braver tous les dangers. L'ivresse leur était inconnue ; et dans leur repas publics l'intempérance ne pénétra jamais.

Mais la coutume qui fleurit dans la Grèce avec le plus d'éclat fut, sans contredit, la gymnastique. Les habitants, obligés de résister aux attaques réitérées des barbares, ou tourmentés de la soif des conquêtes, se livrèrent avec ardeur à la gymnastique ; une constitution forte et robuste en était un des plus beaux résultats ; et cette force était un des plus beaux titres à la gloire. Dans un temps où l'on combattait corps à corps, de quelle utilité devait être la force physique ? Aussi voyons-nous que de temps immémorial l'exercice fut en honneur et qu'il conduisit très-souvent à la suprématie. Milon de Crotone commanda des armées, et un soldat d'Orient n'obtint l'empire que par sa force prodi-

gieuse. Les Grecs, enthousiastes, élevèrent au rang des dieux les hommes doués d'une force supérieure. Hercule, Castor et Pollux méritèrent des autels. Des prix furent institués par Hercule et Pelops pour encourager ces exercices, qui ne tardèrent pas à devenir une véritable passion.

C'est à Iphitus, roi d'Elide, qu'on doit l'établissement des jeux olympiques. Mais ce qui, dans le principe, n'avait été qu'un ressort qu'une politique habile avait mis en usage, devint plus tard, entre les mains d'observateurs attentifs, un des moyens le plus précieux de conserver la santé.

Une expérience facile leur avait appris que l'exercice développait les organes qui en étaient les agents; que les individus qui s'y livraient acquéraient plus d'agilité, plus de force; qu'une foule d'indispositions disparaissaient par les mouvements que nécessitait la gymnastique; que les convalescences étaient moins longues et moins pénibles; les guérisons plus sûres et les rechutes moins fréquentes; alors l'exercice fut réduit en art. Il paraît qu'Iccus et Hérodicus furent les inventeurs de la gymnastique. Le premier fut célèbre par son extrême sobriété, qui passa en proverbe; et le second, quoique d'une constitution valétudinaire, parvint cependant, à force de soins, à un âge fort avancé.

Galien distingue trois espèces de gymnastique : la gymnastique militaire, l'athlétique et la gymnastique médicale. C'était, dans les unes et dans les autres, les mêmes exercices; seulement, dans la seconde, on cherchait à donner le plus de force possible, au détriment même de la santé, ce qui a été blâmé par la plupart des philosophes et par tous les médecins; et dans la troisième, au contraire, toute l'attention du gymnasiarque était dirigée vers la mesure d'exercices convenable et juste pour l'entretien de la santé; c'était la véritable gymnastique. Les différents exercices qu'on pratiquait, et dans les gymnases et dans les fêtes publiques, étaient la danse, dont on connaissait plusieurs espèces; le saut, la course, l'escrime; la lutte, objet d'une espèce de culte; le pugilat ou le combat à coups de poing; le pancrace, exercice composé de la lutte et du pugilat; le jeu du disque, celui de la balle; la natation; la course en char, etc. Des Grecs, la gymnastique passa chez les Romains, qui s'adonnèrent surtout à la gymnastique militaire; mais, sous les empereurs, elle dégénéra en véritable boucherie. Elle fut abandonnée à des esclaves qui ensanglantèrent trop souvent l'arène jadis destinée au développement des forces et à l'entretien de la santé.

Cette branche importante de l'hygiène a été tellement négligée depuis le moyen âge qu'on pouvait la considérer comme totalement tombée en désuétude, jusqu'à ces derniers temps, où quelques hommes recommandables se sont efforcés de la faire renaître.

Un usage qui, chez les anciens, dut avoir sur la santé des hommes la plus puissante influence, c'est celui des bains, que les Romains surtout portèrent à un point excessif de luxe et de somptuosité. Les bains ont, sans doute, été usités dès les premiers âges du monde. Les thermes, que les inscriptions nous font voir consacrés à Hercule et à Apollon, prouvent combien ils étaient estimés. Mercurialis nous apprend que, dans le voisinage des gymnases grecs, il existait des bains publics. On a même prétendu que le nom de *laconicum*, donné par les Romains aux étuves sèches, prouvait que cette espèce de bains était connue des Lacédémoniens. Mais les Grecs furent de beaucoup surpassés par les Romains. Dans les premiers temps de la République, ceux-ci se contentèrent de se baigner dans le Tibre; mais lorsqu'ils eurent conquis la terre, ils élevèrent des palais somptueux. Quel luxe, quelle magnificence y étalaient ces vainqueurs du monde! Ils rendaient, pour les embellir, tous les arts tributaires. C'est là qu'on a découvert les copies précieuses des chefs-d'œuvre des Praxitèle, des Appollodore, des Silanion, des Lysippe, des Alcamène, des Scopas, des Phidias, etc., dont les modèles ont été dévorés par les temps. C'est là qu'on a trouvé les seuls débris de la peinture antique. Les mosaïques, les pierres précieuses, les marbres de Numidie, les pierres du Thase, les émeraudes, les saphirs étaient foulés aux pieds par les bourgeois de Rome, au rapport de Sénèque, et les bains des affranchis étaient plus somptueux encore! On serait tenté de l'accuser d'exagération et de mensonge, si les restes de ces monuments, échappés à l'ignorance dévastatrice des barbares, n'attestaient la vérité de ces descriptions.

C'était ordinairement avant la cène qu'on prenait le bain. Cependant, quelques personnes en prenaient aussi après ce repas. Un médecin, Possidonius, avait donné le conseil d'en prendre de forts chauds après la cène, pour favoriser, disait-il, la coction des aliments. Plutarque blâme l'usage de ces bains ardents. Juvénal et Martial se sont élevés contre l'abus des bains et surtout contre les obcénités et les débauches honteuses auxquelles on se livrait dans ces établissements.

Les bains à la manière antique se sont perpétués chez quelques nations modernes; dans l'Egypte, dans l'Inde, en Turquie, en

Russie, en Finlande, on fait encore usage des bains à toutes températures, et on emploie le massage et autres pratiques accessoires.

Le régime alimentaire paraît avoir singulièrement attiré l'attention des anciens; nous avons déjà fait connaître ce qu'il était dans l'Inde. Tous les philosophes s'accordent à nous peindre l'homme dans les premiers âges des sociétés, faisant usage d'une nourriture simple et frugale.

L'art de préparer les aliments dut être d'abord fort simple, mais dans les sociétés policées il fit des progrès rapides. Il fut porté très-loin chez les Egyptiens et les Romains. Les premiers, ayant cru remarquer que toutes les maladies provenaient de l'abus des aliments, avaient pris l'habitude de certaines pratiques pour poursuivre et saisir la santé. Cette habitude passa chez les Romains, où le syrmaisme fut établi pour favoriser la gourmandise et la gloutonnerie de ce peuple dégénéré.

Nous avons peu de détails sur le régime alimentaire des Grecs. Les athlètes se nourrissaient, dit-on, de figues et s'abstenaient de vin. La continence pouvait contribuer à augmenter leurs forces ; mais il nous semble que l'usage modéré du vin et celui de viandes eût atteint plus promptement et plus sûrement le but qu'ils se proposaient, que le régime végétal exclusif : aussi quelques historiens affirment-ils que tel était leur régime alimentaire.

Nous sommes beaucoup plus instruits sur celui des Romains. Ce régime fut simple et frugal dans les premiers temps de la république, et il y a, certes, une bien grande différence entre le vainqueur L.-Q. Cincinnatus mangeant ses lentilles dans une écuelle de bois, et Lucullus, vainqueur de l'Asie, mettant à contribution toutes les parties du monde connu pour satisfaire sa sensualité.

La prodigalité des Romains, sous les empereurs, passe toute croyance. Singulière destinée d'un peuple qui devait faire l'étonnement et l'admiration de la postérité et par l'excès de ses vices et par l'excès de ses vertus !

Les Romains ne faisaient pour ainsi dire qu'un seul repas : c'était celui du soir, qu'ils appelaient Cœna; quant à celui du matin, qu'ils nommaient Prandium, c'était à peine un repas : du pain, de l'eau et quelques fruits le composaient. C'était du moins ainsi que dînaient César-Auguste et Sénèque, qui n'étaient pas, comme on le sait, les plus simples des Romains. Il n'en était pas ainsi du souper. C'était ordinairement après s'être livrés à leurs affaires, après les exercices du Champ-de-Mars, après les bains, que ce

repas avait lieu ; fatigués de ces diverses occupations, ils se couchaient sur des lits pour le prendre. L'heure de ce repas était parfaitement choisie sous le rapport hygiénique. Les pertes occasionnées par les travaux avaient fait naître le besoin de réparation ; la digestion de la veille était parfaitement élaborée ; les occupations de la journée étant terminées, une grande liberté d'esprit engendrait une douce gaîté, bien favorable à la perfection de la digestion ; enfin, le repos de la nuit qui succédait à ce repas était bien propre à compléter l'acte de la réparation. Aussi, Messieurs, voyons-nous que, malgré les changements que la mode a voulu introduire dans l'heure des repas, la raison a toujours triomphé de sa tyrannie, et nous dînons aujourd'hui à l'heure où soupaient nos aïeux.

La partie de l'hygiène qui concerne les vêtements n'était pas moins parfaite que les autres chez les anciens ; en considérant les vastes vêtements qui les couvraient, peut-on douter qu'ils n'eussent réfléchi sur les dangers de comprimer les membres et les viscères renfermés dans les diverses cavités du corps. Ils avaient senti combien pouvait devenir funeste la gêne de la circulation dont ils ignoraient cependant l'admirable mécanisme. Aussi, combien devaient être rares chez eux et le rachitisme, et les maladies organiques des viscères, et les congestions, suite ordinaire de la gêne de la circulation.

Avec quelle sollicitude les magistrats ne veillaient-ils pas à la santé publique ? L'approvisionnement des villes, la construction des cités, l'établissement de canaux, d'aqueducs, d'égouts ; le défrichement des terres, le dessèchement des marais, étaient l'objet de toute l'attention des édiles et avaient donné naissance à d'admirables règlements.

Dans l'hygiène, Messieurs, comme dans les autres sciences et dans les arts, les préceptes ne sont venus que longtemps après les exemples. Ce n'est que lorsque l'expérience fait naître un nombre d'observations sur l'utilité et le danger de quelques pratiques, tellement grand que la mémoire ne peut plus les retenir, qu'on songe à les recueillir en corps de doctrine.

L'origine de l'hygiène réduite en art ne remonte guère au delà d'Iccus et d'Hérodicus, que nous savons par tradition avoir étudié d'une manière toute spéciale l'influence du régime des bains et de la gymnastique sur la santé de l'homme. Mais c'est dans Hippocrate seulement que nous trouvons l'hygiène réduite en principes. Le traité des airs, des eaux et des lieux est un des plus beaux monuments élevés à l'hygiène publique. Dans ce

traité, Hippocrate trace d'une manière sublime, en vrai philosophe, les effets des gouvernements et des climats sur la santé, les mœurs et le caractère des peuples.

Depuis Hippocrate jusqu'à Celse, son élégant traducteur, on ne trouve rien de fort nouveau sur l'hygiène.

Plutarque a fait un traité sur l'art de conserver la santé, où il s'est efforcé de faire revivre les principes de Pythagore. Ce qu'il dit des bains mérite surtout d'être lu, bien qu'il ait exagéré les dangers des bains froids.

On trouve dans Aulu Gelle les conseils les plus sages sur l'éducation des enfants et sur l'allaitement maternel ; on y voit la raison et le sentiment se prêter un mutuel secours pour rappeler les mères aux devoirs de la nature.

Mais Galien, l'une des têtes les plus vastes qui aient jamais existé, génie fécond, laborieux, d'une imagination prodigieuse et d'un savoir immense, commentateur infatigable et admirateur profond d'Hippocrate, Galien a beaucoup ajouté à l'hygiène. On trouve, dans ses innombrables écrits, la doctrine des quatre éléments du corps, qu'il s'est plu à diviser pour ainsi dire à l'infini. C'est dans ses œuvres qu'on trouve tout ce qui concerne l'économie du corps humain.

Oribase, Aétius, Paul d'Égine, Alexandre de Tralles, et autres savants à la mode de ce temps-là, n'ont fait que suivre et étendre la doctrine galénique. Nous ne parlerons pas des Arabes, qui dans leurs ouvrages n'ont fait que reproduire ce que les anciens avaient écrit.

Mais rien ne mérite plus l'attention des philosophes que l'astrologie judiciaire, qui s'empara de tous les esprits dans le moyen âge. On avait mis la santé, la vie et le sort des hommes sous l'influence des astres ; et ce fut dans ce temps de crédulité que des panacées préservatrices de tous les maux jouirent de la plus grande faveur.

Mais quelle influence les découvertes modernes ont dû avoir sur l'hygiène, quelle immense supériorité elles ont dû nous donner sur les anciens. L'esprit sévère de Bacon et de Descartes apprit à étudier avec plus d'exactitude les phénomènes physiques ; on renonça dès lors aux vaines théories pour revenir à la nature dont on n'aurait jamais dû s'écarter. L'air devint un corps dont on put mesurer la pesanteur à l'aide d'un instrument ingénieux, et apprécier ainsi son influence sur l'homme. Le thermomètre, l'hygromètre, furent inventés, et l'on conçoit quelle précision ils ont dû porter dans les investigations. Sanctorius découvrit la transpi-

ration et nous laissa sur cette fonction des travaux qui n'ont été surpassés par personne. Plus tard, la circulation fut annoncée au monde ; l'eau fut décomposée, les fluides élastiques découverts ; tous les corps de la nature analysés avec justesse et leur action sur l'homme appréciée avec rigueur. Une ère nouvelle s'ouvrit enfin pour l'hygiène.

Témoins de cette brillante régénération, nous ne devons pas négliger les moyens que nous avons sous les mains de rendre le sort des hommes meilleur. Examinons avec attention les agents modificateurs de l'économie animale, et cherchons à mettre à profit les découvertes de ces grands hommes. L'hygiène, Messieurs, ne doit pas se borner seulement à la perfection de l'individu ; elle doit aspirer à perfectionner la nature humaine générale.

M. Bournel, président, lui répond en ces termes :

MONSIEUR,

Près du golfe de Corinthe, sous le beau ciel de la Grèce, on voyait à Sicyone, dans le temple d'Esculape, la statue d'une jeune nymphe à l'œil riant, à la taille légère, tenant un sceptre de la main droite, marque de son autorité, et portant, dans la gauche, un vase dans lequel mangeait un serpent, symbole de la prudence.

Cette statue, gracieux emblème, était celle de la déesse Higie, fille d'Esculape, dont l'ensemble harmonieux, les formes élégantes personnifiaient la santé chez ce peuple ingénieux, et qui a donné son nom à la science dont vous venez de nous entretenir.

Plutarque nous dit que les hommes ont inventé deux arts différents pour entretenir le corps en bon état : la médecine, qui a pour objet la santé ; la gymnastique, destinée à donner aux membres la force et la souplesse.

La médecine, comme tous les arts utiles, est contemporaine des premières sociétés. Nous savons qu'elle se divise aujourd'hui en plusieurs branches, que l'on nomme *thérapeutique,* la partie qui a pour objet le traitement des maladies, et que l'on donne le nom *d'hygiène* à celle qui traite de la conservation de la santé. L'hygiène est donc, à proprement parler, l'art de se bien porter ; ainsi, l'une des branches de la médecine, la plus vaste sans contredit, a pour but spécial d'apprendre à se passer de médecin.

Cette science étudie l'homme bien portant considéré soit isolément, soit dans l'état social. Il y a donc deux sortes d'hygiène

une hygiène publique, qui s'applique aux masses et suit la loi des climats ; une hygiène particulière, qui doit varier selon les tempéraments, les âges et les professions.

Si l'on considère qu'il n'y a rien dans la nature qui ne puisse être nuisible ou utile à la santé de l'homme, il n'est rien non plus, comme vous le faites observer, qui ne puisse rentrer dans le domaine de l'hygiène. C'est de ce point de vue élevé qu'un illustre médecin de ce siècle avait considéré l'hygiène. Vingt-cinq années de travaux soutenus n'ont pas suffi à Hallé pour remplir ce gigantesque programme, et il est mort au commencement de 1822, sans avoir pu l'achever.

La patère que la déesse Higie tenait à la main, et dans laquelle l'animal symbolique, que les anciens lui avait donné pour attribut, puisait sa nourriture, indique tout à la fois et l'importance de *l'alimentation* et l'intelligence qui doit présider à son emploi.

Son influence est incontestable.

Jean-Jacques disait que l'on peut juger du caractère des nations par les aliments dont elles font le plus usage.

Une de vos célébrités, M. Andral, prétend que la nature des aliments n'influe pas seulement sur l'organisation physique de l'homme, mais qu'elle modifie puissamment encore son caractère et ses mœurs.

Il ne peut pas y avoir d'incertitude sur la première nourriture de l'homme ; seulement l'on s'est divisé sur le choix de la personne qui doit l'administrer, étrange débat que la nature elle-même a résolu, en donnant du lait à toutes les femmes. Sa voix et la physiologie sont d'accord pour vouloir que la femme nourrisse de son lait l'être qu'elle a formé de son sang. L'allaitement maternel, dit encore M. Andral, est, lorsqu'il est possible, le plus salutaire, soit pour l'enfant, soit pour la mère elle-même. Galien conseillait également aux mères de nourrir leurs enfants. Ce saint devoir n'a pas toujours été négligé, et notre histoire nous en offre un illustre exemple. La plus grande femme de la monarchie, la mère du plus grand homme du moyen âge, *Blanche de Castille*, a nourri Saint-Louis.

On raconte qu'elle était si jalouse de ce devoir qu'ayant surpris un jour une jeune dame de sa Cour donnant le sein au royal enfant, elle mit les doigts dans la bouche de celui-ci pour lui faire rejeter le lait de l'étrangère.

On n'a pas encore oublié la révolution que l'auteur d'Emile opéra chez les femmes du XVIIIe siècle ; il les força à redevenir mères. On regrette que cette voix puissante, d'une si grande

autorité, n'ait pas, en même temps, au nom de la pudeur, réclamé contre l'emploi des hommes dans l'art des accouchements.

« Le caractère de cette fonction, dit Roussel, les connaissances » peu étendues qu'elle demande, la confiance plus entière et » plus absolue que doivent nécessairement avoir, les unes pour » les autres, des personnes du même sexe, tout y appelle les » femmes. Cet emploi semble leur être propre ; elles ont tous les » avantages physiques nécessaires pour le remplir avec succès. »

Toutes les nations s'étaient accordées pour le leur confier, jusque vers le milieu du XVII[e] siècle. *Matrone, sage-femme,* sont les seules expressions que nous trouvons dans nos anciens auteurs. L'emploi d'un *accoucheur* ne date que de 1663. Ce fut, dit Astruc, aux premières couches de M[lle] de La Vallière et pour mieux s'assurer du secret. On craignit que la présence d'une sage-femme dans le palais, où les soupçons régnaient déjà, ne fournît un nouvel aliment à la maligne curiosité des courtisans ; on se servit, pour leur donner le change, d'un chirurgien, Julien Clément, que son service attachait à la Cour. Clément fut employé dans les autres couches de la même dame, qui ne furent pas aussi secrètes, mais qui toutes eurent un heureux succès, ce qui donna de la réputation à l'accoucheur et mit les princesses dans le goût de se servir de chirurgien dans leurs accouchements. Comme cela se mit bientôt à la mode, on inventa le mot *d'accoucheur* pour désigner cette classe de chirurgiens.

Revenons à l'alimentation.

L'instinct des peuples et la nature du sol leur ont fait modifier leur alimentation. Plus on avance vers le tropique, moins la nourriture a besoin d'être solide. Entre les tropiques et sous l'équateur, le régime est encore plus simple : quelques fruits et surtout des aliments féculents en font la base. Le manioc est la principale nourriture du nègre ; le riz et l'eau lactée constituent celle de l'Hindou. C'est, dites-vous, Monsieur, pour donner plus de force à la défense d'immoler les animaux et de se nourrir de leur chair que les prêtres de l'Inde imaginèrent le dogme de la transmigration des âmes.

Je crois que ce dogme n'était pas un simple précepte hygiénique ; qu'il tenait à une idée plus profonde, à l'idée panthéistique de Brahma ou Brahm, l'être unique, existant par lui-même, et dont le monde et ses parties ne sont que des émanations. Les sectateurs de Brahma croyaient qu'à la mort les âmes

erraient dans les airs; qu'après un certain temps, celles qui étaient pures s'envolaient dans l'Ether; que les âmes souillées de vices ou de crimes passaient dans des corps d'hommes ou d'animaux pour satisfaire à la justice divine. Evidemment, ce n'est pas là de l'hygiène, c'est de la cosmogonie.

De l'Inde, la croyance de la métempsycose passa en Egypte, d'où, plus tard, Pythagore l'importa dans la Grèce. Ce philosophe célèbre fut le chef de la secte nommée d'abord Italique, de l'Italie où il l'enseigna, et ensuite Pythagorique. C'est lui qui substitua le titre de philosophe, c'est-à-dire d'ami de la sagesse, à celui de sage que prenaient auparavant ceux qui se livraient à l'étude de la physique et de la morale. On assure qu'il croyait le mouvement de la terre, les antipodes, les révolutions périodiques des comètes, les planètes habitées et les étoiles autant de soleils autour desquels roulent d'autres planètes, vérités qui, depuis, ont été ignorées ou combattues, et qu'il avait probablement apprises en Egypte. On lui doit la fameuse démonstration du carré de l'hypothénuse, et l'on ajoute qu'il en ressentit une telle satisfaction que, dans le transport de sa joie, il voua une hécatombe à Jupiter, c'est-à-dire un sacrifice de cent bœufs, ce qui serait un peu cher pour un philosophe, et s'accorde mal, d'ailleurs, avec son dogme de la métempsycose. Il ne s'abstenait pas seulement de viande et de poisson, il défendait aussi l'usage des fèves. Craignait-il d'y trouver l'âme d'un parent ? On le disait en riant, et Horace s'en est égayé dans sa charmante satyre : *Hoc erat in votis.* O ma chère maison des champs, s'écrie-t-il, quand te reverrai-je ? Quand y verrai-je apporter sur une table frugale la fève, cousine de Pythagore, *faba Pythagoræ cognata.* Horace ne savait pas ou feignait d'ignorer que la défense de Pythagore n'était qu'un symbole allégorique; le judicieux Plutarque a donné l'explication de ce langage figuré et mystérieux sous lequel les pythagoriciens aimaient à voiler leurs préceptes. Pythagore voulait détourner ses disciples des magistratures auxquelles on parvenait par des suffrages qui se donnaient alors avec des fèves. Abstenez-vous des fèves voulait donc dire : ne vous immiscez pas dans l'administration des affaires publiques.

Vous ne pouviez pas, Monsieur, vous occuper des premiers législateurs sans parler de celui des Hébreux. Vous examinez ses lois, et vous pensez qu'en leur interdisant l'usage d'un aussi grand nombre d'animaux, l'intention de Moïse était de les forcer au régime végétal.

Je ne saurais partager cette opinion.

Moïse était un homme d'une indomptable énergie ; il ne prenait pas de voies détournées pour aller à son but ; il ordonnait, et l'on obéissait.

Mais Moïse, qui avait écrit la Genèse, ne pouvait pas détruire une loi établie par Dieu même ; or, si les fruits du Paradis terrestre sont la seule nourriture donnée au premier homme créé dans un état d'innocence (Gen. 2. 16), c'est un autre langage que le Seigneur tint aux enfants de Noé, chargés de repeupler la terre après le Déluge : « Nourrissez-vous, leur dit-il, de tout » ce qui a vie et mouvement ; je vous abandonne toutes ces » choses, comme les légumes et les herbes de la campagne. » (Gen. 9. 3.)

Le tempérament des Hébreux ne se prêtait pas, d'ailleurs, au régime purement végétal. Ce n'était pas seulement un peuple à tête dure, mais à estomac robuste ; il regrettait *les marmites pleines de viandes de l'Egypte ;* pour faire cesser ses plaintes, il fallut qu'à son entrée dans le désert, Dieu fît tomber deux fois sur lui une pluie de cailles pour le rassasier de chair, *usque ad nauseam.* (Nomb. 11. 20.)

Et puisque nous en sommes sur Moïse, disons que la législation de cet homme extraordinaire est le monument le plus remarquable que l'antiquité nous ait conservé. C'est tout à la fois un code civil, pénal, rural, religieux et un code complet. L'homme est surveillé depuis le berceau jusqu'à la tombe, dans toutes ses actions, dans tous ses usages, dans toutes ses volontés, par des préceptes qui règlent tout. Aussi, dit M. de Ségur, ces lois, devenues pour les Hébreux religion, sentiment, mœurs et habitudes, se sont tellement gravées dans l'âme, dans le cœur, dans l'imagination, et l'on peut presque dire dans la chair de ce peuple, que la prospérité, le malheur, la dispersion, les outrages, les violences et trente siècles n'ont pas pu en détruire ni même en affaiblir l'impression.

Vous nous entretenez aussi, Monsieur, de l'éducation que la jeunesse recevait en Perse, au dire de Xénophon.

Xénophon est également célèbre comme général, philosophe et historien ; il s'est immortalisé par cette fameuse retraite des dix mille qu'il a racontée dans l'Anabase. L'élégance, la douceur exquise de son style, lui avaient valu le surnom d'Abeille attique. La *Cyropédie*, à laquelle vous faites allusion, est un de ses ouvrages les plus connus, mais il n'y faut pas chercher la vérité historique ; il ne passe aujourd'hui que pour un roman philosophique, une fiction morale, comme Cicéron le reconnaissait déjà.

C'est dans la patrie de cet homme illustre que prit naissance une institution que vous considérez comme un des auxiliaires les plus puissants de l'hygiène, la gymnastique; aussi les gymnases y étaient-ils consacrés à Apollon, le dieu de la médecine.

Vitruve nous a conservé la description de ces établissements : c'étaient de vastes édifices entourés de jardins et d'un bois sacré. On entrait dans une cour de forme carrée, environnée de portiques et de bâtiments. Sur trois de ses côtés étaient des salles spacieuses et garnies de siéges où les philosophes, les rhéteurs et les sophistes rassemblaient leurs disciples. Sur le quatrième se trouvaient divers appartements destinés aux bains chauds et froids et aux autres usages du gymnase. Le portique exposé au midi était double afin qu'en hiver la pluie chassée par le vent ne pût pénétrer dans sa partie intérieure.

De cette cour on passait dans une enceinte également carrée. Quelques platanes en ombrageaient le milieu. Sur trois côtés régnaient des portiques ; celui qui regardait le nord était à double rang de colonnes, pour garantir du soleil ceux qui s'y promenaient en été; le portique opposé s'appelait *xyste*. Dans la longueur du terrain qu'il occupait on avait ménagé, au milieu, une espèce de chemin creux d'environ douze pieds de largeur sur près de deux pieds de profondeur. C'était là qu'à l'abri des injures du temps, séparés des spectateurs qui se tenaient sur les platesbandes latérales, les jeunes élèves accomplissaient leurs exercices. Au delà du xyste était un stade pour la course à pied.

Un magistrat, sous le nom de *gymnasiarque*, présidait à l'administration du gymnase ; il avait sous lui plusieurs officiers.

Le *sophroniste* était chargé d'inspirer aux jeunes gens l'amour de la sagesse et des bonnes mœurs.

Le *padotribe* surveillait les différents exercices.

Le *gymnaste* examinait les effets physiologiques et l'influence de la gymnastique sur la constitution des *éphèbes* (adolescents), et prescrivait à chacun l'exercice qui convenait à son tempérament.

Les fonctions de l'*alipte* consistaient à oindre le corps des jeunes gens et à les couvrir de sable avant qu'ils se livrassent à leurs exercices qui s'exécutaient sans vêtements, pour donner aux membres plus de souplesse et d'agilité.

Ces exercices étaient de deux sortes : de simples jeux ou des luttes semblables à celles qu'on donnait en spectacle dans les solennités publiques, mais avec lesquelles cependant il ne faut pas les confondre.

Parmi les premiers on mentionne :

La *balle* ou la *paume*, qui se jouait de différentes façons,

La *toupie* ou le *sabot* ;

Le *pentalithe*, qui se jouait avec cinq cailloux et qui avait quelque rapport avec nos osselets ;

Le *scaperde* consistait à saisir le bout d'une corde passée par-dessus une poutre et à tâcher d'enlever de terre un autre joueur qui tenait l'autre bout et faisait les mêmes efforts ;

Dans le *diagramme*, deux enfants tenant chacun un des bouts d'une corde cherchaient à s'entraîner mutuellement en deçà d'une ligne tracée sur la terre entre eux deux.

On voyait figurer dans les exercices plus importants :

La *danse*, dont les Grecs faisaient le plus grand cas et dans laquelle ils se piquaient d'exceller ; la *course*; le *jet* du disque ou du palet ; le *saut*, avec les mains libres ou chargées ; la *lutte*, combat corps à corps; le *pugilat*, combat à coups de poing ; le *pancrace*, réunion et emploi de toutes les forces.

Les traditions athéniennes, recueillies par Pausanias (1-39), attribuent à Thésée l'introduction de la régularité dans ces exercices. Thésée serait donc le véritable inventeur de l'art de la gymnastique, qu'Hérodius, l'un des maîtres d'Hippocrate, et Iccus n'auraient fait qu'appliquer à la médecine.

Vous nous dites, Monsieur, que des Grecs la gymnastique passa chez les Romains.

Ils n'avaient pas attendu la conquête de la Grèce pour s'occuper de gymnastique ; de tout temps ils avaient mis un soin considérable à fortifier le corps ; mais tous leurs exercices avaient pour but de former des hommes propres à la guerre. Ils étaient peu soucieux de la grâce ; ils ne recherchaient que la force, et la gymnastique grecque, telle que je viens de la décrire, la gymnastique considérée comme une branche de l'éducation de la jeunesse n'a jamais été pratiquée à Rome. On y avait un grand mépris pour deux arts en grand honneur dans la Grèce : la musique et la danse ; un citoyen romain aurait cru s'avilir en les cultivant. Cicéron n'admettait la musique dans sa république que sous condition, et il ne craignait pas de dire que, pour danser, il fallait être ivre ou privé de raison.

Vitruve fait observer que le gymnase n'était pas dans les mœurs romaines. Cette institution, quand elle fut connue des Romains, était d'ailleurs bien dégénérée ; elle renfermait un germe de corruption que Solon avait voulu étouffer. Il en avait interdit l'entrée aux femmes et aux adultes pendant les exercices

des enfants; mais ses sages règlements ne furent pas observés, et, malgré le *sophroniste* ou professeur de morale, les gymnases étaient devenus, à ce qu'il paraît, des lieux fort peu moraux. Voilà ce qui révoltait l'austère Romain de la république. « Les » Romains sont persuadés, dit Plutarque, que rien n'a tant » contribué à amollir les Grecs et à les faire tomber dans l'escla- » vage que leurs gymnases; c'étaient pour les villes des occasions » de paresse, d'oisiveté, d'amusements pernicieux. De là nais- » saient les vices les plus infâmes » (*Questions romaines*, 40.)

Qu'était devenu le Grec pour les Romains?

Un bateleur, un danseur de corde, le type de l'effronterie et de l'impureté. (Lisez la 3e satyre de Juvénal.)

Néron, passionné pour les jeux des Grecs, fut, au dire de Suétone, le premier qui bâtit à Rome un gymnase public; Commode en fit construire un autre. Ces tentatives pour introduire chez les Romains la gymnastique des Grecs n'obtinrent qu'un faible succès; l'amphithéâtre nuisait au gymnase; il fallait à ce peuple guerrier des spectacles sanglants.

Mais une autre coutume essentiellement hygiénique, pratiquée avec passion, et dans laquelle les Romains déployèrent, comme vous vous plaisez à le faire remarquer, une incroyable magnificence, c'est celle des bains.

L'habillement des anciens les leur rendait nécessaires. Rien de plus simple que la manière de les prendre, dans les premiers temps; elle répondait à la simplicité de la vie. Nous voyons, dans l'Ecriture, la fille de Pharaon qui va se baigner dans le Nil. C'est également dans un fleuve qu'Homère conduit la princesse Nausicaa; cependant, ce même poète fait déjà mention des bains domestiques. « Télémaque et Pisistrate furent conduits, dit-il, » dans des bains d'une extrême propreté. Les plus belles esclaves » du palais de Ménélas les baignèrent, les parfumèrent d'es- » sences, leur donnèrent les plus beaux habits. » (Odyssée, livre IV.) Ce n'est pas le seul endroit de l'Odyssée où il est parlé de bains, et, ce qui doit étonner, c'est que ce sont des filles qui y servent les hommes.

Il y a lieu de croire que les Grecs furent les premiers qui eurent, dans leurs maisons, des salles destinées uniquement pour les bains. De la Grèce, cet usage passa chez les Romains. La description que Pline le Jeune fait de sa maison de Laurens peut donner une idée de ces sortes de bains particuliers. Après une chambre avec son antichambre, par où il fallait passer, « on » entre, continue cet auteur, dans la salle des bains où est un

» réservoir d'eau froide. Cette salle est grande et spacieuse. Des
» deux murs opposés sortent, en rond, deux baignoires si pro-
» fondes et si larges que l'on pourrait, au besoin, y nager à son
» aise. Auprès de là est une étuve pour se parfumer, et ensuite
» le fourneau nécessaire au service du bain. De plain-pied, vous
» trouvez encore deux salles dont les meubles sont plus élégants
» que magnifiques, et un autre bain tempéré, d'où l'on aperçoit
» la mer. Près de là est un jeu de paume. »

Outre ces bains particuliers, que les riches seuls pouvaient avoir chez eux, il y avait des bains publics où le peuple se rendait en foule. C'est en sortant du bain que l'on passait à table pour le repas en commun appelé *cœna*, qui se prenait entre trois et quatre heures après midi (neuvième heure des Romains).

La sensualité de Lucullus, les profusions des Romains sous les empereurs vous donnent occasion de rappeler la frugalité de Cincinnatus, dans les beaux temps de la République.

Tous les peuples ont commencé par la frugalité.

Du pain, de l'eau, du vin, du laitage et des viandes simplement cuites ou rôties faisaient le fond de la nourriture des premiers temps. Rien de plus simple, rien de plus frugal que les repas des Hébreux et des Grecs, à leur origine ; mais leur vigoureuse constitution et les exercices laborieux auxquels ils se livraient faisaient, en même temps, de ces hommes de monstrueux mangeurs. Abraham servit aux anges qui se présentèrent à lui, sous la figure de trois jeunes hommes, un veau entier, avec le pain de trois mesures de farine, que Fleury évaluait revenir à près de cinquante-six livres de notre poids. Quand Eumée reçoit Ulysse, il apporte un grand porc de cinq ans pour cinq personnes. Cette voracité, qui blesse notre délicatesse, n'avait rien de choquant pour des mœurs si différentes des nôtres. On se vantait de son appétit comme de sa force. Nous voyons dans Homère des héros qui s'en font honneur et à qui le poète en fait un mérite.

Dans les premiers temps de la République romaine, le repas principal, le souper *(cœna)*, était fort simple; il consistait en un plat de viande bouillie, avec un ragoût appelé *puls*, composé d'eau, de farine, de miel, de fromage et d'œufs. Les repas furent plus recherchés dans la suite ; ils étaient composés de trois services. On apportait d'abord, sous le nom de *gustatio*, des mets propres à exciter l'appétit, et l'on commençait par des œufs ; *cantare ab ovo usque ad mala*, dit Horace, c'est-à-dire chanter depuis le commencement du repas jusqu'à la fin ; c'était

le premier service qui s'appelait *ante cœna* ou *promulsio* (avant le vin miellé). Venait ensuite le fond du repas proprement dit, dont le principal mets était appelé *caputcœnee*, après quoi l'on servait le dessert appelé *secundæ mensæ*, composé de fruits, de pâtisseries et de friandises.

La boisson ordinaire était le vin que les plus sensuels mélangaient de parfums et d'aromates.

Le faste de Lucullus, cet importateur des cerises en Europe, est resté célèbre. Tout le monde a lu, dans Plutarque, qu'il lui suffit d'un mot, la désignation de la salle à manger (le salon d'Apollon), pour faire servir à Cicéron et Pompée, qui étaient venus le visiter, un souper qui coûta 50,000 drachmes, c'est-à-dire 47,000 fr. de notre monnaie, à raison de 94 c. la drachme.

On peut croire que la table de tels convives avait été servie avec non moins de délicatesse que de luxe ; mais il faut arriver aux empereurs pour voir des excès de gloutonnerie à peine croyables. Suétone raconte que Vitellius faisait quatre repas par jour; qu'il y suffisait au moyen de vomitoires; qu'il s'invitait le même jour chez plusieurs personnes pour des heures différentes; que chacun de ces festins ne coûta jamais moins de 400,000 sesterces; qu'au souper que lui donna son frère, à son retour à Rome, on servit 2,000 poissons et 7,000 oiseaux.

Et savez-vous ce que coûtait chacun des repas de cette brute immonde et sanguinaire ? 80,000 fr., le sesterce d'alors valant à peu près 20 c. d'aujourd'hui.

Au milieu de ces abominables orgies, de ces épouvantables profusions, en face de cette accumulation de la richesse dans les mains du petit nombre, que devenait le peuple ?

Ce qu'il devenait ? Interrogez Juvénal, il vous montrera la foule affamée des clients assiégeant, chaque jour, la porte de leurs fastueux patrons pour y recevoir, sous le nom de sportule, l'aumône qu'ils attendaient pour se vêtir, se chauffer, se nourrir et enfumer leur foyer.

Voilà où en était arrivé le monde romain.

Au temps de Cincinnatus, lorsque tout Romain était agriculteur, les travaux de la campagne et la pureté des mœurs étaient, comme Varron le fait observer, la meilleure sauvegarde des forces et de la santé. Quand cette simplicité fit place au luxe, les soins d'une hygiène éclairée atténuèrent les effets des vices et de la débauche. La propreté la plus scrupuleuse, le bain, l'exercice, les vêtements bien appropriés au climat, l'activité qui leur faisait traiter debout et en marchant les affaires publiques,

étaient la base de l'hygiène chez les Romains. Ces usages étaient si bien dans les mœurs qu'ils se maintinrent longtemps malgré les vices les plus ignobles ; mais ils disparurent complétement au moyen âge, et c'est alors, dites-vous, Monsieur, qu'au lieu de demander la santé à l'hygiène, on la mit sous la tutelle de l'astrologie judiciaire.

L'astrologie judiciaire est née en Chaldée, comme l'astronomie naturelle et comme l'alchimie, cette autre maladie de l'esprit humain.

Cham en fut dit-on l'inventeur.

Les peuples les plus sages et les plus instruits de l'antiquité, les Indiens, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, ont cru à l'astrologie judiciaire.

Le Bas-Empire la communiqua aux Arabes, qui la portèrent en Espagne, d'où elle se répandit dans tout l'occident.

Tibère croyait aux prédictions des astrologues.

Louis XI (et ce n'était malheureusement pas son seul trait de ressemblance avec Tibère), Louis XI consultait les astrologues ; mais il lui fallait des réponses qui le satisfissent. « Toi qui sais tout, disait-il un jour à un d'eux dont il n'était probablement pas content, sais-tu quand tu mourras ? Trois jours avant votre Majesté, répondit l'astrologue avisé ; » et il ne dut la vie qu'à la terreur que cette adroite réponse jeta dans l'âme du monarque superstitieux.

Charles V, que nous avons surnommé le Sage à titre de savant, croyait à l'astrologie ; c'était son étude de prédilection ; il en fit même un objet d'enseignement public, et bâtit, à cet effet, rue du Foin-Saint-Jacques, une maison qu'il nomma collége de *maître Gervais*, nom du docteur attaché à son service *en qualité de souverain médecin et astrologien, et, à ce double titre, moult estimé et stipendié d'icelui roi.*

Les livres d'astrologie formaient la plus grande partie des 910 volumes dont se composait sa bibliothèque.

L'astrologie était encore un objet d'étude au XVIIe siècle ; mais alors elle cessa d'être encouragée par les rois.

Les premiers règlements de l'Académie des sciences, créée en 1666, défendirent spécialement à cette compagnie de s'occuper d'astrologie et de pierre philosophale.

C'est à l'impulsion donnée aux sciences depuis cette époque que sont dues ces merveilleuses découvertes qui doivent conduire, dites-vous, Monsieur, au perfectionnement de la nature humaine.

Espérons le ; mais en attendant cette transformation de l'espèce, occupons-nous du bien-être et de l'amélioration de l'individu.

Mettons à sa portée une nourriture plus saine, plus abondante, plus substantielle.

Donnons-lui des habitations accessibles à l'air, à la lumière, et qui ne soient plus des centres d'infection.

Construisons des bains publics où, comme à Rome du temps d'Horace, pour la plus modique somme, pour le quart d'un *as*, pour moins d'un sou, l'indigence et l'enfance puissent, en toute saison, venir chercher la santé et prendre le goût de la propreté; la propreté ! qui est une sorte de pudeur et l'indice certain du respect de soi-même.

Rappelons-nous, avant tout, que l'homme n'est pas seulement un corps, qu'il a été créé à l'image de Dieu, que c'est une intelligence servie par des organes, et que, si les exercices sont l'hygiène du corps, la morale doit être l'hygiène de l'âme.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 5 MAI 1859 *(séance d'avril)*.

Présidence de M. J. de PARSEVAL-GRANDMAISON, vice-président.

Membres présents : MM. Bouchard, Dunand, Lacroix, Martigny, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Perrachon, Ch. Pellorce, Reboul, de La Rochette, de Surigny.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. Th. de Rive, secrétaire de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Valenciennes, sollicite le titre de membre correspondant. M. Bouchard est chargé d'examiner les opuscules présentés par ce candidat à l'appui de sa demande.

M. Georges de Soultrait, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de son aperçu sur la numismatique bourbonnaise. M. de Surigny est chargé d'en faire l'examen.

L'Académie désigne, pour la représenter au concours régional de Bourg, les membres de son comité d'agriculture, MM. Chamborre et Guichard, membres correspondants.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 9 JUIN 1859 *(séance de mai)*.

Présidence de M. BOURNEL, président.

Membres présents : MM. Bouchard, Bournel, Chavot, Dunand, Duperron, Duponnois, Fournier, Gueneau d'Aumont, Lacroix, Martigny, Mastier, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Perrachon, Ch. Pellorce, Rolland, Saulnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Costel, docteur-médecin à Caen, fait hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé : *Etudes et Recherches philosophiques et historiques sur les hallucinations et la folie jusqu'à la fin du siècle dernier*. Il sollicite le titre de membre correspondant. M. Bouchard est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. Martigny est désigné pour examiner un ouvrage intitulé : *Eraste* ou *l'Ami du peuple*, adressé par son auteur à l'Académie.

M. A. Boullée, ancien magistrat, fait hommage à l'Académie de son *Essai* sur la vie, le caractère et les ouvrages de M. J.-E.-M. Portalis.

M. Gallimard envoie à l'Académie une comédie en vers intitulée : *Les Deux Propriétaires*.

L'ordre du jour appelle le discours de réception de M. Duponnois. L'honorable récipiendaire s'exprime ainsi qu'il suit :

MESSIEURS,

Lorsque le docteur Zeb se présenta à cette académie fameuse, le modèle des académies et la plus éloquente de toutes, l'académie silencieuse, voyant que le nombre réglementaire des membres était complet, il ajouta, vous vous le rappelez, devant ce nombre, un zéro. « Ils n'en vaudront ni plus ni moins, » dit-il ; je me trompe, il l'écrivit.

Messieurs, ce modeste zéro représente l'exorde de tout récipiendaire. Aussi, lorsqu'on est admis par le libre choix d'hommes intelligents à siéger dans une docte compagnie comme la vôtre, l'usage, aussi bien que la politesse, veut qu'on se déclare tout d'abord indigne de cet honneur. Cette humilité sied bien aux gens d'esprit, qui sont sûrs de n'être pas crus. Pour moi, je risquerais fort d'être pris au mot. Il n'y a que les riches qui puissent, sans se compromettre, se dire pauvres, et je n'ai pas le moyen d'être modeste. J'aime donc mieux rompre avec l'usage, et me déclarer, sur la foi de vos suffrages, et vous prenant pour complices, digne de la place que vous me faites parmi vous.

J'espère, Messieurs, que vous verrez dans cette franchise, moins voisine de l'orgueil que certaine modestie, un hommage

rendu à la sagesse de vos jugements. Car enfin, vous êtes mes juges, et j'ai des raisons personnelles de croire qu'en m'élisant, vous ne vous êtes laissés ni éblouir par la gloire, ni corrompre par l'or ou la puissance. Ce sont des dieux que je ne connais que pour les avoir vus quelquefois, de loin et d'en bas, passer dans le monde, et s'ils me sourient de temps à autre, ce n'est guère que pour se railler de moi.

Mais si mon obscurité m'affranchit des soins de la fausse modestie, elle me fait un devoir d'autant plus impérieux de la reconnaissance. Ce devoir m'est cher, et je ne crois pouvoir mieux le remplir qu'en vous entretenant d'un objet qui vous intéresse, et sur lequel ma profession, mes habitudes et mes goûts me donnent peut-être le droit d'émettre mon opinion. Je veux parler, et me voici tout d'abord obligé d'offenser la langue, de la décentralisation littéraire. Mais si le mot est peu académique, la chose du moins est sérieuse, et elle a, depuis quelques années déjà, préoccupé des esprits éminents.

Chose et mot eussent été jadis incompris. Même à l'époque où l'unité de la nation était constituée et puissante, les sources de la vie littéraire restaient, par une heureuse diffusion, répandues dans les diverses parties de la France. A côté de la monarchie, si personnelle et si absolue, subsistait ce qu'on appelait si justement alors la république des lettres, république spirituelle et turbulente, où les révolutions étaient fréquentes et fécondes, et dont les libres agitations n'avaient pas le privilége de troubler l'Etat ni d'inquiéter le gouvernement. Alors, la province avait sa vie intellectuelle et son originalité. Louis XIV était né, lorsque, du fond de la Touraine, Descartes remuait toute la philosophie. Du sein de sa retraite dans l'Angoumois, Balzac rédigeait des lettres qui s'adressaient à toute la France, et qui même, dans sa pensée, avaient pour vrai destinataire la postérité. Il existe des éditions de Corneille datées de Rouen. Je suppose qu'aujourd'hui la même imprimerie voit sortir de ses presses moins de tragédies que d'almanachs.

Ce n'est pas cependant que je veuille nier l'influence que Paris devait, comme capitale, nécessairement exercer. Dès cette époque, on voit se former un cercle, une coterie qui prétend, comme on le disait alors, régenter le Parnasse. L'hôtel de Rambouillet, cette petite église de beaux esprits et de précieuses, fut, si je puis le dire, la première tentative de centralisation littéraire. La nature de son influence suffirait pour condamner ce système. Voyez en effet jusqu'où il peut égarer des esprits droits, et combien il rétrécit de grandes intelligences !

Là, l'histoire, la nature, les sentiments, la langue, tout est corrigé, altéré, à la fois paré et affadi. On fait des paysages du fond de son salon, comme on y fait de la tapisserie. Rien en effet ne donne une plus juste idée de cette nature artificielle que ces broderies et ces colifichets, œuvres de doigts habiles, élégants et efféminés. Les fleurs y poussent comme par enchantement. Les broussailles s'y transforment en bosquets délicieux, les anfractuosités les plus abruptes en grottes dignes de Calypso, et les flaques d'eau en lacs transparents. Mais n'y cherchez ni le blé, ni le foin odorant, ni aucune chose utile. Dans cette campagne, distribuée comme un jardin anglais, se promènent des bergers comme on n'en voit guère, et des bergères comme on n'en voit plus. De tous les animaux que le bon Dieu créa, les moutons seuls ont le droit d'habiter ces beaux lieux. Et quels moutons ! gracieux, enrubannés, pomponnés comme leurs maîtres, et presque aussi précieux ! Ces gens-là, vous le comprenez, ne pensent pas comme les autres. Chez eux, point de passions : ils n'ont que des sentiments ; sentiments raffinés, aiguisés, scintillants, comme ces feuilles de métal battu, dont parle Buffon, et qui n'acquièrent d'éclat qu'en perdant de leur solidité. Dans ce pays inconnu du vulgaire, on s'aime lentement, délicatement et longtemps. Il faut avouer que, sous ce rapport au moins, nous avons un peu changé. L'amour doit passer par toutes les phases qu'a d'avance indiquées un législateur sévère, car on lui a tracé son chemin et dressé sa carte : c'est celle du fameux pays de *Tendre*. Un amant qui entreprend son voyage dans ce pays chimérique en a pour longtemps : il n'y peut entrer que par la barrière des *Respects* ; puis il s'embarque sur le fleuve d'*Inclination*, relâche au hameau de *Billets doux*, séjourne longtemps dans l'ile des *Petits soins*, et fait sa quarantaine obligée sur le lac d'*Indifférence;* heureux encore s'il ne se laisse pas entraîner sur la mer d'*Inimitié*, ou s'il n'échoue pas contre l'écueil des *Refus*. (1)

Voilà l'histoire, abrégée, d'un amant : ce n'est qu'au bout de longues années qu'il arrive au terme du voyage, et il fallait qu'il commençât jeune, s'il voulait se marier avant sa mort. Le grave Montausier, l'original présumé du misanthrope, soupira 14 ans avant de décider la belle Julie d'Angenne

A changer de son nom la charmante douceur.

---

(1) Ce voyage allégorique n'est pas tout à fait exact : il est surtout loin d'être complet. Mais chacun des pays indiqués est marqué sur la *Carte de Tendre*. V. Mlle de Scudéry, Clélie. Tome 1er.

Il avait fait scrupuleusement son voyage de *Tendre*. Nous avons depuis quelque peu abrégé le chemin.

Vous comprenez qu'à des sentiments de cette nature et à des personnages de cette espèce, il fallait des expressions et un langage tout différents de ceux du vulgaire. Ces divinités ne pouvaient parler comme de simples mortels, et leurs moutons eux-mêmes ne devaient pas bêler comme tous les moutons. On réforme donc la langue. Cette forte langue française devient, elle aussi, une précieuse. On enjolive les verbes en leur attachant un diminutif, comme une aigrette à un vieux chapeau. On habille à neuf, on met à la mode les substantifs trop rudes qui portaient encore la livrée de nos pères. Quant à ceux qui ont le langage trop franc, ceux qui appellent les choses par leur nom, derniers héritiers de la verve gauloise, on les met impitoyablement à la porte du dictionnaire des Précieuses. Il n'est pas jusqu'aux conjonctions, espèce bien inoffensive cependant, qui ne subissent une réforme ou une correction, comme des gens dangereux. Il n'a pas fallu moins, pour sauver notre pauvre *car*, menacé d'être détrôné par *pour ce que*, que l'influence de Mademoiselle de Rambouillet elle-même, aidée de tout l'esprit de Voiture, lequel ne voyait pas *pourquoi on faisait le procès à un mot qui s'était toujours montré bon Français, ni pourquoi les beaux esprits voulaient dire en trois mots ce qu'on pouvait dire en trois lettres.*

Ces discussions, très-sérieuses, vous montrent à quel point une mauvaise influence peut abaisser des intelligences élevées, et dévoyer des esprits droits. Un dernier trait achèvera ce tableau. A l'hôtel de Rambouillet, on imposait, comme pénitence, à celui des membres qui avait violé quelques règles de convenance ou de bon goût, la lecture d'Athalie ! Je sais bien qu'aujourd'hui encore, on trouverait des gens qui partagent, sur ce point, l'avis de l'hôtel de Rambouillet. J'en connais même qui, tout en commettant le péché, s'épargnent la pénitence. Mais ce ne sont pas ceux-là que nous devons prendre pour modèles. (1)

(1) On ajoute qu'un jour un jeune homme, hôte peu important de ce salon, à qui l'on avait infligé cette punition, étant resté longtemps enfermé dans le cabinet où il devait la subir, on pensa qu'il s'était endormi. On ouvrit la porte et l'on fut très-surpris de le trouver *relisant* Athalie. Je dois ajouter que cette anecdote a été contestée, et que M. Rœderer fait fermer l'hôtel de Rambouillet avant l'apparition d'Athalie. Mais l'altération de goût qu'elle accuse est exacte ; car on sait que l'hôtel de Rambouillet employa une foule de petits moyens diplomatiques pour prouver à Corneille qu'il s'était *trompé* en faisant *Polyeucte*.

Voilà les effets de cette centralisation littéraire qui, imposant un même joug à des esprits divers, les abaissait, tout en les polissant. La littérature, resserrée dans un cadre unique et étroit, menaçait de s'appauvrir. Fleur vivace, amie des chauds rayons et des grands cieux, elle s'étiolait dans la serre chaude des Précieuses et n'avait plus que

Cet éclat emprunté,
Dont on eut soin de peindre et d'orner son visage.

L'originalité allait disparaître; une nature de convention et des sentiments artificiels allaient remplacer la réalité, et enfin la langue s'épurait tellement, qu'elle devenait insaisissable et inintelligible. (1)

Mais des esprits indépendants, amoureux de la vraie nature, et impatients du joug des règles et des conventions, allaient, de toutes les parties de la France, renverser cet échafaudage si minutieusement élevé. C'est la protestation de l'esprit français contre la centralisation littéraire, véritable despotisme intellectuel.

Au-dessus de tous ces hardis novateurs apparaît Molière, le représentant du bon sens, qui va étudier les mœurs dans chaque province, depuis le Limousin où il rencontre ce bon M. de Pourceaugnac, jusqu'à Lyon où il aperçoit, dit-on, M. Purgon sur le seuil de sa boutique, et de ses pérégrinations rapporte tant de portraits originaux, divers et ressemblants. Les *Précieuses ridicules* sont le plus rude coup porté à l'hôtel de Rambouillet. Avant lui et autour de lui, dom Quichotte, qui vient d'être traduit en France, crée toute une littérature burlesque, où les défauts abondent autant que les qualités, mais étincelante de verve, et dont le but avoué est de combattre la mode et l'uniformité. Ce serait une curieuse étude que celle de ces bohèmes littéraires, enfants perdus de Rabelais, pleins de fantaisie et d'esprit, rappelant au bon sens par le ridicule. Voici d'abord le plus puissant de tous, l'immortel cul-de-jatte, le *Malade ordinaire de sa Majesté*, le rieur incorrigible, qui riait au milieu de ses douleurs, qui riait en mourant, et forçait à rire encore ceux qui le pleuraient. Son *Roman comique*, roman réaliste, comme on dit dans le jargon d'aujourd'hui, était la parodie spirituelle de ces grands et indigestes ouvrages, l'*Astrée*, *Clélie*, le *Grand Gyrus*, *Polexandre*, et rappelait la fiction à la vraisemblance de l'action et à la vérité des détails. Furetière le

(1) Ces critiques ne me font pas méconnaître les services que l'hôtel de Rambouillet a rendus à la langue et à la société en les polissant. Mais je n'avais à signaler ici que ses défauts.

suit dans cette voie où son *Roman bourgeois* poursuit de ses railleries les *Romans romanesques*. Chaque exagération trouve sa parodie, chaque défaut, son pendant ridicule. D'Urfé et Mlle de Scudéry avaient mis à la mode les grands coups d'épée et les exploits impossibles ; Cyrano de Bergerac nous montre, dans sa *Gigantomachie*, les Titans déracinant les chênes séculaires pour s'en servir en guise de cannes, jouant aux boules avec des quartiers de rochers, et mangeant, dans une frugale collation, quelques douzaines de bœufs, « qu'ils avaient négligé d'éplucher de leurs charrues. » Les *Bergeries* étaient de si bon ton, que M. Jourdain, qui se piquait d'imiter, avec « les belles manières, » le bon goût des gens de condition, aimait par-dessus tout les chansons où « il y avait du mouton. » Voici aussitôt Sorel qui imagine le *Berger extravagant*. C'est un jeune homme bien né, « grand lecteur de romans, » et dont la tête a été dérangée par ces lectures. Tombé par hasard dans le creux d'un saule, il s'imagine qu'il est devenu arbre, et arbre il veut rester. En vain, on essaie de le convaincre du contraire : il prouve doctement, par des citations d'auteurs en vogue, que rien n'est plus naturel que cette métamorphose. Ses amis ne peuvent le décider à manger, qu'en feignant de le fumer, et à boire qu'en l'arrosant. La liste est longue de ces parodies des romans à la mode : les *Fragments d'histoire comique* de Théophile, le *Chevalier Hypocondriaque* de du Verdier, le *Voyage merveilleux du prince Fan Férédin dans le pays de Romancie* du père Bougeant. Il faut avouer qu'ils sont à peu près aussi ennuyeux que les ouvrages qu'ils combattent; mais ils ont du moins ce mérite, que j'ai déjà fait ressortir, de protester, au nom du bons sens, contre l'autorité usurpée d'une coterie. (1)

Cette revue rétrospective de notre littérature, qui pourrait, non sans quelque raison, passer pour une digression, trouvera peut-être grâce à vos yeux, si vous rapprochez les temps et si vous comparez le mouvement des esprits à cettte époque avec celui dont nous sommes aujourd'hui témoins ou acteurs.

Il me semble d'ailleurs qu'elle révèle, par l'exemple du passé, les dangers de la centralisation littéraire. Quels sont, en effet, ces

---

(1) J'ai voulu, dans ce court tableau, signaler deux mouvements littéraires opposés. Pour mieux faire ressortir le contraste, j'ai mis en regard l'un de l'autre des ouvrages qui n'étaient pas précisément destinés à se combattre, et dont les dates rapprochées formeraient quelquefois des anachronismes.

dangers? Le premier et le plus grand est de détruire l'origina lité en atténuant les qualités vives de chaque esprit. L'imagination et l'intelligence tiennent, comme le caractère, du milieu où elles ont grandi. Le montagnard ne voit pas les objets sous le même aspect que l'habitant de la plaine. Et, il faut bien le remarquer, ce qui fait l'originalité en littérature, celle d'une description, par exemple, ce n'est point l'objet même, mais la manière dont il est conçu, l'aspect sous lequel il est reflété dans l'imagination. Placez mille personnes devant le spectacle d'une tempête : il y aura mille impressions diverses, et par conséquent mille tableaux qui, avec un fonds commun, seront marqués de traits particuliers et auront leur caractère propre. L'homme dont les premiers regards ont reçu l'éclat du soleil du Midi et se sont empreints de ses splendides couleurs, et celui dont les yeux se sont habitués à la pâle lumière du ciel du Nord, ne réfléchissent pas dans leur pensée la même image de la nature. De là, la diversité des œuvres sous l'uniformité des objets. Pour ne citer qu'un fait puisé dans notre pays et nos mœurs, que l'on compare la langue et la poésie des troubadours avec celles des trouvères! Le sujet de leurs chants est le même; mais quelle différence dans la forme et le style, dans l'éclat des images et l'harmonie du vers! Aucun exemple ne marque d'une façon plus éclatante l'influence du climat, du sol et des mœurs sur notre littérature.

L'unité de langue, la communauté des institutions, l'idée de patrie élargie avec le territoire, effacent de jour en jour cette diversité des caractères et des esprits. La centralisation la détruit.

Avec elle, il n'y a plus ni montagnard ni habitant de la plaine; il n'existe que des Parisiens. A mesure que cette Babel, qui s'est fait tête et cœur de la France, reçoit un étranger, elle le marque à son effigie, ou plutôt les provinciaux, s'il en est encore, y ressemblent à des pièces de monnaie frappées à différents coins, mais dont les lignes se sont effacées par le frottement. Toutes les aspérités sont polies; les défauts comme les qualités n'ont plus rien de saillant. Le Normand est plus honnête et le Champenois moins naïf. Le Gascon passe un peu de sa verve au Flamand, lequel lui donne en échange un peu de sa gravité et de sa froideur : un peu de tout et de tous, voilà l'étiquette de notre société et de notre littérature. Il s'établit fatalement un niveau sous lequel tout écrivain doit passer. Les plus petits grimpent sur des échasses pour l'atteindre; les plus grands sont obligés de se courber. De là, une sorte de lit de Procuste qui sied à merveille à la médiocrité, laquelle n'étant ni trop petite, ni surtout trop

grande, se trouve à l'aise dans cette couche banale, et couperait volontiers les têtes qui en dépassent les bords. Où sont ces têtes aujourd'hui ? Quelle œuvre saillante et vraiment originale avons-nous vu naître depuis quelques années? J'ai beau fouiller notre centre littéraire, je n'y trouve rien qui dépasse le triste niveau; tous tiennent parfaitement dans la couche banale, tous y sommeillent doucement, tout de leur long étendus. Rassurons-nous, il n'y a pas de têtes à couper.

De cette réunion d'esprits divers, mais dociles à accepter le joug d'une triste égalité, doit naître une communauté de goûts qui devient bientôt une tyrannie. Cette tyrannie s'appelle la Mode. Cette reine capricieuse, dont nous laissons volontiers l'empire s'étendre sur notre luxe, semblait avoir assez de sujets, et surtout de sujettes, pour satisfaire son ambition. Elle règne sans partage sur notre costume, altère à son gré nos mœurs, nous impose la forme de nos relations sociales, et les plus ardents à maudire son joug n'ont pas le courage de le secouer. Mais qu'elle asservît ce qu'il y a de plus indépendant, qu'elle envahît le domaine des lettres, voilà ce qui semble impossible, et ce qui n'est que trop vrai. Cette mode autrefois régnait, comme vous l'avez vu par l'histoire de l'hôtel de Rambouillet, sur les genres. Les pastorales et les grands romans étaient les œuvres préférées. Chez tous les héros, voire les plus farouches, il fallait de grands sentiments; dans toute poésie il fallait « du mouton. » Aujourd'hui, ce n'est pas sur les genres que s'exerce l'empire de la mode, mais sur quelque chose de plus insaisissable. Un observateur scrupuleux pourrait, en étudiant de près la littérature contemporaine, je parle des dernières années, remarquer qu'on porte dans tous les genres le même esprit, la même mesure, une certaine uniformité de goûts et de procédés. On sent partout, si je puis le dire, une lâcheté de conscience littéraire qui exclut aussi bien les *vives et impétueuses saillies* de Bossuet, que les *haines vigoureuses* de la muse de Molière. Les genres divers sont comme autant de chansons dont chacune a son air, mais qui toutes sont chantées sur le même ton. Il n'y a rien qui choque absolument le goût, mais rien non plus qui excite l'enthousiasme. Il règne partout une douce et facile médiocrité. Le drame s'est fait, sinon honnête, du moins assez modéré; la comédie, je parle de la meilleure, sourit avec beaucoup de convenance, lorsqu'elle ne fait pas bâiller; l'histoire va chercher dans quelque coin du monde une province obscure ou un événement sans importance, pour le mettre en lumière, ou bien elle se borne à l'heure présente, et chaque historien est

lui-même le héros de son histoire. Quant au roman, c'est le genre qui donne le mieux la mesure et le caractère de notre littérature. Pour déterminer ce caractère, j'ai besoin d'un peu d'indulgence et de beaucoup de précaution.

Il existe au milieu du monde parisien une société interlope, sorte de plante parasite qui a poussé sur l'arbre de la civilisation, comme un champignon éclatant et vénéneux sur un chêne séculaire. Cette société a maintenant, grâce à nos vices, ses lettres de naturalisation parmi nous; elle a reçu d'une jeunesse opulente, oisive et vaniteuse, son baptême et son nom : c'est le demi-monde; je n'en fais pas compliment à ses parrains. Il y avait au dix-septième siècle des ruelles où l'on dépensait infiniment d'esprit : le dix-neuvième a des alcôves où l'on dépense beaucoup de sottise et de santé. Le luxe y remplace le goût, le pétillement du Champagne a succédé aux petits couplets et aux sonnets prétentieux, et le sel des plaisanteries consiste dans leur licence.

Les déesses de ce monde nouveau n'ont pas les prétentions sentimentales des divinités de l'hôtel de Rambouillet. Là, il fallait beaucoup de petits soins et d'assez longues années pour obtenir le droit de baiser le bas de la robe de sa maîtresse. Ici, il faut beaucoup moins de temps pour faire beaucoup plus de chemin. Les idées qui y sont mises en commun ressemblent à des feuilles fanées dès le printemps, et les sentiments à des fleurs malsaines, car il y règne une atmosphère chargée d'âcres parfums qui fait vite pâlir les visages et amortit la sensibilité. Les grandes dames du dix-septième siècle conservaient dans leur vieillesse une dignité qui adoucissait le regret de la beauté perdue et pouvait la remplacer, et leurs rides avaient, comme leurs cheveux blancs, je ne sais quelle grâce imposante et sereine. Ici, la beauté passe sans laisser de traces qui la rappellent, ni de souvenirs qui fassent rêver; on mûrit vite dans cette serre chaude, et la jeunesse fanée n'y a même plus les charmes discrets de la vieillesse

Ces sirènes de l'Océan parisien ont usurpé, dans la littérature, la place qu'elles avaient déjà volée dans la société. Elles se sont d'abord timidement montrées dans ce coin de nos journaux où se réfugient les indiscrétions et les scandales; de là, elles ont passé dans le roman où elles ont étalé leur vie, et enfin ont apparu au grand jour de la scène où nous avons vu d'honnêtes gens pleurer avec elles, et d'honnêtes femmes accorder à leurs émotions un intérêt qui ressemblait, faut-il l'avouer, à de la jalousie. Ah! qu'eussent pensé de nous Mme de Longueville,

Mme de Chevreuse, ces illustres pécheresses qui mettaient tant de grâce dans leurs péchés et tant de dignité dans leur pénitence ! Qu'eût dit Manon Lescaut elle-même, cette âme perdue, mais qui savait encore aimer et mourir pour ce qu'elle aimait !

Voilà les muses de notre Parnasse. Car elles ne se sont pas contentées de souiller quelques livres de leur histoire ; elles ont exercé sur les mœurs et les caractères une influence qui s'est imposée ensuite à la littérature. Là, comme dans la société, elles ont créé une mode dont tout le monde se plaint et que tout le monde subit. On vise à une originalité de mauvais aloi ; on cherche le scandale ; on crée un goût dépravé, le goût des choses étranges et petites à la fois. Les grandes traditions sont mises de côté. Ces divinités de contrebande ont substitué à l'antique Parnasse une mythologie que je vous demande la permission de ne pas exposer. Qu'il me suffise de constater qu'elles ont dénaturé les sentiments, soit en les faussant, soit en les déplaçant. A la place du cœur humain, on a mis, si je puis le dire, un cœur artificiel. C'est celui-là qu'on étudie, et il en sort de singulières inspirations. Il y a je ne sais quoi de faux et de bâtard dans les émotions ; on sent circuler dans toute œuvre éclose sous cette influence un souffle desséchant. Leur lecture nous laisse la conscience d'un vide qu'on ne peut remplir. Nous désirons quelque chose en fermant le livre : nous ne sommes qu'à moitié satisfaits. En un mot, comme nous avons un demi-monde, nous avons une demi-littérature.

Qu'irions-nous faire, je vous le demande, nous autres pauvres provinciaux, au milieu de ce monde de nouvelle création ? Avec quel dédain y seraient accueillies nos émotions naïves ! Nous y jouerions le rôle de Sully arrivant à la cour de Louis XIII avec son habit suranné, et provoquant le rire des jeunes courtisans. Le droit sens et la forte sève de l'esprit bourguignon ne seraient que la grossièreté du paysan ; on renverrait le Champenois à ses moutons, et La Fontaine, celui des fables, serait peut-être relégué au nombre de ses héros. Notre esprit n'a pas subi encore, de la part de la mode, une assez forte altération, et notre cœur est encore trop sincère pour mériter une place dans ce monde, et obtenir le privilége d'émouvoir ces imaginations blasées et de charmer ce goût dépravé.

De la formation de ce monde à part, de cette mode introduite en littérature, de la réunion de tous les écrivains en un centre commun, naît un autre inconvénient, une de ces petites iniquités qu'on reproche à tous les gouvernements, et qu'on ne devrait

guère trouver dans une république comme celle des lettres. Lorsqu'un jeune homme veut s'ouvrir les portes de la carrière administrative, il commence par s'entourer des appuis les plus nombreux possibles. Comme il n'a pas de titres, il fait valoir ceux de son père, met en avant le nom de ses amis, et fait une belle petite provision de lettres de recommandation. Si, à ces secours étrangers, il joint les qualités que la nature donne à certaines âmes moins inflexibles que celle de Caton, il a beaucoup de chances d'arriver. Eh bien! il en est absolument de même dans le domaine des lettres.

Ils sont là, dans ce centre fermé à la province, une centaine de demi-littérateurs qui ont pris pour devise, comme jadis les précieuses, et avec autant de raison qu'elles :

Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis.

Il faut donc avoir des amis pour vous ouvrir les portes du cénacle! La camaraderie y est tellement forte et exigeante, qu'un auteur, qui cependant ne paraît pas avoir eu beaucoup à s'en plaindre, M. Scribe, y a vu un travers assez grave pour lui fournir le sujet d'une grande comédie. Ici donc, il faut, comme ailleurs, se munir de bonnes recommandations, et le népotisme règne dans le domaine des lettres comme dans celui des bureaux. L'un fait valoir ses relations sociales, l'autre cite le nom de son père, ou, à défaut, celui de son oncle. Il est cousin de tel auteur, ou son arrière-petit-neveu; il sera même, s'il le faut,

Bâtard de son apothicaire.

A la bonne heure, voilà des titres : le nouveau venu est admis.

Mais supposez qu'un jeune homme, sans parrains littéraires, sans autre recommandation que son talent, arrive, du fond de sa province, avec un manuscrit qu'il présente timidement au directeur de quelque Revue. Supposez, je vous prie, que ce manuscrit soit un volume, un tout petit volume de poésie. Le directeur éconduit poliment le provincial et ne lit point ses vers. Le jeune poète va trouver alors (c'est toujours une supposition) un puissant éditeur, connu pour son goût et sa bienveillance. Celui-ci pousse le courage jusqu'à lire les vers, et la bonté jusqu'à donner des conseils à l'auteur; mais, ce devoir rempli, il remet le manuscrit au poète et le poète dans la rue. Supposez enfin..... Mais non, Messieurs, ce n'est plus une hypothèse; le fait est historique :

le petit auteur s'appelait Lamartine, et le petit volume, les *Méditations poétiques !*

C'étaient d'assez beaux vers, pour des vers de province.

Et savez-vous quels conseils on donnait au père de la poésie lyrique du dix-neuvième siècle? Etudiez Delisle! C'est-à-dire suivez la mode, prenez le sentier battu ; mettez-vous à la file des moutons de Panurge et sautez comme eux. Remarquez, Messieurs, qu'il s'agit d'une époque où la centralisation littéraire n'était pas encore arrivée à sa toute-puissance. Que serait-ce donc aujourd'hui? Essayez de persuader aux coryphées de notre littérature qu'on peut trouver encore du talent dans le pays de Bossuet ou de l'esprit dans celui de La Fontaine ! Le talent n'existe pas tant qu'ils ne l'ont point patronné; et, en revanche, ils le patronnent là où personne ne le voit. Vous achetez, sur la foi d'un critique hebdomadaire, un livre qui vous fait regretter votre argent dès les premières pages, et vous accusez le critique de mauvais goût. Vous avez tort : le critique savait parfaitement que le livre ne valait rien, ou, du moins, il le soupçonnait, car il n'a pas eu, comme vous, la naïveté de le lire. Il a vanté un camarade, et voilà tout. Le camarade a désormais un nom : ses articles seront accueillis dans les Revues les plus sérieuses ; les libraires achèteront ses ouvrages, et c'est nous qui payerons le tout.

J'ai vu beaucoup d'honnêtes gens s'étonner de la foule de médiocrités qui encombrent les Revues littéraires et se glissent sur la scène. Qu'ils ne s'en étonnent plus ; c'est le secret de la camaraderie.

Il faut m'arrêter dans cette énumération des vices de la centralisation littéraire, non que le sujet soit épuisé, mais on risque d'ennuyer, à force d'avoir raison. Je veux du moins, dans cette critique de notre temps, consigner ici une restriction que, sans doute, vous avez faite déjà vous-mêmes. Je n'ai eu en vue que la foule des écrivains, la littérature courante et pour ainsi dire quotidienne. Quant aux rares génies qui ont illustré la première moitié du dix-neuvième siècle, les Lamartine, les Victor Hugo, les Balzac, les Georges Sand, j'en passe, mais non des meilleurs, ils n'ont rien à démêler avec toutes les faiblesses et les petites intrigues que j'ai signalées. Le génie perce, malgré toutes les précautions qu'on peut prendre contre lui. Comme un front puissant qui brise un casque trop étroit, il déchire le réseau aux mille mailles dont l'enserre la centralisation. Mais le génie est

malheureusement, ou peut-être heureusement, une exception. Il est toujours au-dessus du niveau de son époque, et c'est ce niveau que j'ai voulu déterminer.

Ce niveau est au-dessous de ce qu'il a été depuis le commencement du siècle, et j'attribue en partie cette infériorité aux vices qu'entraîne avec elle la centralisation littéraire. Ce serait sans doute une injustice, et peut-être une ingratitude, de n'y pas reconnaître des avantages. Mais la somme des inconvénients l'emporte, et cela suffit à ma thèse.

Il est d'un bon médecin, tout en signalant le mal, d'indiquer le remède : ce serait la seconde partie de ma tâche. Mais j'ai, pour me dérober à ce devoir, plusieurs raisons, et toutes décisives. La première, c'est que, malgré tout ce que cet aveu peut coûter à mon amour-propre, j'y serais fort embarrassé. Cette raison suffirait peut-être pour me dispenser d'exposer les autres. Je veux pourtant ajouter, toujours à mes dépens, que, dans le cas même où j'aurais trouvé l'antidote de ce poison, les malades seraient capables de préférer le poison à l'antidote, et de se moquer du médecin. Mais, grâce à mon obscurité, je n'aurai pas même cette gloire ridicule. Lorsqu'une goutte d'eau tombe dans l'Océan, l'Océan ne s'en inquiète guère, et, entre nous soit dit, l'Océan a peut-être raison. Enfin, le temps et la civilisation amènent fatalement, dans leurs progrès, des résultats qu'il faut accepter, sous peine de jouer le rôle d'Espiménide et de Cassandre. Les chemins de fer continueront à avarier nos marchandises et même nos personnes, et nous continuerons, nous, d'y voyager. La centralisation est du nombre de ces accessoires du progrès. La fortune, l'industrie, l'intelligence, montent sans cesse vers la tête de la France. En vain nous avertissons Paris, « la grand'ville, » des dangers d'une congestion cérébrale,

> La cruelle qu'elle est, se bouche les oreilles,
> Et nous laisse crier.

Les membres peuvent cependant, sans se révolter contre la tête, augmenter l'importance de leurs fonctions. Il faut combattre, même sans espoir de vaincre. Vous avez votre rôle, Messieurs, dans cette grande lutte de l'intelligence. Les académies de province ont leur utilité. Les railleries ne leur manquent pas, je le sais; mais il n'y a peut-être pas grande prétention à penser que les moqués valent mieux que les rieurs. Chacune d'elles doit conserver sa vie propre. En ouvrant leurs

Annales, on est étonné des rencontres charmantes qu'on y fait. On y trouve presque tous nos grands noms, et plus d'un beau talent s'en souvient comme d'un berceau. D'ailleurs, n'avons-nous pas vu, hier encore, l'Académie Française violer ses statuts pour venir chercher au fond de la province, et presque parmi nous, un poète resté fidèle à la chère Académie de sa jeunesse? Pourquoi, puisque je compte nos succès, ne commettrais-je pas l'indiscrétion de dire qu'un de nos collègues fait sournoisement de petits chefs-d'œuvre de gaîté qu'applaudit en ce moment même un théâtre de Paris? Consolons-nous donc, Messieurs, la centralisation ne nous a pas encore tués.

Un dernier mot, Messieurs, et j'ai fini. En parlant de ce sujet, et dans cette enceinte, je ne puis oublier que les vallons cachés du Mâconnais ont vu naître les *Méditations poétiques*, et que Lamartine est des vôtres. Ce n'est point sans intention que j'évoque en ce moment ce souvenir. Je cherchais, en finissant, un grand nom; je n'en ai pas trouvé de plus beau. Je sais, sans m'en effrayer, que son éloge est devenu un lieu commun: il nous a fatigués du bruit de sa gloire. Et qui sait même si cette fatigue n'a pas suffi à quelques-uns de nos Athéniens pour écrire son nom sur leurs tablettes d'ostracisme? Ne le plaignons pas, cependant: la gloire a ses expiations, mais elle place ses victimes à une telle hauteur, que la pitié n'y peut atteindre.

M. Bournel, président, lui répond en ces termes :

MONSIEUR,

On raconte que quand Louis XIV annonça à Jean Bart, dans le palais de Versailles, qu'il venait de le nommer chef d'escadre, Jean Bart, qui connaissait toute sa valeur, répondit sans hésiter, pour tout compliment: « Sire, vous avez bien fait. »

On ne cite pas d'académicien qui ait eu la franchise de l'homme de mer. Tous, non moins convaincus de leur mérite que Jean Bart, ne manquent pas cependant de se déclarer indignes d'une élection qu'ils ont briguée et qu'ils regarderaient comme une très-grande injustice de n'avoir pas obtenue. Cette modestie de convention, exorde obligé de tout discours de réception, est devenue une espèce de protocole auquel personne n'attache la moindre importance. Vous annoncez que si vous vous écartez de cet usage banal, c'est moins parce qu'il est devenu un véritable lieu commun que par la crainte d'être pris au mot. Personne,

certes, moins que vous, Monsieur, ne devait avoir une semblable appréhension. Vous avez fait vos preuves; votre réputation n'est pas restée renfermée dans l'étroite enceinte du Lycée. L'Académie connaît votre mérite; elle sait qu'elle n'aura jamais qu'à s'applaudir d'un choix que vous venez encore de justifier.

Vos premières paroles parmi nous, Monsieur, sont des accents de découragement. La médiocrité de la littérature actuelle vous arrache des plaintes amères, vous recherchez la cause de cette décadence, et vous l'attribuez à la réunion des intelligences sur un seul point, à la pression qu'ils y éprouvent. Il vous semble que les productions offraient plus d'originalité quand les hommes de lettres restaient dans leurs provinces, que leurs allures y étaient plus libres, leurs horizons plus étendus; vos méditations vous ont appris qu'il n'y a qu'une seule chose capable d'arrêter les progrès du mal qui menace de tarir chez nous les sources de la vie intellectuelle, et ce remède c'est la décentralisation littéraire dont vous arborez le drapeau haut et ferme en demandant pardon à la langue de votre offense envers elle.

Il est très-vrai que *centralisation* et *décentralisation*, son composé, sont des mots nouveaux qui n'ont pas encore leurs lettres de naturalisation. L'Académie veut bien nous permettre de parler du centre d'un cercle, de dire figurément que Paris est le centre du goût; mais elle repousse énergiquement la centralisation aussi bien que la décentralisation, et s'offenserait de voir centraliser ou décentraliser.

Le public, ou du moins une de ses fractions, n'a pas eu les mêmes scrupules; il ne s'est pas inquiété de savoir s'il offensait la langue, il n'a pas même cherché à comprendre ce qu'il demandait; il avait reçu le mot d'ordre, et, pendant 25 ans, on a entendu tonner contre le monstre hideux de la centralisation. Comme la léthargie du bonhomme Géronte, la centralisation est revenue à tout propos :

« Je suis las à la fin de tant de léthargies ! »

Crier contre la centralisation administrative, c'était crier contre ce qui fait notre force et notre sécurité ; c'était vouloir détruire l'œuvre des siècles, l'œuvre des rois comme de la Révolution. Décentraliser, c'était substituer à un pouvoir régulateur, impartial, trente-six mille petites républiques, c'est-à-dire trente-six mille tyrannies locales, la pire de toutes les tyrannies. On n'a rien obtenu parce qu'on ne pouvait rien obtenir.

J'ai bien peur, Monsieur, que la nouvelle croisade contre la centralisation littéraire n'ait pas plus de succès.

La décentralisation administrative était une comédie, la décentralisation littéraire est un rêve ; elle n'a jamais existé, elle n'existera jamais. Vous voulez empêcher les esprits d'élite de se réunir, vous voulez les isoler? Empêchez donc l'eau de couler, détruisez la loi de la gravitation.

Il faut à un grand empire une grande capitale, et cette capitale devient nécessairement un centre d'attraction. L'intelligence attire l'intelligence comme la matière attire la matière. L'ascendant de Paris sur la province n'est pas particulier à notre époque; il a existé de tout temps; il a créé la belle et noble langue que nous parlons aujourd'hui.

Deux idiomes principaux se partageaient la France. La langue d'oc, la langue des troubadours, s'étendait des Pyrénées à la Loire; la langue d'oil, que parlait les trouvères, régnait depuis la Loire jusqu'aux frontières. Les trouvères sont nos aïeux immédiats, nous ne tenons que de loin aux troubadours. Pourquoi? Parce que le siége de la monarchie s'est trouvé dans les contrées de la langue d'oil.

L'influence de Paris, son pouvoir attractif, se faisait sentir au XVIIe siècle comme aujourd'hui. Malherbe est-il resté à Caen? La Fontaine à Château-Thierry? Racine à La Ferté-Milon? Bossuet à Dijon? Si le grand Corneille est né à Rouen, il est mort à Paris; et je ne vois pas ce que la réunion de ces immortels génies leur a fait perdre d'originalité.

Que l'on songe à la multiplicité des dialectes en usage dans les 33 provinces dont se compose notre unité, et que l'on dise comment on aurait pu avoir une langue nationale, comment on pouvait en maintenir la pureté, en empêcher la corruption, sans un centre reconnu comme le siége de l'intelligence et du bon goût.

C'est avec une grande lenteur que cette langue s'est perfectionnée. (*Tantæ Molis erat Romanam condere Gentem !*) Le siècle de la renaissance a été pour elle une époque périlleuse. On connaît les efforts de la pléiade pour introduire dans le français les hardiesses métaphoriques et jusqu'aux termes des langues anciennes. Ce mélange produisit chez Ronsard une affectation pédantesque d'érudition et un néologisme barbare qui ont fait dire à Boileau « que sa muse en français parle grec et latin. » — Dubartas (l'auteur de la *Semaine*) s'arrogeait le droit de redoubler (à l'imitation du grec) la première syllabe de certains mots pour en augmenter l'énergie : pétiller ne peignant pas assez vivement

à son gré le bruit et les étincelles du feu, il en fit pé-pétiller. Il ne suffit plus à Nérée d'être flottant, il devint fo-flottant. C'était, dit M. Ste-Beuve, des mots à entrechats. — Baïf voulut naturaliser les comparatifs et les superlatifs des langues mortes, ce qui lui valut de Joachim de Bellay, autre hardi novateur, une pièce de vers dans laquelle on lisait :

> Bravime esprit sur tous excellentissime,
> Docte, doctieur et doctime Baïf.

Pendant que la pléiade voulait nous faire parler grec et latin, Catherine de Médicis et sa cour cherchaient à nous italianiser.

> Là on n'était plus fatigué, mais *straque ;*
> Battre le pavé, c'était battre la *strade.*

Ceux qui avaient l'habitude de faire une promenade avant le dîner, disaient qu'ils avaient l'usance de spaceger avant le past.

> On n'aurait pas osé remercier, on ringratiait.

Henri Estienne prit, avec une grande hardiesse de langage, la défense de l'idiome national. Dans son dialogue du nouveau français italianisé et autrement déguisé, principalement entre les courtisans, il repousse cette invasion de mots étrangers et dépeint énergiquement cet amour funeste de nouveautés qui, de tout temps, exista en France :

> « Et qui leur a (dit-il) ce fatras inventé?
> » Un indiscret désir de nouveauté.
> » Cette façon de mots leur semble belle,
> » Tant seulement parce qu'elle est nouvelle.
> » Car de tout temps désir de nouveauté
> » A nos Français reproche a esté. »

Après avoir échappé au danger du néologisme, la langue fut sur le point de tomber dans l'afféterie, et ce nouveau péril lui serait venu de l'hôtel de Rambouillet (rendez-vous des Précieuses), qui fut, dites-vous, Monsieur, la première tentative de la centralisation littéraire parmi nous.

On sait aujourd'hui qu'il faut distinguer plusieurs époques dans l'histoire des Précieuses, si l'on veut apprécier leur véritable influence. Le premier âge a été celui de la marquise de Rambouillet et de sa fille Julie d'Angennes, dont l'hôtel occupait, dans la rue St-Thomas-du-Louvre, l'emplacement où l'on construisit depuis le théâtre du Vaudeville. On croit que les portes

s'en ouvrirent en 1610 (l'année de la mort de Henri IV), et qu'elles se fermèrent vers le milieu du siècle. Le mariage de Julie d'Angennes, la mort du marquis de Pisani, fils unique de la marquise, tué à la bataille de Nordlingue, et avec lequel s'éteignait cette illustre famille, enfin les troubles de la Fronde, qui agitèrent Paris de 1648 à 1653 et divisèrent la noblesse et la cour, auraient mis fin aux réunions.

De nombreux salons s'élevèrent sur les débris de celui-ci; c'est alors que vint l'affectation et que l'on tomba dans une recherche qui provoqua de justes critiques; c'est pour venger le bon sens outragé par l'affectation du bel esprit que Molière composa les *Précieuses ridicules;* et c'est à cette seconde époque des Précieuses que s'appliquent, dit M. Chéruel, les railleries de La Bruyère : « L'on a » vu, il n'y a pas longtemps, un cercle de personnes des deux » sexes liées ensemble par la conversation et par un commerce » d'esprit; elles laissaient au vulgaire l'art de parler d'une manière » intelligible, etc.... (de la Société).

Les *Précieuses ridicules* furent représentées pour la première fois à Paris, sur le théâtre du Petit-Bourbon, le 18 novembre 1659; mais Voltaire, fort au courant de l'histoire littéraire de cette époque, prétend que Molière, alors chef d'une troupe de comédiens ambulants, l'avait jouée d'abord à Béziers devant le prince de Conti (son ancien condisciple) tenant les états de Languedoc.

« Lorsque Molière donna cette comédie, dit-il, la fureur du » bel esprit était plus que jamais à la mode. Voiture avait été le » premier en France qui avait écrit avec cette galanterie ingé» nieuse dans laquelle il est si difficile d'éviter la fadeur et l'affec» tation.... Les romans de Mlle Scudéry avaient achevé de gâter » le goût! Il régnait, dans la plupart des conversations, un » mélange de galanterie guindée, de sentiments romanesques et » d'expressions bizarres qui composaient un jargon nouveau, inin» telligible et admiré. Les provinces, qui outrent toutes les modes, » avaient encore renchéri sur ce ridicule. Les femmes qui se pi» quaient de cette espèce de bel esprit s'appelaient *Précieuses*. Ce » nom, si décrié depuis par la pièce de Molière, était alors hono» rable, et Molière même dit, dans sa préface, qu'il a beaucoup » de respect pour les véritables Précieuses, et qu'il n'a voulu » jouer que les fausses. — Cette petite pièce, faite en province, » prouve assez que son auteur n'avait en vue que les ridicules » des provinciales; mais il se trouva depuis que l'ouvrage pou» vait corriger et la cour et la ville. »

On a trop souvent oublié que la société polie du XVIIe siècle s'était formée principalement dans l'hôtel de Rambouillet. De nos jours, M. Rœderer, dans son *Histoire de la société polie en France*, a rendu plus de justice aux Précieuses de la première époque. D'autres écrivains, M. Walcknaër, *Mémoires de Madame de Sévigné*; M. Cousin, dans la *Jeunesse de Madame de Longueville*, ont, à son exemple, réhabilité l'hôtel de Rambouillet. On ne peut donner une meilleure explication que ce dernier de la raison du succès de cette célèbre réunion : « Elle a suivi, dit- » il, l'heureuse révolution qui a fait succéder en France à la » barbarie des guerres civiles et à la licence des mœurs un peu » trop accréditée par Henri IV, le goût des choses de l'esprit, » des plaisirs délicats, des occupations élégantes. Ce goût est le » trait distinctif du XVIIe siècle; c'est là la pure et noble source » d'où sont sorties toutes les merveilles du grand siècle. »

Ces paroles montrent par quelles circonstances était soutenue Mme de Rambouillet dans la révolution qu'elle eut l'honneur d'inaugurer et que réclamaient les besoins et le goût du temps.

Dès le début des réunions, un caractère nouveau tendit à se manifester dans les relations du monde : les femmes y prirent bientôt une sorte de supériorité qui contribua puissamment à polir et les gens de plume et les gens d'épée; l'esprit de conversation y naquit, s'y développa et s'y maintint; les grands seigneurs apprirent à respecter les écrivains et à les fréquenter sur un pied d'égalité. M. Cousin a parfaitement fait ressortir ce point caractéristique : « A l'hôtel de Rambouillet, dit-il, tous les gens d'es- » prit étaient reçus, quelle que fût leur condition; on ne leur » demandait que d'avoir de bonnes manières; mais le ton aristo- » cratique s'y était établi sans nul effort, la plupart des hôtes » de la maison étant de fort grands seigneurs, et la maîtresse » étant à la fois Rambouillet et Vivonne.... »

« La littérature n'était pas le sujet unique des entretiens : on » y parlait de tout, de guerre, de religion, de politique; les » affaires d'Etat y étaient de mise aussi bien que les nouvelles » les plus légères, pourvu qu'elles fussent traitées avec esprit et » avec aisance. Les gens de lettres y étaient recherchés et honorés, » mais ils ne dominaient pas; voilà pourquoi l'hôtel de Ram- » bouillet a exercé une influence générale sur le goût public. » Chez la marquise de Rambouillet régnaient la suprême distinc- » tion, la noblesse, la familiarité, l'art de dire simplement les » plus grandes choses. (Mme de Sablé.) »

Cette femme célèbre, fille de Jean de Vivonne, marquis de Pisani, et de Julie Savelli, dame romaine, naquit en 1588. Elle n'avait pas encore douze ans révolus quand elle épousa, le 26 janvier 1600, le vidame du Mans, depuis marquis de Rambouillet.

C'était une personne accomplie, habile en toutes choses. L'auteur des *Historiettes* nous apprend qu'elle fut elle-même l'architecte de son hôtel. Mal satisfaite des dessins qu'on lui présentait, elle rêvait, un soir, à son projet, quand elle s'écria : Vite, vite du papier, j'ai trouvé le moyen de faire ce que je voulais; et, sur-le-champ, elle en dressa le plan. Elle est la première qui se soit avisée de peindre une chambre d'autre couleur que de rouge et de tanné, et c'est ce qui a donné à sa grande chambre le nom de chambre bleue, si célèbre dans les œuvres de Voiture.

Arthénice était son nom poétique. C'est Malherbe qui, pour suivre l'usage et donner aux poètes un moyen de la chanter sans trahir, pour le vulgaire, le secret de son nom, avait trouvé dans Catherine (son nom de baptême) cet anagramme doux à l'oreille.

C'est encore lui qui fit l'inscription suivante pour la fontaine de l'hôtel :

> Vois-tu, passant, couler cette onde,
> Et s'écouler incontinent !
> Ainsi fuit la gloire du monde,
> Et rien que Dieu n'est permanent.

Elle eut six enfants. L'aînée de tous est cette célèbre Julie-Lucine d'Angennes, qui eut toutes les grâces, toutes les perfections de sa mère. Après Hélène, dit Tallemant, il n'y a guère eu de personne dont la beauté ait été plus généralement chantée. Elle épousa le duc de Montausier en 1645; elle avait alors 38 ans. En 1661, Louis XIV la nomma gouvernante de son fils, le grand Dauphin, et cette première éducation mérita, dit La Harpe, de précéder celle dont son mari fut chargé en 1668, éducation qui lui fit tant d'honneur, et pour laquelle on sait qu'il s'adjoignit Bossuet et Huet comme précepteurs.

M. de Montausier avait paru pour la première fois à l'hôtel de Rambouillet en 1631; il en fut donc l'hôte assidu pendant 14 ans avant de devenir l'époux de la divine Julie. On a dit, on a répété que celle-ci, fidèle à des principes que la mode des fausses Précieuses n'avaient pas encore inventés, traitait l'amour en héroïne de romans (qui n'avaient pas encore vu le jour). Avec cette Armande anticipée, on n'aurait pu arriver à mariage, c'est-à-dire aux confins les plus reculés du royaume de Tendre, qu'en passant,

d'année en année, par toutes les étapes dont Molière et Boileau se sont si justement divertis. — On n'a pas fait attention que les romans de Mlle de Scudéry n'existaient pas encore, et que *la Clélie*, qui a donné la carte de ce singulier royaume de Tendre, n'a paru qu'en 1656, c'est-à-dire onze ans après le mariage de Julie d'Angennes. Des obstacles bien plus sérieux avaient retardé cette union : la différence des âges, Mlle de Rambouillet était plus âgée que M. de Montausier; son aversion pour le mariage, on peut consulter Tallemant des Réaux; puis enfin la différence des religions : M. de Montausier était protestant, tandis que Mme de Rambouillet et sa fille étaient de ferventes catholiques. — On conçoit ce qu'une abjuration devait coûter à un homme du caractère de M. de Montausier; ce n'est qu'après qu'il s'y fut décidé que Julie d'Angennes se rendit aux instances de sa mère.

Trois ou quatre ans auparavant il lui avait envoyé la *Guirlande de Julie*, bouquet poétique où tous les beaux esprits du temps apportèrent leurs fleurs, aujourd'hui, il est vrai, presque toutes fanées (dit La Harpe), mais qui partagèrent alors la France entière sur le choix et la préférence. Ce manuscrit sur vélin, appelé par Tallemant et Huet la plus illustre galanterie qui ait jamais été faite, est embelli de trente miniatures représentant des fleurs peintes par Robert, et contient 61 madrigaux relatifs chacun à la fleur dessinée. Tous ont été écrits, sur un feuillet séparé, par Nicolas Jarry qui, au dire de Debure, n'a pas encore eu son égal en l'art d'écrire. — Ce chef-d'œuvre de calligraphie fut adjugé, en 1784, à M. Payne, libraire anglais, lors de la vente de La Vallière, au prix énorme de 14,510 fr. !

On voyait, à l'exposition de 1857, un tableau représentant une réunion chez Arthénice. Le peintre, M. Leman, avait choisi l'époque la plus brillante. Un poète est debout devant la marquise entourée de ses cinq filles; c'est le grand Corneille lisant un de ses chefs-d'œuvre. — L'assemblée est au grand complet. Le grand Condé accompagne sa sœur Mme de Longueville; près d'elle se trouve Larochefoucauld, l'auteur des maximes, plus occupé de sa voisine que de la lecture, et qui semble déjà dire :

> Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
> J'ai fait la guerre aux rois, je l'aurais faite aux Dieux !

On y remarque Mlle de Montpensier, la duchesse de Chevreuse, la duchesse de Montbazon, le turbulent abbé de Gondi, le jeune abbé Bossuet; Marie de Rabutin Chantal et le marquis de Sévigné,

qui devait devenir l'époux de cette femme charmante; le prince de Rohan, le maréchal de Guebriant, le comte de Guiche et Villarceaux, Chapelain, Ménage, Sarrazin; Mlle Paulet, d'une incomparable élégance, surnommée *la Lionne*, jette un regard furtif sur Voiture; Tallemant des Réaux, qui l'épie dans un coin, prend ses notes en souriant. — C'est pour Mlle Paulet, qui avait le malheur d'être rousse, que fut inventée l'expression de *blond hardi* sous laquelle on déguisait la couleur de ses cheveux.

On ne trouvait dans cette réunion ni Balzac, ni Scarron, ni Furetière. Le premier s'était retiré dans sa terre de Balzac, sur les bords de la Charente, ce qui ne l'empêchait pas d'être l'oracle de l'hôtel avec lequel il correspondait par l'intermédiaire de Chapelain. — Les infirmités de Scarron le clouaient sur son fauteuil. Quant à Furetière, auteur du *Roman bourgeois* (ouvrage longtemps oublié qui vient d'avoir les honneurs d'une réimpression soignée dans la bibliothèque elzévirienne de P. Janet, — 1855), son esprit satirique, son caractère hargneux, l'éloignaient d'une société aussi polie. Il avait été reçu de l'Académie française en 1662; il se fit des ennemis de tous ses collègues et en fut expulsé en 1685. Il publia contre l'homme le meilleur et le plus inoffensif, contre La Fontaine, un factum dans lequel il lui prodiguait le sarcasme et l'injure. Il cherchait, par tous les moyens, à le tourner en ridicule comme homme et comme écrivain. Il le raillait sur la place de maître des eaux et forêts qu'il avait reçue de son père et remplie quelque temps si négligemment. Il mettait M. l'ex-maître des eaux et forêts au défi de faire la distinction du bois de *grume* ou du bois de *marmenteau*. La Fontaine riposta par l'épigramme suivante :

> Toi qui crois tout savoir, merveilleux Furetière,
> Qui décides toujours et sur toute matière,
> Quand, de tes chicanes outré,
> Guilleragues t'eût rencontré,
> Et frappant sur ton dos comme sur une enclume,
> Eut à coups de bâton secoué ton manteau,
> Le bâton, dis-le nous, était-ce bois de grume
> Ou bien du bois de marmenteau?

Vous dites, Monsieur, qu'à l'hôtel de Rambouillet on imposait, comme pénitence, à celui des membres qui avait violé quelques règles de convenance ou de bon goût, la lecture d'*Athalie!*

Je crois qu'ici, Monsieur, votre mémoire vous a mal servi. Mme de Rambouillet est morte le 27 décembre 1665; sa fille,

Mme de Montausier, en 1671, et *Athalie* est de 1691 ; il y avait alors 40 ans que les portes de l'hôtel étaient fermées, 20 et 26 ans que ses maîtres avaient disparu ; il est donc parfaitement innocent du crime de lèze-poésie dont vous l'accusez ; mais vous auriez pu citer une méprise dans laquelle il est tombé à l'égard d'un autre chef-d'œuvre. Je veux parler de *Polyeucte*, représenté én 1643.

Ecoutons l'oracle du goût :

« C'est une chose assez connue, dit Voltaire, que Corneille » ayant lu sa tragédie de *Polyeucte* chez Mme de Rambouillet, » où se rassemblaient alors les esprits les plus cultivés, cette » pièce y fut condamnée d'une voix unanime, malgré l'intérêt » qu'on prenait à l'auteur dans cette maison. Voiture fut député » de toute l'assemblée pour engager Corneille à ne pas faire » représenter cet ouvrage. Il est difficile de démêler ce qui put » porter les hommes du royaume qui avaient le plus de goût et » de lumières à juger si singulièrement. Furent-ils persuadés » qu'un martyr ne pourrait jamais réussir sur un théâtre ? » C'était ne pas connaître le peuple. Croyaient-ils que les dé- » fauts que leur sagacité leur faisait remarquer révolteraient » le public ? C'était tomber dans la même erreur qui avait trompé » les censeurs du *Cid* ; ils examinaient le *Cid* par l'exacte raison, » et ils ne voyaient pas qu'au spectacle on juge par sentiment. » Pouvaient-ils ne pas sentir les beautés singulières des rôles de » Sévère et de Pauline ? Ces beautés d'un genre si neuf et si » délicat les alarmaient peut-être. Ils purent craindre qu'une » femme qui aimait à la fois son amant et son mari n'intéressât » pas ; et c'est précisément ce qui fit le succès de la pièce. »

Vous voyez, Monsieur, que l'opinion de l'hôtel de Rambouillet, même dans ses plus beaux jours, n'enchaînait ni les auteurs ni le public, et que son influence n'allait pas jusqu'à empêcher le succès d'un bon ouvrage. Vous voyez aussi de quel ton, avec quelle convenance Voltaire parlait de cette célèbre assemblée.

Il ne recommandait pas aux poètes de fuir la capitale. Dans le temple du goût, il fait dire, au contraire, par la critique, à Jean-Baptiste Rousseau retiré à Bruxelles :

« Faites tous vos vers à Paris,
» Et n'allez point en Allemagne. »

Bien longtemps auparavant, Vaugelas disait d'Amyot : « Personne ne connut mieux le caractère de notre langue ; il usa de » mots et de phrases naturellement françaises, sans aucun mé-

» lange des *façons de parler des provinces, qui corrompent* » *toujours la grâce et la pureté du vrai langage.* »

M. Géruzez, dans son histoire de la littérature française, attribue les défauts de Du Bartas au milieu dans lequel il se trouva placé. « Vivant en province, dit-il, il était exposé à » prendre pour des beautés ce qu'il y avait de plus saillant dans » Ronsard, son modèle, c'est-à-dire ses écarts..... Ces hardiesses » sentent la province. »

C'est absolument ce que disait Voltaire, que les provinces outrent toutes les modes.

J'en croirai ces hommes de goût, et je ne m'enrôlerai pas plus sous la bannière de la décentralisation littéraire que sous celle de la décentralisation administrative. Mais permettez-moi, Monsieur, d'examiner si ce sont bien les provinces qui, dans le XVIIe siècle, sont venues au secours du bon sens outragé par les affectations d'une société gâtée par les romans de Mlle de Scudéry, et n'oublions pas que ces détestables ouvrages ont paru, le *Cyrus* en 1650, la *Clélie* en 1656.

« L'originalité, dites-vous, était sur le point de disparaître, » mais des esprits indépendants, amoureux de la vraie nature » et impatients du joug des règles, allaient, de toutes les parties » de la France, renverser cet échafaudage si minutieusement » élevé; c'est la protestation de l'esprit français contre la cen» tralisation littéraire, véritable despotisme intellectuel. »

Voyons si c'est bien de toutes les parties de la France que la réaction a fait explosion.

Les auteurs qui l'ont opérée sont, dites-vous, Molière, Furetière, Scarron, Cyrano de Bergerac, Sorel, Théophile, Duverdier, le père Bougeant.

Mettons d'abord de côté les trois premiers; ce sont des enfants de Paris, la province ne saurait les revendiquer. Examinons maintenant les cinq autres. Voici ce que les biographes nous en disent :

Cyrano de Bergerac, né vers 1620 au château de Bergerac, dans le Périgord, vint très-jeune à Paris, où il est mort en 1655. Duelliste de profession, véritable type du matamore, à la suite d'une parole équivoque, d'un geste, d'un regard, il se fit en tous lieux et avec tous des affaires d'honneur, dont la cause la plus fréquente étaient les plaisanteries que lui attirait son nez défiguré d'une manière grotesque par les coups de sabre qu'il avait reçus.

« Sa véritable supériorité, dit M. Géruzez, est dans l'outrage, » personne n'est plus insolent à provoquer..... Il hérissait son

» style, qui lui paraissait merveilleux, de ces traits où l'imagi-
» nation vivifie ridiculement des abstractions, et où l'esprit joue
» puérillement sur les mots. » Il est difficile de reconnaître dans ce portrait un amant de la vraie nature.

Un personnage de l'une de ses pièces s'écrie : « Loin d'ici,
» profanes, si vous ne voulez pas que je mette en usage pour vous
» toutes les règles de l'arithmétique. Ma colère, *primo*, com-
» mencera par la démonstration, puis marchera par une position
» de soufflets; *item*, une addition de bastonnade; *hinc*, une
» soustraction de bras. »

« Tout a l'humeur gasconne en un auteur gascon. »

Sorel, sieur de Savigny, historiographe de France, né à Paris en 1599. C'est encore là un enfant de Paris, et sa *Francion* y fut publiée en 1622, bien avant les romans de Mlle de Scudéry. Elle n'en est donc pas la satyre.

Théophile, né dans les environs d'Agen en 1590, vint à Paris en 1610, et y mourut en 1626. Ses œuvres avaient été publiées, dans la même ville, en 1621, longtemps avant que l'on connût Mlle de Scudéry, qui n'avait alors que 14 ans. Il n'était pas moins l'ennemi des bienséances que des règles. Son parnasse des vers satyriques est un recueil d'obscénités sacriléges qui le fit condamner au bannissement. C'était encore un singulier modèle du naturel que le poète qui faisait dire à Thisbé apostrophant le poignard de Pyrame :

« Le voilà ce poignard, qui du sang de son maître
» S'est souillé lâchement! Il en rougit, le traître!

Saulnier Duverdier, historien et romancier, né vers le commencement du XVIIe siècle. Il prenait le titre d'historiographe de France. Ce titre et la fécondité de sa plume ne l'empêchèrent pas de passer la dernière partie de sa vie à l'hôpital de la Salpêtrière, où il mourut en 1686. Son *Chevalier Hypocondriaque* que vous citez a été publié en 1632, 18 ans avant le *Cyrus* et 24 ans avant la *Clélie*.

Le Père Bougeant, jésuite, né à Quimper en 1690, professa les humanités à Caen, à Nevers, puis au collége Louis-le-Grand à Paris, où il est mort en 1743. Il fut l'ami de Gresset, qui lui adressa une de ses meilleures épîtres.

Son *Fanfarédin*, *voyage au pays de Romancie*, fut publié à Paris en 1735. On avouera que ce serait un peu tard pour attaquer les Précieuses à qui Molière avait donné le coup de grâce le 18 novembre 1659, c'est-à-dire 76 ans auparavant.

Que résulte-t-il de tout ceci? Qu'en admettant que les singuliers ouvrages dont vous parlez aient été une protestation du bon sens contre l'affectation (ce que je suis bien loin de croire), on n'en pourrait absolument rien conclure en faveur de la décentralisation, car aucun d'eux n'est sorti de la province ; tous, sans exception, ont été composés et publiés à Paris, où les auteurs étaient accourus, où ils avaient fixé leur domicile. Ils fourniraient donc plutôt un argument contraire ; ils démontreraient que la centralisation existait aux plus beaux jours de notre littérature comme aujourd'hui ; ils prouveraient que cette centralisation n'est pas un fléau si terrible puisqu'elle place le remède à côté du mal, l'antidote en face du poison. On peut donc dire d'elle comme de la lance d'Achille, qu'elle guérit les blessures qu'elle a faites.

Après cette intéressante digression rétrospective, vous arrivez, Monsieur, à l'époque actuelle, et vous nous étalez les misères de notre société littéraire.

Au XIXe siècle comme au XVIIe, ce sont encore des femmes qui paraissent lui donner le ton ; mais ces femmes semblent aussi n'avoir plus rien de commun avec celles qui régnaient à l'hôtel de Rambouillet. Je ne m'occuperai ni d'un monde qui m'est tout à fait inconnu, ni des œuvres éphémères qu'il inspire et que je ne connais pas davantage. La littérature est un astre sujet à des éclipses ; comme toutes les choses humaines, elle a ses jours de deuil et d'affliction. Déplorons le dévergondage dans lequel elle est tombée ; gémissons de voir l'art exploité comme une opération mercantile ; mais ne désespérons pas de son avenir. N'oublions pas que les arbitres du goût, malgré leur petit nombre, finissent toujours par ramener la foule éblouie dans les limites du vrai. Mettons surtout notre confiance dans les intelligences chargées de l'éducation de la jeunesse. Des maîtres tels que vous, Monsieur, sauront inspirer à la génération qui s'élève l'amour et le respect de la littérature élevée. Par vos leçons comme par vos exemples, on verra renaître la doctrine du bien enseignée par le beau, et la discipline morale de l'art remplacera, n'en doutons pas, la libre fantaisie.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire perpétuel, **CH. PELLORCE.**

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 1859.

Présidence de M. BOURNEL, président.

Membres présents : MM. Bournel, Chavot, Dunand, Duperron, Duponnois, Gueneau d'Aumont, Lacroix, Mastier, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Perrachon, Ch. Pellorce, Ch. Rolland, Saulnier, de Surigny.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. du Vivier de Streel, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'un écrit intitulé : *Quelques données antiques sur le quartier de l'île de Liége.*

M. A. Bernard adresse à l'Académie une suite de son travail sur le pays des Ségusiens.

M. J. de Parseval-Grandmaison donne lecture du rapport suivant sur l'exposition et le concours agricoles de Bourg.

MESSIEURS,

En donnant à votre comité d'agriculture la mission de visiter l'exposition régionale de Bourg, vous lui aviez adjoint deux de vos membres correspondants. Nous avons eu à regretter l'absence de M. Chamborre, retenu chez lui par une indisposition ; mais M. Guichard a pu répondre à votre appel, et nous lui devons les observations les plus intéressantes du rapport que nous allons avoir l'honneur de mettre sous vos yeux.

Je vous ai parlé, dès votre séance du 9 de ce mois, de l'excellent accueil fait aux membres de votre commission par M. le Maire de Bourg, et vous avez voté des remercîments à cet honorable fonctionnaire qui lui ont été transmis par le Secrétaire perpétuel de l'Académie.

Quant à la solennité agricole du 29 mai, vous avez pu en lire le récit dans les journaux du département de l'Ain, qui ont en même temps constaté les résultats généraux de l'exposition.

Ainsi vous savez que la solennité du dimanche a été ouverte par une cérémonie religieuse à laquelle présidait Mgr l'Evêque de Belley. Vous avez eu sous les yeux la belle et chaleureuse allocution prononcée après l'Evangile par Monseigneur, et le brillant discours par lequel M. le Préfet de l'Ain, non loin de qui siégeait M. le Préfet de Saône-et-Loire, a ouvert la séance de la distribution des primes et des médailles.

Vous savez aussi que la prime d'honneur qui devait être décernée à un agriculteur du département de l'Ain l'a été à M. de Westerveller, fermier à Cornaton, qui, suivant les paroles de M. le baron Thénard, rapporteur, *s'est montré le digne émule des Ziélinski et des Berland, des Duchevalard, des comte Anglès, des Baudin, des Serre, des Chamborre et des Gonin, ces rudes champions de la Loire et de Saône-et-Loire.*

Permettez-nous donc de passer immédiatement au compte-rendu de la visite faite à l'exposition par la commission que vous y aviez déléguée.

Nous avons pensé que, aux observations faites par votre commission sur chaque division du concours, il serait intéressant et utile de joindre le relevé des récompenses décernées par le jury.

Pour le département de Saône-et-Loire, nous rappellerons les noms des agriculteurs récompensés ou mentionnés honorablement, et nous nous bornerons à des indications numériques pour les autres départements.

Nos compatriotes trouveront ainsi leurs noms consignés dans nos annales, et vous saurez dans quelles divisions du concours ils ont obtenu le plus de succès. Vous pourrez reconnaître aussi quelles ont été, dans chaque division, le rang et le nombre des récompenses obtenues par chaque département de la région dont nous faisons partie.

L'exposition régionale de Bourg était partagée en 4 divisions : 1° Prime d'honneur ; 2° animaux reproducteurs ; 3° machines et instruments agricoles ; 4° produits agricoles et matières utiles à l'agriculture.

Le Conseil général de l'Ain avait, en outre, voté des fonds pour un *concours annexe* comprenant : 1° des animaux de pays étrangers ; 2° les instruments, ustensiles et produits divers des industries annexes de l'agriculture.

Enfin la Société d'horticulture de Bourg, dont le jardin est contigu à l'emplacement choisi pour l'exposition régionale, avait ouvert une riche exposition de ses produits.

Votre commission a eu à peine le temps de visiter l'exposition régionale ; nous ne pouvons donc vous dire que peu de mots sur ses annexes.

1re DIVISION.

Prime d'honneur.

Nous avons déjà dit que la prime d'honneur avait été obtenue par M. Westerweller, fermier à Cornaton. Le rapport qui accordait cette haute distinction a été fait par M. le baron Thénard avec un grand talent, et a produit la plus vive impression sur tous les assistants.

Nous devons ajouter que cette prime n'a pas d'accessit ; mais le jury a distribué ensuite 4 médailles d'or et 4 médailles d'argent entre les concurrents pour des mérites spéciaux, tels que découverte et exploitation de carrières de marne et création de luzernières dans le pays, dessèchement d'étangs, créations et irrigations de prairies à l'aide d'eaux jusque-là perdues, fabrique de tuyaux de drainage, drainage de grandes surfaces, mise en valeur et conquête de terrains rocheux, éducation et engraissement de la volaille habilement et utilement dirigés.

2e DIVISION.

ANIMAUX REPRODUCTEURS.

Il peut être intéressant de mettre sous vos yeux l'état comparatif des animaux présentés au concours de Mâcon en 1858 et à celui de Bourg en 1859. Cet état présente les résultats suivants :

Espèce bovine, à Mâcon.....	271 ;	—	à Bourg..	486
Espèce ovine, à Mâcon......	81 ;	—	à Bourg..	90
Espèce porcine, à Mâcon....	45 ;	—	à Bourg..	57
Animaux de basse-cour, id....	44 lots;	—	à Bourg..	210
Concours annexe, animaux venus de l'étranger à Bourg......	»	—		27
TOTAL à Mâcon......	441 ;	—	à Bourg..	870

L'énorme différence entre le nombre des bestiaux de l'espèce bovine exposés à Mâcon et ceux exposés à Bourg tient surtout à ce que les races Durham et la race d'Ayr n'avaient pas eu de représentants à Mâcon, tandis que, à Bourg, la race Durham et ses croisements ont présenté 70 têtes de bétail, et la race d'Ayr et ses croisements, 110.

Du reste, les bêtes à cornes exposées à Bourg ne l'emportaient que peu sur celles de Mâcon sous le rapport de la beauté de leurs formes ;

Mais l'exposition de Mâcon l'emportait certainement sur celle de Bourg, quant à la race ovine.

Ire CLASSE. — RACE BOVINE.

M. Guichard, qui s'était chargé plus particulièrement de la visite des bestiaux, nous a communiqué les observations suivantes :

Il a cru remarquer, dans les bêtes à cornes, *race charollaise*, venant de la Côte-d'Or, une modification de cette race qui tendrait à spécialiser ces sujets comme bétail de boucherie. La physionomie est plus douce, la robe plus claire, les membres et la charpente plus légers.

Cherchant d'où venait cette modification, il a cru pouvoir l'attribuer à des soins intelligents d'abord, mais aussi au peu ou point de travail et à une bonne alimentation.

La Bresse pourrait faire aussi bien, mieux peut-être. Ce pays n'exige pas un rude travail; les fourrages y sont abondants, nourrissants; le Bressan est doux, affectueux pour son bétail; il y a la main. Le climat d'ailleurs prédispose les animaux au tempérament lymphatique et à la graisse.

La race d'Ayr, par sa taille, sa conformation, se rapproche de la race Bressanne. Elle n'annonce pas beaucoup d'exigence, et, d'après ses caractères, promet d'être plus laitière que cette dernière. Elle gagnera sans doute du terrain ; et à la ferme de La Saussaye reviendra l'honneur de cette amélioration.

Les races Suisse et Durham paraissent trop exigeantes pour qu'on doive, quant à présent, chercher à les propager dans notre pays.

Voici maintenant le relevé des récompenses accordées pour la race bovine.

RACE BOVINE.

1re Catégorie. — Race Bressanne pure.

5 *Médailles d'or*. — 4 (Ain); 1 (Loire).
5 *Médailles d'argent*. — Ain.
9 *Médailles de bronze*. — Ain.

Récompenses toutes reçues par des éleveurs bressans, sauf une médaille d'or obtenue par un éleveur de la Loire.

2e CATÉGORIE. — RACE CHAROLLAISE PURE.

5 *Médailles d'or.* — 1ers *Prix.* — 1 à M. Rochette, de Saint-Huruge, pour génisse de 23 mois n'ayant pas fait de veau ; 4 (Côte-d'Or).

5 *Médailles d'argent.* — 2mes *Prix.* — 1 à M. Roidot, à Cordesse, pour taureau de 24 mois ; 1 à M. Bouthier de la Tour, à Montceau, pour génisse de 34 mois ; 1 à M. Adenot, à Burzy, pour vache de 6 ans ; 2 (Côte-d'Or).

12 *Médailles de bronze.* — 1 avec mention très-honorable à M. Nectoux, à Saint-Léger, pour taureau de 22 mois ; 1 3e prix à M. Champeaux, à Curgy, pour taureau de 36 mois ; 1 4e prix à M. Berland, à Oudry, pour taureau de 35 mois ; 1 avec mention honorable à M. Duréault, à Burzy, pour taureau de 36 mois ; 1 avec mention honorable à M. Montégut, à Bourbon-Lancy, pour taureau de 4 ans ; 1 4e prix à M. Place, à Saint-Julien-de-Cray, pour vache de 4 ans ; 4 (Côte-d'Or) ; 1 (Ain) ; 1 (Loire).

5 *Mentions honorables.* — 1 à M. Berland, à Oudry, pour vache de 6 ans ; 1 à M. Rochette, de Saint-Huruge, pour vache de 5 ans ; 1 à M. Roidot, à Cordesse, pour vache de 5 ans ; 2 (Côte-d'Or).

3e CATÉGORIE. — RACE FÉMELINE.

5 *Médailles d'or.* — 1ers *Prix.* — 1 à M. Montégut, à Bourbon Lancy, pour génisse de 23 mois ; 3 (Haute-Saône) ; 1 (Ain).

5 *Médailles d'argent.* — 2mes *Prix.* — 1 à M. Gelot, à Loizy, pour génisse de 13 mois ; 1 à M. Adenot, de Burzy, pour vache de 4 ans ; 3 (Haute-Saône).

5 *Médailles de bronze.* — 4 (Haute-Saône), dont une avec mention honorable ; 1 (Doubs).

4e CATÉGORIE. — RACES FRANÇAISES PURES AUTRES QUE CELLES CI-DESSUS.

5 *Médailles d'or.* — 1ers *Prix.* — 1 à M. Rochette, à Saint-Huruge, pour taureau de 42 mois ; 1 (Côte-d'Or) ; 1 (Rhône) ; 1 (Ain) ; 1 (Isère).

5 *Médailles d'argent.* — 2mes *Prix.* — 1 à M. Rochette, à St-Huruge, pour génisse de 14 mois ; 1 à M. Desvignes, de La Chapelle-de-Guinchay, pour vache de 5 ans ; 2 (Côte-d'Or) ; 1 (Rhône).

3 *Médailles de bronze.* — Isère.

1 *Mention honorable.* — Ain.

5e Catégorie. — Race Durham.

5 *Médailles d'or.* — 1ers *Prix.* — 1 à M. le marquis de Ganay, à Lucenay-l'Evêque, pour taureau de 17 mois; 1 à M. Magnin, à St-Bonnet-de-Cray, pour vache de 4 ans; 2 (Loire), 1 (Rhône).

5 *Médailles d'argent.* — 2mes *Prix.* — 2 (Ain); 3 (Loire).

6 *Médailles de bronze.* — 1 avec mention honorable à M. Place, à Saint-Julien-de-Cray, pour taureau de 34 mois; 1 avec mention honorable au même, pour génisse de 16 mois; 3 (Loire), dont 2 à titre de 3e prix; 1 (Haute-Saône).

Mention honorable. — Haute-Saône.

6e Catégorie. — Race d'Ayr.

3 *Médailles d'or.* — 1ers *Prix.* — 1 (Loire); 1 (Ain); 1 (Rhône).

2 *Médailles d'argent.* — 1 (Ain); 1 (Rhône).

1 *Médaille de bronze.* — Côte-d'Or.

7e Catégorie. — Races étrangères pures.

3 *Médailles d'or.* — 1ers *Prix.* — 2 (Haute-Saône); 1 (Rhône).

4 *Médailles d'argent.* — 2mes *Prix.* — 3 (Ain); 1 (Isère).

3 *Médailles de bronze.* — 1 avec mention honorable à Mme la comtesse de Pierrétan, à Seizé, pour vache suisse de 11 ans, suivie d'un très-beau veau; 2 (Ain).

8e Catégorie. — Race Durham. — Croisements.

5 *Médailles d'or.* — 1ers *Prix.* — 1 à M. Adenot, à Burzy, pour vache de 4 ans; 3 (Loire); 1 (Isère).

5 *Médailles d'argent.* — 2mes *Prix.* — 1 à M. Magnin, à St-Bonnet-de-Cray, pour génisse de 36 mois; 1 (Loire); 1 (Ain); 2 (Jura).

6 *Médailles de bronze.* — 1 à M. Magnin, mention honorable pour taureau de 24 mois; 1 à M. Montégut, de Bourbon-Lancy, 3e prix pour taureau de 25 mois; 1 à M. Desvignes, 3e prix pour vache de 5 ans; 1 à M. le marquis de Ganay, 4e prix pour vache de 36 mois; 2 (Loire).

9e Catégorie. — Croisements divers.

4 *Médailles d'or.* — 1ers *Prix.* — 1 (Ain); 1 (Rhône); 2 (Loire).

4 *Médailles d'argent.* — 2mes *Prix.* — 1 à M. Piot, de Mâcon, pour taureau de 32 mois; 1 au même pour taureau ayrshire-schwitz de 21 mois; 2 (Ain).

4 *Médailles de bronze.* — 4 (Ain).

2° RACE OVINE.

Le programme ministériel avait ouvert trois concours ; le 1er pour les races mérinos et métis-mérinos ; le 2e pour les races Mauchamp, et le 3e pour les races diverses pures autres que celles précédemment indiquées.

Aucun sujet n'a été présenté pour le 2e concours.

A Mâcon, cette catégorie ne figurait pas sur le programme, et le département de Saône-et-Loire avait créé une distinction spéciale en sa faveur ; il est fâcheux que les éleveurs n'aient pas répondu cette année-ci à l'appel du gouvernement ; la race Mauchamp, qui est une race française pure, est très-appréciée pour ses toisons soyeuses, par nos fabriques de tissus où l'on doit désirer qu'elle se propage plus rapidement.

Quant aux races mérinos et métis-mérinos, c'est le département de la Côte-d'Or qui avait exposé les plus beaux sujets et qui a obtenu presque toutes les récompenses, savoir : 2 médailles d'or, 2 médailles d'argent et 9 de bronze ; une seule médaille de bronze a été obtenue, au dernier rang, par le département de l'Isère.

Mais, si le département de Saône-et-Loire est resté étranger à ces récompenses, il s'est largement dédommagé en obtenant presque toutes celles accordées aux autres races diverses pures. Nous ne pouvons mieux faire que de citer ici les paroles textuelles du rapporteur du jury :

« Dans la catégorie des races diverses (ovine), les animaux » étaient non-seulement peu nombreux, mais encore très-mal » déterminés quant à leur origine. Le jury a été heureux dans » cette circonstance de rencontrer les magnifiques lots de » Southdown présentés par M. de Romeuf. Bien digne d'avoir » des concurrents sérieux, cet habile éleveur continue avec un » succès incontesté l'éducation de la race qu'il a introduite dans » sa région. »

M. de Romeuf n'a pas eu seulement une médaille d'or pour la race Southdown, il a obtenu, en outre, une médaille d'or et une d'argent dans la catégorie des croisements divers.

Dans cette dernière catégorie, la totalité des autres récompenses, moins une seule, a été accordée à des exposants de Saône-et-Loire, savoir : une médaille d'or à M. Duréault, de Burzy ; une d'argent à M. Dussaut, de Bourbon-Lancy, et deux

médailles de bronze, l'une à M. Léon Duréault, l'autre à M. Dussaut.

En dehors de Saône-et-Loire, le département de la Loire seul a obtenu une médaille de bronze.

3° RACE PORCINE.

1re Catégorie. — Dans les races indigènes, l'absence de concurrents était presque complète. Le jury a émis l'opinion que la race bressanne aurait pu, si on l'avait sérieusement voulu, être mieux représentée; sans doute, dans une contrée depuis longtemps connue par ses produits, les éleveurs n'ont pas voulu se soumettre aux ennuis et aux chances d'un concours.

Une seule récompense, médaille d'or, a été décernée pour les mâles à un exposant de la Côte-d'Or.

Quant aux femelles, une médaille d'or a été décernée à M. de Champeaux, à Curgy (Saône-et-Loire), pour une truie indigène de 9 mois.

Une médaille d'argent a été obtenue par la Côte-d'Or et une de bronze par l'Ain.

2e Catégorie. — Les races étrangères étaient nombreuses et comptaient de beaux types. Elles ont inspiré à notre confrère, M. Guichard, les réflexions suivantes :

« Quelques races anglaises annoncent incontestablement plus
» de précocité, plus de propension à la graisse que nos races indi-
» gènes. Néanmoins, quelques cultivateurs de nos pays qui en
» ont élevé ont été obligés d'y renoncer ; ces animaux produi-
» saient peu de viande et étaient peu féconds.

» La fixation de certaines formes et l'aptitude à l'obésité, qui
» résultent de la reproduction d'une même famille, peuvent être,
» en même temps qu'une grande qualité, le défaut de ces
» races. On peut dire cependant qu'il y aurait avantage à faire
» des métis en croisant nos grandes races bressannes et cha-
» rollaises avec les meilleures races anglaises. »

M. le Rapporteur du jury de Bourg a émis un avis analogue, et il indique qu'on obtiendrait, par ces croisements, plus de précocité, sans rien perdre de la taille, condition à laquelle les éleveurs attachent une certaine importance.

Le département de Saône-et-Loire n'a point figuré dans les récompenses accordées à cette catégorie.

Le département de l'Ain a obtenu 2 médailles d'or et 3 de de bronze ; la Côte-d'or, 1 d'argent et 2 de bronze ; le Rhône, 1 d'argent, et le Jura, 1 de bronze.

3e Catégorie. — Croisements divers. 2 médailles, l'une d'or et l'autre d'argent, ont été décernées à des éleveurs de la Côte-d'Or.

4° ANIMAUX DE BASSE-COUR.

Cette partie de l'exposition était des plus remarquables et brillait à la fois par la quantité et par la qualité des sujets.

On y remarquait surtout trois magnifiques collections : celle de Madame Westerweller, de Confrançon (Ain), composée de coqs et poules de races choisies ;

Celle de M. Sénéclause, de Bourg-Argental (Loire), qui se distinguait, en dehors des espèces bien choisies, par un lot de chèvres maltaises, que l'exposant a obtenu de la Société d'acclimatation ;

Celle de M. Girard, de Lyon, qui offrait certainement la plus nombreuse réunion de volatiles la plus curieuse et celle composée des espèces les plus rares.

Et cependant, des trois médailles d'argent décernées à ces trois concurrents, M. Girard n'a obtenu que la troisième. Le jury a considéré avec raison que cette réunion d'animaux divers, qui peut servir comme objet d'études scientifiques, n'était pas d'une grande utilité agricole, et que, d'ailleurs, le petit nombre de ces animaux qui pourraient entrer dans une ferme, en étaient repoussés bien loin par le haut prix auquel ils sont tenus.

A ces considérations, notre confrère, M. Guichard, ajoute les réflexions suivantes :

« Ne nous pressons pas d'introduire dans nos basses-cours ces » nouveaux venus ; souvenons-nous que nos poules sont peu » exigeantes, qu'elles jouissent d'une bonne constitution, qu'elles » feraient beaucoup plus d'œufs avec quelques soins et un peu » de choix dans les sujets réservés ; que les jeunes poussins naissent couverts de duvet, que les plumes leurs poussent vite, » qu'ils ont une croissance rapide, enfin qu'ils produisent la » *poularde de Bresse.* »

En outre des 3 médailles d'argent, il en a été distribué 10 de bronze, dont 2 à des exposants de Saône-et-Loire, savoir :

La 1re, à M. Bouillot, de Saint-Léger-sur-Dheune ;

La 6e, à Madame la comtesse de La Tour-Dupin, de Sancé, près Mâcon ;

Les 8 autres médailles ont été obtenues, 7 par le département de l'Ain, et une par l'Isère.

RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX SERVITEURS RURAUX.

En outre des récompenses proposées par S. E. le Ministre de l'agriculture pour les animaux reproducteurs, une somme de 500 fr. et des médailles d'argent et de bronze avaient été mises à la disposition du jury pour être distribuées aux serviteurs ruraux qui lui seraient signalés par les éleveurs pour les soins intelligents qu'ils auraient donnés aux animaux primés.

Le département de Saône-et-Loire a participé largement à ces récompenses.

Sur 3 médailles d'argent, accompagnées de sommes diverses, il en a été décerné une au sieur Gaudet, employé depuis 12 ans chez M. le baron de Romeuf; les deux autres l'ont été dans le Jura et dans la Haute-Saône.

2 médailles de bronze avec 40 fr. pour chacune l'ont été dans la Côte-d'Or.

Enfin, des sommes de 30 à 40 fr. ont été distribuées, sans médaille, à huit cultivateurs, dont un de la Côte-d'Or, un de l'Isère et un de la Loire; les cinq autres l'ont été à des cultivateurs de Saône-et-Loire, savoir :

Au sieur Parod, employé depuis 10 ans chez M. Adenot, maire de Burzy;

Au sieur Gautheron, employé depuis 8 ans chez M. Bonnet, de St-Martin-de-Cray;

Au sieur Brochot, employé chez M. Champeau, de Curzy;

Au sieur François Doit, employé depuis 6 ans chez M. Duréault, de Burzy,

Et au sieur Pariot, employé chez M. Rochette, de St-Huruge.

8e DIVISION.

INSTRUMENTS, MACHINES, USTENSILES ET APPAREILS AGRICOLES.

A l'ouverture d'une exposition, les visiteurs sont d'abord à la recherche des inventions nouvelles. Mais, ainsi que l'a dit un des rapporteurs du jury de Bourg :

« Inventer est chose rare, et un trop grand nombre veut l'avoir » fait quand il n'a que copié.

» Et, comme l'a dit un autre des rapporteurs, « ne faut-il pas » plutôt se féliciter de ce que, après l'invention, vient et se déve-

» loppe le perfectionnement nécessaire à toutes les œuvres de
» l'esprit humain ? — C'est la marche ordinaire des choses ; les
» grandes découvertes ne se succèdent qu'à de longs intervalles ;
» elles illustrent une époque, et le temps qui les sépare est
» nécessaire à leur développement et à leur application. »

L'exposition des instruments et machines agricoles a donc présenté peu d'inventions réelles, mais un certain nombre de perfectionnements.

Le champ de foire sur lequel avait lieu cette exposition offrait, d'un côté, les instruments extérieurs de ferme, et d'un autre côté, les instruments d'intérieur de ferme.

INSTRUMENTS D'EXTÉRIEUR DE FERME.

Dans cette série figuraient les charrues dont le nom perpétue le souvenir et l'illustration de Mathieu de Dombasle. On remarquait notamment une charrue, système Howard, modifiée par la brisure de l'âge et l'emploi d'un versoir en acier, qui a valu une médaille d'or à un exposant de la Côte-d'Or.

Nous ne passerons pas en revue, Messieurs, toutes les machines et instruments de cette première catégorie : herses, scarificateurs, extirpateurs, semoirs, machines à faner, etc.

Nous dirons seulement que M. Plissonnier, fabricant de Saône-et-Loire, a été récompensé par une médaille d'argent du soin qu'il apporte à la construction de ses charrues, et que notre département n'a obtenu aucune autre mention dans cette série des instruments extérieurs de ferme.

Les autres récompenses ont été réparties de la manière suivante entre les divers départements :

Médailles d'or : Côte-d'Or, 1; Ain, 1.

Rappel de médaille d'or : Ain, 1.

Médailles d'argent : Ain, 6; Côte-d'Or, 2; Haute-Saône, 1; Loire, 1.

Médaille de bronze : Côte-d'Or, 3; Ain, 4; Isère, 1.

Un rappel de médaille a été prononcé en faveur d'un exposant de l'Ain, sans dire s'il s'agissait d'une médaille d'or, d'argent ou de bronze.

Nous ajouterons que M. Guichard a remarqué : 1° une herse-semoir du sieur Got, de Bourg, qui a paru à notre confrère bien combinée et d'un prix non exagéré ; 2° des outils de drainage parfaitement construits et à des prix raisonnables, qui ont valu une médaille d'argent à M. Goutorbe, de la Loire.

INSTRUMENTS D'INTÉRIEUR DE FERME.

Dans cette seconde série des instruments agricoles, le Ministre avait multiplié les récompenses pour les manéges applicables aux divers besoins de l'agriculture et notamment pour les machines à battre, fixes ou mobiles; les unes rendant le grain tout nettoyé et propre à être conduit au marché, les autres le rendant simplement vanné, les autres enfin battant le blé sans le vanner ni le cribler.

Deux fabricants de Saône-et-Loire se sont distingués dans cet ordre d'instruments.

M. Rochas, de Tournus, a obtenu une médaille d'or pour une machine à vapeur locomobile à battre les grains, dont le jury a reconnu la bonne confection accompagnée d'utiles perfectionnements.

MM. Pernon père et fils, de Mâcon, ont obtenu un rappel de médaille d'argent pour une machine à battre mobile, ne vannant ni ne criblant.

Les instruments autres que manéges et machines à battre étaient fort nombreux. Pour vous en donner une idée, Messieurs, je puis vous dire que, en outre de ceux désignés par le Ministre, tels que tarares, crible-trieurs, coupe-racines, hache-paille, etc., le jury de cette série de machines et instruments d'intérieur de ferme, dont j'avais l'honneur de faire partie, a compté plus de 120 articles non classés soumis à son examen.

Voici, du reste, les noms des lauréats de Saône-et-Loire :

MM. Pernon père et fils, de Mâcon, ont obtenu un rappel de médaille d'argent pour un pressoir vertical fixe, déjà primé à Mâcon en 1858.

Deux médailles d'argent ont été décernées, l'une à M. Plissonnier, de Loizy, pour un coupe-racines à 8 lames; l'autre à M. Bernard, de Charolles, pour une collection de meubles en fer pour parcs et jardins.

Trois médailles de bronze ont été décernées, l'une à M. Lalive-Peney, de Mâcon, pour son pont à bascule locomobile pour toute espèce de pesage ; une autre à M. Prenet, de Tournus, pour un pressoir horizontal mobile, et une autre à M. Thevenet, de Charolles, pour moulin à farine.

Enfin deux mentions honorables ont été accordées, l'une à M. Plissonnier, pour un hache-paille en fonte à cylindre mobile; l'autre à M. Bonnet, de Saint-Martin-de-Senozan, pour un pressoir horizontal locomobile.

Les autres récompenses ont été réparties de la manière suivante entre les autres départements :

Médailles d'or : Ain, 2 ; Côte-d'Or, 1 ; Jura, 1.

Rappels de médailles d'or : Ain, 1 ; Côte-d'Or, 1 ; Rhône, 1.

Médailles d'argent : Ain, 4 ; Côte-d'Or, 1 ; Jura, 1 ; Loire, 2 ; Rhône, 1.

Rappels de médailles d'argent : Ain, 2 ; Jura, 1.

Médailles de bronze : Ain, 7 ; Côte-d'Or, 2 ; Isère, 2 ; Rhône, 3.

Mentions honorables : Ain, 3 ; Côte-d'Or, 1 ; Loire, 1.

Nous devons ajouter que notre collègue, M. Guichard, a remarqué deux articles sur lesquels il a fait les observations suivantes :

« M. Barbet, de Sancé (Saône-et-Loire), a exposé un pressoir » à vis perfectionné, du prix peu élevé de 400 fr., et dont quel- » ques personnes font grand éloge.

» M. Jollivet, de Saint-Martin-du-Mont (Ain), a exposé des » cercles et échalas trempés. Il serait bon que ce procédé fût » popularisé ; il en résulterait une grande économie dans les » pays vignobles. »

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, que notre ville de Mâcon possédait, il y a quelques années, un dépôt de cercles et échalas trempés. Il est vivement à regretter que cet utile établissement n'ait pas pu se soutenir.

4e DIVISION.

PRODUITS AGRICOLES ET MATIÈRES UTILES A L'AGRICULTURE.

L'exposition des produits agricoles présentait un ensemble très-satisfaisant. Les céréales, les vins, les liqueurs, les vinaigres, les fromages les plus variés, y abondaient. *On voyait*, comme l'a dit le rapporteur de cette division du concours, *que l'agriculture était ici sur son terrain.*

Les observations auxquelles pouvait donner lieu cette partie de l'exposition ont été présentées, au nom du jury, par son rapporteur, M. de Loisy, grand propriétaire que vous connaissez tous, Messieurs, comme l'un des meilleurs agriculteurs de Saône-et-Loire et comme un des hommes les plus remarquables par sa modestie aussi bien que par ses lumières. Nous ne saurions rien ajouter à ses observations, sinon pour exprimer le regret que notre honorable confrère, M. Dunand, n'ait pas été mentionné pour son lot de blé de Noé dont il est un utile propagateur, et

pour une belle orge nouvelle à qui notre confrère, M. Guichard, souhaite le sort du blé de Noé, qui se répand chaque jour de plus en plus.

Voici les récompenses qui ont été accordées :

Deux médailles d'or ont été obtenues, l'une par le département de l'Ain, l'autre par celui de l'Isère.

La collection des produits agricoles de M. Westerweller, de Cornaton (Ain), eût certainement mérité une médaille d'or ; mais les membres du jury ont déclaré que, considérant cette collection comme le complément d'un ensemble qui avait mérité une plus haute récompense, celle de la prime d'honneur, ils n'avaient pas jugé à propos de lui décerner une médaille.

Deux rappels de médailles ont eu lieu, l'un en faveur d'un exposant de la Loire, l'autre en faveur de MM. Bessy et Cie, de Chalon-sur-Saône, pour produits comestibles du maïs, très-variés et très-remarquables.

Sur six médailles d'argent, la seconde a été attribuée à MM. Franon et Cie, à St-Romain-des-Fossés, pour leurs tuiles mécaniques perfectionnées et intercalation de tuiles en verre pour l'éclairage des greniers.

La cinquième l'a été à M. Poignant, de Chalon-sur-Saône, pour une collection nombreuse de variétés de maïs.

Les quatre autres médailles d'argent ont été attribuées, savoir : trois au département de l'Ain et une à la Côte-d'Or.

Un rappel de médaille d'argent a été prononcé en faveur d'un exposant du département du Rhône.

Enfin dix médailles de bronze ont été distribuées, savoir : cinq dans l'Ain, une dans la Côte-d'Or, deux dans le Rhône, une dans la Loire et une dans Saône-et-Loire.

Celle-ci, la quatrième dans l'ordre de distribution, a été donnée à M. Desvignes, de La Chapelle-de-Guinchay, pour vin rouge des Gandelins, de qualité supérieure,

Et un rappel de médaille de bronze a été prononcé en faveur de M. Leschenault de Villars, à Mellecey, comme propagateur de la sériciculture dans son canton et de l'éducation d'automne, et pour des soies provenant de son établissement.

CONCOURS ANNEXES.

1° Concours voté par le Conseil général de l'Ain.

Le Conseil général de l'Ain, en vótant les fonds pour un *Concours annexe* au Concours régional, avait eu en vue tous les

moyens d'améliorer la vie morale et matérielle des populations sédentaires locales. M. le Préfet a appelé à ce concours nos voisins de la Suisse et de la Savoie, en sorte que la liste des primes et encouragements a présenté deux groupes : celui des exposants étrangers et celui des exposants français.

Il a été distribué : 1° aux exposants étrangers, cinq médailles d'or et trois d'argent ; 2° aux exposants français, neuf médailles d'or, huit médailles d'argent et vingt médailles de bronze.

2° Concours ouvert par la Société impériale d'émulation et d'agriculture de l'Ain.

Ce concours avait pour but de décerner des récompenses aux serviteurs et servantes de ferme.

Le rapport, fait et lu par M. Rodet, président de la Société d'émulation, a été écouté avec un vif intérêt, et le public a témoigné par ses applaudissements toute sa sympathie à de vieux domestiques dont l'un avait servi 54 ans et l'autre 61 ans consécutifs dans la même famille.

3° Concours ouvert par la Société d'Horticulture pratique de l'Ain.

L'exposition horticole offrait un ensemble très-remarquable et des plus satisfaisants, et tout le monde a été frappé du nombre et de la variété des produits ; on a particulièrement remarqué un énorme ananas provenant des serres de M. de Saint-Didier, de Pont-de-Veyle, qui a obtenu une médaille d'argent.

Il n'a été décerné qu'une médaille d'or. M. Sénéclauze, pépiniériste à Bourg-Argental (Loire), l'a obtenue pour sa belle collection de conifères et d'arbustes à feuilles persistantes.

CONCLUSION.

Nous regrettons de n'avoir pas pu donner plus de développements à notre rapport sur l'exposition agricole de Bourg; mais nous pouvons assurer qu'elle laissera un long souvenir dans l'esprit de tous ceux qui l'ont visitée, et qu'elle contribuera certainement à entretenir un vif esprit d'émulation entre tous les cultivateurs et à les pousser dans la voie du progrès agricole.

Le département de Saône-et-Loire y a pris une part active et honorable. Il a obtenu des succès dans presque toutes les catégories de bestiaux de la race bovine, mais surtout dans la race

charollaise pure. Il a été cité avec distinction dans la race ovine, et vous aurez remarqué avec plaisir que, s'il n'a obtenu qu'un prix dans les instruments d'extérieur de ferme, ses fabricants en ont remporté un nombre satisfaisant dans les instruments d'intérieur de ferme. Il en aurait obtenu certainement un plus grand nombre dans la division des produits agricoles si les propriétaires de ses vignobles avaient suivi l'exemple de M. Desvignes, le seul peut-être d'entre eux qui eût envoyé à l'exposition des vins de nos coteaux et qui a obtenu une médaille.

Espérons qu'au prochain concours régional ils seront mieux inspirés. Nous pouvons nous féliciter, toutefois, des autres succès de notre département.

Sur la proposition du comité d'agriculture, et après avoir entendu les explications données par MM. J. de Parseval-Grandmaison et Ch. Pellorce, l'Académie décide que, pour l'année 1859, les concours pour les races bovine et porcine seront scindés en deux divisions et auront lieu, pour la 1re division, à Tournus; pour la 2me, à Matour. Elle décide également qu'une exposition de produits et de machines agricoles aura lieu à Tournus, et met à la disposition de son comité d'agriculture une somme de six cents francs afin d'accroître les fonds alloués par l'Etat et par le département pour être distribués en encouragements à l'agriculture.

M. de Surigny donne lecture d'un rapport sur la *Numismatique bourbonnaise* dont M. G. de Soultrait a fait hommage à l'Académie. Il loue l'auteur de l'intelligence et du soin avec lesquels il a résumé les travaux de ses devanciers, et de l'abondance des renseignements nouveaux qu'il a introduits dans son livre sur l'histoire locale et qui lui appartiennent en propre.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire perpétuel, Ch. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 28 JUILLET 1859.

Présidence de M. BOURNEL, président.

Membres présents : MM. Aubert, Bournel, Chavot, Dunand, Duponnois, Gueneau d'Aumont, Lacroix, Martigny, Mastier, Monnier, Pellorce, Perrachon, Saulnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Madame veuve Carteron fait don à l'Académie de deux ouvrages : *Biblia sacra*, un volume in-folio, Lyon, 1705 ; *Théâtre des Grecs*, treize volumes in-8°. Des remercîments lui seront adressés au nom de la Société.

M. Bausset de Roquefort fait hommage à l'Académie d'un ouvrage traitant de *l'assistance des enfants confiés à la charité publique*. Cet ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Monnier.

La Société impériale de Moscou adresse à l'Académie le compte rendu de ses travaux, et demande que des relations d'échange s'établissent d'une manière régulière entre les deux Sociétés. L'assemblée décide qu'il y a lieu de faire droit à cette proposition, et charge le Secrétaire perpétuel d'en assurer l'exécution.

Il est donné communication du programme des concours agricoles dont Tournus et Matour doivent être le siége les 4 et 11 septembre 1859.

M. Chavot donne lecture d'un travail géographique sur le Mâconnais.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire adjoint, DUNAND.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 26 AOUT 1859.

Présidence de M. BOURNEL, président.

Membres présents : MM. Bonne-Aubel, Bournel, Chavot, Dunand, Martigny, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce, Ch. Rolland, Saulnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire perpétuel dépose un mémoire sur la question mise au concours pour 1859 : *Etude sur Pontus de Tyard*. Une commission, composée de MM. Ch. Rolland, Saulnier et Ch. Pellorce, est désignée pour examiner ce mémoire.

M. Ch. Pellorce soumet à l'assemblée une proposition conçue en ces termes : « A dater du 1er janvier 1860, l'Académie de Mâcon sera divisée en quatre sections : 1° des sciences, 2° d'histoire et d'archéologie, 3° des beaux-arts et belles-lettres, 4° d'agriculture. En outre, cette Société, qui s'est composée jusqu'à ce jour de membres titulaires et de membres correspondants, aura à l'avenir des *associés libres* en nombre illimité. »

Cette proposition, développée par son auteur, est l'objet d'une discussion animée. Elle est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. J. de Parseval-Grandmaison, Ch. Rolland, Monnier et Ch. Pellorce. Cette commission est chargée, en outre, de rédiger un nouveau règlement en harmonie avec la proposition de M. le Secrétaire perpétuel.

M. Chavot communique à l'Académie un testament du 13e siècle (1272). Il accompagne cette lecture d'observations critiques qui intéressent vivement l'auditoire.

La séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire perpétuel, CH. PELLORCE.

EXPOSITION

ET

CONCOURS AGRICOLES

DE L'ARRONDISSEMENT DE MACON

POUR L'ANNÉE 1859.

CONCOURS AGRICOLES DE TOURNUS.

Pour la seconde fois la ville de Tournus a été le siége de l'exposition et des concours agricoles ouverts par l'Académie de Mâcon pour l'arrondissement chef-lieu. Cette brillante solennité, qui a eu lieu dimanche 4 septembre, a dépassé en éclat celle de l'année dernière. On pouvait s'y attendre ; l'empressement avec lequel un grand nombre de visiteurs s'étaient rendus à la précédente fête agricole, la grande quantité et la variété des produits exposés, l'intelligence avec laquelle l'administration municipale avait secondé les intentions des organisateurs du concours, enfin les heureux souvenirs qu'avaient laissés dans les esprits les honneurs accordés aux lauréats, assuraient au concours de cette année le succès qu'il a obtenu.

Sur l'une des belles promenades qui entourent la ville avaient été réunis d'un côté les bestiaux, de l'autre les produits et les machines agricoles. Le concours des bestiaux était très-nombreux ; près de cent têtes de bétail y figuraient, et la plupart des animaux amenés se distinguaient par la beauté et l'excellence des formes.

L'exposition agricole, sans offrir une grande quantité de lots, n'était pas moins remarquable par l'importance

et la variété des produits. L'attention du jury s'est portée principalement sur des raisins et sur une collection de céréales envoyés par M. Dunand, directeur de l'institution de Chailly-Guéret, à qui revient l'honneur d'avoir introduit dans notre pays la culture du blé de Noé.

Quant aux machines agricoles, elles étaient représentées par de nombreux spécimens de ces instruments variés dont l'industrie a doté l'agriculture et dont quelques-uns avaient obtenu des médailles au concours régional de Bourg. L'intérêt du jury et des visiteurs a été surtout sollicité par les enclumes à faux de M. Fauconnet et la bascule locomobile de M. Lalive-Peney, tous deux fabricants à Mâcon.

Les belles et riches collections de fleurs, de fruits et de légumes exposées par les horticulteurs de Tournus méritent également une mention spéciale. Au premier rang se plaçait celle de M. Dyot, dont le mérite a été consacré par le jugement du jury.

Après le travail des commissions instituées pour apprécier la valeur relative des bestiaux et des produits amenés au concours, a eu lieu la distribution des primes et des médailles. En l'absence de M. le Préfet, cette solennité a été présidée par M. le baron de Chapuys-Montlaville, sénateur. Autour de lui étaient groupés M. le Maire de Tournus et ses adjoints, M. le curé de St-Philibert, des membres de l'Académie de Mâcon et plusieurs notabilités de la ville et de l'arrondissement. M. le Sénateur a ouvert la séance par le discours suivant :

Messieurs,

Je dois à l'absence de M. le Préfet de Saône-et-Loire l'honneur de présider cette belle fête de l'agriculture. Je remercie l'Académie de Mâcon d'avoir bien voulu me faire une telle faveur, puisqu'elle me permet, d'une part, de m'associer aux travaux de ces chers et courageux habitants des campagnes au milieu desquels nous aimons à passer une grande partie de notre vie, et, de l'autre, de donner une fois de plus à ma ville natale un témoignage public de ma vieille, fidèle et respectueuse affection.

Je voudrais pouvoir vous dire ici des choses dignes de votre

attention et qui méritassent d'être gardées dans votre souvenir, mais des hommes plus compétents que moi, des hommes pratiques, dans tous les rangs de la société, depuis l'Empereur, le protecteur de tout ce qui est bon, utile, favorable à la fortune de la France, jusqu'aux cultivateurs de nos provinces, ont déjà parlé de l'agriculture, cet immense réservoir de richesses où les générations se fournissent incessamment sans l'épuiser jamais, avec tant d'autorité et d'expérience que j'oserais à peine me hasarder sur leurs traces.

Je ne peux vous répéter ici le conseil que je vous donnais l'année dernière à pareille époque, celui de consacrer le tiers au moins, la moitié au plus de vos domaines à la culture des prairies naturelles ou artificielles, afin de doubler vos produits par l'engrais, car ce conseil commence à passer dans la pratique, et c'est à l'enseignement mutuel que nous devons remettre désormais le soin de le faire fructifier.

Je ne peux pas vous inviter à user assidûment, sans trop d'efforts, mais avec suite et persévérance, de vos bras et de votre intelligence pour le travail des champs, car vous êtes des hommes laborieux qui, levés avec l'aurore, ne finissez la journée qu'à l'heure où la tâche est achevée, où tout est en ordre dans la grange, dans l'étable, dans le cellier et dans la maison.

Que vous dirai-je donc? Vous parlerai-je de ces inventions nouvelles, de ces machines perfectionnées, qui abrégent les ouvrages et diminuent à la fois le prix de revient de vos denrées et la fatigue des hommes?

Vous dirai-je les admirables succès de nos éleveurs, qui ont, à l'exemple de l'Angleterre, trouvé le secret de manier les races de nos bestiaux de façon à leur faire produire précisément ce qui importe à la vente, aux besoins du consommateur, et aussi à la richesse des éleveurs?

Vous dirai-je les bénédictions dont l'Eglise, notre mère, par l'organe de notre vénérable Evêque et de son clergé, entoure vos travaux et vos personnes?

Vous dirai-je les soins assidus que le Gouvernement, et, sous son inspiration, les Conseils généraux, les autorités administratives, les citoyens aisés, apportent à développer les éléments de la science agricole?

Appellerai-je votre reconnaissance sur ces immenses travaux d'assainissement et de fertilisation dans les landes de la Gascogne, dans la Sologne, à la direction desquels l'Empereur tient à honneur de présider lui-même?

Vous êtes instruits comme nous de ces faits si intéressants pour la patrie agricole.

Faudrait-il vous entretenir, au contraire, des souffrances du producteur de céréales, de l'affligeant spectacle qu'offrent nos marchés où le blé se vend à vil prix et ne récompense pas suffisamment le travail du colon ou du fermier?

Mais, avec le bon sens exquis qui vous caractérise, vous me répondriez : Le rétablissement de l'échelle mobile ou tout autre moyen protecteur, réclamé par le Sénat, les Conseils généraux, les Comices de tous les points de la France, viendra bientôt adoucir cette situation. Et puis d'ailleurs nous savons qu'après les mauvaises années arrivent les années abondantes ; nous avons lu les saintes Ecritures, nous connaissons le songe de Joseph. L'histoire des sept vaches grasses et des sept vaches maigres, des sept épis pleins et des sept épis vides, est présente à notre mémoire. Nous avons puisé notre leçon et notre espoir dans ce rayon de la lumière divine qui, depuis les temps de la captivité des Hébreux en Egypte, n'a cessé d'éclairer le monde et ne cessera de l'éclairer tant que la race humaine subsistera sur la terre.

Vous ajouteriez sans doute : Nous ne nous sentons ni découragés ni amoindris pour si peu. Avec de l'économie et de l'énergie nous traverserons sans nous plaindre cette période fâcheuse de l'industrie des céréales, et la bonne fortune nous reviendra bientôt.

De quel sujet dois-je donc vous entretenir? En vérité, je suis embarrassé, car je trouve que vous avez mis en pratique à l'avance tous les avis que, dans mon désir de vous être bon à quelque chose, je voudrais vous soumettre.

Eh bien, puisque je ne rencontre pas dans ma pensée un sujet agricole sur lequel nous puissions nous entretenir ensemble, laissez-moi vous parler un peu de ce grand principe sur lequel les sociétés sont assises, et qui ne saurait trop être maintenu dans nos villes comme dans nos campagnes!

L'Empereur a été envoyé pour le rétablir, et en le pratiquant nous nous associerons à sa mission et à son œuvre.

Je veux parler du principe d'autorité, de ce principe qui s'accorde parfaitement avec la liberté, et même sans lequel la liberté ne saurait subsister longtemps.

Ce principe d'autorité, Messieurs, ne repose pas seulement dans les dépositaires des pouvoirs publics, dans l'Empereur et dans les personnes que sa volonté et sa justice ont voulu associer à l'exercice de sa puissance, il réside essentiellement dans la famille ; le père en est investi par le droit de nature, et son auto-

rité est une délégation divine. Sans le respect de ce principe dans l'intérieur de la famille, il n'y a pas de sécurité pour les enfants et pas de prospérité pour l'avenir, pas plus pour la famille que pour les individus.

Jetez les yeux autour de vous et voyez si ce ne sont pas les familles bien unies qui prospèrent le mieux; voyez, au contraire, si les familles, divisées en s'éparpillant, ne perdent pas leurs forces et leurs richesses. Eh bien, croyez-le, dans les petites agrégations comme dans les grandes, il n'y a d'union possible qu'autant que l'autorité est respectée au sommet du petit comme du grand édifice.

De là la nécessité de remonter incessamment vers la source suprême de l'autorité, vers celui qui la dispense, parce que seul il la possède intégralement, d'une manière absolue, aux peuples et aux rois, aux pauvres comme aux riches.

Ainsi, Messieurs, grandissent les peuples et s'élève la fortune des nations, en s'instruisant des principes qui leur sont nécessaires et en les pratiquant.

Ainsi c'est dans les sources morales que Dieu a voulu que l'homme trouvât les éléments de sa prospérité matérielle.

Grande et immense leçon dont il nous est ordonné de profiter, sous peine de subir les accidents pénibles de la vie!

Ce que je viens de dire de l'alliance naturelle, et en quelque sorte obligatoire, des choses morales et des choses matérielles, de cette loi divine qui a mis le bien-être à la condition de la vertu, se trouve justifié par une des dispositions de votre concours.

Vous avez si bien su apprécier cette vérité, que vous avez dit: La prospérité de nos fermes et de nos vignobles tient à la bonne moralité, à l'honnêteté du fermier et du vigneron, et vous avez institué des médailles et des primes en faveur de ceux qui auront résidé le plus longtemps sur un même domaine, qui se seront consacrés à leur maître, à sa terre, qui auront fait pour ainsi dire famille avec lui, et qui auront donné l'exemple de la constance dans le travail et dans l'attachement.

C'est donc l'excellente et prévoyante Académie de Mâcon, si connue dans le monde par son zèle pour les progrès utiles et pour sa haute intelligence littéraire, qui m'a fourni le sujet de la fin de ce discours.

C'est avec joie et empressement que je lui rapporte cette inspiration, et, pour la faire fructifier dans vos esprits, je la mets sous sa bienveillante sauvegarde.

Ces encouragements à la noble profession du laboureur et du vigneron, ces primes, ces honneurs aux vertus simples de la vie des champs, se multiplient depuis quelques années sur tous les points du territoire.

Dans l'Isère, dès 1850, des pensions dites de famille ont été votées par le Conseil général pour assurer le sort des vieillards pauvres et honnêtes qui ont usé leurs jours dans les labeurs de la culture, et qui ont supporté cette lourde charge comme ils supportent celle de la vieillesse et du malheur avec courage, résignation, et avec un grand espoir en Dieu.

Dans le Var, un préfet intelligent et doué d'une riche initiative, M. Mercier-Lacombe, a institué les fêtes de la vieillesse agricole. Là, chaque année, des travailleurs, obligés à la retraite par l'âge et la fatigue, viennent recevoir des primes considérables et entendre des paroles d'affection et de reconnaissance de la part du premier magistrat du département.

Ils sont reçus dans un vaste festin, sous les yeux d'une foule empressée qui admire à la fois et ceux qui donnent et ceux qui reçoivent.

Dans notre heureux département, par les soins attentifs d'un préfet, M. Ponsard, dont l'excellente et habile administration, dont la parfaite bienveillance et la haute énergie pour le bien sont appréciées de toutes nos populations, les agents inférieurs préposés à la garde de nos récoltes et de nos forêts verront désormais leur sort assuré dans l'avenir par la création de petites pensions, au moyen de la Caisse de retraite pour la vieillesse.

Ainsi rien n'arrête ni ne suspend cet entraînement vers les bonnes choses, cette direction vers le soulagement des plus méritants et des plus malheureux que l'Empereur a imprimés à sa politique.

Savez-vous, Messieurs, quelle sera l'éternelle gloire de ce prince? ce sera d'avoir pris pour objet et pour but de son gouvernement l'augmentation du bien-être des masses par les moyens réguliers et pacifiques, afin d'arriver insensiblement, mais infailliblement, à élever le niveau de l'aisance générale.

Soyons donc satisfaits de vivre dans ce temps et sous un tel prince.

Le temps est digne de lui ; il est digne de son temps.

Sans vouloir diminuer la grandeur et les vertus des siècles passés, ne diminuons ni la grandeur ni les vertus du nôtre.

Il y a au fond de ce peuple français, du peuple d'aujourd'hui, un foyer de dévouement et de générosité qui se révèle à chacun des événements de la politique.

Après la bataille, nos soldats se précipitent au secours des blessés ennemis comme s'ils étaient des frères, et après nos discordes civiles, lorsqu'un acte considérable rouvre les portes de la France aux retardataires exilés, il n'y a qu'une voix pour applaudir à la réunion définitive de la grande famille française.

Vous le voyez bien, Messieurs, ainsi que je le disais au commencement de ce discours, la nation française, quel que soit l'aspect sous lequel on l'envisage, est la première nation du monde.

Cette magnifique allocution, prononcée avec un accent où se trahissait la conviction de l'éminent orateur, a soulevé dans l'auditoire les plus chaleureux applaudissements.

M. de Parseval, président du Comité d'agriculture de l'Académie de Mâcon, a pris à son tour la parole en ces termes :

MESDAMES ET MESSIEURS,

Mon premier devoir, en prenant la parole au milieu de vous, est de me rendre l'interprète de M. le Préfet et d'exprimer les regrets qu'il a éprouvés d'être forcé, par sa santé, de partir pour les eaux et de ne pouvoir présider à cette solennité. Voici les paroles qu'il m'a chargé de vous transmettre :

« Il m'eût été infiniment agréable, dit-il dans sa lettre, de
» profiter de cette occasion pour répéter à cette bonne et si in-
» téressante population agricole combien ses intérêts me sont
» chers et précieux.

» En m'exprimant ainsi, je ne traduis qu'imparfaitement des
» sentiments profonds et sincères qui me sont inspirés par les
» hautes et bienveillantes intentions de l'Empereur pour l'agri-
» culture. »

Ces paroles, Messieurs, n'étonneront aucun de ceux qui connaissent M. le Préfet et qui savent avec quel zèle il s'occupe de tous les intérêts qui lui sont confiés; elles prouveront aux agriculteurs qu'ils sont l'objet constant de sa sollicitude.

Permettez-moi de vous parler maintenant de l'objet spécial de cette solennité et de vous dire quelques mots de notre exposition et de nos concours agricoles.

Il est vivement à regretter qu'on ne se soit pas conformé sur un point important au programme de l'Académie. Il était dit que l'exposition s'ouvrirait hier, 3 *septembre*, et que *les objets à*

exposer devraient être rendus dès la veille, avant la nuit, sur la promenade qui leur était assignée. Or, la majeure partie de ces objets n'a été rendue sur place que hier soir ou ce matin, en sorte que la population des campagnes, que la coïncidence heureuse d'une foire avait appelée dans la journée d'hier à Tournus, n'a vu figurer que de rares produits sur les gradins qui leur étaient destinés.

Nous espérons que, du moins, dans cette foule, plus d'un cultivateur se sera dit que, s'il s'était décidé à courir les chances de la lutte, il aurait pu en sortir vainqueur; plus d'un se sera promis de se ranger, l'année prochaine, parmi les concurrents, et plus d'un, voisin de la ville, s'est empressé d'envoyer hier soir et ce matin quelques-uns de ses plus beaux produits.

Quoi qu'il en soit, ce retard a été fâcheux, et nous ne pouvons regarder que comme une compensation incomplète le nombre des produits retardataires et la beauté de quelques-uns d'entre eux; mais nous vous communiquerons l'impression générale éprouvée par le jury appelé à prononcer sur leur mérite.

Parmi les produits agricoles, on a remarqué plusieurs lots de magnifiques raisins de vignes hautes et basses, et, parmi les céréales, le lot de M. Dunand, de Flacé, l'un de nos excellents confrères de l'Académie de Mâcon.

Les produits horticoles offraient, entre autres, un beau lot de plantes diverses, au nombre desquelles figurait une jolie collection de plantes grasses. M. Dyot, jardinier à Tournus, dont le nom est connu dans tout le département, est récompensé par une médaille d'argent.

Les instruments et les machines agricoles étaient peu nombreux; mais la bascule mobile de M. Lalive a attiré l'attention spéciale du jury, qui lui a reconnu le mérite d'une heureuse invention et d'une grande utilité pratique, et qui lui donne une médaille d'argent hors ligne.

Le jury décerne aussi une médaille d'argent hors ligne aux beaux produits de la filature de soie grége de M. Terrillon-Fort. Ce genre de produit ne figurait dans aucune des catégories du programme; mais M. Terrillon-Fort nourrit lui-même une certaine quantité de vers à soie; il donne dans sa filature un exemple de ces établissements industriels qui, par la culture du mûrier, se rattachent intimement à l'agriculture, et le jury a pensé qu'il était juste de lui accorder une récompense exceptionnelle.

En outre d'une exposition de produits agricoles, l'Académie avait ouvert plusieurs concours.

Celui de la race bovine a réuni un plus grand nombre de têtes de bétail que l'an dernier, et est remarquable par la beauté des taureaux charollais et d'un certain nombre de génisses. M. le baron Ducret de Lange avait envoyé, entre autres, un magnifique taureau qui lui eût obtenu une première médaille s'il n'eût exposé *hors concours*. Nous pouvons en dire autant de M. Desvignes, l'un des membres les plus actifs du comice agricole de La Chapelle-de-Guinchay.

Deux concurrents seulement s'étaient présentés pour les exploitations rurales les mieux dirigées. La première récompense est accordée à un fermier du canton de Tournus dont les cultures sont en très-bon état, et qui entretient, relativement à leur étendue, une forte proportion de bon bétail.

Il ne s'était présenté qu'un concurrent pour le drainage. L'étendue des terres qu'il avait drainées lui a mérité une médaille d'argent.

Le concours des services ruraux avait été trop délaissé les années précédentes; l'Académie y attache une grande importance, car il est aussi moral que juste de récompenser les vignerons les plus honnêtes et les plus laborieux, et les agents divers de l'agriculture qui se distinguent par leur zèle et leur dévouement dans les travaux qui leur sont habituellement confiés. Le jury a reçu avec plaisir un plus grand nombre de présentations, et il a été heureux de pouvoir signaler à la considération publique quelques vieux serviteurs et quelques hommes qui ont donné depuis longtemps déjà des preuves d'intelligence et de probité.

Après ce rapide coup d'œil jeté sur nos concours de 1859, je voudrais, Messieurs, vous parler de l'avenir.

Voilà peu d'années que l'Académie de Mâcon a commencé à placer des expositions agricoles à côté de ses concours, et déjà elle sent le besoin d'étendre son action et elle en étudie les moyens.

Quels que soient ces moyens, ils auront pour but et pour résultat de porter sa voix plus au loin et de faire marcher plus résolûment les populations rurales dans la carrière du progrès.

Le progrès, Messieurs, c'est la tendance, c'est le besoin de notre siècle. L'agriculture, si longtemps endormie dans la routine, s'est réveillée enfin et demande à la science, à l'observation, à un travail plus intelligent les moyens d'augmenter la masse de ses produits.

Il appartient aux sociétés agricoles de faire connaître aux populations rurales les améliorations obtenues par la science.

C'est ainsi que s'est répandu et que s'étend chaque jour l'emploi de ces nouvelles machines, de ces instruments perfectionnés qui rendent moins pénible le travail du cultivateur et du vigneron.

L'Académie de Mâcon ne manquera pas à cette mission dont elle sent vivement toute l'importance. Elle s'y est dévouée et ne négligera nul effort pour atteindre le but.

Mais, si le progrès doit tendre à multiplier incessamment les produits du sol, une sage prévoyance doit songer à préserver les cultivateurs des pertes dont les menacent incessamment ces fléaux redoutés : *La grêle, la mortalité des bestiaux, l'incendie, la gelée et les inondations.*

Quelques-uns de ces fléaux avaient donné naissance à des sociétés d'assurances distinctes. Une société vient de se former qui les comprendra tous dans ses statuts ; c'est la *Caisse générale des assurances agricoles*. Je vous la cite, Messieurs, comme un signe de cette activité des esprits qui cherche à pourvoir à tous les besoins, à toutes les souffrances de l'agriculture.

Ayons donc confiance dans l'avenir, propriétaires, vignerons et cultivateurs ; comptons sur nous-mêmes d'abord, mais aussi sur la bienveillante protection du gouvernement impérial et de ses hauts fonctionnaires.

En l'absence de M. le Préfet, nous sommes heureux de voir notre solennité présidée par M. le Sénateur de Chapuys-Montlaville dont vous venez d'entendre la voix éloquente. Ses paroles resteront gravées dans la mémoire de tous comme exprimant la pensée du gouvernement impérial toute favorable à l'agriculture, comme exprimant vos sentiments d'admiration et les nôtres pour notre vaillante armée et pour son glorieux chef ; nos sentiments communs de respectueux dévouement pour Sa Majesté l'Impératrice et pour le Prince Impérial.

Quant à M. le Préfet dont chacun regrette ici l'absence, il ne pouvait donner un gage plus éclatant de ses dispositions bienveillantes pour les populations rurales qu'en obtenant pour le Nestor de l'horticulture et de l'agriculture mâconnaises, pour le respectable et vénéré M. Jard dont nous avons aussi à regretter l'absence, la décoration de la Légion-d'Honneur.

Nous savons que la récompense a été accordée à M. Jard en sa qualité de président de la Société d'horticulture de Mâcon ; mais nous savons aussi qu'on a été informé, en haut lieu, de sa science et de ses talents agricoles ; et ses confrères de notre Académie n'ont pas été moins sympathiques que ses confrères de la Société d'horticulture à la distinction si bien méritée par lui à tous les titres.

Je dis *à tous les titres*, Messieurs, car M. Jard n'est pas seulement le premier de nos horticulteurs et l'un de nos éminents agriculteurs ; il est, de plus, honnête homme au suprême degré, et cette extrême délicatesse de sentiments qui a dirigé tous les actes de sa longue carrière n'est pas la moindre parure de ses cheveux blancs.

Honneur donc, trois fois honneur à M. Jard ! honneur aussi et remercîments à M. le Préfet qui a prouvé une fois de plus que *les hommes honorables sont ses hommes*.

Honneur et gloire enfin au souverain habile et vaillant dont le génie a replacé la France au premier rang parmi toutes les nations, et dont la protection, acquise à l'agriculture comme au commerce et à l'industrie, saura faire jouir la France des bienfaits d'une paix si rapidement conquise et si favorable à tous les genres de progrès.

Ces paroles ont été écoutées avec une attention soutenue et ont provoqué les bravos de l'assemblée.

L'appel des lauréats a été fait par M. Ch. Pellorce, secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon.

Les honneurs de la journée ont été pour les vignerons couronnés pour leurs bons et anciens services. Quatre de ces dignes vétérans de l'agriculture, qui comptaient de 50 à 60 années de services consécutifs chez le même propriétaire, ont reçu des médailles et des livrets de la caisse d'épargne. Un incident touchant s'est produit à cette occasion et a vivement impressionné les assistants. On venait d'appeler, pour recevoir une médaille, le sieur Tamiset, vigneron à Chardonnay. Quelques minutes s'écoulèrent, et le jury attendait que le lauréat vînt chercher sa récompense, lorsqu'on vit le bon vieillard, dont les forces affaiblies par l'âge et plus encore par l'émotion, gravissant avec peine les gradins de l'estrade. M. le Sénateur s'avança alors au-devant de lui et l'embrassa avec effusion, en lui remettant la récompense de ses honorables services. Le public, très-ému, applaudit à la fois et le lauréat et le témoignage de bienveillance dont il était honoré par l'un des plus hauts dignitaires de l'Etat.

Pendant la durée de la cérémonie, la fanfare de Tournus a exécuté plusieurs morceaux avec autant de goût que d'ensemble.

A cinq heures, un banquet a réuni près de 200 convives. Au dessert, plusieurs toasts ont été portés et chaleureusement accueillis. M. le Sénateur s'est exprimé ainsi qu'il suit :

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous proposer de boire :

A l'Empereur !

A l'Impératrice !

Au Prince Impérial !

Le Prince Impérial est l'espoir de nos enfants. Il sera élevé par son père dans le respect des droits des autres et dans l'amour du peuple.

L'Impératrice est une de ces rares et intelligentes bontés, de ces énergies souveraines qui la font aimer et qui inspirent confiance dans l'avenir, si l'avenir, à Dieu ne plaise! lui réservait un jour le pouvoir.

L'Empereur Napoléon III, lui, est un des plus grands esprits de ce temps. La Providence l'a suscité dans les jours de périls pour s'emparer de notre époque, la préserver de ses propres passions et la diriger dans les voies qui conviennent le mieux à sa prospérité et à sa puissance. Il a raffermi les bases ébranlées de la société; il nous a rendu, ce qui est la force sans pareille, la foi dans nos destinées, et, par un double et vigoureux effort à l'intérieur et à l'extérieur, il a replacé la France à la tête des nations.

Après avoir renversé et vaincu l'anarchie par les armes, par la sagesse, par la miséricorde, il a vaincu l'étranger, aux deux extrémités de l'Europe, par la vaillance de ses soldats et par le génie de ses conceptions militaires.

Autrefois, dans cette brillante Italie, que nos armes viennent d'illustrer encore, lorsque les consuls ou les empereurs revenaient à Rome après la guerre, on leur décernait des couronnes de lauriers, on les appelait *grands* et victorieux, on prenait leur nom personnel pour en faire les synonymes de gloire et de génie. César devenait le titre dont le sénat et le peuple romain décoraient les souverains qui régnaient sur la ville éternelle et qui s'élevaient le plus haut dans l'admiration des hommes.

Ne pensez-vous pas, Messieurs, qu'un semblable honneur, qu'une telle destinée est réservée au nom de Napoléon, au nom de cette race déjà si féconde en héros?

Si vous le pensez avec moi, nous répèterons ensemble ce cri que nos intrépides soldats poussaient à Magenta, à Solferino, en suivant, avec un irrésistible élan, au milieu des masses ennemies qu'ils dispersaient devant eux, ces glorieux drapeaux que vous avez vus naguère traverser nos rues, meurtris et mutilés par la mitraille, mais enveloppés des rayons d'une gloire immortelle. *Vive l'Empereur!*

Et maintenant que votre émotion est calmée, je crois être l'interprète des sentiments qui animent l'assemblée en vous proposant d'associer au grand capitaine ses valeureux compagnons, et en portant un toast à l'armée française, à cette immortelle phalange qui a vaincu à Magenta et à Solferino les ennemis de la patrie, comme ses devanciers ont vaincu, sur le grand chemin de l'histoire, à toutes les époques, les adversaires et les rivaux de notre puissance et de notre nationalité.

Ces intrépides soldats ont accompli des œuvres de géants en Crimée, en Italie, comme leurs pères en ont accompli à Tolbiac, à Poitiers, à Bouvines, à Denain, à Fontenoy, à Jemmapes, à Valmy, à Zurich, à Marengo, à Austerlitz, à Wagram, à Navarin, à Alger, au col du Téniah et à Isly, partout, en un mot, où ils ont rencontré de la résistance devant la fortune de la France.

Buvons donc à ces dignes héritiers de nos pères, à ces héros de notre temps, à cette grande armée qui est de taille, ainsi que l'a dit l'Empereur, à faire trembler tous ceux qui voudraient toucher à l'indépendance de la patrie. *Vive l'armée!*

M. de Parseval-Grandmaison, répondant à un toast porté par M. le Maire de Tournus à l'Académie de Mâcon, a proposé la santé de la ville de Tournus.

M. Ch. Pellorce, secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, a porté à M. le Sénateur le toast suivant, qui a été fort sympathiquement accueilli par les assistants :

MESSIEURS,

La présence parmi nous d'un des plus hauts dignitaires de l'Empire témoigne assez de l'intérêt que le gouvernement de l'Empereur porte à tout ce qui a pour but d'honorer l'agriculture. En acceptant la présidence de cette solennité, M. le Séna-

teur a compris que sa parole donnerait plus d'autorité aux encouragements que ces concours sont destinés à répandre dans le pays, qu'elle rehausserait la valeur des récompenses que notre Académie décerne, qu'enfin elle imprimerait à cette fête agricole une signification plus ferme et plus éclatante.

En effet, Messieurs, la présence de M. le Sénateur dans cette journée rappelle d'une manière vivante cette protection éclairée, incessante, infatigable, dont l'Empereur entoure l'agriculture. Jamais, en aucun temps, le travail de la terre n'a été autant honoré qu'à notre époque, jamais le peuple des campagnes n'a été aimé comme il l'est par Napoléon III. Ces sentiments, Messieurs, qui existent à un si haut degré dans le cœur du Souverain, nous les retrouvons non moins vivaces chez son représentant à cette solennité. Depuis bien des années, M. de Chapuys-Montlaville a tenu à assister à nos fêtes agricoles: à Cluny, à Tournus, à Mâcon, concourant avec nous à exciter l'émulation parmi les agriculteurs, à semer les bons conseils, à répandre les principes de moralité, enfin prenant sa large part dans ce mouvement de sympathie dont l'impulsion vient du Souverain et qui pousse chacun, à notre époque, depuis les savants, les hommes d'Etat, les magistrats, les propriétaires, jusqu'aux plus modestes fermiers, à travailler au progrès de l'agriculture.

Qu'il reçoive ici l'expression de la gratitude de l'Académie de Mâcon et de la contrée tout entière.

Messieurs, je vous propose de boire à la santé de M. le Sénateur!

Enfin, M. Gustave de Chapuys-Montlaville a porté la santé des lauréats dans les termes suivants :

MESSIEURS,

Je vous propose de boire à la santé des lauréats!

A ces vaillantes natures qui, dans une sphère modeste mais honorable, nous donnent chaque jour l'exemple du travail persévérant et de la bonne conduite!

A ces hommes utiles qui, fidèles aux traditions primitives, ont continué courageusement à creuser le vieux sillon de leurs pères sans se laisser détourner par l'ambition ou entraîner par les passions du siècle!

A ces bons cultivateurs, à ces dignes vignerons qui ont mérité, les uns par leurs succès dans la tenue et la direction d'une ferme, les autres par la supériorité des produits de leurs étables, ceux-ci

par l'amélioration des fruits de leurs terres, ceux-là par la longue pratique des devoirs de leur état, par leur vie dévouée, laborieuse, les primes et les médailles qui leur ont été distribuées !

A ces masses agricoles, enfin, qui donnent à tous le pain quotidien et qui sont les agents les plus puissants de la fortune publique !

Aux lauréats de l'Académie de Mâcon et au peuple de nos campagnes !

Après le banquet, un fort joli feu d'artifice et des jeux publics ont clos cette fête, qui laissera dans la contrée les plus agréables et les plus utiles souvenirs.

CONCOURS AGRICOLES DE MATOUR.

Le dimanche suivant, 11 septembre, ont eu lieu à Matour les concours agricoles ouverts spécialement pour les cantons de Tramayes et de Matour par l'Académie de Mâcon. Cette solennité, sans avoir l'éclat qu'a offert la fête agricole de Tournus, a été néanmoins fort intéressante. Près de 60 animaux avaient été amenés, et plusieurs d'entre eux attestaient par les qualités de leurs formes qu'il existe dans cette partie de l'arrondissement des agriculteurs qui se préoccupent de la question du perfectionnement du bétail. Une affluence considérable de cultivateurs assistaient à cette lutte pacifique de l'agriculture, et témoignaient par leur présence qu'ils en avaient compris la portée et l'utilité.

D'heureuses dispositions avaient été prises par l'administration municipale de Matour pour seconder les intentions de l'Académie. On avait choisi, pour théâtre des concours des races bovine et porcine, le champ de foire. vaste enclos, situé sur le point le plus riant et le plus pittoresque de la commune. D'un côté avaient été rangés

par catégorie les bestiaux concurrents ; de l'autre, s'élevait une estrade ornée de verdure, et entourée de mâts et de bannières pour les juges du concours.

Après les opérations du jury, qui se sont terminées vers deux heures, a eu lieu la distribution des primes et des médailles, devant une foule nombreuse qu'avaient peine à contenir les brigades de gendarmerie chargées de maintenir l'ordre.

La séance a été ouverte par une touchante allocution de M. le Curé de Matour, que nous sommes heureux de pouvoir reproduire, et qui a vivement impressionné l'auditoire.

HABITANTS DES CANTONS DE MATOUR ET TRAMAYES,

C'est une pensée sage et féconde, a-t-il dit, celle qui donna naissance à l'établissement des concours. Elle a pour but d'aider à trouver des méthodes nouvelles, de perfectionner les anciennes, de rendre les travaux des champs plus riches dans les résultats, l'agriculture plus florissante sous tous les rapports. Elle favorise le bien-être de la classe la plus nombreuse de la société, la plus intéressante, les paisibles habitants de la campagne. C'est une pensée de progrès en tout : dans le mode de culture, l'espèce et le choix des semences, le perfectionnement des races du pays, les instruments du labourage, surtout dans les produits qui réjouissent d'autant plus le laboureur qu'il voit ses efforts couronnés par un plus grand succès. Aussi nous est-elle agréable à nous, vos pasteurs, à nous qui chaque année bénissons vos semences et vos champs, priant pour vos récoltes, nous affligeant avec vous des temps mauvais, et avec vous nous réjouissant des temps plus favorables.

C'est aussi une pensée touchante et vraiment paternelle. Dans leur sollicitude, MM. les Membres de l'Académie de Mâcon n'ont pas seulement dit : Encourageons les bons cultivateurs dans tout ce qui les environne, en accordant des primes aux fermiers qui obtiennent les meilleurs résultats ; ils ont su dire encore : Récompensons les bons et fidèles serviteurs pour leurs qualités personnelles, et qu'il y ait aussi des prix pour le plus digne à tous égards, c'est-à-dire pour celui qui, aux longs services chez le même maître, sous le même toit, joint les vertus d'un honnête homme et d'un bon citoyen. A MM. les Membres de la bienveillante Académie vos sentiments de reconnaissance seront portés

par leur honorable secrétaire perpétuel, M. Pellorce, qui préside ce concours à la place de M. le Préfet; ils leur seront portés au nom de MM. les Membres des Conseils communaux des deux cantons.

Habitants des cantons de Matour et de Tramayes, ayez une noble émulation pour entrer dans les vues de l'Académie du chef-lieu du département, et vous préparer à de nouveaux concours.

Et puis, aimez vos champs, fixez vos enfants à la culture des champs; apprenez-leur à continuer les améliorations agricoles commencées par leurs pères, et que, s'il y a de la gloire à combattre les ennemis de la France sur les champs de bataille, il y a une gloire aussi à lutter contre la terre pour la féconder. Là, on l'acquiert par son sang; ici, par ses sueurs. Aimez, aimez vos paisibles campagnes; nulle part les poètes n'ont chanté le séjour des villes; partout ils ont chanté les douceurs de la campagne et les biens qu'on y peut goûter. O bienheureux, ont-ils dit, bienheureux les habitants des campagnes, s'ils savent apprécier leur bonheur !

O fortunatos nimium, sua si bona nôrint,
Agricolas !

Laissez aux habitants des villes leur industrie, et ne la leur enviez pas. Peut-être produit-elle davantage; mais elle coûte plus, mais elle expose à perdre beaucoup dans une crise commerciale, à perdre tout. Aimez vos champs, vos prés, qui donnent une récolte toujours sûre. Si quelquefois elle est diminuée, viennent les bonnes années qui dédommagent. Et puis, n'y a-t-il pas la sagesse du gouvernement qui, planant sur les campagnes, veille sur les travaux du laboureur, aide dans le défrichement et le drainage, récompense le passé, encourage l'avenir ?

Dieu, par sa providence, veille sur le monde, gouverne tout, prend soin de tout dans le vaste univers; il fait croître le petit brin d'herbe de la vallée aussi bien que le chêne majestueux de la forêt. Ainsi, providence de la France, notre auguste Empereur étend sa vigilance sur tout; il tient d'une main les rênes de l'empire, de l'autre les fils de la diplomatie; il sait, à la tête de ses vaillantes armées, terminer, en moins de trois mois, une guerre que des habiles prophétisaient allumée pour dix ou quinze ans; il sait aussi favoriser les concours agricoles dans l'intérêt de l'humble habitant des communes rurales de son empire.

Béni soit donc l'Empereur Napoléon III ! et béni soit Dieu qui vous prépare au ciel un impérissable bonheur pour prix de vos vertus d'honnêtes citoyens et de bons chrétiens !

M. Ch. Pellorce, conseiller de préfecture, secrétaire perpétuel de l'Académie, a prononcé ensuite l'allocution suivante :

Messieurs,

M. le Préfet devait présider cette intéressante solennité, mais sa santé, ébranlée par les fatigues de l'administration, l'a obligé à prendre quelque repos. Il m'a chargé de vous témoigner ses regrets de manquer cette occasion de se rapprocher de vous et de vous exprimer sa vive sollicitude pour les intérêts agricoles des cantons de Matour et de Tramayes. M. J. de Parseval-Grandmaison, président du comité d'agriculture de l'Académie, avait, de son côté, formé le projet d'assister à ce concours. Des affaires urgentes l'ont retenu à Mâcon. Je dois à leur regrettable absence l'honneur d'occuper ce fauteuil. Assurément, plus d'un ici en eût été digne avant moi, mais on a voulu me le laisser par un sentiment de considération pour la Société savante dont je suis le représentant à cette solennité. C'est pour ce seul motif que j'ai cédé aux instances qui m'ont été faites et que j'ai accepté la flatteuse mission de décerner aux vainqueurs de ces concours les récompenses qu'ils ont si bien méritées. Permettez-moi cependant de retarder le moment qui verra proclamer les noms des lauréats pour vous entretenir brièvement des intentions dont l'Académie s'est animée dans l'organisation de ses concours.

L'Académie de Mâcon, Messieurs, en instituant des concours particuliers aux cantons de Tramayes et de Matour, a eu pour but de mettre plus aisément que par le passé à la portée de ces localités les encouragements qu'elle a la mission de répandre pour le progrès de l'agriculture. Déjà, depuis plusieurs années, ayant reconnu que, dans ces deux cantons, les bestiaux ne pouvaient lutter avec ceux des autres parties du Mâconnais, mieux favorisées sous le rapport du sol et des herbages, elle avait ouvert, d'abord à Cluny, puis à Tournus, des concours spéciaux pour cette région de l'arrondissement, et elle a eu la satisfaction de voir de nombreux concurrents s'y disputer les primes offertes par elle. Cette année, l'Académie a voulu que les concours, pour les races bovine et porcine, exclusivement réservés aux cantons de Tramayes et de Matour, se tinssent sur le territoire même de ces cantons, et que Matour en fût le siége, puisque Tramayes avait eu déjà cet honneur en 1854. Messieurs, les vues de l'Académie ont été pleinement justifiées, et l'empressement que les

cultivateurs ont mis, soit à prendre part aux divers concours, soit à venir y assister, témoigne que ces vues ont rencontré les sympathies du pays. C'est principalement à la coopération de MM. les Maires des communes rurales, à l'actif concours de l'administration municipale de Matour, qu'est dû le succès de cette journée. Qu'ils en reçoivent ici les remercîments de l'Académie, et j'ajouterai, sans crainte d'être démenti, ceux de la contrée tout entière.

Messieurs, je ne voudrais pas fatiguer votre attention ni prolonger trop la juste impatience des lauréats; pourtant, je vous demanderai la permission de vous faire part de quelques-unes des observations que m'ont suggérées, ainsi qu'aux membres du jury, les résultats des concours auxquels nous venons d'assister.

Le concours de la race bovine a été nombreux, et, sans offrir des animaux très-remarquables, il a cependant été digne d'intérêt. Il a montré que, non-seulement il y avait à faire dans ces localités pour l'amélioration du bétail, mais qu'on pouvait faire beaucoup.

L'Académie appelle l'attention des agriculteurs progressistes sur cette importante question du perfectionnement des bestiaux. Qu'ils l'étudient avec persévérance! Ils la résoudront avec le temps, soit par des croisements intelligents, soit par l'amélioration des races par elles-mêmes; qu'ils choisissent les reproducteurs avec soin, qu'ils évitent de mettre de trop bonne heure les bestiaux au travail, qu'ils assainissent les écuries, qu'ils soignent la nourriture, et, par dessus tout, qu'ils améliorent leurs prés. Rappelons-nous cette remarque que faisait la commission chargée d'apprécier le mérite des exploitations qui ont concouru en 1858 pour la prime d'honneur du Concours régional. « Nous avons, disait le rapporteur de cette commission, constaté avec regret le peu de soin qu'on prend des prairies, surtout de celles qui sont établies sur des sols accidentés. Il semble qu'un pré, une fois ensemencé et arrivé à sa 3me ou 4me année, n'exige plus de soin. C'est là une erreur grave. Un pré, pour être considéré comme une opération essentiellement agricole, demande des soins continus. Il faut le plus souvent l'assainir par la chaux ou par le marnage, suivant les lieux, et tous les deux ou trois ans le fumer. » C'est, Messieurs, par ce soin des prairies, par l'introduction des cultures fourragères et par les moyens que je vous rappelais plus haut que vous parviendrez au perfectionnement des races d'animaux, bien entendu des races d'animaux appropriées à la région.

L'Académie avait ouvert un concours pour les exploitations rurales les mieux dirigées au point de vue de l'extension des cultures fourragères et des prés naturels. Deux concurrents seulement se sont présentés dans ce canton : M. Jeannin, de Matour, dont les pièces sont arrivées hors des délais, et qui n'a pu être admis à concourir, et M. Feigner, de la commune de Trambly. Celui-ci eût obtenu la première prime si la proportion de bétail qu'il possède eût été plus forte, eu égard à l'étendue de son exploitation. Le sieur Thomas, de Royer, qui a remporté la première prime, entretient, sur un domaine moins étendu, une quantité de bétail plus considérable. Par quel moyen est-il arrivé à ce résultat? En augmentant les cultures sarclées, les prairies artificielles. Hâtons-nous de dire que M. Feigner est un cultivateur intelligent qui a compris l'importance du fourrage dans une exploitation rurale et qui a transformé en prés une portion notable de terres. L'exemple qu'il a donné à ses voisins est excellent, et l'Académie espère qu'il sera suivi. Mais, Messieurs, l'Académie a regretté que l'importance de ce concours ne fût pas suffisamment comprise. Chaque année elle augmente la valeur des primes qu'elle y affecte, et cependant le nombre des concurrents ne s'accroît pas. D'où vient cette apparente indifférence? Ah! Messieurs, défendez-vous de l'indifférence. C'est la pire des conseillères. Le progrès est la loi de l'humanité : c'en est le but, c'est la marque de son origine divine. Voyez autour de vous, tout s'améliore, tout grandit, tout progresse. Tandis que l'industrie enfante chaque jour des merveilles nouvelles, l'agriculture elle-même, sur bien des points de la France, se perfectionne et cède à ce mouvement du progrès. Bien des cultivateurs ferment les yeux à cette marche ascensionnelle de l'esprit humain qui ne parvient pas à les arracher à l'influence de la routine. Ils disent : « Nos » pères ont fait de cette façon, faisons comme eux. » Mauvaise parole, Messieurs; gardons de nos pères, s'il se peut, leur foi naïve, leurs traditions d'ordre, leur respect pour la justice et le droit; sachons conserver l'héritage du passé, mais ne fermons pas l'oreille aux leçons du présent. Ceux qui agissent autrement se condamnent d'avance à l'impuissance. L'ornière de la routine ne peut être le chemin du progrès. Voulez-vous un exemple de ce que peut l'esprit du progrès quand il est vivifié par l'observation? Rappelez-vous ce qu'étaient il y a quelque trente ans certaines landes de ces contrées. A cette époque, les gens du pays hochaient la tête quand on leur parlait de tirer parti de ces terrains granitiques ou sablonneux. Ils auraient volontiers

affirmé que c'étaient des terrains maudits, comme si la Providence, en imposant à l'homme la dure mais salutaire loi du travail, ne lui avait pas par là donné le pouvoir de soumettre la terre et de la fertiliser. Il s'est trouvé un agronome intelligent autant qu'habile administrateur, M. le comte de Rambuteau, qui a compris à quoi l'on pouvait employer ce mauvais sol. Il y a semé plus de 300 hectares de mélèzes, qui sont devenus une source inépuisable de richesse. Son utile exemple a été suivi, et plus de 40,000 hectares ont été plantés de cette façon dans le département de Saône-et-Loire et dans les départements voisins. Ainsi, la fécondité et la vie ont été portées dans des contrées demeurées ingrates jusque-là et qui semblaient fatalement vouées aux bruyères et aux ronces.

En revanche, l'Académie a été vivement satisfaite des résultats qu'a donnés le Concours pour les services ruraux. Bien des candidats se sont présentés et le canton de Matour aura eu l'honneur de remporter une médaille d'argent et deux de bronze. Messieurs, si jamais concours a mérité les sympathies publiques, c'est bien celui qui a pour but d'honorer, devant tous, les longs services des ouvriers de l'agriculture. Certes, la patrie doit être fière de voir tomber, pour l'honneur du drapeau, tant de ses généreux enfants; mais ces braves vignerons, ces serviteurs de ferme dont nous allons signaler tout à l'heure les noms à vos applaudissements; si patients, si modestes, si attachés non pas seulement à leurs maîtres, mais à leur champ, à leur village, si résignés quand quelque orage vient foudroyer en un instant le labeur de toute une année, est-ce que la patrie ne doit pas aussi être fière d'eux, et leur héroïsme, si j'ose dire, pour être moins éclatant que celui qui se déploie sur les champs de bataille, est-il moins digne de notre admiration?

Ce sont ces services-là, Messieurs, que l'Académie a voulu récompenser, et en leur décernant publiquement des récompenses elle s'est proposé non-seulement d'en rehausser le mérite, mais encore de les présenter aux populations comme des exemples à imiter.

Je n'ai pu, Messieurs, que bien imparfaitement vous montrer le but et la portée des divers concours qui figuraient au programme de cette année. Au fond de ces concours il y a une question de moralisation et de bien-être pour les masses. De moralisation, parce que partout où le travail se développe règnent l'ordre et l'économie; de bien-être pour les masses, car, lorsque les denrées alimentaires sont à bon marché, l'industrie et le commerce

prospèrent. Au contraire, quand les champs sont demeurés improductifs, les échanges se resserrent, les ateliers se ferment et la misère se répand partout avec son cortège de mauvaises passions. Ce sont ces hautes considérations qui expliquent les préoccupations incessantes du gouvernement pour la prospérité de l'agriculture, et qui se retrouvent sans cesse chez le premier magistrat de notre département, si dévoué à tout ce qui touche aux intérêts des classes agricoles, et si empressé à favoriser les moyens qui peuvent aider à leur développement. Comptez ces encouragements de toutes sortes, primes, médailles, distinctions honorifiques, que l'Etat, le Conseil général, les Comices agricoles, les Sociétés savantes répandent en faveur de l'agriculture, et dites si jamais cette source féconde de la richesse nationale a été entourée de plus de sollicitude.

Rendons grâce, Messieurs, à la pensée auguste qui, des degrés du trône jusqu'aux extrémités de l'Empire, sait imprimer une si vive impulsion à toutes les branches de l'activité humaine. Ce ne sera pas le moindre titre de gloire de l'Empereur devant la postérité que cette protection si large et si éclairée qu'il accorde aux intérêts du sol. Dans l'avenir, la reconnaissance publique ne placera pas avec moins d'orgueil à côté des noms glorieux de Magenta et de Solferino les titres de tant de lois et de mesures législatives prises par Napoléon III en faveur de l'agriculture, et elle dira de lui : « Il fut grand dans la paix comme dans la guerre ! »

Cette allocution a été accueillie par les cris répétés de *Vive l'Empereur !*

M. Dunand, secrétaire du Comité d'agriculture de l'Académie, a proclamé ensuite les noms des lauréats, qui sont venus successivement recevoir les récompenses qui leur étaient décernées.

A quatre heures, un repas, servi sous les gracieux ombrages de l'habitation d'un des propriétaires de la commune, a réuni les lauréats, les membres de l'Académie et de l'administration municipale, et un grand nombre de personnes notables de la localité ou des environs.

Au dessert, M. Ch. Pellorce a porté à l'Empereur un toast dans les termes suivants :

MESSIEURS ,

Cette belle journée, qui s'achève, a été réellement une fête de l'agriculture. Partout nous n'avons vu que des visages joyeux , et l'on eût dit qu'à ce concours il n'y avait eu que des vainqueurs. Et en effet, Messieurs, tout le monde y aura gagné quelque chose. Les uns auront vu leurs efforts couronnés par d'honorables récompenses, les autres auront eu sous les yeux de bons exemples.; ils auront remporté quelques bonnes idées qui germeront dans leurs esprits, comme le bon grain germe dans les bonnes terres. Mais, Messieurs, toute fête éveille dans les cœurs généreux le sentiment de la reconnaissance. Qui de nous pourrait oublier, en ce jour, la sollicitude de l'Empereur pour l'agriculture ? Dites si jamais le noble métier de la terre a été non-seulement protégé, mais, ce qui vaut mieux encore, honoré comme il l'est par le Prince éclairé qui gouverne la France? Buvons donc, Messieurs, à la santé de l'Empereur dont la main héroïque a su ouvrir à nos soldats le chemin de la victoire, comme elle a su montrer à la nation la voie de l'ordre et du progrès ; à la santé de sa gracieuse compagne, à l'Impératrice Eugénie, qui a montré, par sa sagesse et sa fermeté dans les conseils, qu'elle était digne d'être épouse et mère d'un Empereur; au Prince impérial, l'espoir de la France; enfin, Messieurs, buvons à notre vaillante armée qui s'est montrée, à Montebello, à Palestro, à Magenta, à Marignan, à Solferino, digne des vainqueurs d'Arcole et de Marengo.

Vive l'Empereur ! Vive l'Armée d'Italie !

Ces quelques paroles, chaleureusement prononcées, ont trouvé dans l'auditoire le plus sympathique écho, qui les a accueillies par un cri unanime de *Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice Eugénie ! Vive le Prince impérial !*

M. le Curé de Matour, qui assistait au banquet, s'est ensuite levé, et, après avoir porté la santé de M. le Préfet, a remercié en quelques mots l'Académie de Mâcon de ses efforts pour activer le progrès de l'agriculture, et de la pensée qu'elle avait eue d'ouvrir à Matour un concours spécial pour ce canton et celui de Tramayes.

Les assistants ont témoigné par des applaudissements réitérés qu'ils s'associaient aux sentiments exprimés par

leur digne pasteur. M. Dunand a ensuite remercié, au nom de l'Académie, l'administration municipale de Matour de sa cordiale hospitalité, et d'avoir si bien compris, dans cette circonstance, que les honneurs rendus à l'agriculture portent des fruits dont tout le monde profite.

Ainsi s'est terminée cette intéressante solennité, qui laissera dans la contrée d'agréables souvenirs et de bons enseignements. C'est une heureuse et féconde pensée que ces concours où les cultivateurs viennent, tous les ans, comparer les efforts faits par chacun d'eux et les résultats obtenus individuellement, où chacun profite de l'expérience de tous et peut revendiquer légitimement une part dans les succès obtenus. C'est là une vérité qui est désormais établie, et nous ne doutons pas que le récent concours de Matour n'en soit une nouvelle confirmation.

Liste des Lauréats des Concours de Tournus et de Matour.

EXPOSITION AGRICOLE.

RAISINS.

Médailles d'argent : MM. Benoît (Claude) et Martin (François), vignerons à Tournus.

Médailles de bronze : MM. Copinet, vigneron à Lacrost; Navoizat, vigneron à Tournus.

CULTURES. — CÉRÉALES ET PLANTES LÉGUMINEUSES.

Médaille d'argent : M. Dunand, directeur de l'établissement d'instruction agricole, commerciale et industrielle de Chailly-Guéret, à Mâcon.

Médailles de bronze : MM. Roux (Jean), de Plottes; Broyer (Michel), vigneron à Tournus.

BETTERAVES.

Médaille de bronze : M. Copinet (Jean-Baptiste), de Lacrost.

Mention honorable : M. Pellerin (François), de Tournus.

POMMES DE TERRE.

Médailles de bronze : MM. Dunand, de Mâcon ; Martin (François) et Debreuil, de Tournus.

Mention honorable : M. Demanget, de La Truchère.

ZOOTECHNIE.

Médaille de bronze : M. Levron (François), de Tournus.

Mentions honorables : la Charité, de Tournus ; M Franchizet, de Tournus.

FROMAGES.

Médaille de bronze avec prime de 10 francs : Mme Ducher (Louise), d'Ozenay.

MACHINES.

Médaille d'argent hors ligne : M. Lalive-Peney, pour un pont à bascule locomobile pouvant peser les chars à quatre roues.

Médaille d'argent : M. Plissonnier, de Loisy, pour l'ensemble de son exposition de machines, consistant en charrues, houe à cheval, coupe-racines.

Médaille de bronze : M. Preney, fondeur à Tournus, pour un pressoir mobile.

Mentions honorables : MM. Jeannin frères, demeurant à Pontarlier, pour une pompe à incendie ; Janin, de Tournus, pour tuyaux de drainage ; Langelin, de Tournus, pour tuyaux de descente et poteries ; Joubert-Bidat, liquoristes à Mâcon, pour produits distillés.

Rappel de Médaille d'argent à M. Fauconnet, constructeur-mécanicien à Mâcon, pour enclumes à faux.

PLANTES TEXTILES.

Médaille de bronze : M. Demanget, de La Truchère, pour chanvre.

SÉRICICULTURE.

Médaille d'argent hors ligne : M. Terrillon-Fort, de Tournus, pour soies blanches et jaunes et cocons.

HORTICULTURE.

Fleurs. — *Médaille d'argent hors ligne :* M. Dyot, de Tournus, pour sa belle collection de fleurs coupées et sur tige.

Médaille de bronze : M. Chapuis-Cerçot, de Tournus, belles collections de fuchsias, petuncas et plantes de pleine terre.

Fruits. — *Médailles de bronze :* M. Chapuis (Jean), de Tournus, pour raisins mornands ; M. Deville (Jean), pour variétés de poires ; M. Cretin (Jacques), de Tournus.

Mention honorable : M. Sauvage (Claude), au Villars, pour un lot de pêches.

LÉGUMES. — *Médaille de bronze* : M. Perrin-Courtois, de Tournus, pour l'ensemble de son exposition.

Mention honorable : M. Guibard (Jean), de Cormatin.

Sur la proposition du jury, des mentions honorables ont été décernées à MM. Fougnon (Benoît) et Perrusset (François), de Plottes, pour attelages de vaches à l'aide de colliers et harnais.

CONCOURS AGRICOLES.

1er CONCOURS. — RACE BOVINE.

1re DIVISION. Cantons de Cluny, St-Gengoux, Lugny, Mâcon nord et sud, et Tournus.

§ 1er. TAUREAUX. — *Première catégorie.* — RACE CHAROLLAISE. Trois primes aux taureaux âgés de 15 mois au moins.

Médaille d'argent hors ligne à M. Desvignes, de La Chapelle-de-Guinchay, qui a renoncé volontairement à la première prime qui lui avait été attribuée par le jury pour un beau taureau charollais.

La 1re prime, de la somme de 100 fr. avec une médaille d'argent, à M. Bordet, de Cortevaix;

La 2e, de 75 fr. avec une médaille de bronze, à M. Chardeau, de Flagy;

La 3e, de 50 fr. avec une médaille de bronze, à M. Poncet, de Ste-Cécile.

Mentions honorables : MM. Pariaud, d'Ameugny, et Chomel, de Bray.

Deuxième catégorie.— RACES DIVERSES, AUTRES QUE CELLE CI-DESSUS. Prime unique, 120 fr.

Aucun des animaux de ce concours n'ayant été reconnu digne par le jury de la totalité de la prime, elle a été divisée en deux autres primes qui ont été attribuées ainsi qu'il suit :

La 1re prime, de 80 fr. avec une médaille de bronze, à M. Bouillon (Emiland), du Villars;

La 2e, de 40 fr., à M. Dubois (Claude), de La Chapelle-sous-Brancion.

Mention honorable hors ligne : M Ducrest de Lange, pour un magnifique taureau d'Ayr, qui eût obtenu la prime unique de 120 fr., si son propriétaire, domicilié dans l'arrondissement de Chalon, eût pu être admis à prendre part à ce concours réservé aux cantons de l'arrondissement de Mâcon.

§ 2. GÉNISSES.— Quatre primes aux génisses âgées de 15 à 20 mois.

La 1re prime, de 80 fr. avec une médaille de bronze, à M. Poncet, de Sainte-Cécile;

La 2e, de 60 fr. et une médaille de bronze, à M. Meunier (Jean), du Villars;

La 3e, de 50 fr. et une médaille de bronze, à M. Guérin, d'Uchizy;

La 4e, de 40 fr. à M. Nain, de Tournus.

Mention honorable à M. Desvignes, de La Chapelle-de-Guinchay.

2e DIVISION. Cantons de Matour et de Tramayes.

Le concours pour la race porcine n'ayant pas présenté d'animaux concurrents, les primes qui lui avaient été affectées ont été, sur la demande du jury, reportées sur les concours de la race bovine, assez remarquables pour justifier cette augmentation de récompenses.

§ 1er. TAUREAUX. — Quatre primes aux taureaux âgés de 15 mois au moins.

La 1re prime, de 80 fr. avec une médaille de bronze, à M. Thomas, maire de Bourgvilain;

La 2e, de 50 fr. et une médaille de bronze, à M. Litaudon, maire de Clermain;

La 3e, de 35 fr., à M. Vouillon (Vincent), de Matour;

La 4e, de 25 fr., à M. Trichard (Antoine), de Brandon.

Mentions honorables : MM. Sarrazin, de Matour, et Cinquin, de St-Pierre-le-Vieux.

§ 2. GÉNISSES.— Quatre primes aux génisses âgées de 15 à 20 mois.

La 1re prime, de 60 fr. avec une médaille de bronze, à M. Perrousset (Etienne), de Brandon;

La 2e, de 40 fr., à M. Augoyat (Louis), de Matour;

La 3e, de 25 fr., à M. Sivignon (François), de Matour;

La 4e, de 15 fr., à M. Deparris (Claude), de Dompierre-les-Ormes.

3e CONCOURS. — EXPLOITATIONS RURALES.

Exploitations les mieux dirigées, soit comme ayant transformé en prés naturels la plus grande étendue de terre, soit comme entretenant, relativement à leur surface, la plus forte proportion du meilleur bétail et donnant, eu égard à leur étendue, une extension plus considérable aux cultures fourragères. Concours réservé exclusivement aux cantons de Tournus, Lugny, Matour et Tramayes.

La 1re prime, de 150 fr. et une médaille d'argent, à M. Thomas, de Royer;

La 2e, de 100 fr. et une médaille de bronze, à M. Feigner, de Trambly.

4e CONCOURS. — DRAINAGE.

Médailles d'argent : en première ligne, à M. Piteaud; *en deuxième ligne,* à M. Jeanjean (Antoine), cultivateurs à Cormatin.

5e CONCOURS. — SERVICES RURAUX.

§ 1er. VIGNERONS. — Une médaille d'argent et quatre de bronze aux vignerons les plus honnêtes et les plus laborieux dans les divers cantons de l'arrondissement.

Médaille d'argent : M. Tamizet, vigneron à Chardonnay, âgé de 74 ans, et depuis 53 ans vigneron chez M. le baron de Chapuys-Montlaville, sénateur.

Première médaille de bronze : M. Joly (Antoine), vigneron à La Chapelle-sous-Brancion, et depuis 1806 chez les mêmes propriétaires.

Deuxième médaille de bronze : M. Thurisset (Benoit), vigneron à Chardonnay, âgé de 56 ans; 40 années de services consécutifs.

Troisième médaille de bronze : M. Mercier (Jean), vigneron au Villars, âgé de 59 ans; 40 années de services non interrompus.

Quatrième médaille de bronze : M. Touzet (Louis), vigneron à Tournus; 30 ans de services.

§ 2. AGENTS AGRICOLES. — Une médaille d'argent et quatre de bronze à ceux des serviteurs de ferme, garçons de charrue et autres agents de l'agriculture qui se sont distingués par leur zèle et leur dévouement dans les travaux qui leur sont habituellement confiés.

Médaille d'argent : Mlle Monnet (Cécile), de Dompierre-les-Ormes, âgée de 34 ans; 23 années de services sans interruption chez le même propriétaire.

Première médaille de bronze : M. Michaud (Claude), de Matour, âgé de 42 ans; 24 années de services consécutifs.

Deuxième médaille de bronze : Mlle Franier, de Trambly, âgée de 34 ans; 14 années de bons services.

Troisième médaille de bronze : M. Lardet, de La Chapelle-de-Guinchay, âgé de 39 ans; 15 années de services en qualité de premier domestique, gérant une importante exploitation rurale.

Chaque médaille d'argent étant, en outre, accompagnée d'un livret de la caisse d'épargne de 25 fr., et chaque médaille de bronze d'un livret de 15 fr.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1859 *(Rentrée).*

Présidence de M. J. de PARSEVAL-GRANDMAISON, vice-président.

Membres présents : MM. Aubert, Bouchard, Chavot, Dunand, Duperron, Duponnois, Gueneau d'Aumont, Lacroix, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Perrault de Jotemps, Perrâchon, Ch. Pellorce, de La Rochette, Ch. Rolland, Saulnier, Loydreau, membre correspondant.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Louis Girault, avocat à la cour impériale de Dijon, fait hommage à l'Académie d'une notice biographique et bibliographique sur feu Xavier Girault, avocat au parlement de Dijon et membre correspondant de l'Académie de Mâcon.

M. Saulnier a la parole pour prononcer son discours de réception. Il s'exprime ainsi qu'il suit :

Du temps de Jean de Meung, dans les anciens romans,
On voit *souventes fois* les barons allemands
Se prélasser autour d'un festin homérique;
Le seigneur suzerain, sur son fauteuil gothique,
Préside. Tout à coup, dans la salle, à pas lents,
S'avance un étranger; entre ses doigts tremblants
Il froisse tout honteux sa toque déchirée,
Puis il s'arrête au bout de la table parée.
Surpris de tant d'audace, à sa vue on s'est tû;
Le seigneur dit alors : Parle, qui donc es-tu?

« — Noble baron, je viens d'une terre lointaine,
» Triste et découragé dans ma course incertaine;
» Je n'ai point, comme vous, à citer des exploits
» De célèbres combats que jalousent les rois;
» Ma main est inhabile à ces grands coups d'épées.
» J'ai passé ma jeunesse en folles équipées;
» Tandis que vous portiez au fond de l'univers
» Votre nom glorieux, moi je faisais des vers;
» Je chantais. Je chantais mes naïves ballades,
» Les géants prisonniers, le retour des croisades,
» L'ardente chevauchée au milieu des tournois,
» L'amour et le printemps, les roses et les bois.
» Printemps, amour, hélas! ont des heures trop brèves!
» Imprudent, on s'endort au doux pays des rêves;
» Le vent souffle une nuit, et l'on trouve au réveil
» Sa guitare brisée et des jours sans soleil.
» Dans votre ancien castel ordonnez que je reste;
» Faites-moi près de vous une place modeste,
« Et pour vous délasser de vos sages travaux,

» Ma voix saura trouver encor des chants nouveaux,
» Car toute poésie en moi n'est pas éteinte.
» Puissants barons, donnez l'hospitalité sainte
» Au poète nomade, au pauvre troubadour. »

Ce troubadour, c'est moi, Messieurs. Un certain jour
Que votre porte était par mégarde entr'ouverte,
Je suis venu m'asseoir à cette table verte,
Et vous m'avez laissé, par pure charité,
Un honneur que je n'ai nullement mérité.
J'ai cherché vainement dans mon mince bagage
Et n'ai pu de mes vers y trouver quelque page
Qui fût digne de vous. Ces enfants mal tournés,
Aux limbes des journaux jadis abandonnés,
Ne fournirent jamais une longue carrière.
Des journaux les plus grands la vie est éphémère.
Au bout d'un jour ou deux, feuilletons et sonnets
Oubliés du lecteur se roulent en cornets.
Je ne suis donc, Messieurs, qu'un simple journaliste,
Un petit gazetier, un obscur nouvelliste.
Quand on n'est qu'un vilain on dit à tout propos
Qu'on avait pour aïeux des dieux ou des héros;
Ne pouvant de moi-même emprunter quelque lustre,
Je vais vous esquisser mon origine illustre.

Le premier gazetier descend de très-haut lieu.
C'était, tout simplement, Armand de Richelieu,
Le rouge cardinal du pâle Louis treize,
L'homme qui raffermit la royauté française,
Fonda l'Académie, éleva des palais,
Qui rabaissa l'Autriche et vainquit les Anglais.
Par malheur ce guerrier, ce politique habile,
Voulut se faire auteur. — Il est bien difficile
Aux cœurs ambitieux de régler leur essor. —
Envieux des beaux vers du Cid Campéador,
Il prétendit unir, audace sans pareille,
Aux lauriers de César la plume de Corneille;
Il composa *Mirame*, un péché capital,
Qui subit un échec..... digne d'un cardinal.
Mais pour le consoler, la *Gazette de France*
Convertit cette chute en succès d'importance.

Un certain Renaudot, médecin de Loudun,
Ancien maître d'école, en seize cent trente-un,
Avait institué la *Gazette de France*.
Il y tenait du moins la plume en apparence,
Car Richelieu dictait. Le rusé cardinal,
Prévoyant la portée immense du journal,
Etait, en même temps, directeur politique,
Son propre historien et son propre critique;
— Cela s'est vu parfois. — Pour rédacteur en chef
Il ne lui manquait plus que le père Joseph.
Mais Renaudot devint aussi bon secrétaire;
Il écrivait longtemps, vite et sans commentaire.
Quel doux état! Il eut de beaux appointements
Et ne craignit jamais les avertissements.

D'un seul mot Richelieu dans son journal consigne
Ses exécutions. Une petite ligne
Nous apprend que Henri, duc de Montmorency,
Est mort sur l'échafaud, et que l'on a roussi
Quelques blasphémateurs. Mais en de longues pages
Il détaille à loisir les pompeux équipages,
Tous les ballets dansés au Louvre, à l'Arsenal,
Complimente le roi de sa grâce à cheval.
Le roi de son bâton occit un chat sauvage
Et d'un seul coup. Il vante l'étalage
Et les parfums exquis de Monsieur Mazarin.
L'épigramme parfois prend un tour plus malin.
La reine est grosse, vite une phrase ambiguë :
Enfant donné par Dieu, nouvelle inattendue!
Et dans la plus petite histoire on sent toujours
Percer la main de fer sous le gant de velours.

Tandis que Richelieu, cet écrivain ministre,
Rédigeait à lui seul sa gazette sinistre,
Le docteur Renaudot en stériles loisirs
Ne perdait pas son temps. Il vend des élixirs,
Des remèdes secrets; il devient commissaire
Des pauvres, et du roi médecin ordinaire;
Il put même, en retour de sa docilité,
Se nommer directeur du Mont-de-Piété.
On prétend qu'il y fit de très-bonnes affaires.
Que les temps sont changés et quels temps de misères!

Au Mont-de-Piété nos nouveaux rédacteurs
Entrent parfois, non pas pour être directeurs.

Voilà donc le journal implanté dans la France.
Un terrible parrain préside à sa naissance,
Et l'enfant va grandir et briser son berceau.
Le journal n'est d'abord qu'un timide arbrisseau
Qui pousse faiblement un jet hebdomadaire;
Mais sa racine au loin s'incruste dans la terre.
L'arbrisseau devient arbre; à son tronc, en secret,
Surgissent des bourgeons, l'arbre devient forêt;
Ses solides rameaux s'étendent à la ronde,
Et leurs feuilles un jour envahissent le monde.

Mais laissons Renaudot à ses emplois divers.
Après lui nous voyons poindre un journal en vers
Qui mérite surtout le vrai nom de gazette.
Gazetta : c'est la pie, un oiseau qui caquette,
Qui, depuis le matin jusqu'au déclin du jour,
Assourdit de ses cris les échos d'alentour.
Elle vole en tous lieux; de son nid oublieuse,
Sur les hauts peupliers se poste; curieuse,
De son observatoire elle voit les renards
Qui s'en vont marauder, les moineaux égrillards,
Le hibou qui digère en son trou, l'alouette
Prise par le milan, la joyeuse fauvette,
Le ramier roucoulant ses plaintives chansons,
Et le merle qui siffle en rasant les buissons.
Puis quand elle a bien vu, de son aile légère
Elle va tout conter au corbeau son compère.

C'est ainsi que Loret remplissait son journal.
C'était un écrivain assez original.
Comme un abbé galant, grand coureur de nouvelles,
Il allait fureter, glaner dans les ruelles
Le bon mot de la veille et l'impromptu lascif.
Et sa gerbe amassée, en son style naïf,
Il composait du tout une épître indigeste.
Je ne veux point blâmer ce rimailleur modeste;
Il délayait très-bien l'article *faits divers*,
Mais malheureusement il l'écrivait en vers,

En vers libres, hélas! libres..... de toute école.
Il poursuit, essoufflé, la rime qui s'envole,
Et quand il a saisi ce papillon fuyard,
Au bout du vers boiteux il le pique au hasard :

> Voilà trop de paroles,
> Adieu, je vais manger deux soles.
>
> Fait en janvier le vingt-neuf,
> Pendant qu'on me cuisait du bœuf.

Ce rimeur à tout prix, ce burlesque poète,
En dépit de la rime un jour fut grand prophète.

> On ouït un jeune docteur,
> Admirable prédicateur.
> L'abbé Bossuet c'est son nom;
> Il s'acquiert partout grand renom.
> Le monde serait trop féroce
> S'il n'avait un jour mître ou crosse.

Le fait le plus marquant son vers le travestit,
Comme un autre Scarron, avec bien moins d'esprit.
A ce métier Loret n'amassa pas de rentes;
Il vécut pauvre avec ses rimes indigentes,
Jeûnant le plus souvent, aux mauvais jours aidé
Par l'intendant Fouquet, par la sœur de Condé.
Mais quand il le fallait, comme un noble poète,
Il savait être fier et relevait la tête.
Lorsque Fouquet tomba, le bouffon courageux
Osa publiquement lui faire ses adieux,
Et, non moins dévoué que le bon La Fontaine,
Le défendit tout haut. Sa défense fut vaine.
Pour le récompenser de sa belle action,
Colbert jaloux lui fit rayer sa pension.
Le pauvre gazetier, fort de sa conscience,
Contempla d'un œil sec cette sotte vengeance;
Drapé dans sa misère, il eut la dignité
De ne pas implorer le ministre irrité.
Il traîna quelque temps sa chétive existence,
Et s'éteignit, martyr de la reconnaissance.
Brave Loret, ton cœur fut grand dans les revers;
On doit te pardonner beaucoup de mauvais vers!

Comme lui, j'en ai fait d'aussi méchants. Je pense
Que vous aurez pour moi, Messieurs, même indulgence.
Jadis, quand le Gaulois ou le rude Germain
Avait conquis le nom de citoyen romain,
Sur les pas d'un patron, dans la Ville Éternelle,
Il semblait oublier sa lourdeur naturelle.
Client présomptueux, bientôt notre Gaulois,
Dans le Forum, paré de la toge aux plis droits,
Apprenait des Latins la langue harmonieuse.
De même, près de vous, devenant sérieuse,
Ma muse court-vêtue oublîra qu'autrefois,
Rïeuse, elle a commis des vers un peu gaulois
Et qu'elle a fait souvent l'école buissonnière.
Elle saura bientôt qu'en sa noble carrière,
Chacun de vous, Messieurs, est un maître honoré,
Et que l'Académie est un lieu consacré.
Avant d'y pénétrer, par un geste pudique,
Elle se voilera sous le péplum antique.
Puisse-t-elle, inclinée aux pieds de vos autels,
Apprendre en vos leçons des chants plus solennels !

M. J. de Parseval-Grandmaison lui répond dans les termes suivants :

Monsieur,

Lorsque vous avez appris que la mission de répondre à votre discours était échue au vice-président de notre Académie, vous avez dû penser, à mon seul nom, que le fils d'un poète se ferait un honneur de marcher sur les traces de son père et sur les vôtres, et que la salle de nos séances retentirait aujourd'hui d'un double chant, d'une double inspiration des muses.

Hélas ! Monsieur, ce n'est qu'en humble prose que je puis répondre aux vers qui viennent de charmer notre esprit, notre cœur et nos oreilles. Racine avait légué à son fils une partie de son génie poétique; Parseval-Grandmaison n'a transmis au sien que le respect de sa mémoire et de son talent, l'admiration pour les poètes classiques qui font l'honneur de la France, et une vive sympathie pour ceux qui ont aujourd'hui le courage de consacrer leur vie ou simplement leurs loisirs à cette poésie si généralement délaissée par le public.

Cette sympathie vous est due d'ailleurs et vous est acquise à plus d'un titre. Vous ne vous êtes pas toujours borné aux chants du troubadour, aux luttes du journalisme, ni même au culte de Thalie dont on sait que vous desservez secrètement les autels. Vous avez aussi donné quelques années de votre jeunesse à l'étude des lois, et j'étais votre confrère au barreau avant de le devenir en cette enceinte. J'ajouterai que vous êtes entré dans une famille dont j'avais apprécié et aimé le chef (*) quand je portais la robe d'avocat, et je saisis avec bien du plaisir l'occasion de lui rendre ce témoignage que les subtilités de la procédure l'ont laissé constamment aussi honorable qu'intelligent.

Pour vous, Monsieur, ce qui me plaît surtout dans vos écrits, c'est d'y trouver la pureté et la droiture des sentiments unies aux grâces de l'esprit et de l'imagination.

Ainsi, dans un épithalame où vous traciez

L'image
Du bonheur qu'on attend dans un jeune ménage,

vous opposiez ce tableau

Aux tableaux monstrueux qu'a décrits Georges Sand ;

Ainsi, dans votre morceau, j'allais dire votre satire sur les *faux nobles*, vous vous honoriez de *vivre bourgeoisement* comme vos ancêtres ; et, en proclamant votre respect pour les noms illustres dans l'histoire, tels que ceux de

Un Chabot, un Turenne,
Un Jean de Beaumanoir, un Guy de Lusignan,
Un d'Auvergne, un Villars, un Béthune, un Rohan,

vous demandiez que les vides qui se font chaque jour dans l'ancienne noblesse fussent comblés par les illustrations nouvelles, et vous disiez, vous adressant à l'Empereur :

Parmi vos fiers soldats,
Choisissez. Ces héros, dignes d'une épopée,
Sont nobles par le cœur et noble est leur épée.
Greffez-les aux vieux troncs, et ces arbres nouveaux
S'étendront, pleins de sève, en glorieux rameaux.
Donnez-leur de ces noms dont l'ennemi tressaille,
Titres qu'ils ont conquis sur les champs de bataille;
Et chacun de ces noms, d'âge en âge cité,
Ira, suivant le vôtre, à la postérité.

(*) M. Bonnetain (Michel), avoué près le tribunal civil de Mâcon.

Ce sont là de nobles pensées exprimées dans un style très-poétique ; vous vous êtes inspiré des sentiments qui sont les fondements de la famille et de l'ordre social, le respect pour les ancêtres, pour le lien conjugal, pour les grands services rendus à la patrie, et ces sentiments ont porté bonheur à votre muse, qui lisait dans l'avenir les noms de Malakoff et de Magenta.

Je voudrais, Monsieur, pouvoir vous suivre dans les journaux auxquels vous avez coopéré, auxquels vous prêtez encore quelquefois le secours de votre plume. Mais c'est à ceux de Lyon surtout que vous avez confié *feuilletons et sonnets*, et j'ai le regret de n'en pas posséder la collection pour y rechercher vos traces. Quant à celui de *Saône-et-Loire*, vous l'enrichissez sans trahir votre incognito, et vous vous soustrayez ainsi à notre appréciation. Ce dont je suis certain, toutefois, c'est que vous y apportez ces qualités, dont je viens de vous féliciter, de votre caractère et de votre esprit, et que, dans aucun journal ni ailleurs, vous ne publierez jamais, comme le bon Loret dont vous nous avez parlé,

Des vers libres, hélas ! libres de toute école.

Ce dont je suis certain aussi, c'est que si votre position, qui vous dispense heureusement d'être à la solde d'un Fouquet, vous mettait dans des rapports d'intimité avec quelque puissant du jour, vous ne seriez pas plus ingrat que le pauvre gazetier, et sauriez être, au besoin, *martyr de la reconnaissance*.

Quant au fondateur du premier journal, la *Gazette de France ;* quant à maître Renaudot qui y tenait la plume en apparence, car Richelieu dictait,

Il eut de bons appointements
Et ne craignit jamais les avertissements,

ce fut sans doute un bon temps pour le journaliste, mais non pas pour tout le monde, car Richelieu donnait, lui aussi, des avertissements ; mais il les faisait signifier par Laubardemont.

Depuis l'époque où le journal fut implanté en France sous le patronage de ce *terrible parrain*, l'arbrisseau est devenu arbre, et, comme vous le dites, *ses feuilles envahissent le monde*.

Sur ce terrain où vous nous avez conduits et où vous nous avez montré spirituellement la *Gazetta*, la pie, voyant tout du haut de son observatoire et racontant tout, je serais tenté de m'arrêter un peu ; mais ce terrain est glissant, et si j'inclinais à la politique, je craindrais à mon tour un avertissement de notre

président, qui me rappellerait que *les discussions ou allusions politiques sont rigoureusement exclues de nos séances (art. 26 du règlement).*

Il me sera permis cependant de parler du journalisme, si je ne le considère que dans ses comptes rendus et dans ses publications scientifiques et littéraires.

A Paris, les sociétés savantes, et particulièrement l'Institut de France, ont pour mission de sonder les profondeurs des sciences mathématiques et naturelles, d'interroger et de révéler les secrets et les leçons de l'histoire et de l'archéologie, d'étendre et de perfectionner les sciences morales et politiques, de maintenir la pureté de la langue française et d'entretenir le feu sacré des belles-lettres et des beaux-arts. La plupart de ces études ont des organes spéciaux de publicité qui, en outre de leurs travaux propres, rendent compte de ceux des diverses Académies. Des revues rédigées par des hommes habiles et compétents traitent, dans des articles développés, de toutes les questions qui peuvent surgir ou qui sont à l'ordre du jour; et les grands journaux eux-mêmes, absorbés presque entièrement aujourd'hui par le récit des faits journaliers et par la discussion des intérêts politiques, commerciaux et économiques, réservent, après leurs feuilletons de théâtre et leurs romans-feuilletons, des articles aux progrès des sciences, des lettres et des arts. L'un d'eux, qui a compté parmi ses rédacteurs plus d'un homme d'Etat éminent, n'a pas moins tenu, depuis plus d'un demi-siècle, à s'attacher des critiques de premier ordre dont les articles, tels que ceux de MM. Sylvestre de Sacy et Saint-Marc de Girardin, ont pu retrouver une nouvelle vie dans les volumes qui les ont recueillis et prendre une place honorable dans les bibliothèques des gens de goût.

Heureuse la France, si, pendant une période encore récente, et lorsque les journaux consacraient une plus grande partie de leurs colonnes à la littérature, tous les critiques y avaient professé des doctrines aussi saines que le *Journal des Débats*, quoique celui-ci même se soit quelquefois laissé entraîner par le torrent.

C'est ainsi, et par le secours des journaux de toute espèce, que les sciences ont marché de découvertes en découvertes, que le goût des beaux-arts s'est généralisé et que la littérature a répandu son influence dans toutes les classes de la société.

Influence souvent fatale, je viens de le dire! Et vous ne me démentirez pas, vous dont j'ai rappelé le jugement sur Georges Sand.

Le journalisme a donc rempli sous nos yeux un double rôle. Par la publicité qu'il a donnée aux découvertes de la science, il a encouragé et récompensé les savants et les inventeurs, il a fait connaître leurs travaux et en a, par cela même, suscité de plus nombreuses applications; il a propagé aussi le goût des études sérieuses et des beaux-arts; mais, d'une autre part, il a exalté une littérature fausse et corruptrice; il en a multiplié et vulgarisé les œuvres; il a ainsi porté le trouble et le désordre dans les esprits et dans les mœurs.

Grâce à Dieu et grâce à une autorité, à une volonté puissantes, le calme politique est rentré dans les esprits; mais le temps seul et le concert de tous les hommes sages et éclairés peuvent faire pénétrer les saines doctrines dans tous les cœurs. Tous les écrivains, et les journaux surtout, doivent concourir à cette œuvre de réparation et de salut.

D'où est venu tout le mal? C'est que, dans nos maisons dites d'éducation, on s'est borné, on se borne peut-être encore à donner de l'instruction, et que, par suite, la jeunesse et l'âge mûr, dont on avait formé l'esprit et non le cœur, n'honorent que l'esprit et respectent peu les barrières que la religion et la morale opposent aux passions humaines. C'est que l'exemple, parti de très-haut dès le dix-huitième siècle, n'a pas tardé à envahir la bourgeoisie et a pénétré enfin jusqu'au plus profond des classes populaires; c'est que la plupart des gens de lettres et des journalistes, élevés à cette école, ont cru qu'il leur suffisait d'avoir de l'esprit et de conquérir le plus de lecteurs possible en flattant leurs passions, au risque de saper les bases de la famille et de toute espèce d'autorité.

Vous n'êtes pas de cette école, Monsieur; je le sais, et c'est pour cela surtout que je sympathise avec votre talent.

Le journalisme aura-t-il la vertu de la lance de Télèphe? Lui sera-t-il donné de guérir les blessures faites par lui? Sous le rapport purement moral et littéraire, nous pouvons dire qu'il est généralement entré dans une meilleure voie. Toutefois, on sait qu'il est plus facile de détruire que d'édifier, et quand le sang a une fois subi les atteintes de la corruption, il faut des remèdes héroïques, une bonne hygiène et un long temps pour l'assainir et le purifier.

Mais je crains de me laisser entraîner; je crains que vous et mes honorables confrères n'accusiez mon discours de prendre la couleur d'une homélie. Vous voudrez bien m'excuser tous, j'ose l'espérer, en vous rappelant que, si l'on a pu dire de la presse

qu'elle était un quatrième pouvoir dans l'Etat, on peut dire que la critique est le premier et presque le seul pouvoir littéraire, et que, si elle n'eût pas prôné tant d'ouvrages contraires aux vrais principes, elle aurait eu la force, comme elle en avait le devoir, de faire tomber par ses justes arrêts cette littérature vicieuse et mercenaire.

Oui, la presse est un véritable instrument de civilisation; mais plus elle a de puissance, plus il est nécessaire qu'elle ne s'égare jamais; plus aussi elle doit se rappeler que l'intelligence n'est pas tout dans ce monde, et que l'homme n'est véritablement grand que par le cœur et par la conscience qui l'élèvent à la connaissance de la vérité, du beau et du bien.

Ces réflexions, je n'ai pas la prétention d'être le premier qui les ait faites; elles ont été développées et publiées par des voix plus autorisées et plus éloquentes que la mienne; mais il ne faut pas se lasser de les répéter; il ne faut négliger nulle occasion de les proclamer et de les faire pénétrer, s'il est possible, dans tous les esprits.

Je sais qu'en ce qui concerne les journaux, elles sont applicables surtout à la grande presse parisienne; mais les journaux des départements ne doivent pas y rester étrangers, et il est heureux qu'ils possèdent des hommes capables, comme vous, Monsieur, d'en apporter le bon sens pratique dans leur rédaction.

En parlant de vos titres à nos suffrages, j'ai dit que vous desserviez secrètement les autels de Thalie. D'autres que moi ne l'ignorent pas; ce n'est donc pas tout à fait un secret; et, si le pseudonyme sous lequel vous cachez votre nom peut m'imposer la loi de ne pas lever entièrement le voile et de ne pas désigner publiquement vos œuvres, vous voudrez bien me permettre d'encourager les premiers pas que vous avez faits dans la carrière dramatique.

La modestie excessive avec laquelle vous venez de vous présenter à nous comme

Un simple journaliste,
Un petit gazetier, un obscur nouvelliste,

cette modestie a pu vous faire penser que de petits vaudevilles constituaient un bagage un peu léger pour être offert à notre gravité académique. Mais d'abord notre gravité, je dois le dire, n'est pas telle qu'elle ne se déride jamais, et elle accueille très-volontiers la gaîté accompagnée de l'esprit, surtout quand la gaîté ne viole ni le bon sens, ni la morale, ni le goût. Et puis nous sommes disposés à encourager des essais qui, dans ces con-

ditions favorables, doivent faire espérer des œuvres plus importantes ; les premières pièces de Scribe ont été jouées au théâtre des *Variétés*, et il a dû débuter par ce qu'on appelle *un lever de rideau*.

Le petit tableau que vous venez de nous présenter de la pie curieuse et des personnages qu'elle passe en revue appartient d'ailleurs au cadre du théâtre autant qu'à celui du feuilleton, et vous n'aurez qu'à y puiser des caractères qui semblent vous avoir déjà frappé et que vous pourrez développer heureusement sur la scène.

Il y aura toujours dans le monde *des renards qui s'en vont marauder;* la loi ne les atteint pas assez souvent, et c'est à l'auteur comique qu'il appartient de mettre en relief leurs combats, leurs tribulations, et de dévoiler leurs piéges auxquels ils se prennent quelquefois eux-mêmes.

Les moineaux égrillards! Quelle troupe toujours au grand complet, toujours voltigeante, toujours prête à sacrifier sa liberté, sa vie même, pour satisfaire un caprice, toujours menacée par les filets et la volière de la jeune fille ou par le fusil du propriétaire ! N'est-ce pas, depuis qu'il existe un théâtre, le meilleur gibier de l'auteur comique?

Quant *au ramier roucoulant ses plaintives chansons*, il appartient plus spécialement au drame et à la tragédie; mais, en France surtout, il appartient bien souvent encore au ridicule.

Le hibou est franchement un triste personnage, et Florian en a fait justice dans ses fables; mais je ne doute pas qu'on ne puisse encore en tirer parti sur la scène. Les personnes les plus gaies ne sont pas toujours les plus comiques. Florian nous a montré le hibou

Vieux, infirme, souffrant, accablé de misère.

A ce terme, l'isolement, quelque mérité qu'il soit, peut inspirer une certaine pitié; mais le hibou dont vous nous parlez, celui *qui digère en son trou*, peut encore, à ses heures, sortir de chez lui, et, dans ses rapports avec les autres volatiles, il doit recevoir de temps en temps quelques bons coups de bec dont l'observateur peut faire son profit pour en égayer le public.

L'alouette prise par le milan ne prête pas à rire; mais le milan qui la guette fait quelquefois mauvaise chasse, et l'on peut, dans ce cas, se moquer des oiseaux de proie.

Que dirai-je encore? Vous nous avez parlé de *la joyeuse fauvette* et *du merle qui siffle en rasant les buissons*.

Joyeuse fauvette et vilain merle sont des contrastes; or les contrastes, qui produisent un effet si certain dans la peinture, n'en produisent guère moins sur la scène.

A côté du contraste des caractères, vous avez le comique de situation et les quiproquo : les quiproquo, source intarissable de rire à l'usage des petits théâtres plutôt que de la haute comédie; le comique de situation qui, sur toute scène, révèle chez l'auteur un vrai talent, et qui jaillit le plus souvent de l'art de placer les personnages entre deux passions contraires ou bien entre leur passion et leur intérêt. C'est ainsi que Molière nous a fait l'avare si comique en le rendant amoureux.

Mais ces principes que je me plais à rappeler, vous les connaissez mieux que moi, Monsieur, et vous saurez les appliquer à l'aide de cet esprit d'observation qui féconde le théâtre non moins que les sciences.

Vous le saurez, j'en ai le pressentiment, si des circonstances favorables et une vocation fortifiée par l'épreuve se réunissent pour vous engager résolûment dans cette voie; car le travail et la vocation n'y suffisent pas. Il n'est pas nécessaire de s'y être engagé soi-même pour savoir que de difficultés attendent un jeune auteur au seuil même des comités de lectures, que de tribulations lui font subir les directeurs et les acteurs, et que d'intrigues il trouve à vaincre dans les coulisses. Ce sont des combats à livrer presque chaque jour, et il faut autant de courage que d'esprit et d'habileté pour y rester maître du terrain.

Nous, Monsieur, disposés à applaudir à vos succès, ce que nous désirons particulièrement de vous, c'est que vous vouliez bien nous réserver une portion de vos loisirs pour prendre part à nos travaux et pour nous faire, le plus souvent qu'il vous sera possible, la confidence de vos inspirations et de vos pensées.

Nous accueillons en vous un jeune homme d'espérance et de bonne volonté qui a déjà fait ses preuves, et nous vous avouons que votre activité nous serait aussi utile qu'agréable. Nous avons plus d'un poète parmi nous; mais l'un vient d'être appelé par un douloureux devoir de famille sur une terre lointaine où notre sympathie l'accompagne de vœux ardents; l'autre est avant tout disciple d'Esculape, et, depuis quelque temps, il néglige bien les muses dont il a reçu cependant de précieuses faveurs; un autre se livre aux douceurs du *far niente*, et je puis dire qu'il y a ingratitude de sa part, car nous avons toujours su apprécier et applaudir ses œuvres.

C'est à vous, Monsieur, qu'il appartenait de réveiller ici les muses endormies, et les aimables chants que vous venez de nous faire entendre sont un à-compte qui nous fait espérer dans l'avenir.

Vous-même venez de nous dire :

> Faites-moi près de vous une place modeste,
> Et, pour vous délasser de vos sages travaux,
> Ma voix saura trouver des chants encor nouveaux.

C'est là un engagement; c'est, d'après les termes mêmes dont vous vous êtes servi, un engagement réciproque; il y a, de notre part, promesse de vous faire place, et de la vôtre, promesse de nous faire entendre encore des chants nouveaux; c'est ce qu'on appelle, en droit, un contrat synallagmatique; vous êtes avocat, et vous savez que vous serez tenu *vinculo juris*.

Vous voilà reçu, et notre parole est dégagée; si vous ne tenez pas la vôtre, nous vous enverrons un huissier.

M. Ed. Loydreau, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'une collection de photographies prises par lui de divers sites et objets d'art. Il accompagne cette intéressante communication d'observations critiques ou historiques qui sont vivement goûtées par l'auditoire.

On procède au renouvellement des membres du bureau pour l'année 1859-1860 :

Sont nommés : *Président,* M. de Parseval-Grandmaison.
Vice-président, M. Ch. Rolland.
Secrétaire adjoint, M. Dunand.
Trésorier, M. Lacroix.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire perpétuel,

Ch. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1859.

Présidence de M. J. de PARSEVAL-GRANDMAISON, président.

Membres présents : MM. Bouchard, Boussin, Chavot, Dunand, Duperron, Fournier, Gueneau d'Aumont, Lacroix, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Perrachon, Ch. Pellorce, de La Rochette, Ch. Rolland, Saulnier, de Surigny.

A l'ouverture de la séance, M J. de Parseval-Grandmaison adresse à l'assemblée quelques mots de remercîments à l'occasion de sa nomination aux fonctions de président. Ses paroles sont accueillies par les témoignages les plus sympathiques d'approbation.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

L'Académie reçoit de M. Gallimard une brochure intitulée *les Grands Artistes contemporains ;* de M. l'abbé Bougaud, un exemplaire de son *Étude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne ;* de M. le docteur Giambattista Mazzone, de Genève, un *Compte rendu quinquennal* des travaux de l'Académie de médecine et de chirurgie de cette ville.

La Société d'encouragement de la ville de Bagnère-de-Bigorre adresse ses publications à l'Académie et demande à entrer avec elle en relations régulières d'échange. — Renvoi au rapport de M. Ch. Pellorce.

MM. Batailhé et Guillet, docteurs-médecins, font hommage à l'Académie d'un opuscule intitulé *de l'Alcool et des Composés alcooliques en chirurgie.*

M. le docteur Chassenez sollicite le titre de membre correspondant. Les travaux qu'il adresse à l'appui de sa demande sont renvoyés à l'examen de M. Perrachon.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. Mastier l'informe qu'ayant cessé de résider à Mâcon, il ne pourra plus assister aux séances de l'Académie, et se voit dans la nécessité de donner sa démission de membre titulaire. Il sollicite en revanche le titre de membre correspondant.

Ce titre, que le règlement attribue de droit aux membres titulaires qui ont cessé d'habiter le chef-lieu, est décerné à M. Mastier par l'assemblée, et M. le Secrétaire perpétuel est chargé d'exprimer à cet honorable membre les regrets qu'éprouve la Société de voir s'interrompre des relations qui lui étaient devenues aussi agréables que précieuses.

MM. Gueneau d'Aumont et Lacroix font don à l'Académie d'une série de dix pièces de monnaie étrangère. Ils reçoivent les remercîments de l'assemblée.

L'ordre du jour appelle la lecture de l'exposé des motifs de la modification du règlement de l'Académie de Mâcon fait au nom de la commission du règlement. M. Charles Rolland, rapporteur, s'exprime ainsi qu'il suit :

MESSIEURS,

Dans la séance du mois d'août dernier, vous avez remis à une commission le soin d'examiner une proposition faite par M. Ch. Pellorce pour la division de l'Académie en sections et pour l'adjonction à votre Société d'associés libres. Vous aviez, en même temps, chargé cette commission de réviser votre règlement en vue de ladite proposition et des changements que l'expérience avait conseillé d'introduire dans votre organisation intérieure. Je viens vous rendre compte des modifications que d'un commun accord nous avons adoptées et que nous vous proposons d'apporter tant à la constitution de votre Société qu'aux dispositions réglementaires qui ont, jusqu'à présent, présidé à la distribution de ses travaux.

Ces modifications sont importantes et nombreuses. Pourtant nous avons la ferme confiance que vous ne refuserez pas de les accueillir, au moins dans leur esprit et leur généralité.

Les corps destinés à une vie perpétuelle (et tel est, nous l'espérons du moins, le sort de celui que nous personnifions actuellement) ont leurs moments de crise et ne peuvent prétendre à briller toujours du même éclat. Il fut une époque, si rapprochée encore que presque tous nous en avons été les contemporains, pendant laquelle toutes les Académies de la France, je dirai presque de l'Europe, attendaient et répétaient l'écho des éloquentes paroles qui retentissaient ici. Vous vous souvenez comment les questions les plus hautes et les plus nouvelles d'économie politique, de littérature et d'histoire s'agitaient dans vos séances, débattues dans le plus magnifique langage, illuminées tantôt par les éclairs éblouissants du génie, tantôt par le calme rayonnement d'une sagesse consommée. De ces champions, dont la renommée plane encore sur nous, tout à la fois comme un honneur et comme une obligation, la mort nous a ravi les uns, de tristes nécessités retiennent les autres éloignés de cette enceinte ; et nous ne nous dissimulons point qu'il ne suffit pas de la volonté pour combler des vides si grands. Mais on peut faire le bien sans espérer et sans ambitionner la gloire. On peut maintenir debout, quoique muette, la chaire d'où enseignaient les maîtres disparus, afin qu'elle soit toujours prête à recevoir les maîtres qui pourront venir. C'est surtout à l'intention d'une Société comme la nôtre qu'est fait le noble adage : *fais ce que dois*...

Ce qu'elle devait, ce qu'elle pouvait, hâtons-nous de le dire, Messieurs, notre Société s'est empressée de l'entreprendre. A mesure qu'elle s'écartait, mue par une abstention respectueuse, des champs de la spéculation où ses guides lui faisaient défaut, elle entrait plus résolûment dans les voies de la pratique, et surtout de la pratique agricole. Vous savez tous combien, depuis quelques années, elle s'est efforcée d'ajouter des éléments inédits aux matériaux incomplets de notre histoire locale ; combien elle a donné à ses concours d'agriculture, à leur développement, à la propagation des bonnes méthodes, d'intérêt et de soins ; combien elle s'est appliquée enfin à susciter entre les cultivateurs et les producteurs des diverses classes l'émulation qui, pour toute espèce de science, est la première condition de progrès.

A-t-elle, au prix de tant de persévérance et de peine, atteint complétement son but? Dans le domaine des lettres et des arts, surtout, est-elle arrivée à réaliser au moins une partie de son programme? Hélas, Messieurs, il ne faut pas craindre de l'avouer hautement, car la nomination de la commission dont je suis l'organe est à elle seule une irréfutable réponse ; sous aucun de

ces points de vue l'Académie de Mâcon n'est pleinement satisfaite d'elle-même. Aussi, comparant aux résultats produits les ressources qu'elle renferme, elle a virtuellement décidé la question le jour où elle a voulu qu'on étudiât les bases d'une transformation donnant mieux carrière aux bonnes volontés et aux forces latentes qui sommeillent dans son sein.

Investis par vous du mandat de formuler cette transformation, ai-je besoin de vous expliquer, Messieurs, combien la tâche nous a paru délicate? Nul de nous qui ne l'eût pressenti; mais nul de nous, aussi, qui ne trouvât les difficultés plus grandes après le premier échange de nos idées. Tout d'abord votre honorable Président, au nom de la part si prépondérante et si heureuse qu'il a prise à notre développement agricole, nous parla de ce que son extension, son maintien même exigeaient encore. Il nous exposa qu'il y avait, pour l'Académie de Mâcon, nécessité d'élargir considérablement son cadre, si elle voulait dignement répondre à ce que le mouvement du temps commandait. Il nous fit comprendre, aussi parfaitement que vous le comprendrez vous-mêmes, que votre nombre restreint, l'obligation pour s'agréger à vous, même en qualité de correspondant, de faire ou d'avoir fait acte littéraire, enfin le cachet spécial de votre institution actuelle, en éloigneraient toujours les agriculteurs qui ne sont qu'agriculteurs pratiques. Il nous montra qu'avec les tendances présentes, qui mènent à transformer de plus en plus en art ce qui n'était jadis que la routine agricole, et à faire passer dans le domaine général l'expérimentation des procédés scientifiques, demeurée si longtemps l'apanage exclusif de quelques initiés, il fallait s'étendre très-loin si l'on voulait condenser, pour agir sur elles et par elles, toutes les forces vives de l'agriculture du pays. Sa conclusion, qui germait déjà spontanément dans la pensée de plusieurs d'entre nous, se résumait dans l'adjonction à votre comité d'agriculture d'un nombre indéterminé de membres libres, affranchis de toute obligation de production littéraire et de discours de réception.

Ce système offrait assurément des avantages; mais n'avait-il pas aussi des dangers? Ainsi, ne serait-on pas fatalement conduit par cette extension de l'une de nos spécialités à lui sacrifier peu à peu, dans notre recrutement, nos travaux, nos concours, tout ce qui nous reste encore de littéraire et d'artistique? N'allions-nous pas nous réduire à n'être plus, au bout de quelques années, qu'une sorte de comice agricole? — Et quand le courant du siècle menace déjà de trop subordonner l'idéal au matériel, ne

risquions-nous pas, nous les gardiens-nés du culte de l'idée, d'en consacrer l'immolation ?

Ces considérations, Messieurs, vous ont déjà frappés sans doute, et nous-mêmes, nous en fûmes vivement émus. Après réflexion, toutefois, il nous a paru que le péril n'était pas insurmontable et pouvait se conjurer sans qu'il fallût renoncer au bien qu'on nous avait fait entrevoir. Nous avons espéré triompher de l'inconvénient prévu justement en appliquant à toutes les branches de vos études le système d'élargissement qu'on ne vous proposait que pour l'une d'elles. On vous demandait d'adjoindre des associés libres à ceux de vos membres qui s'occupent d'agriculture : nous avons jugé d'une opportunité féconde d'en adjoindre également à ceux qui se préoccupent de sciences, de lettres et d'art. Nous avons cru qu'il y avait là tout à la fois un moyen d'écarter la possibilité d'une absorption en équipondérant par le nombre vos autres sections avec votre section agricole. Nous avons pensé aussi que nous atteindrions d'autant mieux le but fondamental de notre institution si nous excitions, sous une forme nouvelle et par l'appas d'une glorieuse intimité avec vous, un plus grand nombre d'intelligences à cultiver les domaines de l'esprit.

Le point de départ nous amenait forcément à remanier toute votre organisation de comités et de commissions. Nous n'avons pas reculé devant cette nécessité ; aussi allons-nous vous proposer de vous diviser, selon vos aptitudes diverses, en quatre sections, savoir :

Section des sciences, comprenant les sciences mathématiques, naturelles, économiques et morales ;

Section d'histoire, comprenant l'histoire générale et locale, la géographie, l'archéologie, la numismatique ;

Section des arts et belles-lettres,

Enfin section d'agriculture.

Chacune d'elles est autorisée, dans notre système, à s'adjoindre, sous certaines conditions que vous fera connaître le projet du nouveau règlement, des associés libres s'organisant en vue d'études spéciales sous la direction d'un président et d'un secrétaire choisis par les seuls membres titulaires de l'Académie et parmi eux. Ainsi se trouvera réalisée pour notre Société, si nos espérances ne sont pas vaines, un accroissement efficace de forces et de concours qui, sans rien ôter à son autorité souveraine, rendra ses travaux plus nombreux, plus utiles et mieux coordonnés.

Nous avons complétement respecté l'institution des membres correspondants, et presque toutes celles des dispositions du règlement actuellement en vigueur compatibles avec l'organisation nouvelle. Quelquefois aussi nous avons cherché à combler des lacunes révélées par l'expérience ou à mieux préciser des points restés obscurs. Mais il nous paraît inutile d'aborder ici l'exposé de ces mesures de détail. Selon qu'elles se produiront dans la lecture des articles de notre travail, si vous en agréez l'idée génératrice, les membres de votre commission seront prêts à vous fournir toutes les explications justificatives. Vous connaissez notre but : il faut qu'il ait été approuvé par vous avant que nous n'ayons à vous développer les moyens qui nous ont semblé les plus propres à l'atteindre.

Après la lecture de ce rapport, qui provoque dans l'auditoire de nombreuses marques d'assentiment, M. Ch. Rolland donne connaissance du nouveau règlement. A la suite d'une discussion approfondie, chaque article est successivement mis aux voix et adopté, sauf quelques modifications de détail. Le règlement dans son ensemble est présenté ensuite au vote de l'assemblée qui l'arrête définitivement et décide qu'il sera mis en vigueur à partir du 1er janvier 1860. Toutefois, avant d'être livré à l'impression, il sera soumis à l'autorité supérieure pour recevoir son approbation.

L'Académie décide l'acquisition d'un volume intitulé *Miscellanea eruditatis antiquitatœ.* 1748.

L'ordre du jour appelle ensuite la communication du rapport de la commission désignée pour examiner le mémoire présenté sur la question mise au concours pour 1859 : *Etude sur le poète Ponthus de Tyard.* M. Ch. Pellorce, au nom de cette commission, s'excuse de n'avoir pu préparer par écrit le rapport qu'il avait eu mission de rédiger. Il résume verbalement les impressions de la commission sur le volumineux travail soumis à son examen et loue son auteur de l'abondance des détails historiques qu'il a recueillis et qui constituent le principal mérite de son œuvre. Il conclut à ce que le prix offert par l'Académie lui soit décerné. Ces conclusions sont mises

aux voix et adoptées. En conséquence, on procède à l'ouverture du billet cacheté qui contient le nom de l'auteur du mémoire couronné. Il est préalablement constaté que sur ce billet se retrouve l'épigraphe « *Solitudo mihi provincia est* » reproduite en tête du mémoire présenté. Le nom du lauréat, M. Abel Jeandet, médecin à Verdun-sur-le-Doubs, est proclamé par M. le Président.

L'Académie décide qu'elle tiendra, le 19 janvier suivant, une séance publique pour la remise des médailles décernées à l'occasion des concours de 1858 et de 1859, et que l'ordre des lectures sera arrêté dans une séance préparatoire qui aura lieu à cet effet dans les premiers jours de janvier.

M. le Président invite ensuite les membres présents à présenter un sujet de concours pour 1861. Plusieurs questions sont proposées, et, après délibération, l'Académie arrête ainsi qu'il suit le sujet de concours pour cette année.

L'*Académie d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts de Mâcon* décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

« Apprécier l'influence que les Sociétés de secours mutuels ont exercée en France, depuis leur création, sur les classes pauvres des villes et des campagnes, et comparer l'action de ces Sociétés à celle des Bureaux de bienfaisance et des Institutions libres de charité, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel. »

Il sera tenu compte aux candidats de l'importance des documents statistiques qu'ils produiront à l'appui de leurs opinions.

Des mentions honorables avec médailles de bronze pourront être décernées à ceux des mémoires qui en auront été jugés dignes.

Les mémoires ne porteront pas de signatures : chaque concurrent aura soin d'inscrire ses nom, prénoms et domicile dans un billet cacheté et présentant une devise ou épigraphe répétée en tête du mémoire. Le terme assigné aux concurrents est le 20 août 1861, avant lequel les mémoires devront être adressés *franco* au Secrétaire perpétuel de l'Académie, qui demeurera propriétaire des manuscrits qu'elle aura ainsi reçus.

En dehors de ce concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits (lettres, sciences ou arts), qui lui seront adressés sur des questions intéressant le département de Saône-et-Loire.

Des médailles d'argent et de bronze seront décernées par elle aux auteurs de ceux des ouvrages qui lui paraîtront dignes de récompenses.

Les prix seront décernés en séance publique, qui aura lieu le dernier jeudi de décembre 1861.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.





TABLEAU

PAR ORDRE DE RÉCEPTION

DES MEMBRES TITULAIRES

DE L'ACADÉMIE DE MACON,

AU 31 DÉCEMBRE 1859.

ANNÉES de la Réception.	NOMS, PRÉNOMS, QUALITÉS & DOMICILES.
1814. MM.	VITALLIS (Henri), O. ✱, ancien directeur des contributions directes, Mâcon.
1818.	DE LAMARTINE (Alphonse), ✱, membre de l'Institut, Mâcon.
1828.	PELLORCE (Jean-Baptiste), ✱, ancien conseiller de Préfecture, Mâcon.
1833.	AUBEL (François-Louis), propriétaire, Boyer.
1833.	DE SURIGNY (Alfred), propriétaire, Mâcon.
1833.	LACROIX (Antoine), pharmacien, Mâcon.
1833.	LORAIN (Louis-Félix), juge d'instruction, Mâcon.
1835.	BOUCHARD (François), docteur en médecine, Mâcon.
1840.	RAGUT (Camille), archiviste du département, Mâcon.
1845.	ROLLAND (Charles-Pierre-Antoine), avocat, Mâcon.
1845.	DUNAND (Jean), chef d'institution, Mâcon.
1846.	DE LACRETELLE (Henri), propriétaire, Cormatin.
1846.	FOURNIER (Emile), ✱, ingénieur en chef, Mâcon.
1846.	JARD (Claude-Clériade), propriétaire-agronome, Igé.
1847.	BOUSSIN (Hippolyte), propriétaire, Cormatin.
1847.	DE PARSEVAL-GRANDMAISON (Alexandre-Jules), avocat, Flacé.

1851. MM. PERRAULT DE JOTEMPS (Louis), propriétaire-agriculteur, Curtil-sous-Burnand.

1852. PIQUET-PELLORCE (Charles), conseiller de Préfecture, Mâcon.

1852. BOURNEL (Félix), ✱, directeur de l'enregistrement et des domaines, Mâcon.

1855. L'abbé MARTIGNY, Bâgé (Ain).

1856. AUBERT (Aimé), docteur en médecine, Mâcon.

1856. MONNIER (Aimé-Emmanuel), ✱, chef de division à la Préfecture, Mâcon.

1856. CHAVOT (Théodore), avocat, Mâcon.

1856. DE LA ROCHETTE (Charles), propriétaire, Mâcon.

1857. GUENEAU D'AUMONT (Philibert), sous-intendant militaire, Mâcon.

1857. DUPERRON, sous-directeur de la ferme-école de Pont-de-Veyle (Ain).

1857. REBOUL (Achille), ingénieur des ponts et chaussées, Mâcon.

1858. SAULNIER (Jacques-Antoine), avocat, Mâcon.

1858. DUPONNOIS (Joseph), professeur au Lycée impérial, Mâcon.

1858. PERRACHON (Pierre-Justin), docteur-médecin, Mâcon.

COMPOSITION DU BUREAU.

Président............... MM. J. DE PARSEVAL-GRANDMAISON.

Vice-Président........... CH. ROLLAND.

Secrétaire perpétuel...... CH. PIQUET-PELLORCE.

Secrétaire-adjoint........ DUNAND.

Trésorier............... LACROIX.

COMITÉ D'AGRICULTURE.

Président............... MM. J. DE PARSEVAL-GRANDMAISON.

Secrétaire............... CH. PIQUET-PELLORCE.

MEMBRES CORRESPONDANTS

ADMIS DEPUIS L'ANNÉE 1850.

MM. Le baron GIRARDOT, secrétaire général de la Loire-Inférieure, à Nantes.

CH. MANBY, à Londres.

L'abbé CUCHERAT, aumônier de l'hôpital de Paray-le-Monial.

ROSSIGNOL, archiviste à Dijon.

ROUX, docteur-médecin à Marseille.

DOUCIN, ancien recteur de l'Académie de Saône-et-Loire, ex-membre de l'Académie.

TOMBECK, ex-professeur au Lycée de Mâcon.

DUPONT, docteur-médecin à Marcigny (Saône-et-Loire).

FAURÉ, pharmacien à Bordeaux.

SMITH, conseiller à la cour impériale de Lyon.

MORIN-PONS (Henri), à Lyon.

ROUX, aumônier du Lycée de Lyon.

CANAT (Marcel), à Chalon-sur-Saône.

DU VIVIER DE STREEL, à Liége.

TISSERANT, professeur à l'école vétérinaire de Lyon.

Ernest DESJARDINS, ex-professeur d'histoire au Lycée de Mâcon, ancien membre de l'Académie.

Emile CHASLES, ex-professeur au Lycée de Mâcon, ancien membre de l'Académie.

Abel JEANDET, médecin à Verdun-sur-le-Doubs.

LADREIT DE LA CHARRIÈRE, Préfet de la Dordogne, ancien membre de l'Académie.

Ed. CALMELS, avocat à Paris.

MM. Campaux, ex-professeur de rhétorique au Lycée de Mâcon, ancien membre de l'Académie.

Abord, à Autun.

Guichard (Gustave), à Cluny.

Barraud, docteur-médecin, ancien membre de l'Académie, à Paris.

Léonce Le Normand, ancien membre de l'Académie, à Lyon.

Jacquemin, à Arles.

Bellin, juge suppléant au tribunal civil de Lyon.

De La Saussaye, recteur de l'Académie de Lyon, membre de l'Institut.

Saunier, secrétaire de la Société des horlogers de Paris.

Mignard, à Dijon.

Jules Renouvier, avocat à Montpellier.

Jules Simonnet, substitut du procureur impérial à Dijon.

Loydreau, docteur-médecin à Chagny.

Mastier, ex-professeur de logique au Lycée de Mâcon, ancien membre de l'Académie.

Dubois (Edouard), à Cluny.

Loustonneau, à Péronne.



TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

Pages.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME IV, 1re ET 2e PARTIES (*).

SCIENCES.

(*) Nous indiquons ainsi l'ordre des matières : I 120 veut dire page 120 de la 1re partie du tome IV; II 22, page 22 de la 2e partie.

HISTOIRE & ARCHÉOLOGIE.

BEAUX-ARTS & BELLES-LETTRES.

AGRICULTURE.

